
La France et ses territoires

Édition 2015



Coordination	Luc Brière, Suvani Vugdalic
Contribution	<p><i>Insee</i> :</p> <p>Christel Aliaga, Luc Brière, Joël Creusat, Pascal Eusebio, Maryse Jégou, Heidi Koumariansos, David Levy, Sylvie Marchand, Henri Morel-Chevillet, Chun Ngo, Jean-Philippe de Plazaola, Jean-Marc Prime, Marina Robin, Chrystel Scribe, Suvani Vugdalic</p> <p><i>Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)</i> :</p> <p>Brigitte Baccàini, Vivien Rousez</p> <p><i>Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, Dares</i> :</p> <p>Jonathan Bougard, Benoît Roumier</p>
Directeur de la publication	Jean-Luc Tavernier
Directeur de la collection	Stéphane Tagnani
Rédaction	Ravi Baktavatsalou, Gisèle Lahi, Emmanuelle Nauze-Fichet, Jean-Philippe Rathle, Stéphane Tagnani
Composition	<p>Coordination Édith Houël</p> <p>Maquette Édith Houël, Catherine Kohler, Pascal Nguyen, Rose Pinelli-Vanbauce, Brigitte Rols, Pierre Thibaudeau</p>
Cartographie	<p><i>Insee</i> :</p> <p>Mélanie Bigard, Thierry Cornely, Christiane Kuhn, Marina Robin, Pierre Thibaudeau, Joachim Timotéo</p> <p><i>Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)</i> :</p> <p>Pierrick Hamon, Karine Hurel</p>
Couverture	<p>Coordination Stéphane Tagnani</p> <p>Conception et réalisation Ineiaki Global Design</p>
Éditeur	Institut national de la statistique et des études économiques 18, boulevard Adolphe-Pinard, 75675 PARIS CEDEX 14 www.insee.fr

Avertissement

Les sites Internet www.insee.fr et www.ec.europa.eu/eurostat pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels et offrent également des données complémentaires.

Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

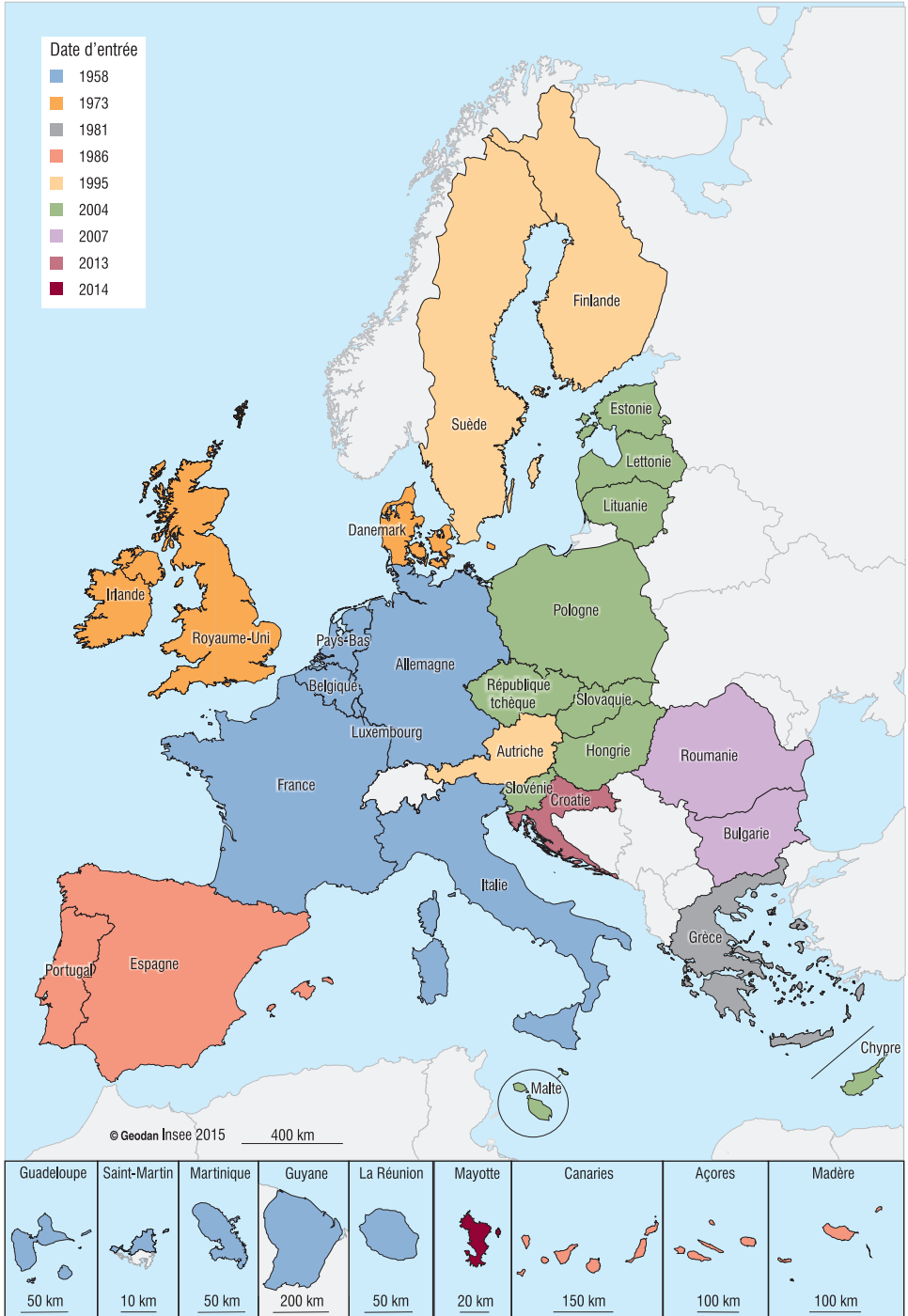
Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>p</i>	Résultat provisoire
s	Secret statistique
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

La France administrative au 1^{er} janvier 2016



Pays de l'Union européenne à 28



Édition
2015

La France et ses territoires

Introduction 9

Dossiers

Une nouvelle approche sur les espaces à faible et forte densité	13
La hiérarchie des villes en France métropolitaine sur trente ans : stabilité globale et reclassements	23
La concentration des métiers par zone d'emploi tend à se renforcer	39
Les modes de vie dans les villes européennes	49

Panorama des nouvelles régions françaises

Nouvelles régions : moins de différences interrégionales	65
1.1 Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	79
1.2 Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	80
1.3 Auvergne Rhône-Alpes	81
1.4 Bourgogne Franche-Comté	82
1.5 Bretagne	83
1.6 Centre-Val de Loire	84
1.7 Corse	85
1.8 Île-de-France	86
1.9 Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	87
1.10 Nord - Pas-de-Calais Picardie	88
1.11 Normandie	89
1.12 Pays de la Loire	90
1.13 Provence - Alpes - Côte d'Azur	91
1.14 Guadeloupe	92
1.15 Guyane	93
1.16 Martinique	94
1.17 Mayotte	95
1.18 La Réunion	96

Fiches thématiques

2.1 Territoire - Population	98
I. Territoire	99
II. Évolution de la population	100
III. Population par âge	101
IV. Famille	102
2.2 Marché du travail - Salaires	104
I. Emploi total	105

II. Emploi par secteur d'activité	106
III. Emploi public	107
IV. Population active par catégorie socioprofessionnelle (PCS)	108
V. Chômage	109
VI. Salaires dans les entreprises	110
VII. Revenus et pauvreté	111
2.3 Économie - Entreprises	112
I. Produit intérieur brut et valeur ajoutée	113
II. Stock d'établissements	114
III. Créations d'entreprises	115
IV. Exploitations agricoles	116
V. Accueil touristique	117
2.4 Conditions de vie - Société	118
I. Logement	119
II. Équipement automobile	120
III. Équipement hospitalier	121
IV. Personnels de santé	122
V. Élèves et étudiants	123
VI. Réussite au baccalauréat	124

Régions de l'Union européenne

Panorama des régions européennes	127
3.1 Produit intérieur brut	133
3.2 Évolution du PIB	134
3.3 Recherche et développement	135
3.4 Population	136
3.5 Évolution de la population	137
3.6 Natalité	138
3.7 Solde naturel	139
3.8 Solde migratoire	140
3.9 Moins de 20 ans	141
3.10 65 ans ou plus	142
3.11 Niveau d'éducation	143
3.12 Participation à l'enseignement	144
3.13 Emploi	145
3.14 Emploi des femmes	146
3.15 Emploi des 55-64 ans	147
3.16 Emploi industriel	148
3.17 Emploi agricole	149
3.18 Évolution de l'emploi	150
3.19 Chômage	151
3.20 Évolution du chômage	152
3.21 Capacité d'accueil touristique	153

Annexe

Glossaire	157
-----------	-----

Introduction

Ce numéro de la collection « Insee Références », *La France et ses territoires*, fait suite à l'édition 2010 de *La France et ses régions* et propose des résultats et des analyses pour différents échelons territoriaux. Cette nouvelle édition se situe dans le contexte des réformes en cours qui visent à transformer l'architecture territoriale de la République. La loi MAPAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) de janvier 2014, puis la loi du 16 janvier 2015 relative, notamment, à la délimitation des régions, dessinent ainsi un nouveau paysage pour les collectivités territoriales françaises. La loi NOTRe répartira les nouvelles responsabilités de l'État et des collectivités territoriales.

Les quatre **dossiers** de cet ouvrage s'appuient sur les découpages territoriaux élaborés par l'Insee au fil du temps : analyse fine du territoire français selon le degré de densité, rôle des villes avec les unités et aires urbaines, étude des marchés du travail locaux dans les zones d'emploi et prise en compte du contexte européen. Ces grilles d'analyse éclairent le fonctionnement démographique, social et économique des territoires et tracent les lignes de force de leur dynamique.

Le premier dossier présente une nouvelle grille d'analyse qui prend en compte la continuité de l'espace. Approfondissant des travaux européens, elle s'appuie à la fois sur la localisation des populations et sur leur concentration. Mis à disposition sur le site www.insee.fr, cet outil permet une analyse fine des territoires. Les questions d'enclavement et de desserte des différents territoires peuvent être abordées grâce aux données d'emploi et de présence de services et d'équipements.

Le deuxième dossier permet d'apprécier les évolutions démographiques des villes françaises sur longue période. La hiérarchie des villes est plutôt stable avec cependant des reclassements. Ces derniers sont liés à l'attractivité croissante des zones littorales et de certaines métropoles, phénomène qui se conjugue avec la concentration de l'emploi, en particulier tertiaire, dans les grandes villes.

Cette question de l'emploi est étudiée dans le troisième dossier par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)¹ au travers des zones d'emploi, bien adaptées aux analyses des marchés locaux du travail. Les métiers apparaissent concentrés dans des zones d'emploi de plus en plus spécialisées. Les zones d'emploi métropolisées concentrent les professions supérieures et les emplois dans le tertiaire marchand. D'autres zones restent davantage orientées vers l'emploi industriel ou agricole.

Le dernier dossier dresse une comparaison entre les villes européennes présentes dans la collecte de « l'audit urbain », réalisée à l'initiative de la Commission européenne et d'Eurostat sous plusieurs angles : la population et ses logements, les modes de transport, les revenus, mais aussi la sécurité des personnes.

Cet ouvrage permet d'accéder aux données de base pour les régions, à la fois dans leur délimitation actuelle et dans le découpage qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Des **panoramas** sont proposés pour ces treize futures régions métropolitaines, de même que

1. Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

pour les régions d'outre-mer, accompagnés d'une analyse de leur poids démographique et économique, devenu plus important. Les nouvelles régions présentent des caractéristiques plus proches les unes des autres que les régions actuelles.

Ces informations sont complétées par une vingtaine de tableaux répartis selon quatre thèmes (**fiches thématiques**), allant de la population et de sa structure, aux caractéristiques des entreprises, à l'emploi et au chômage, jusqu'aux conditions de vie des habitants. Elles sont déclinées pour les régions actuelles, mais aussi pour les régions qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2016. La dernière partie de l'ouvrage offre des cartes et analyses synthétiques sur les régions européennes qui permettent de situer les caractéristiques et les trajectoires des régions françaises (**Régions de l'Union européenne**).

Cet ouvrage a vocation à contribuer à la prise en compte de différentes échelles territoriales dans l'analyse de l'espace français. Les outils statistiques actuels permettent de descendre à des niveaux très fins, jusqu'à des mailles élémentaires de très petite taille (carreaux), et rendent de mieux en mieux compte des phénomènes locaux et des disparités entre territoires. ■

Dossiers

Une nouvelle approche sur les espaces à faible et forte densité

*Christel Aliaga, Pascal Eusebio, David Levy**

Longtemps assimilés aux espaces agricoles, les territoires ruraux étaient définis « en creux », comme non urbains. Avec le développement des villes, les liens des territoires ruraux avec celles-ci se sont intensifiés, que ce soit en termes d'emploi ou d'accès aux services et commerces. C'est désormais plus un cadre de vie qui définit les espaces ruraux, car ils peuvent se situer à la périphérie des villes. Pour tenir compte de ces évolutions, l'Insee propose aujourd'hui une grille plus continue, fondée sur le degré de densité de population des territoires, selon une approche plutôt « morphologique ». Elle est issue des travaux de la Commission européenne et rendue possible par la disponibilité de données à un niveau territorial très fin, celui des « carreaux ».

Cette nouvelle grille d'analyse, combinée à des éléments sur les caractéristiques des habitants, leur activité, l'accès à l'emploi ou aux services et équipements, peut permettre des approches très riches sur les espaces très peu denses. Il est ainsi possible de mesurer l'éloignement et l'enclavement et de décrire ces espaces très divers. La grande majorité des communes (90 %) sont peu densément peuplées en France, pays où la densité est presque partout assez réduite. Ces communes ne regroupent que 35 % de la population. Les plus faibles densités (communes très peu denses) concernent un tiers des communes et seulement 4 % de la population. Trois quarts des communes appartenant à des espaces très peu denses peuvent être considérées comme isolées car éloignées de l'influence des villes. Trois quarts des communes très peu denses sont également situées à plus de 10 minutes en automobile des services quotidiens.

L'espace rural n'a pas de définition précise et de multiples notions sont utilisées dans les études ou pour la conduite des politiques publiques. Les définitions existantes ont souvent été conçues pour mesurer les phénomènes économiques et sociaux sur des territoires où la « campagne » était prédominante. En 2011, la Commission européenne a mis au point une nouvelle méthode fondée sur des critères de densité et de population selon un principe d'agrégation de carreaux de 1 kilomètre de côté. Le point de départ de cette typologie « degré d'urbanisation » est bien l'urbain. Néanmoins, dans le cadre d'une réflexion sur la notion de rural, l'Insee a élargi cette méthode afin d'identifier des espaces de moindre densité, assimilables à des espaces de ruralité. L'objet de cette étude est d'en présenter les résultats, de les confronter aux découpages déjà existants et de livrer quelques éléments caractérisant les différents espaces.

Les différentes approches du rural

Longtemps associée à une activité agroalimentaire, la notion de ruralité fait aujourd'hui davantage référence à un mode de vie, à la nature des paysages et à leurs ressources.

À l'Insee, deux principales approches du rural ont été précédemment utilisées, l'une « morphologique » et l'autre « fonctionnelle ». Celles-ci définissent le rural de façon résiduelle

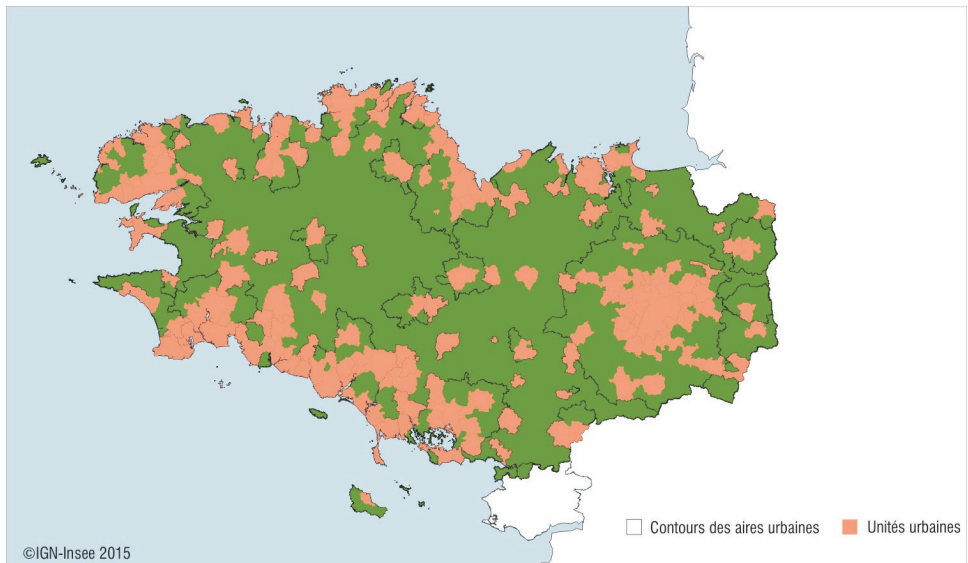
* Christel Aliaga, Pascal Eusebio, David Levy, Insee.

par rapport à l'urbain, mais elles se différencient par la manière de caractériser les territoires, selon la forme d'urbanisation, et le lien par rapport aux pôles d'emploi.

L'approche morphologique repose sur une définition de « l'urbain » au sens des **unités urbaines** (UU), établies pour les plus récentes en 2010. Les unités urbaines sont construites sur des critères de continuité du bâti et de population : l'unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Toutes les communes n'appartenant pas à une unité urbaine étaient considérées comme rurales. L'urbain ainsi défini représentait la ville, le rural la campagne. Cette approche, née dans les années 1950, est encore utilisée aujourd'hui à l'Insee. Une critique parfois formulée est qu'elle conduirait à surestimer le territoire urbain et la population urbaine¹ et qu'il faudrait utiliser des échelles infracommunales ou bien ajouter des contraintes sur la densité du bâti ou de la population. Par ailleurs, une autre critique qui lui est parfois adressée est le fait d'avoir une approche binaire et de ne pas définir différents degrés d'urbanisation. L'exemple de la décomposition urbain/rural sur la région Bretagne (*figure 1*) montre un ensemble de communes urbaines sur le littoral, mêlant des communes très denses comme Lorient ou Vannes et d'autres communes beaucoup moins denses comme Carnac.

Entre 1998 et 2009, l'approche morphologique a coexisté avec une approche dite fonctionnelle, fondée sur le **zonage en aires urbaines** (ZAU). L'espace à dominante urbaine était constitué par l'ensemble des aires urbaines et des **communes multipolarisées**. Dans cette approche, le rural était ainsi défini par le résidu de l'urbain. Il représentait l'ensemble des communes rurales et unités urbaines n'appartenant pas à l'espace à dominante

1. Approche morphologique : exemple de la région Bretagne



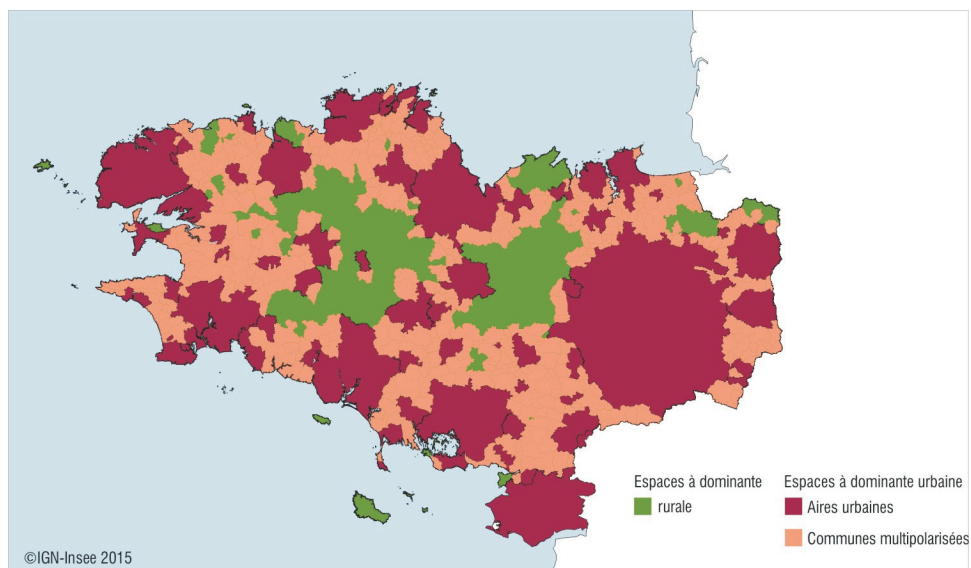
1. Près de 40 % des communes urbaines ont moins de 2 000 habitants.

urbaine. Il s'agissait donc de l'ensemble des communes qui ne sont pas sous l'influence des villes. Cependant, dans les espaces périurbains (**couronnes périurbaines** et communes multipolarisées), aux densités de population plus faibles, les paysages sont parfois marqués par des activités agricoles et forestières. Le caractère rural des espaces périurbains est d'autant plus fort qu'aujourd'hui, les modes de vie urbains et ruraux sont devenus proches : le poids du paysage devient donc déterminant dans la différenciation spatiale. L'exemple de la Bretagne illustre l'extension des aires urbaines qui englobent des communes rurales au sens des unités urbaines (*figure 2*).

Les approches morphologiques (densité, continuité du bâti, paysages, etc.) sont donc sans doute plus proches de l'idée qu'a un citoyen de vivre dans une commune rurale ou urbaine. Aussi, avec le nouveau zonage en aires urbaines (ZAU 2010), le vocabulaire change. Il ne vise plus à identifier les espaces à dominante urbaine ou rurale : il délimite ce que l'on appelle « l'espace d'influence des villes », tandis que l'approche morphologique au sens des unités urbaines permet toujours de qualifier un territoire d'urbain ou de rural.

En 2011, avec le développement des données disponibles au carreau, la nouvelle typologie européenne « degré d'urbanisation » a pu être mise en œuvre par la Commission européenne et a alimenté de nouvelles réflexions à l'Insee sur la notion de rural et des travaux d'application au cas français. L'objectif de ces travaux est de proposer une grille d'analyse simple à comprendre, la plus neutre possible, et mobilisant des critères intuitifs d'approche morphologique du territoire par la densité et la population, en cohérence avec la typologie européenne. Cette grille élémentaire pourra ensuite être croisée avec d'autres critères pour répondre à la diversité des préoccupations autour des ruralités et aller plus loin dans l'analyse des différents espaces (descriptions, typologies, etc.).

2. Approche fonctionnelle : exemple de la région Bretagne



Source : Insee.

La typologie européenne « Degré urbanisation » et son élargissement

La typologie européenne est fondée sur des calculs de densité et de population selon un principe d'agrégation de carreaux de 1 kilomètre de côté (*encadré*). Elle utilise une approche plutôt morphologique, en termes de densité et de population, le rural correspondant aux espaces les moins densément peuplés selon des seuils choisis au niveau européen. Ces critères correspondent plutôt bien à l'idée qu'ont les personnes d'habiter dans un espace urbain ou dans un espace rural. De plus, elle définit des degrés d'urbanisation, ce qui permet de dépasser l'approche binaire marquant une commune comme étant rurale ou urbaine. Par ailleurs, l'utilisation de données au carreau permet de cartographier à un échelon infracommunal cohérent et de repérer la présence de carreaux de différentes natures au sein d'une même commune.

Les seuils de densité et de population ont été fixés pour tous les pays européens de manière homogène, ce qui assure la comparabilité des situations. Ces seuils, relativement élevés, conduisent à une définition plutôt restrictive de l'urbain. Certes, cela permet de répondre aux critiques antérieures ; cependant, il est alors possible que l'on ne puisse plus identifier certaines petites villes.

En s'appuyant sur la construction de mailles urbaines, la méthode tend à définir l'urbain comme un espace où la population est concentrée et nombreuse. Elle cherche à repérer des zones agglomérées (notion de « ville »), à l'intérieur de la commune et entre les communes. La méthode tient compte également de la répartition de la population sur le territoire communal, en repérant les concentrations et les dispersions (« mitage »). La typologie européenne répartit finalement les territoires en trois catégories (très denses, de densité intermédiaire, peu denses).

Selon cette méthode, la grande majorité des communes (90 %) sont considérées comme peu denses en France, pays où la densité est presque partout assez réduite. Aussi est-on enclin à qualifier plus finement ce vaste espace rural. L'idée a ainsi été à l'Insee de créer un degré supplémentaire en identifiant des zones très peu denses, en utilisant la même méthode que celle de la typologie européenne. L'ajout d'un degré de moindre densité à la typologie européenne permet alors de répartir les communes en quatre catégories (*figure 3*) :

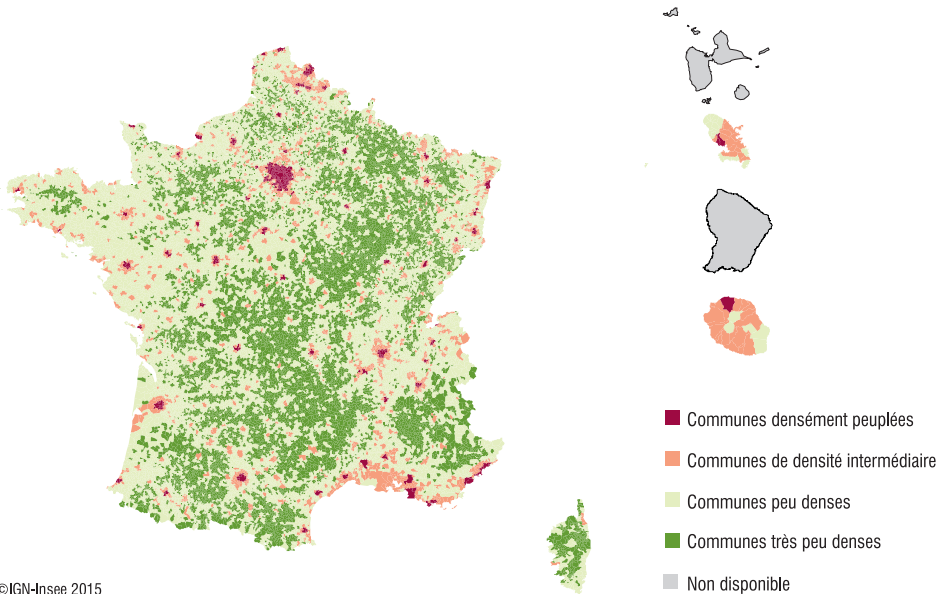
- 1- les communes densément peuplées ;
- 2- les communes de densité intermédiaire ;
- 3- les communes peu denses ;
- 4- les communes très peu denses.

Une commune française sur dix est densément peuplée ou de densité intermédiaire

Selon la typologie, conformément aux travaux européens, une commune sur dix apparaît comme densément peuplée ou de densité intermédiaire. Ces espaces regroupent 65 % de la population (*figure 4*).

Les communes densément peuplées représentent moins de 2 % des communes et 35 % de la population. Elles se caractérisent par une population nombreuse et très concentrée, la densité moyenne de ces espaces s'élevant à 2 969 habitants/km². Ces communes sont situées dans les pôles des grandes aires urbaines et plus de 70 % d'entre elles ont plus de 10 000 habitants. D'une manière générale, ces espaces sont fortement urbanisés et artificialisés (62 % de la superficie) et le revenu moyen net imposable par foyer fiscal est le plus élevé des catégories (*figure 5*). Le taux d'évolution de la population entre 2006 et 2011 est le plus faible des quatre catégories (+ 1,2 %).

3. Typologie européenne élargie



©IGN-Insee 2015

Note : les données carroyées sont disponibles pour la France métropolitaine, ainsi que pour La Réunion et la Martinique. La typologie européenne ne peut ainsi être construite pour les autres DOM.

Source : Insee, *Géographie 2012*.

4. Typologie européenne élargie - quelques indicateurs

	Nombre de communes		Population 2010		Densité moyenne (en hab./km ²)	Superficie (en km ²)	
	Effectif	Part (en %)	Effectif (en millions)	Part (en %)		Moyenne	Médiane
Communes densément peuplées	609	1,7	22,597	35,3	2 969	12,5	6,8
Communes de densité intermédiaire	2 996	8,2	19,111	29,9	413	15,5	9,0
Communes peu denses	19 968	54,5	19,655	30,7	64	15,5	11,2
Communes très peu denses	13 056	35,6	2,617	4,1	14	14,4	10,8
Ensemble	36 629	100,0	63,981	100,0	116	15,0	10,8

Champ : France métropolitaine, La Réunion et la Martinique.

Source : Insee, *Géographie 2012*.

Les communes de densité intermédiaire sont de taille bien moindre en termes de population que celle des communes densément peuplées. 60 % de ces communes sont situées dans les pôles des grandes aires urbaines, 24 % dans leurs couronnes et 10 % dans les moyens et petits pôles. La densité moyenne de ces espaces, bien que relativement élevée, est sept fois moindre que celle des communes densément peuplées. Ces espaces sont trois fois moins urbanisés et artificialisés que les communes densément peuplées.

La typologie européenne est plus restrictive sur l'urbain que celle des unités urbaines de l'Insee (*figure 6*). Plus précisément, 3 900 communes classées « rurales » par le critère européen sont classées urbaines au sens des unités urbaines. Ces communes sont des petites et moyennes villes et des banlieues de grandes agglomérations ; 55 % ont moins de 2 000 habitants et 90 % moins de 4 000 habitants. La contrainte de 5 000 habitants concernant la maille urbaine notamment (*encadré*) fait que les petites villes sont moins représentées dans l'urbain selon cette typologie.

La typologie européenne mise en œuvre au niveau communal et son élargissement

La typologie européenne « Degré d'urbanisation » est une classification urbain-rural conçue par la Commission européenne. À partir de carreaux de 1 km de côté, on forme des mailles urbaines, agrégations de carreaux contigus qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 300 habitants par km² et un minimum de 5 000 habitants. Dans une démarche identique et pour définir « l'urbain dense », on forme ensuite des mailles urbaines denses qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 1 500 habitants par km² et un minimum de 50 000 habitants. L'ajout d'un degré de ruralité à cette typologie européenne consiste à appliquer une méthode identique en ciblant sur les zones moins denses : on forme ainsi des mailles rurales intermédiaires qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 25 habitants par km² et un minimum de 300 habitants.

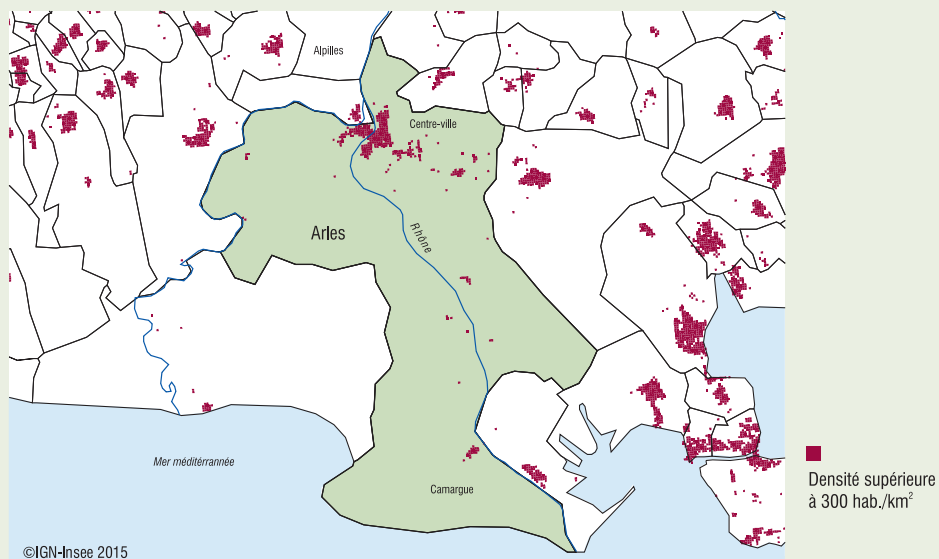
La typologie de l'Insee complète ainsi la nomenclature européenne pour proposer quatre niveaux de densité :

- 1- les communes densément peuplées ;
- 2- les communes de densité intermédiaire ;
- 3- les communes peu denses ;
- 4- les communes très peu denses.

Les données carroyées sont disponibles pour la France métropolitaine, ainsi que pour La Réunion et la Martinique. La typologie ne peut ainsi être construite sur les autres DOM.

Ce travail à partir de la population carroyée permet de mieux rendre compte de la dispersion spatiale de la population sur le territoire, ce que ne permet pas la densité de population. Par exemple, la commune d'Arles est la plus étendue de France métropolitaine avec une densité de 69 habitants au km², soit une valeur très inférieure à la moyenne France (105). Pourtant, sa population est concentrée sur un espace limité, le long du Rhône. Avec cette nouvelle typologie, Arles est classée en densité intermédiaire.

Le centre-ville d'Arles, concentré le long du Rhône



Source : Insee, revenus fiscaux localisés 2009.

5. Quelques éléments de caractérisation des différentes catégories

en %

	Catégories de communes			
	Communes densément peuplées	Communes de densité intermédiaire	Communes peu denses	Communes très peu denses
Part des zones urbanisées, industrielles ou commerciales, mines, décharges et chantiers, espaces verts artificialisés, non agricoles	62	21	4	1
Part des terres arables, cultures permanentes, prairies, zones agricoles hétérogènes	20	48	64	57
Part des forêts, milieux à végétation arbustive et/ou herbacée, espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	16	28	31	42
Indice de vieillissement ¹ en 2010	0,6	0,7	0,7	1,0
Part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements en 2010	3	7	15	26
Part de l'emploi dans la fonction agriculture en 2010 (en % des emplois au lieu de travail)	< 1	1	8	31
Revenu moyen net déclaré par foyer fiscal en 2009 (en euros)	25 155	22 605	22 294	19 343
Taux d'évolution de la population entre 2006 et 2011	1,2	2,0	5,2	3,3

1. Rapport de la population des 65 ans ou plus à la population des moins de 20 ans.

Champ : France métropolitaine, La Réunion et la Martinique.

Sources : Insee, recensements de la population 2006, 2010, 2011 ; Insee, DGFIP, revenus fiscaux localisés 2009 ; Corine Land Cover 2006.

6. Typologie européenne et approche par les unités urbaines

Typologie européenne

Approche au sens des unités urbaines

	Nombre de communes		Population 2010			Nombre de communes		Population 2010	
	Effectif	Part (en %)	Effectif (en millions)	Part (en %)		Effectif	Part (en %)	Effectif (en millions)	Part (en %)
Communes densément peuplées ou de densité intermédiaire	3 605	9,8	41,709	65,2	Communes appartenant à une unité urbaine	7 272	19,9	49,577	77,5
Communes peu denses ou très peu denses	33 024	90,2	22,272	34,8	Communes hors unités urbaines	29 357	80,1	14,404	22,5
Ensemble	36 629	100,0	63,981	100,0	Ensemble	36 629	100,0	63,981	100,0

Champ : France métropolitaine, La Réunion et la Martinique.

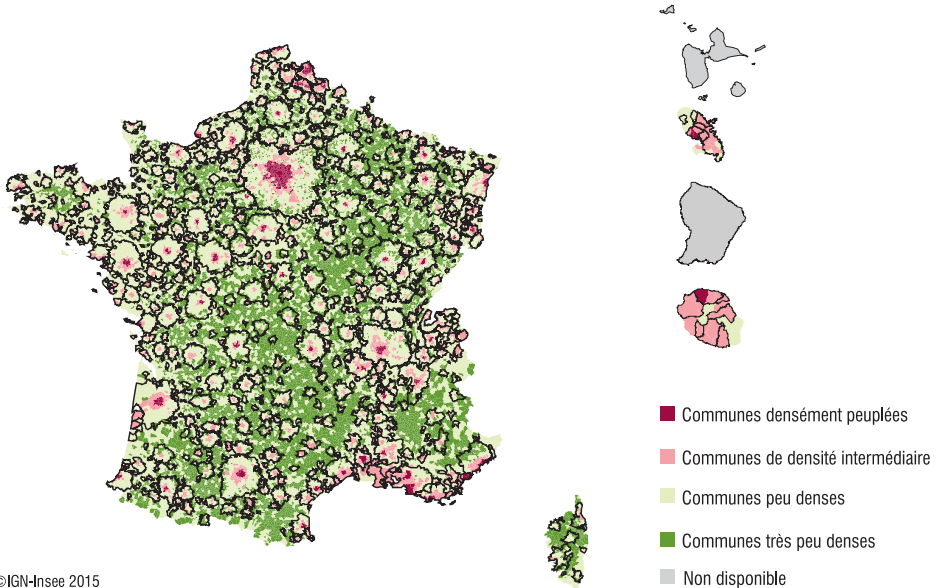
Source : Insee, Géographie 2012.

Communes peu denses : surtout dans les couronnes des grands pôles urbains

Plus de la moitié des communes figurent dans la catégorie des communes peu denses (figure 4). Elles regroupent un peu moins d'un tiers de la population. La majorité d'entre elles (60 %) sont situées dans les couronnes et dans l'espace multipolarisé des grandes aires urbaines (figure 7).

D'une manière générale, la part des zones urbanisées et artificialisées est beaucoup plus faible que pour les communes de densité intermédiaire (4 % contre 21 % de la superficie). En revanche, la part des territoires agricoles de toutes les catégories est et s'élève à près des deux tiers de la superficie (figure 5). Ces espaces peu denses connaissent globalement le plus fort taux de croissance de la population entre 2006 et 2011 (+ 5,2 %). La question de l'accessibilité aux équipements et services se pose pour ces espaces : les temps d'accès aux services et aux équipements, bien que plus faibles que ceux des communes très peu denses, sont bien supérieurs à ceux des communes de densité intermédiaire (figure 8).

7. Typologie européenne élargie et zones d'influence des villes



©IGN-Insee 2015

Lecture : les aires urbaines décrivent l'influence des villes au-delà de leurs limites physiques. Elles sont représentées sur la carte par les zones délimitées par un trait de couleur noire.

Note : les données carroyées sont disponibles pour la France métropolitaine, ainsi que pour La Réunion et la Martinique. La typologie européenne ne peut ainsi être construite pour les autres DOM.

Source : Insee, *Géographie 2012*.

8. Temps d'accès aux services et aux équipements

en minutes

	Catégories de communes			
	Communes densément peuplées	Communes de densité intermédiaire	Communes peu denses	Communes très peu denses
Temps médian d'accès aux équipements de la gamme de proximité les plus proches	5	5	8	13
Temps médian d'accès au médecin omnipraticien le plus proche	4	4	10	16
Temps médian d'accès à la pharmacie la plus proche	4	4	10	18
Temps médian d'accès aux urgences les plus proches	14	26	40	52
Temps médian d'accès à l'école élémentaire la plus proche	4	4	4	10
Temps médian d'accès au collège le plus proche	6	8	16	24
Temps médian d'accès au lycée général le plus proche	8	16	32	46

Champ : France métropolitaine, La Réunion et la Martinique.

Note : il s'agit du temps médian d'accès en minutes, en automobile, en heure creuse, du chef-lieu de la commune de résidence au chef-lieu de la commune d'implantation du service le plus proche. Pour l'intercommunal, les calculs se font entre les carreaux de 200 mètres : la médiane représente le temps d'accès de chaque carreau de 200 mètres à l'équipement le plus proche. Les distances sont calculées avec le distancier Metric de l'Insee.

Source : Insee, *base permanente des équipements*.

La faible densité n'est pas synonyme de dépeuplement

Un tiers des communes sont très peu denses ; elles regroupent 4 % de la population (*figure 4*). Délimiter des zones très peu denses revient à identifier des zones où les habitants sont davantage « isolés » de leurs voisins. Les communes très peu denses sont souvent éloignées de l'influence des villes : près des trois quarts d'entre elles sont dans un espace « résiduel » du zonage en aires urbaines. Le quart restant est situé principalement aux franges des couronnes des grands **pôles urbains** et un peu dans son espace multipolarisé (*figure 7*).

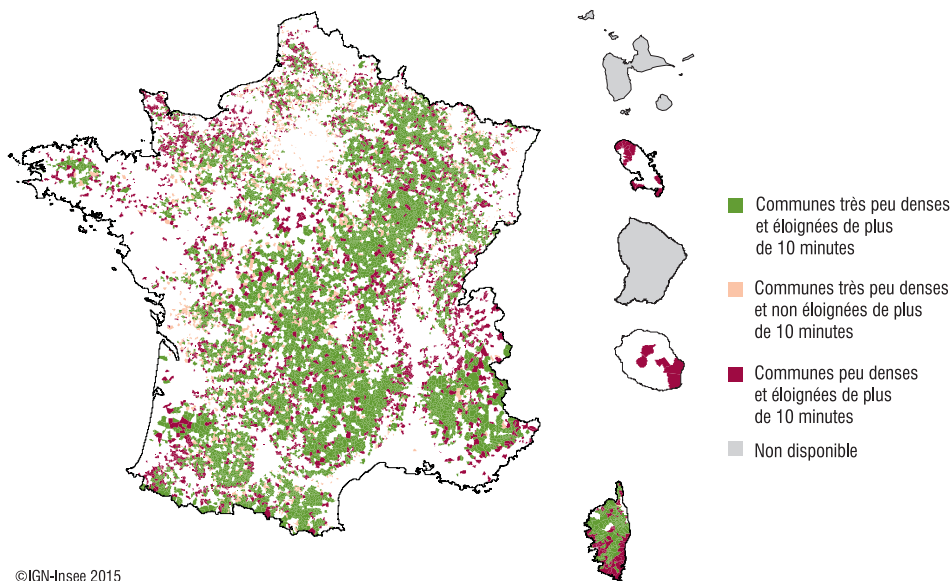
La présence de zones très peu denses dans les grandes aires urbaines s'explique tout d'abord par l'application de critères différents, une commune peut être très peu dense et pour autant sous influence des villes. C'est le cas par exemple des communes situées au nord-est du pôle urbain de Nice, donc sous l'influence de l'emploi de ce pôle, mais qui sont classées dans la catégorie des communes très peu denses. Par ailleurs, la méthode de construction du zonage en aires urbaines conduit à construire des zones d'un seul tenant et sans enclave.

En ce qui concerne l'accès aux services, les trois quarts des communes très peu denses sont à plus de 10 minutes² des services quotidiens (figure 9), contre un cinquième des communes peu denses. Ces communes peu denses et éloignées des services sont majoritairement situées aux franges des couronnes des grandes aires urbaines et dans son espace multipolarisé. Pour les communes éloignées des services quotidiens, les temps d'accès sont plus élevés pour les communes très peu denses que pour les communes peu denses, les temps médians étant respectivement de 13 et 8 minutes.

En moyenne, dans les communes très peu denses, les sols sont moins artificialisés et ces communes possèdent d'importants espaces naturels (42 % de forêts et autres milieux naturels). Elles possèdent également plus d'emplois dans l'agriculture (31 % des emplois dans la fonction agriculture). La part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements est la plus forte de toutes les catégories et s'élève à 26 %. Ces espaces se caractérisent aussi par une population plus âgée et une population aux revenus plus modestes (figure 5).

La faible densité n'est pourtant pas toujours synonyme de dépeuplement. La population dans les communes très peu denses a augmenté globalement de 3,3 % entre 2006 et 2011, moins que pour les communes peu denses mais un peu plus que pour les communes denses ou intermédiaires. L'accessibilité aux équipements et services est moindre dans ces espaces de plus

9. Typologie européenne élargie et accès aux équipements et services de proximité



Note : les données carroyées sont disponibles pour la France métropolitaine, ainsi que pour La Réunion et la Martinique. La typologie européenne ne peut ainsi être construite pour les autres DOM.

Source : Insee, Géographie 2012.

2. Qui correspond au troisième quartile de l'ensemble des communes - temps d'accès à l'ensemble des équipements de la gamme de proximité.

faible densité. Ainsi, dans ces espaces, les temps de trajet pour se rendre dans les services de proximité, services de santé et établissements scolaires sont supérieurs à ceux des autres catégories (figure 8).

Derrière ces caractéristiques globales apparaissent néanmoins des diversités, souvent en lien avec la situation géographique des territoires. L'agriculture est moins présente dans les espaces de massifs montagneux. Le Nord et le Nord-Est, les marges de la couronne parisienne, le bassin de la Loire et les Alpes du Nord présentent des indices de vieillissement moins élevés. Les résidences secondaires se retrouvent principalement dans les zones de villégiatures, les espaces du Nord-Est et du Sud-Ouest intérieur étant moins concernés. Les revenus sont notamment plus élevés dans les espaces très peu denses du Bassin parisien. ■

Définitions

Aire urbaine : ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Le zonage en aires urbaines utilisé ici est basé sur les données du recensement de la population de 2010.

Communes multipolarisées des grandes aires urbaines : communes situées hors des aires, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

Couronne périurbaine : ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.

Pôle urbain : unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

Unité urbaine : commune ou ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Toute commune n'appartenant pas à une unité urbaine est considérée comme rurale.

Pour en savoir plus

Dijkstra L., Hugo Poelman H., "A harmonised definition of cities and rural areas : the new degree of urbanisation", *Working papers* n° 01/2014, European Commission, 2014.

Pistre P., « Les campagnes françaises : un renouveau incontestable mais très inégal », *Population et Avenir* n° 715, novembre-décembre 2013.

Volat G., « L'habitat rural entre 1999 et 2009 : des évolutions contrastées », *Le Point Sur* n° 179, Soes, décembre 2013.

Brutel C., Levy D., « Le nouveau zonage en bassins de vie de 2012 - Trois quarts des bassins de vie sont ruraux », *Insee Première* n° 1425, décembre 2012.

Hilal M., Barczak A., Tourneux F., Schaeffer Y., Houdart M., Cremer-Schulte D., « Typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral, montagne et DOM) », *Travaux en ligne* n° 12, Datar 2012.

Milian J., Barthe L., « Les espaces de la faible densité », in *Territoires 2040* n° 3, « Des systèmes spatiaux en perspective », La Documentation française, Datar, 2012.

Brutel C., Levy D., « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 - 95 % de la population vit sous l'influence des villes », *Insee Première* n° 1374, octobre 2011.

Clanché F., Rascol O., « Le découpage en unités urbaines de 2010 - L'espace urbain augmente de 19 % en une décennie », *Insee Première* n° 1364, août 2011.

Laganier J., Vienne D., « Recensement de la population de 2006 - La croissance retrouvée des espaces ruraux et des grandes villes », *Insee Première* n° 1218, janvier 2009.

La hiérarchie des villes en France métropolitaine sur trente ans : stabilité globale et reclassements

Joël Creusat et Henri Morel-Chevillet*

Entre 1982 et 2011, la croissance urbaine en France métropolitaine, mesurée par l'augmentation de la population des unités urbaines, a été de 23 %, soit 9 millions d'habitants supplémentaires. Ce phénomène a conjugué une extension de la superficie des villes à une densification de peuplement. D'une part, cet accroissement important ne s'est pas traduit par une modification massive des positions des villes au sein de la hiérarchie urbaine, laquelle est restée globalement stable. En effet, la variation absolue de la population des villes a été, en première approximation, proportionnelle à leur taille, ce qui tend à reproduire la hiérarchie existante. D'autre part, les reclassements éventuels de position interviennent plutôt à l'intérieur d'une classe de villes de même taille et sont plus fréquents et significatifs pour les villes de petites tailles. La répartition d'ensemble des villes qui « gagnent » ou qui « perdent » des habitants se superpose assez bien à la géographie de la France en croissance (arc atlantique, Sud-méditerranée, vallée du Rhône, Île-de-France) et à celle de la France qui connaît des difficultés héritées de la régression des industries anciennes (Nord, Est, Centre). Au-delà, l'explication est à rechercher dans la dynamique de l'emploi offert dans les villes : c'est le premier facteur explicatif de la croissance de leur population. Un autre facteur favorable pour une ville est d'être située dans la couronne d'un grand pôle d'aire urbaine et de bénéficier de son effet d'entraînement. Enfin, les trois quarts des capitales régionales ont connu une forte croissance démographique, par cet effet de métropolisation. La forte prééminence de l'agglomération parisienne s'érode légèrement du fait d'une croissance de sa population légèrement inférieure.

L'augmentation de la population des agglomérations – les **unités urbaines** – et l'élargissement des espaces sous l'influence de la ville – les **aires urbaines** – sont les deux composantes de la croissance urbaine (*encadré 1*). Au cours des trois dernières décennies, la croissance urbaine a donc été portée par un double mouvement d'extension géographique et de densification de l'espace urbain.

Cette approche, au sens large, de la croissance urbaine met l'accent sur le développement et les déformations de l'espace urbain incluant la fonction de centralité et « l'arrière-pays » sous influence de la ville¹ [Brutel, 2011 ; Brutel et Levy, 2011 ; Julien, 2001]. Dans ce schéma, on se focalise sur l'évolution des agglomérations de population qui forment l'armature du fait urbain². L'évolution de l'armature urbaine est ici analysée selon trois questions classiques de la géographie urbaine : la croissance, la hiérarchie³ et la concentration de la population des villes (*encadré 2*).

En 2011, en France métropolitaine, près de huit habitants sur dix résident dans l'espace urbain, défini comme celui des unités urbaines, c'est à dire un espace basé sur la continuité du bâti et d'une taille minimum de 2 000 habitants [Clanché et Rascol, 2011].

En trente ans (1982-2011), à délimitations courantes des unités urbaines, la population de celles-ci s'est accrue de 23 %, soit 8 961 000 habitants supplémentaires et la superficie

* Joël Creusat et Henri Morel-Chevillet, Insee. La cartographie a été réalisée par Christiane Kuhn, Insee.

1. Dans cet article, on désignera par « ville », selon l'usage, les unités urbaines.

2. Denise Pumain [Pumain, 2012-2013] définit l'urbanisation comme « un processus spatio-temporel d'augmentation du nombre et de la taille des villes et de la concentration de la population en leur sein ».

3. Denise Pumain [Pumain, 2012-2013] définit la hiérarchie urbaine comme « la forme pyramidale de la différenciation des villes par leur taille dans un système de villes ».

occupée par ces dernières, de 42,5 % (35 400 km²) (figure 1). Sur cette période, la population urbaine a augmenté de manière inégale sur le territoire. Les grandes unités urbaines absorbent en effet près de 80 % de la hausse (20 % par l'unité urbaine de Paris et 56 % par les unités de 400 000 à 2 000 000 habitants). L'attractivité des grandes villes conforte un système urbain dominé en premier lieu par Paris (près de sept fois plus grande que ses suivantes immédiates, Lyon ou Marseille, selon les recensements) et en second lieu, par un ensemble de 14 unités urbaines de 400 000 habitants ou plus. Les unités urbaines dont la population est comprise entre 200 000 et 400 000 habitants sont celles qui contribuent le moins à la variation de population de l'ensemble des unités urbaines (en raison, notamment, de la « migration » de trois unités urbaines vers d'autres classes de taille). La population urbaine se répartit entre un centre parisien hypertrophié (10 millions d'habitants), 14 unités urbaines de 400 000 habitants ou plus situées sur le littoral, le long des fleuves, près des frontières, et 2 218 unités urbaines plus petites.

L'ensemble des quinze villes les plus importantes regroupe en 2011, 21,3 millions d'habitants, soit 43,8 % du total urbain, contre 14,4 millions d'habitants ou 36,4 % en 1982 (délimitation courante) et structure de façon forte et pérenne la totalité du territoire.

Encadré 1

Définitions et champ

Définitions

Unité urbaine : ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Les communes qui ne sont pas en unités urbaines sont des « communes non agglomérées ».

Les unités urbaines sont redéfinies périodiquement. L'actuel zonage daté de 2010 a été établi en référence à la population connue au recensement de 2007 et sur la géographie du territoire au 1^{er} janvier 2010. Une première délimitation des villes et agglomérations a été réalisée à l'occasion du recensement de 1954. De nouvelles unités urbaines ont ensuite été constituées lors des recensements de 1962, 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999.

Dans cet article, les évolutions entre 1982 et 2011 sont calculées soit à « délimitations courantes » (c'est-à-dire en prenant en compte les zonages courants de 2010 et de 1982), soit selon la délimitation de 2010. Dans ce dernier cas, les variables d'intérêt de 1982 (population, superficie) ont été recalculées sur la base du zonage 2010 des unités urbaines.

Aire urbaine : ensemble de communes constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 1 500 emplois, et par des communes hors unités urbaines ou en unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. On distingue les « grandes aires urbaines » autour

de pôles comptant 10 000 emplois ou plus, les « moyennes aires urbaines » autour de pôles comptant entre 5 000 à moins de 10 000 emplois et les « petites aires urbaines » autour de pôles de 1 500 à moins de 5 000 emplois.

Le zonage en aires urbaines de 2010 permet d'obtenir une vision des aires d'influence des villes (au sens d'unités urbaines) sur le territoire. Il est basé sur les données du recensement de la population de 2008 et plus particulièrement sur celles relatives à l'emploi et aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail.

Champ

Unités urbaines en délimitation 2010	Nombre d'unités
Ensemble des unités urbaines	2 233
Unités urbaines de 10 000 habitants ou plus	475
Unités urbaines de 10 000 habitants ou plus dans une aire urbaine	435
Unités urbaines de 10 000 habitants ou plus, pôles d'une aire urbaine	350
Unités urbaines de 10 000 habitants ou plus, non pôles d'une aire urbaine (dans la couronne)	85
Unités urbaines de 10 000 habitants ou plus, pôles d'une aire urbaine, disposant en couronne d'unités urbaines non pôles	28

Les tranches d'unités urbaines retenues ont été constituées à partir des ruptures apparaissant dans la distribution rang-taille, avec une mention particulière à 30 000 habitants, seuil considéré comme discriminant dans la dotation en équipements dits « urbains ».

1. Évolution de la population et de la surface des unités urbaines entre 1982 et 2011

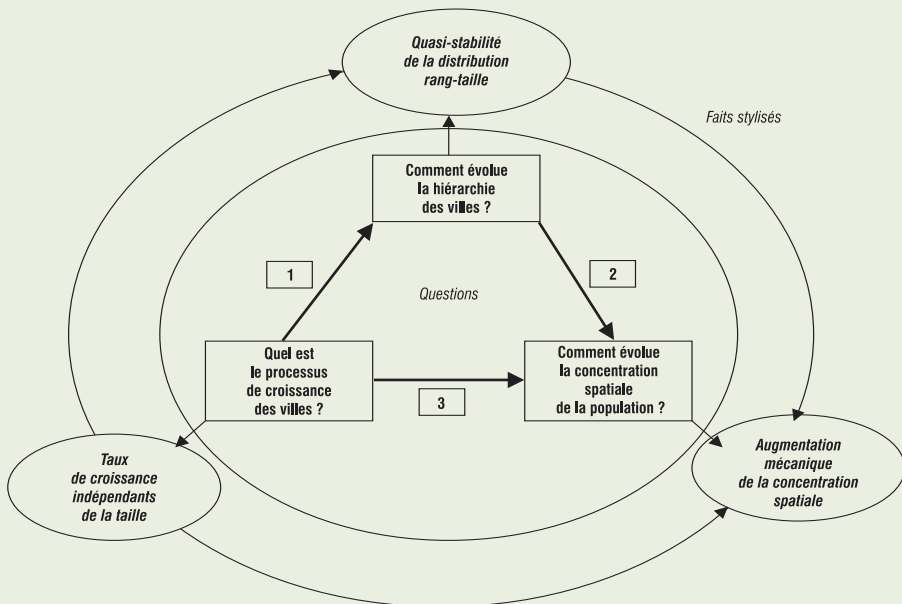
Taille des unités urbaines	Population 1982 (délimitation 1982)	Surface des unités urbaines en 1982 (en km ²)	Population 1982 (délimitation 2010)	Population 2011 (délimitation 2010)	Surface des unités urbaines en 2011 (en km ²)	Évolution de la population entre 1982 et 2011		Évolution expliquée par l'extension	
						Dans les délimitations courantes	Dans la délimitation de 2010 (densification)	en nombre d'habitants	en %
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]=[4]-[1]	[7]=[4]-[3]	[8]=[6]-[7]	[9]=[8]/[6]
Moins de 10 000 habitants	5 967 354	42 856	7 021 672	7 807 387	58 945	1 840 033	785 715	1 054 318	57,3
De 10 000 à moins de 100 000 habitants	9 795 564	24 380	11 248 784	11 618 732	36 254	1 823 168	369 948	1 453 220	79,7
De 100 000 à moins de 400 000 habitants	9 423 232	9 144	7 654 432	7 887 841	10 227	-1 535 391	233 409	-1 768 800	115,2
De 400 000 à moins de 2 000 000 d'habitants	5 735 620	4 564	9 564 620	10 759 737	10 448	5 024 117	1 195 117	3 829 000	76,2
Paris	8 706 963	2312	9 534 576	10 516 110	2 845	1 809 147	981 534	827 613	45,7
Ensemble des unités urbaines	39 628 733	83 256	45 024 084	48 589 807	118 718	8 961 074	3 565 723	5 395 351	60,2
Population métropolitaine	54 335 000	///	///	63 070 000	///	8 735 000	///	///	///

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, recensements de la population 1982 et 2011.

Encadré 2

Le modèle de référence d'analyse de la hiérarchie urbaine



Lecture des enchaînements de faits stylisés (les flèches indiquent le sens des causalités)

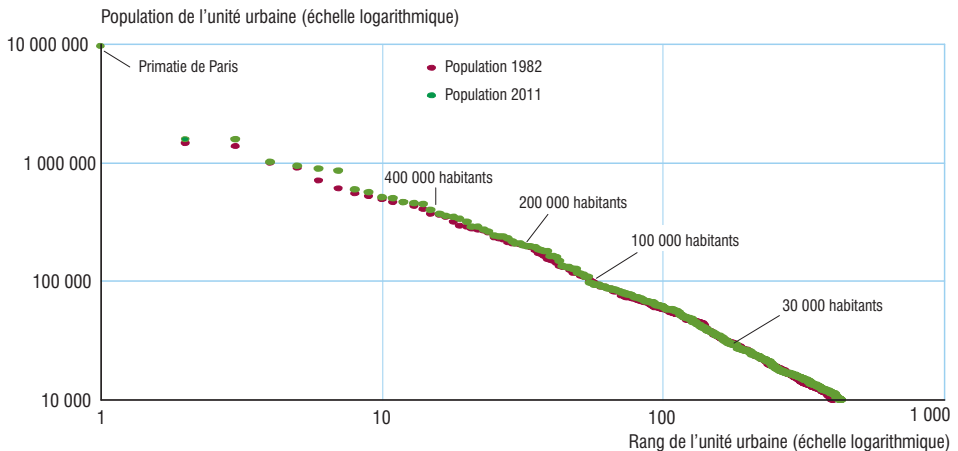
- Le modèle de référence de la croissance des villes [Pumain, 2007] est le modèle de Gibrat de 1931, selon lequel la croissance des villes est exponentielle (le taux de croissance est une constante indépendante de la taille, aux fluctuations aléatoires près).
- 3 La quasi-stabilité de la hiérarchie urbaine implique que la distribution des poids des villes (en population, en emploi) varie peu, même s'il y a divergence des tailles de villes (augmentation de la variance des tailles) [Dimou et Schaffar, 2011]. Les grandes villes, ayant le plus gros poids dans l'ensemble, contribuent le plus à la croissance urbaine totale. Comme l'extension de la surface des villes n'est pas proportionnelle à la croissance de la population, il y a une tendance à l'augmentation de la densité dans les grandes villes, d'autant plus qu'elles captent l'essentiel de la croissance, ce qui se traduit par une augmentation de la concentration spatiale de la population [Pumain, 2012-2013].

Quasi-stabilité de la hiérarchie des villes selon la taille, érosion de Paris

La distribution rang-taille des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus⁴ en 1982 et 2011 de la France métropolitaine (*encadré 3*) témoigne d'une hiérarchie des villes relative-ment stable dont les fluctuations sont limitées (*figure 2*).

L'unité urbaine de Paris rassemble en 2011 comme en 1982 plus du quart de la population urbaine. Parallèlement, la part des unités urbaines de 100 000 à moins de 400 000 habitants parmi l'ensemble des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus a diminué, en délimitations courantes, de 28,0 % en 1982 à 19,3 % en 2011. Cette baisse a profité aux grandes métropoles de 400 000 habitants ou plus (hors Paris) qui regroupent 26,4 % de la population urbaine en 2011 contre 17,1 % en 1982. Depuis 1982, la prééminence démographique de Paris⁵ s'affaiblit légèrement dans la mesure où, en 2011, les grandes métropoles hors Paris rassemblent une part plus importante de la population des grandes métropoles que Paris (*figure 3*). Les unités urbaines de 400 000 habitants ou plus sont celles qui contribuent le plus à la variation de l'emploi (8,2 points) suivies par Paris (5,5 points) (*figure 4*). Désormais, rapportés à l'ensemble

2. Distribution rang-taille des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus en 1982 et 2011



Champ : France métropolitaine, unités urbaines de 10 000 habitants ou plus (délimitation 2010 des unités urbaines).

Lecture : à chaque unité urbaine sont associés son rang et sa population, chacune de ces deux coordonnées étant exprimée dans une échelle logarithmique. L'ajustement d'une droite à ce nuage de points permet d'estimer la population de l'unité urbaine à partir de son rang dans la hiérarchie. Avec une pente de $-1,08$, cette droite témoigne d'un système urbain assez peu inégalitaire. La droite s'ajuste très bien sur les unités urbaines de 10 000 à moins de 400 000 habitants et présente une cassure sur les villes de plus de 400 000 habitants hors Paris (pente égale à $-1,01$). Les écarts du nuage avec la droite d'ajustement permettent de déceler des cassures significatives dans la distribution. Ces points d'inflexion partagent la distribution en classes de taille.

Source : Insee, recensements de la population 1982 et 2011.

3. Évolution du poids des villes de 400 000 habitants ou plus

	en %				
	1982	1990	1999	2006	2011
Poids de Paris dans l'ensemble des unités urbaines de 400 000 habitants ou plus	60,1	58,3	53,1	53,2	49,4
Poids des unités urbaines de 400 000 habitants ou plus (hors Paris) dans l'ensemble des unités urbaines de 400 000 habitants ou plus	39,9	41,7	46,9	46,8	50,6
Poids des unités urbaines de 400 000 habitants ou plus dans l'ensemble des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus	42,9	45,1	48,7	49,1	52,2

Champ : France métropolitaine, unités urbaines de 400 000 habitants ou plus (délimitations courantes des unités urbaines).

Source : Insee, recensements de la population 1982, 1990, 1999, 2006 et 2011.

4. Dans la suite de l'étude, on ne considérera que les unités urbaines rassemblant 10 000 habitants ou plus.

5. Ce constat renvoie aux travaux du géographe François Moriconi-Ebrard [Moriconi-Ebrard, 2000], qui a établi une relation statistique entre la population de la ville (ou des villes) primatiale(s) et la population urbaine (des agglomérations de 10 000 habitants ou plus).

4. Contributions à l'évolution de 1982 à 2011 de la population et de l'emploi des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus par tranches de taille

en %

Taille des unités urbaines	Population			Emploi		
	Part de la population en 1982	Taux de variation de la population 1982-2011	Contribution au taux de variation total de la population (en points)	Part de l'emploi en 1982	Taux de variation de l'emploi 1982-2011	Contribution au taux de variation total de l'emploi (en points)
	[1]	[2]	[3]=[1]*[2]	[4]	[5]	[6]=[4]*[5]
De 10 000 à moins de 30 000 habitants	12,67	4,12	0,52	11,55	23,24	2,68
De 30 000 à moins de 100 000 habitants	16,93	2,66	0,45	16,80	21,25	3,57
De 100 000 à moins de 200 000 habitants	8,74	4,82	0,42	8,98	21,62	1,94
De 200 000 à moins de 400 000 habitants	11,41	1,70	0,19	11,18	19,33	2,16
400 000 habitants ou plus (hors Paris)	25,17	12,50	3,15	23,49	34,84	8,18
Paris	25,09	10,29	2,58	28,00	19,45	5,45
Ensemble	100,0	7,31	7,31	100,00	23,99	23,99

Champ : France métropolitaine, unités urbaines de 10 000 habitants ou plus (délimitation 2010 des unités urbaines).

Source : Insee, recensements de la population 1982 et 2011.

Encadré 3

Distribution rang-taille et primatie urbaine

Loi rang-taille

Les hiérarchies urbaines sont décrites du point de vue de la statistique par des distributions fortement asymétriques, avec des petites villes très nombreuses et de très grandes villes en nombre limité. On utilise ainsi des distributions statistiques particulières telles que la loi log-normale ou la loi de Pareto.

D'usage commode et bien adaptée à la description des villes au-dessus d'un certain seuil (10 000 habitants ou plus en France par exemple), la distribution de Pareto permet de décrire le nombre de villes existant au-dessus de différents seuils de taille de population [Pumain et Saint-Julien, 2001]. Adaptée par Zipf, cette distribution est connue sous la dénomination « loi rang-taille » :

$$Population_i = K \times Rang_i^{-\alpha}$$

Cette relation donne la taille de la *i*-ème ville lorsque les villes sont classées par ordre de taille décroissant. On considère que pour $\alpha > 1$, la hiérarchie des villes est prononcée (distribution très inégale). Pour $\alpha = 1$, situation généralement observée dans les pays de l'Europe de l'Ouest, le paramètre *K* donne la taille de la première ville. Selon cette distribution (pour $\alpha = 1$), la deuxième ville a une population deux fois plus petite que la première, la troisième est trois fois plus petite que la première, etc.

Les deux paramètres de cette distribution (*K* et α) sont commodément estimés après passage en logarithmes avec un modèle de régression linéaire simple. Remarquablement stable sur les données françaises, le paramètre d'inégalité α est égal à 1,08 en 2011. La droite s'ajuste très bien sur les unités urbaines de 10 000 à moins de 400 000 habitants et présente une « cassure » pour les villes de 400 000 habitants ou plus, hors Paris ($\alpha = 1,01$). Cette cassure s'explique par la forte prééminence de Paris dans le système urbain français.

Primatie urbaine

Dans certains pays, comme en France ou au Royaume-Uni, la première ville est beaucoup plus importante que ce que prédirait la « loi rang-taille » ; on parle de forte « primatie ». Cette primatie traduit le fait que la première ville se distingue par sa taille exceptionnelle dans le système de villes auquel elle appartient. Une analyse spécifique a été proposée [Moriconi-Ebrard, 2000] qui modélise de façon empirique la taille de la première ville en fonction de l'ensemble de la population urbaine du pays (total des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus).

de la population urbaine, Paris d'un côté et l'agrégation des grandes unités urbaines hors Paris de l'autre, pèsent le même poids. L'attractivité globale pour l'emploi de grandes entités de province semble ainsi se dessiner aux légers dépens de l'unité urbaine parisienne. La contribution la plus faible est apportée par le groupe des unités urbaines de 100 000 à moins de 200 000 habitants, plus souvent en concurrence avec de grands centres urbains.

La stabilité globale de la hiérarchie urbaine recouvre des permutations de rangs qui tiennent au fait que certaines villes « gagnent » ou « perdent » des habitants, relativement à l'évolution moyenne de l'ensemble des villes. Ces permutations restent très souvent dans des voisinages de taille avec des changements de tranches de population peu fréquents, même sur trente ans.

Si les mouvements sont plus fréquents, logiquement, dans les unités urbaines de 10 000 à moins de 100 000 habitants, ils sont plus rares dans les autres classes.

Les 53 unités urbaines de 100 000 habitants ou plus (hors Paris) changent relativement peu de position entre 1982 et 2011. Sept d'entre elles reculent de trois rangs au moins, en perdant des habitants : Maubeuge (- 8 rangs), Montbéliard (- 8), Dunkerque (- 7), Le Havre (- 4), Brest (- 4), Saint-Nazaire (- 4), Thionville (- 4). Sept, également, gagnent plus de trois rangs : Genève-Annemasse (+ 13), Montpellier (+ 6), Poitiers (+ 5), Annecy (+ 5), Bayonne (+ 5), Chambéry (+ 4), Rennes (+ 4) ; d'ailleurs, dans ces sept villes, la croissance de la population accompagne celle de l'emploi au lieu de travail.

Par rapport à 1982, Brest et Saint-Étienne sont passées respectivement en dessous du seuil de 200 000 habitants et 400 000 habitants en 2011. Avignon et Montpellier ont rejoint le groupe des unités de 400 000 habitants ou plus, tandis que Bayonne a dépassé les 200 000 habitants.

Les positions des unités urbaines de 400 000 habitants ou plus fluctuent peu. Lyon et Marseille échangent leur rang, Toulouse, Strasbourg, Grenoble et Avignon gagnent une place, Nantes progresse de deux rangs, Bordeaux et Rouen perdent une place et Douai-Lens recule de deux.

Les unités urbaines de moins de 100 000 habitants dont le classement selon la taille est plus progressif connaissent de plus fortes fluctuations de rangs. Ainsi, la moitié des villes de cette taille ont gagné jusqu'à 30 rangs ou en ont perdu autant.

L'inertie des positions relatives des villes est d'autant plus grande que l'on monte dans la hiérarchie urbaine ; ce sont les permutations intra-classe d'unités urbaines qui sont la règle, aux chocs exogènes de nature industrielle ou démographique près (Sarrebriek, Montpellier, etc.). Ces constats confortent l'idée d'une très grande stabilité de la hiérarchie dans un système de villes à forte primatie parisienne [Guérin-Pace et Pumain, 1990].

La majeure partie de l'accroissement global de la population est liée à l'extension du périmètre des unités urbaines (60,2 %) avec des variations significatives selon la classe de taille des unités urbaines. Ainsi, les unités urbaines dont le nombre d'habitants est compris entre 100 000 et moins de 400 000 affichent une augmentation modeste de leur surface (+ 11,8 %) tandis que celles de 400 000 habitants ou plus (hors Paris) occupent un espace qui a plus que doublé en trente ans.

En trente ans, la concentration spatiale de la population dans les villes augmente, celle des emplois diminue

La très grande stabilité de la distribution des tailles des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus, due à des redistributions limitées de rang entre villes, se retrouve dans la mesure de la concentration spatiale de la population et de l'emploi au lieu de travail au sein de l'armature urbaine.

L'indicateur de Theil (*encadré 4*) montre que la concentration spatiale de la population intra-urbaine augmente légèrement entre 1982 et 2011 (*figure 5*). Globalement, dans l'ensemble des villes, la concentration de l'emploi au lieu de travail est plus forte que celle de la population, aussi bien en 1982 (indicateur de Theil égal à 0,507 contre 0,427) qu'en 2011 (0,486 contre 0,437). En évolution, la concentration de la population de l'ensemble des villes augmente (l'indicateur de Theil passe de 0,427 en 1982 à 0,437 en 2011), tandis que celle de l'emploi au lieu de travail diminue (0,507 à 0,486). Les fermetures d'établissements industriels anciens *intra-muros* et le desserrement des activités, notamment industrielles, hors la ville expliquent cette baisse de la concentration de l'emploi.

5. Décomposition de l'indicateur de Theil de concentration spatiale à délimitation constante

Taille des unités urbaines	Population		Emploi au lieu de travail		Contribution à la variation de l'indicateur de Theil ¹	
	1982	2011	1982	2011	Population	Emploi
De 10 000 à moins de 30 000 habitants	-0,096	-0,098	-0,089	-0,091	-0,002	-0,003
De 30 000 à moins de 100 000 habitants	-0,051	-0,060	-0,042	-0,049	-0,009	-0,007
De 100 000 à moins de 400 000 habitants	0,054	0,045	0,060	0,056	-0,009	-0,004
400 000 habitants ou plus (hors Paris)	0,104	0,114	0,085	0,106	0,011	0,021
Paris	0,416	0,436	0,492	0,465	0,020	-0,028
Ensemble	0,427	0,437	0,507	0,486	0,010	-0,021

1. Voir *encadré 4*.

Champ : France métropolitaine, unités urbaines de 10 000 habitants ou plus, hors les unités urbaines situées hors aires urbaines (délimitations 2010 des unités et aires urbaines).

Source : Insee, recensements de la population 1982 et 2011.

Encadré 4

La mesure de la concentration spatiale avec l'indicateur de Theil

Pour mesurer le degré d'inégalité dans la répartition de la population (et de l'emploi) dans les unités urbaines de 10 000 habitants ou plus, on utilise l'indicateur de Theil. Les indicateurs de Theil de la population et de l'emploi à la date t , notés respectivement T_t^p et T_t^e , sont définis par :

$$T_t^p = \sum_{i=1}^n \frac{P_{i,t}}{P_t} \ln \left(\frac{P_{i,t}/S_{i,t}}{P_t/S_t} \right) = \sum_{i=1}^n \frac{P_{i,t}}{P_t} \ln \left(\frac{D_{i,t}^p}{D_t^p} \right)$$

$$\text{et } T_t^e = \sum_{i=1}^n \frac{E_{i,t}}{E_t} \ln \left(\frac{E_{i,t}/S_{i,t}}{E_t/S_t} \right) = \sum_{i=1}^n \frac{E_{i,t}}{E_t} \ln \left(\frac{D_{i,t}^e}{D_t^e} \right)$$

où, à la date t (ici égale à 1982 ou 2011) et en délimitation constante 2010 :

$S_{i,t}$, $P_{i,t}$, $E_{i,t}$ sont les surface, population et emploi de l'unité urbaine i et $D_{i,t}^p$, $D_{i,t}^e$ ses densités de population et d'emploi.

S_t , P_t , E_t sont, sur l'ensemble des n unités urbaines de 10 000 habitants ou plus, les surface, population et emploi et D_t^p , D_t^e les densités de population et d'emploi.

La prise en compte des surfaces des unités urbaines permet de comparer les unités urbaines entre elles. En effet, la mesure de la concentration spatiale comporte une difficulté particulière, car les observations sont des objets géographiques - ici les villes - qui ne sont pas équivalentes [Jayet, 1993]. Les villes étant d'importance différente, il faut retenir une grandeur de comparaison qui ne soit pas la variable d'intérêt (la population, l'emploi).

Les unités urbaines dont la densité de population (d'emploi) est supérieure à la moyenne de la densité des unités urbaines augmentent l'indicateur de concentration, celles de densité inférieure à la moyenne le diminuent. L'indicateur de Theil est décomposable de façon additive selon des groupes d'observations, ici les tranches de taille d'unités urbaines en délimitation constante.

L'absence de concentration spatiale, soit une répartition totalement homogène de la population (de l'emploi) selon les surfaces des villes, induit un indice de Theil nul. L'indice augmente avec la concentration. La concentration est maximale lorsque toute la population (l'emploi) est localisé(e) dans l'unité urbaine de plus petite surface.

Croissance de l'emploi supérieure à celle de Paris pour dix des treize métropoles régionales de 400 000 habitants ou plus

La concentration spatiale s'explique par la densification de la population et de l'emploi. Cette densification croît avec la taille des villes. Ainsi, la densité moyenne de population dans les villes de 10 000 à 30 000 habitants est-elle quatre fois plus faible que dans les villes de 400 000 habitants ou plus (hors Paris) (241 habitants au km² contre 988 en 2011). Ce sont les villes où la densité de population (d'emploi) est la plus élevée relativement à la densité moyenne de l'ensemble des villes qui contribuent le plus à l'augmentation de la concentration spatiale. Le rapport de la densité de l'unité urbaine à la densité moyenne des unités urbaines s'interprète comme une « spécificité de localisation » de la population (de l'emploi).

Cette spécificité est restée quasiment stable entre 1982 et 2011 pour les unités urbaines de moins de 400 000 habitants, tandis qu'elle a augmenté dans les grandes villes et notamment Paris. Les quatorze plus grandes villes⁶ (unités urbaines de 400 000 habitants ou plus) avec Paris ont fortement contribué à l'augmentation de la concentration spatiale de la population (*figure 6*). Parmi elles, la population de six grandes villes a augmenté plus vite que celle de Paris : Toulouse, Nantes, Avignon, Bordeaux, Lyon et Strasbourg. Du côté de la concentration de l'emploi, c'est surtout la réduction de la spécificité de localisation parisienne qui explique la baisse de la concentration de l'emploi entre 1982 et 2011. Dans dix des treize grandes villes de province, la croissance de l'emploi est supérieure à celle de Paris. Seules Lille, Rouen et Douai-Lens font exception, mais ces unités urbaines sont caractérisées par une population, soit en faible croissance (Lille), soit en stagnation (Rouen), soit en déclin (Douai-Lens).

6. Évolution relative de la population et de l'emploi des quatorze premières villes de 1982 à 2011

	Taux de croissance annuel moyen 1982-2011		en %
	Population	Emploi	
Toulouse	1,29	2,12	
Nantes	0,64	1,49	
Avignon	0,63	1,04	
Bordeaux	0,62	1,23	
Lyon	0,47	0,93	
Strasbourg (partie française)	0,39	0,69	
Paris	0,33	0,59	
Grenoble	0,26	0,89	
Toulon	0,23	0,85	
Marseille - Aix-en-Provence	0,21	0,78	
Nice	0,17	1,02	
Lille (partie française)	0,08	0,48	
Rouen	-0,01	0,21	
Douai - Lens	-0,23	0,40	

Champ : France métropolitaine, unités urbaines de 400 000 habitants ou plus, hors Montpellier (délimitation 2010 des unités urbaines).

Source : Insee, recensements de la population 1982 et 2011.

6. Montpellier, qui a franchi la barre des 400 000 habitants en 2011, ne figure pas parmi les quatorze plus grandes villes.

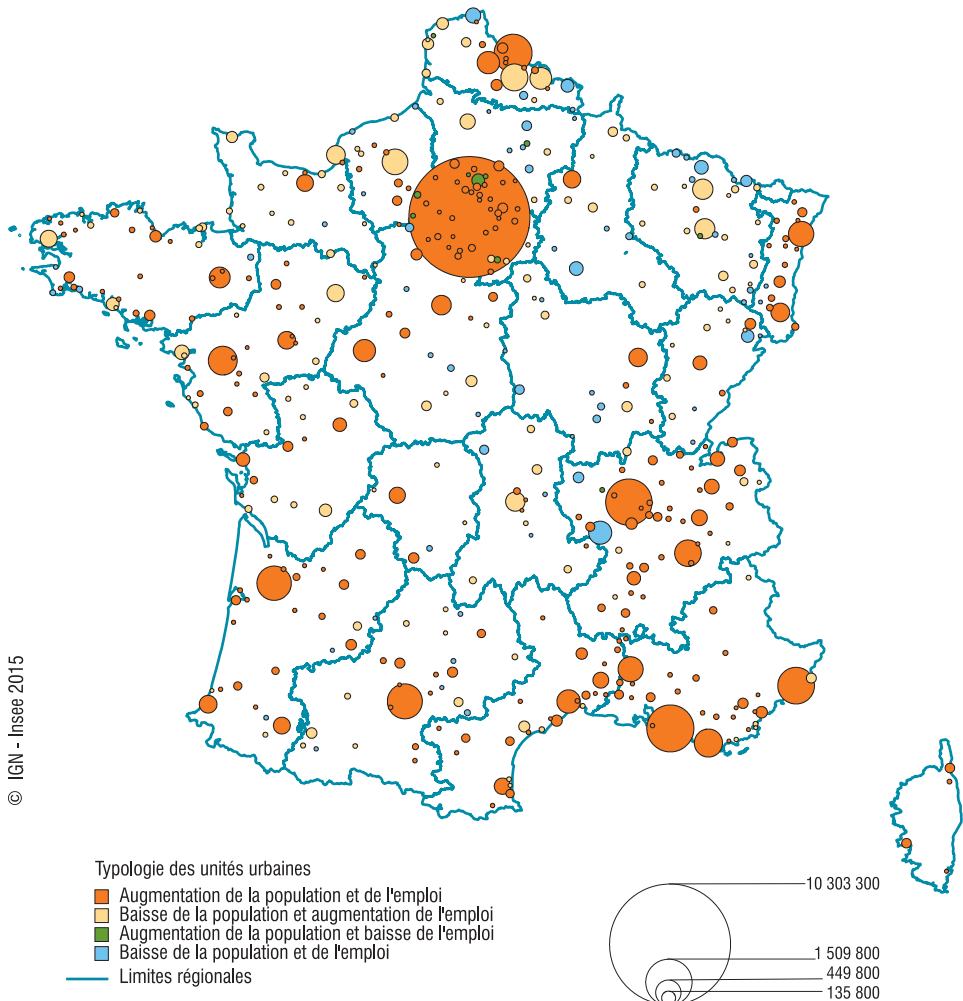
Les stigmates des fermetures d'anciennes industries

L'analyse des 475 unités urbaines de 10 000 habitants ou plus en termes d'évolutions de la population et de l'emploi entre 1982 et 2011 permet d'en dresser une typologie en quatre groupes.

Parmi ces unités urbaines de 10 000 habitants ou plus en 2011, 271 gagnent à la fois des habitants et des emplois comptés au lieu de travail (figure 7). Les unités urbaines les plus peuplées sont toutes présentes dans ce groupe, à l'exception de celles de Douai-Lens et Rouen.

Toulouse et Montpellier sont les plus dynamiques aussi bien en termes de population (respectivement + 47 % et + 45 %) qu'en termes d'emploi (+ 87 % et + 93 %). Le développement de Toulouse s'appuie sur la vigueur de l'industrie aéronautique. Montpellier a rejoint la liste des unités urbaines de 400 000 habitants ou plus en 2011, en raison de conditions

7. Évolutions de la population et de l'emploi des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus entre 1982 et 2011



Champ : France métropolitaine, unités urbaines de 10 000 habitants ou plus (délimitations 2010 des unités et aires urbaines).

Source : Insee, recensements de la population 1982 et 2011.

propices au développement, acquises entre 1960 et 1980. C'est l'afflux des rapatriés d'Algérie ainsi qu'une immigration espagnole importante qui ont permis ce franchissement ultérieur de seuil.

La partie française de l'unité urbaine internationale de Genève-Annemasse (161 500 habitants en 2011), très attractive en raison de sa position frontalière et de sa proximité avec les organismes internationaux, a multiplié sa population par 1,5 et ses emplois par 1,7 entre 1982 et 2011. Dans le même groupe, la population de Béthune, Lille, Reims, Besançon et Caen augmente très légèrement mais l'emploi y progresse nettement (de 12 % à Béthune à 31 % à Caen).

Le deuxième groupe rassemble 131 unités urbaines qui perdent des habitants mais dont le nombre d'emplois augmente. Arrivent en tête du classement à l'intérieur de ce groupe les grandes unités urbaines du Nord : le nombre d'habitants recule de 7 % à Douai-Lens et à Valenciennes et de 0,16 % dans l'unité urbaine de Rouen. Suivent les unités urbaines de 100 000 habitants ou plus : à l'est, Metz et Nancy, au centre, Clermont-Ferrand, au Nord-Ouest, Le Mans, Brest, Amiens, Saint-Nazaire, Angoulême. Là encore, la population baisse faiblement tandis que l'emploi s'apprécie au mieux de 28 % (Saint-Nazaire, Brest).

Sont également incluses dans ce groupe, 39 unités urbaines situées sur le littoral océanique ou méditerranéen. Il s'agit d'une part, de cités maritimes de grande notoriété pour la construction navale, les activités portuaires ou halieutiques (Le Havre, Brest, Saint-Nazaire, Lorient) et d'autre part, de stations balnéaires plus petites liées au tourisme comme, entre autres, Cavalaire, Wimereux, Capbreton, Riantec, Saint-Jean-de-Monts, Saint-Paul-de-Léon, Canet-en-Roussillon.

La baisse conjuguée de la population et de l'emploi est une situation caractéristique de 63 villes constituant le troisième groupe. Parmi les unités urbaines de 100 000 habitants ou plus, Saint-Étienne est dans ce cas (le nombre d'habitants baisse de 13,9 % et l'emploi de 1 %), comme Dunkerque (- 10,8 % et - 6,7 %), Thionville (- 7,3 % et - 12,4 %), Maubeuge (- 14,5 % et - 20,4 %), Montbéliard (- 17,3 % et - 16,2 %) et à un degré moindre Troyes (- 1,4 % et - 0,7 %). Ces évolutions sont notamment dues à l'affaiblissement des industries anciennes (mines, sidérurgie, métallurgie, textile) voire encore plus anciennes (fabrication de faïences ou de porcelaines par exemple) comme dans les unités urbaines du Creusot, Montceau-les-Mines, Decazeville, Carmaux, Nevers, Digoin, etc. Le déclin des industries anciennes a engendré une perte d'attractivité de ces ensembles urbains qui perdure aujourd'hui.

Enfin, le dernier groupe rassemble dix unités urbaines concernées par une augmentation de leur population concomitante à une baisse de l'emploi sur la période 1982-2011. Huit de ces unités urbaines sont situées dans la partie nord de la France. Ainsi, l'unité urbaine de Creil, proche de l'Île-de-France, qui dépasse les 100 000 habitants, a vu le nombre de ses emplois se réduire de 9,7 % mais sa population progresser de 7,7 %. Dans cette unité urbaine, les pertes d'emplois s'expliquent par le déclin de la métallurgie tandis que le dynamisme démographique renvoie à la proximité de la région parisienne qui a pu rendre l'unité urbaine attractive. Neuves-Maisons, située près de Nancy, marquée par une forte baisse de l'emploi sidérurgique et Tarare, près de Lyon, affectée par le déclin du textile, complètent ce dernier groupe. Celui-ci illustre une situation relativement rare finalement, d'unités urbaines attractives au plan résidentiel en lien avec la proximité de grands centres urbains, mais qui ont subi de fortes pertes d'emplois sur des activités mono-industrielles.

Dans les villes de 10 000 habitants ou plus, un lien assez fort entre la croissance de la population et celle de l'emploi

Les populations ont tendance à suivre l'activité économique ou les potentialités de développement économique. Les modèles dominants de développement économique – qui

conditionnent le champ des activités en croissance et des activités en déclin – changent, ainsi que les formes de mobilisation des forces de travail (travail indépendant, travail salarié, etc.). La dynamique des villes participe de ces grands mouvements inscrits dans l'espace et la recherche d'une relation entre les évolutions de l'emploi et de la population des villes est assez naturelle.

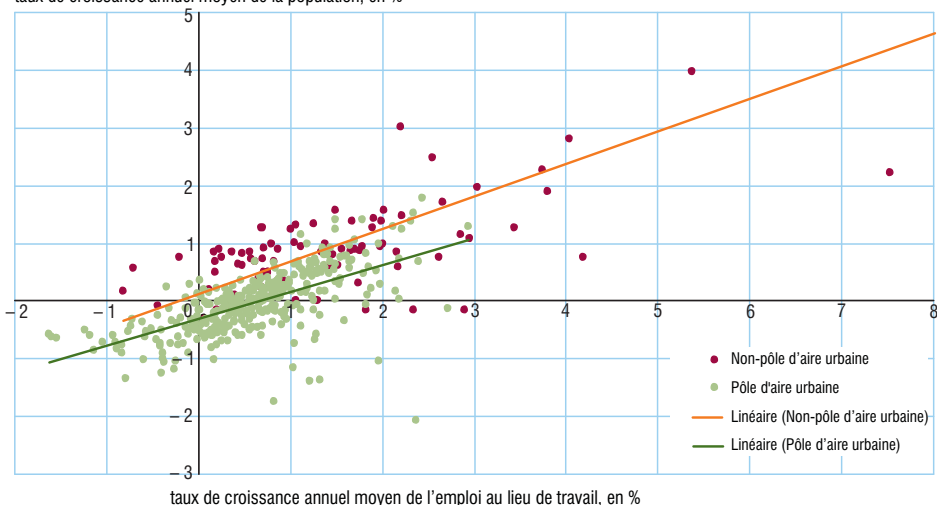
Au sein des unités urbaines, il existe une corrélation assez forte entre les taux de croissance de l'emploi au lieu de travail et de leur population (figure 8). Globalement, sur la période 1982-2011, à 1 point de croissance de l'emploi a été associé 0,42 point de croissance de la population dans les villes de 10 000 habitants ou plus.

Par ailleurs, les villes non pôles, situées dans la couronne des grands pôles d'emploi, ont bénéficié d'un « bonus » de croissance démographique et d'emploi. Ce constat suggère un possible effet de diffusion de la croissance des pôles d'aires urbaines sur leur couronne, pour ceux qui en disposent (soit 275 unités urbaines sur 350 de 10 000 habitants ou plus).

La croissance démographique plus forte des couronnes d'aires urbaines relativement à leur ville-centre est un phénomène bien connu, emblématique du mouvement de périurbanisation. Sur les trente dernières années, il souffre peu d'exceptions (figure 9) et résulte, en première approche, de l'attractivité résidentielle des communes des couronnes des pôles d'emploi [Baccaïni et Sémécurbe, 2009]. La plus forte croissance, quasi systématique, des couronnes (à délimitation constante) par rapport à la croissance de leur pôle, pour partie associée à une croissance plus soutenue des unités urbaines secondaires de l'aire urbaine (non pôles) renvoie à un phénomène de densification de la population dans la couronne des pôles. Les aires urbaines dessinent ainsi l'aire d'influence des villes, pôles d'emploi sur leur arrière-pays, à la faveur des migrations domicile-travail.

8. Évolutions comparées de la population et de l'emploi des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus entre 1982 et 2011

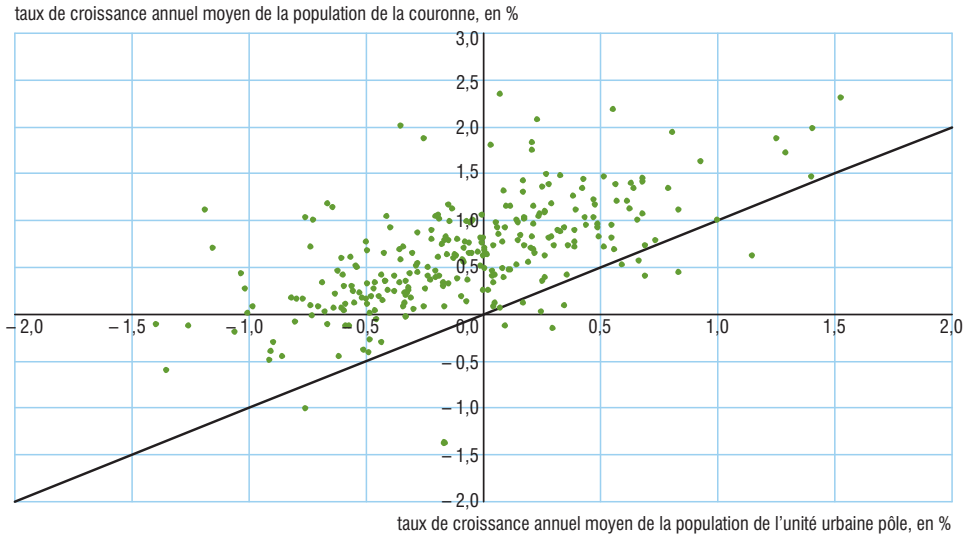
taux de croissance annuel moyen de la population, en %



Champ : France métropolitaine, unités urbaines de 10 000 habitants ou plus, appartenant à une aire urbaine (délimitations 2010 des unités et aires urbaines). Lecture : les droites figurant sur le graphique sont des droites de régression. Par exemple, dans le cas des non-pôles, la droite afférente montre que l'on peut associer à 1 point de croissance de l'emploi des unités urbaines non pôles des grandes aires urbaines, 0,56 point de croissance de leur population, sur la période 1982-2011.

Source : Insee, recensements de la population 1982 et 2011.

9. Évolutions comparées des populations de l'unité urbaine pôle et de la couronne de son aire urbaine entre 1982 et 2011



Champ : 275 unités urbaines pôles disposant d'une couronne d'aire urbaine (75 unités urbaines pôles n'ont pas de couronne).

Lecture : au-dessus de la bissectrice, les couronnes d'aires urbaines ont connu une croissance plus forte de la population que celle de l'unité urbaine pôle. La situation est inverse en dessous de la bissectrice.

Source : Insee, recensements de la population 1982 et 2011.

Quand l'emploi des villes des couronnes des grands pôles amplifie la croissance démographique du périurbain

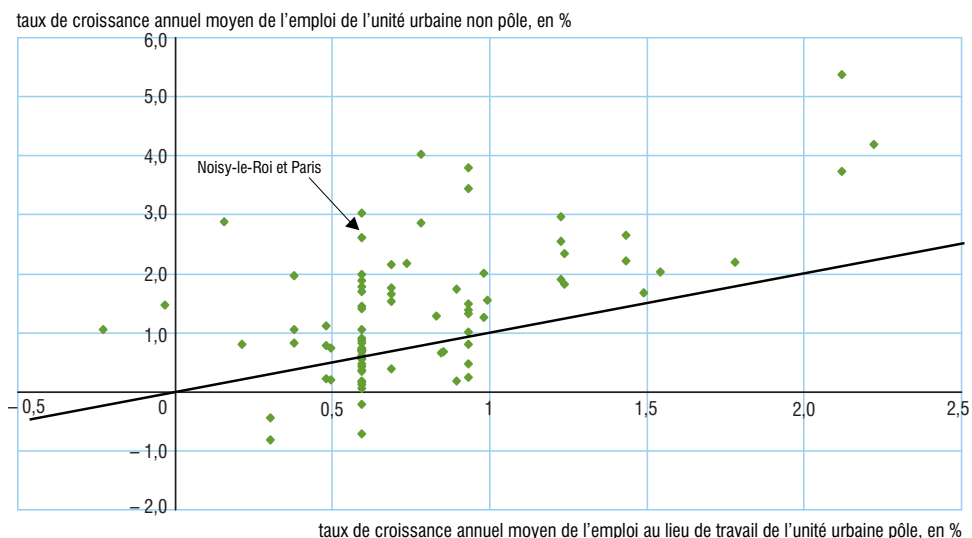
Hormis l'unité urbaine principale (pôle), l'aire urbaine peut comporter des unités urbaines secondaires (non-pôles) et des communes non agglomérées (n'appartenant pas à une unité urbaine) qui en constituent la couronne.

Toutes les unités urbaines de premier rang dans leur aire urbaine (du point de vue de la population) sont pôles d'emploi, dont 229 sur 350 grands pôles d'emploi offrant plus de 10 000 emplois. Inversement, dans l'ensemble des unités urbaines secondaires, aucune n'est pôle d'emploi et elles appartiennent toutes à la couronne des grands pôles d'emploi.

En s'en tenant aux seules dynamiques de population et d'emploi des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus localisées dans les couronnes des grands pôles (85 villes) et dans ces derniers (28 villes), la croissance de l'emploi de ces villes de couronne (+ 1,59 % en moyenne annuelle) est beaucoup plus élevée que celle de leur ville pôle (+ 0,89 %) (figures 10 et 11). La croissance de la population associée à celle de l'emploi de ces villes de couronne de grands pôles est plus importante que celle estimée sur l'ensemble des unités urbaines : à 1 point de croissance de l'emploi dans ces villes de couronne correspond 0,56 point de croissance de leur population (contre 0,42 pour l'ensemble des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus, figure 8). Au total, sur trente ans, si ces grands pôles disposant de villes secondaires dans leur couronne ont connu en moyenne une progression importante de leur population (+ 0,28 % par an contre + 0,06 % pour l'ensemble des pôles de grandes aires urbaines offrant plus de 10 000 emplois) et de leur emploi (+ 0,89 % contre + 0,69 %), leurs villes de couronne ont enregistré des croissances encore plus élevées, tant du côté de la population (+ 1 % par an) que de l'emploi (+ 1,59 %, figure 11).

Ce dynamisme des couronnes ne concerne pas seulement les zones de croissance (arc atlantique, Sud-Ouest, Sud-méditerranéen, vallée du Rhône, Île-de-France), mais également certaines aires urbaines à leur périphérie (Limoges, Dijon, Besançon, Reims, sans ville secondaire, ou Strasbourg avec Molsheim, Obernai, Brumath, Erstein) ou dont le pôle voit sa population baisser (Clermont-Ferrand avec Riom, Pont-du-Château, Veyre-Monton, Dunkerque avec Bergues, Saint-Étienne avec Saint-Just-Saint-Rambert) (*figure 12*). Ainsi, non

10. Évolutions comparées de l'emploi des unités urbaines non pôles appartenant à de grandes aires urbaines et de leur pôle entre 1982 et 2011



Champ : France métropolitaine, unités urbaines de 10 000 habitants ou plus appartenant à la couronne des grandes aires urbaines (délimitations 2010 des unités et aires urbaines).

Lecture : à chaque valeur en abscisse (taux de croissance annuel moyen de l'emploi du pôle de l'aire urbaine), sont associés en ordonnée les taux de croissance annuels moyens de l'emploi des unités urbaines non pôles situées dans la couronne du pôle. Le nuage de points « empile » ainsi les évolutions des villes non pôles d'un même pôle. Les points au dessus de la bissectrice signalent les villes non pôles qui ont connu une croissance de leur emploi supérieure à la croissance de l'emploi de leur ville pôle. Ainsi, Noisy-le-Roi a connu entre 1982 et 2011, une croissance annuelle moyenne de l'emploi de 2,6 %, supérieure à la croissance de l'emploi de l'unité urbaine pôle de Paris qui s'élevait à 0,6 %. En dessous de la bissectrice, les unités urbaines non pôles ont connu une croissance de l'emploi plus faible que celle de leur pôle.

Source : Insee, recensements de la population 1982 et 2011.

11. Contrastes d'évolutions de population et d'emploi selon des profils de centralité d'unités urbaines

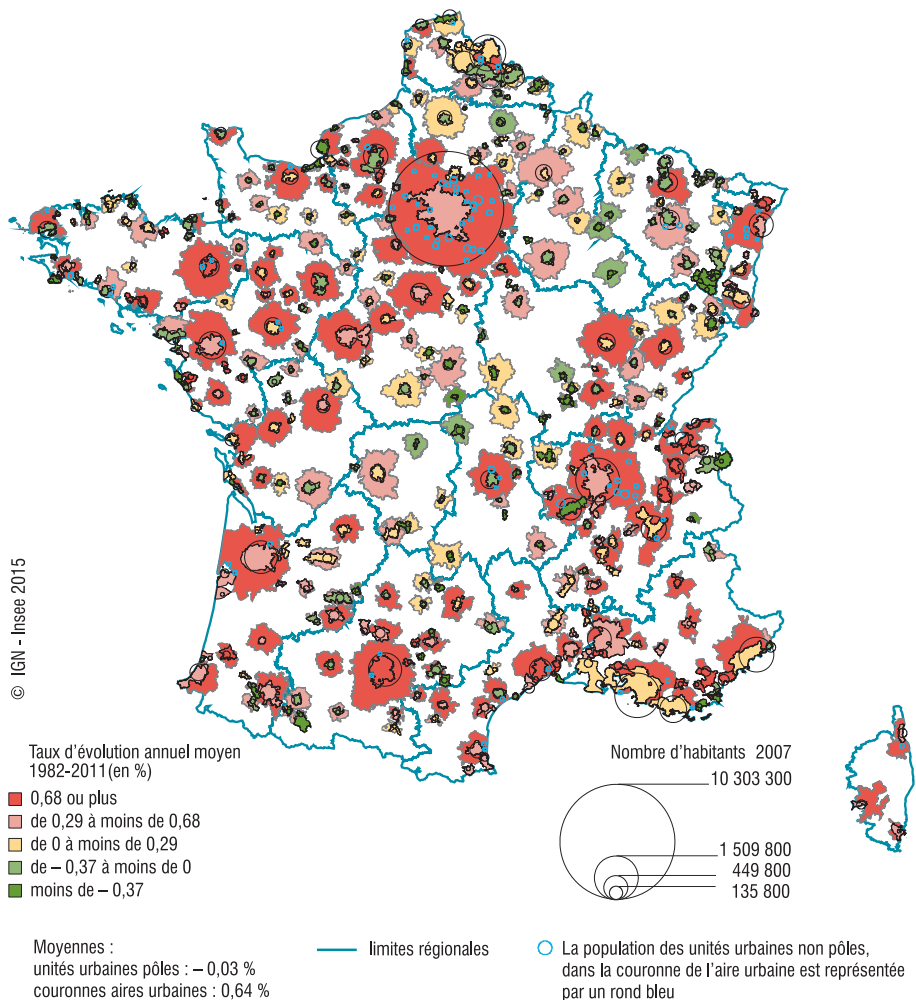
Unités urbaines de 10 000 habitants ou plus	Nombre d'unités urbaines	Taux de croissance annuel moyen (en %)					
		Population			Emploi		
		1 ^{er} quartile	Moyenne	3 ^e quartile	1 ^{er} quartile	Moyenne	3 ^e quartile
Pôles d'aires urbaines	350	-0,41	-0,03	0,28	0,15	0,62	1,10
Pôles de grandes aires urbaines	229	-0,28	0,06	0,34	0,31	0,69	1,00
Pôles de grandes aires urbaines avec unités urbaines en couronne	28	-0,07	0,28	0,45	0,48	0,89	1,23
Unités urbaines en couronne de grandes aires urbaines	85	0,50	1,00	1,26	0,66	1,59	2,00

Champ : France métropolitaine, unités urbaines de 10 000 habitants ou plus (délimitations 2010 des unités et aires urbaines).

Lecture : les caractéristiques de centralité (pôle, non-pôle) des villes des grandes aires urbaines ont été associées, sur la période 1982-2011, au dynamisme des villes, aussi bien du côté de l'emploi que de la population. Un quart des unités urbaines pôles de grandes aires urbaines ont connu une croissance de l'emploi inférieure à 0,31 % sur la période 1982-2011 (1^{er} quartile) et un quart une croissance supérieure à 1,00 % (3^e quartile).

Source : Insee, recensements de la population 1982 et 2011.

12. Évolution de la population entre 1982 et 2011 des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus, pôles d'aires urbaines et de leur couronne



Source : Insee, recensements de la population 1982 et 2011.

seulement les villes secondaires inscrites dans l'orbite des pôles dynamiques peuvent-elles amplifier la croissance démographique périurbaine par le jeu des effets cumulatifs emploi-population résidente-emploi résidentiel, mais elles peuvent aussi prendre le relais de la croissance de leur pôle, voire résister dans la couronne d'un pôle en déclin.

L'effet capitale administrative : un plus pour les grands pôles

La dualité entre pôle et non-pôle renvoie à une idée de hiérarchie économique des villes au sein de l'aire urbaine en termes de volumes de population et d'emploi, mais aussi de centralité car les villes secondaires appartiennent toutes à des couronnes de grands pôles. Il est une autre hiérarchie, non indépendante de la première, qui a marqué l'histoire de

l'organisation administrative de la France et continue de susciter un attachement des citoyens et des élus locaux, le chef-lieu.

Au long de l'histoire, hiérarchie économique, hiérarchie administrative et politique se sont souvent confortées l'une l'autre.

Toutes les capitales régionales (22 unités urbaines en métropole) et tous les chefs-lieux de département de métropole (89)⁷, la presque totalité des chefs-lieux de sous-préfectures (132 sur 140) et plus de sept chefs-lieux de cantons sur dix sont des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus, pôles de leur aire urbaine. Les unités urbaines non pôles sont majoritairement des chefs-lieux de cantons ou ne sont pas chefs-lieux (figure 13).

La fonction de chef-lieu pour les villes pôles n'a été associée, en moyenne, à une forte croissance de l'emploi que pour les capitales de région (+ 0,9 %).

À l'exception de Rouen, Metz, Clermont-Ferrand, Amiens, Châlons-en-Champagne, les trois quarts des villes pôles, capitales administratives, s'inscrivent dans une dynamique de croissance démographique entre 1982 et 2011. Les villes pôles chefs-lieux de sous-préfecture (arrondissement) ont connu, quant à elles, en moyenne, la progression de l'emploi la plus faible sur la période (+ 0,5 %) relativement à la moyenne des unités urbaines de plus de 10 000 habitants (figure 13).

Les villes situées en couronne des grands pôles d'emploi affichent des taux de croissance de l'emploi sur trente ans en moyenne parmi les plus élevés, mais ce sont celles qui n'étaient pas historiquement chefs-lieux qui ont été les plus dynamiques (+ 1,9 %), bénéficiant d'une croissance périurbaine relativement récente (par rapport à la désignation des chefs-lieux) et particulièrement soutenue. ■

13. Évolution des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus selon le type de chef-lieu entre 1982 et 2011

Chef-lieu (de plus haut rang)	Nombre	Répartition des unités urbaines			Taux de croissance ¹		en %
		Croissance de la population	Baisse de la population	Ensemble	Emploi au lieu de travail	Population résidente	
Unités urbaines non pôles							
Non	35	91,4	8,6	100,0	1,89	1,23	
Canton	42	92,9	7,1	100,0	1,44	0,85	
Sous-préfecture	8	87,5	12,5	100,0	1,03	0,85	
Unités urbaines pôles							
Non	19	21,1	78,9	100,0	0,69	-0,29	
Canton	110	55,5	44,5	100,0	0,63	-0,01	
Sous-préfecture	132	35,6	64,4	100,0	0,49	-0,11	
Préfecture	67	58,2	41,8	100,0	0,72	0,05	
Région	22	77,3	22,7	100,0	0,94	0,34	
Ensemble	435	56,6	43,4	100,0	0,81	0,17	

1. Le taux de croissance est une moyenne simple des taux de croissance des unités urbaines.

Champ : France métropolitaine, unités urbaines de 10 000 habitants ou plus (délimitation 2010 des unités urbaines).

Lecture : 77,3 % des unités urbaines capitales régionales ont connu une croissance de leur population sur la période 1982-2011.

Source : Insee, recensements de la population 1982 et 2011.

7. Les sept chefs-lieux des départements de l'Île-de-France (Nanterre, Bobigny, Créteil, Évry, Cergy, Melun, Versailles) sont tous des communes incluses dans l'unité urbaine de Paris. Le champ des unités urbaines retenu ici ne distingue donc au total que 89 départements sur les 96 de France métropolitaine.

Pour en savoir plus

- Baccaïni B., Sémécurbe F., « La croissance périurbaine depuis 45 ans, extension et densification », *Insee Première*, n° 1240, juin 2009.
- Brutel C., « Un maillage du territoire français. 12 aires métropolitaines, 29 grandes aires urbaines », *Insee Première*, n° 1333, janvier 2011.
- Brutel C., Levy D., « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010. 95 % de la population vit sous l'influence des villes », *Insee Première*, n° 1374, octobre 2011.
- Camagni R., *Principes et modèles de l'économie urbaine*, Economica, édition 1996.
- Clanché F., Rascol O., « Le découpage en unités urbaines de 2010. L'espace urbain augmente de 19 % en une décennie », *Insee Première*, n° 1364, août 2011.
- Clanché F., « Trente ans de démographie des territoires. Le rôle structurant du bassin parisien et des très grandes aires urbaines », *Insee Première*, n° 1483, janvier 2014.
- Dimou M., Schaffar A., « Les théories de la croissance urbaine », in *Revue d'Économie Politique*, n° 121 (2), mars-avril 2011.
- Guérin-Pace F., Pumain D., « 150 ans de croissance urbaine », in *Économie et Statistique*, n° 230, mars 1990.
- Jayet H. (sous la direction de), *L'espace économique français*, Insee, 1988.
- Jayet H., *Analyse spatiale quantitative. Une introduction*, Economica, édition 1993.
- Julien P., « Les grandes villes françaises étendent leur influence », *Insee Première*, n° 766, avril 2001.
- Moriconi-Ebrard F., « La loi de la métropolisation et la notion de système urbain », colloque GéoPonts, p. 65-75, 2000.
- Pumain D., « Lois d'échelle et mesure des inégalités en géographie », in *Revue européenne des sciences sociales*, XLV-138 / 2007.
- Pumain D., *Géographie urbaine*, cours de licence, 2012-2013.
- Pumain D., Saint-Julien T., *Les interactions spatiales*, Armand Colin, édition 2001.
-

La concentration des métiers par zone d'emploi tend à se renforcer

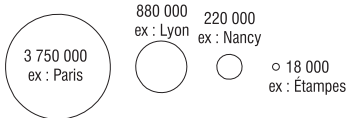
Vivien Roussez, Jonathan Bougard et Benoît Roumier*

Les différents métiers sont présents de façon très diverse selon les territoires. Leur cartographie par zone d'emploi met en avant un contraste assez net entre des zones très urbaines à forte concentration de cadres et professions intellectuelles et d'autres plus agricoles, plus industrielles, plus ouvrières. Ces spécificités locales sont reliées en partie à la répartition inégale des secteurs d'activité et des entreprises employeuses sur le territoire. Elles ont eu tendance à se renforcer au cours du temps, même si les zones ouvrières le deviennent de moins en moins. La spécialisation croissante, ainsi que la géographie de l'habitat, renforcent par ailleurs l'interdépendance des marchés locaux du travail. En effet, les emplois proposés sur un territoire ne sont pas nécessairement occupés par les actifs du même territoire. De ce fait, il peut y avoir localement une inadéquation marquée entre l'offre et la demande de travail, principalement dans l'urbain dense. Cette inadéquation ne se traduit toutefois pas par une proportion plus importante de demandeurs d'emploi là où elle est la plus élevée.

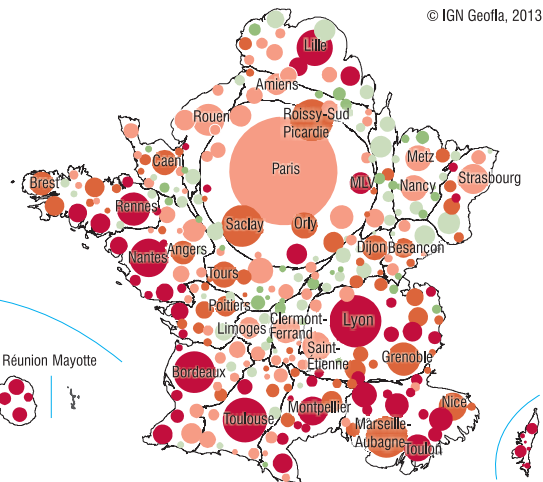
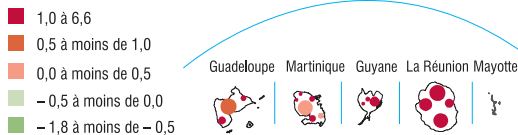
Fin 2013, 27 millions de personnes travaillent en France (encadré 1). Selon les estimations localisées disponibles pour fin 2011, 62 % des personnes travaillent dans une autre commune que celle où elles résident. Les lieux de travail sont répartis de façon très inégale sur le territoire (figure 1). Ainsi, 30 zones d'emploi parmi les 321 de France (hors Mayotte) concentrent la moitié des postes. À elle seule, la zone de Paris regroupe 3,7 millions d'emplois, soit 13,9 % du total¹.

1. Nombre d'emplois et évolution entre 1999 et 2011

Nombre d'emplois en 2011
(par zone d'emploi)



Évolution de l'emploi entre 1999 et 2011
(en % annuel moyen, par zone d'emploi)



Champ : France hors Mayotte.

Lecture : la taille des cercles est proportionnelle au nombre d'emplois dans les zones en 2011 ; la couleur des cercles renseigne sur l'évolution du nombre d'emplois dans les zones entre 1999 et 2011.

Note : cette carte est un cartogramme selon la méthode de Dorling. Cette technique permet de déformer les unités spatiales en formes géométriques simples (des cercles sur cette carte) de sorte qu'elles ne se superposent pas. La déformation des contours régionaux résulte, elle, d'une anamorphose sur la population totale. Elle offre sur cette carte un élément de repérage.

Source : Insee, Estel.

* Vivien Roussez, CGET ; Jonathan Bougard et Benoît Roumier, Dares.

1. Pour disposer d'une description des zones d'emploi au regard d'un certain nombre d'indicateurs en matière de travail et d'emploi, le lecteur pourra se reporter à l'Atlas des zones d'emploi 2010, en ligne sur insee.fr

Encadré 1

L'emploi au lieu de travail : concept et sources

Dans le cadre de cette étude, l'emploi est localisé au lieu où il est exercé et non, comme c'est le cas dans d'autres études, au lieu de résidence de la personne qui l'exerce. Deux sources sont mobilisées : le **dispositif d'estimations d'emploi localisées (Estel)** de l'Insee, obtenu

par le rapprochement de diverses sources administratives, et le **recensement de la population** de l'Insee. La première source permet d'éclairer les grandes évolutions par zone d'emploi ; la seconde est utilisée pour construire la typologie des zones d'emploi par structure de catégories sociales.

Encadré 2

Une typologie des zones d'emploi selon leur orientation métier

La typologie a été effectuée à partir des résultats du recensement de la population de 2010. Une analyse factorielle des correspondances (AFC) a été utilisée afin de synthétiser l'information issue du croisement entre la catégorie sociale détaillée (en 29 postes) et les zones d'emploi. À partir des

résultats de cette AFC, une classification ascendante hiérarchique a permis de mettre en évidence les six types de zones présentées dans cet article (*figure*). À l'intérieur de ces types, les proportions des différentes catégories sociales sont donc relativement homogènes.

Répartition des zones et des emplois selon la typologie

Type de zone	Nombre de zones	Nombre d'emplois	Part du nombre de zones	Part du nombre d'emplois
			(en %)	
Surreprésentation marquée des métiers agricoles	7	100 614	2	0
Surreprésentation des professions intermédiaires du tertiaire	76	2 187 687	24	8
Surreprésentation des métiers ouvriers du tertiaire et du secondaire	43	2 225 237	13	8
Surreprésentation des métiers ouvriers de l'industrie	81	2 801 879	25	10
Profil représentatif	78	6 492 813	24	24
Surreprésentation marquée des professions du tertiaire supérieur	36	13 127 683	11	49
Ensemble	321	26 935 913	100	100

Champ : France, hors Mayotte.

Source : Insee, recensement de la population 2010.

Entre 1999 et 2011, l'emploi en France a augmenté de 0,6 % par an. Les progressions les plus importantes se situent le long des façades atlantique et méditerranéenne, ainsi que dans les départements d'outre-mer. En revanche, l'emploi a reculé dans les zones plus industrielles ou peu denses allant des Ardennes au Limousin, ainsi qu'à la jonction des régions Centre, Basse-Normandie et Pays de la Loire. De manière générale, l'emploi dans les différentes zones a évolué davantage en fonction du dynamisme démographique, plutôt qu'en fonction du nombre initial d'habitants (et donc d'une main-d'œuvre potentielle). Par ailleurs, l'emploi a davantage progressé dans les zones urbaines à forte concentration de cadres et professions intellectuelles (+ 0,8 % par an en moyenne) ; il a évolué de manière plus ralentie dans les zones davantage ouvrières (+ 0,2 % par an en moyenne).

Les professions définissent six types de territoires

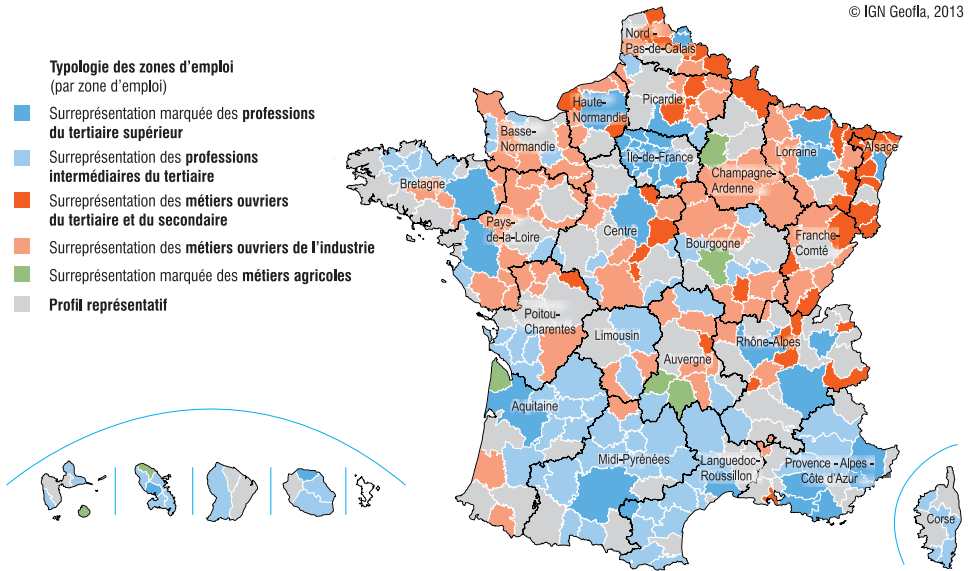
Toutes les zones d'emploi comportent un socle commun d'emploi, lié à l'activité mise en œuvre localement pour répondre aux besoins des personnes présentes, qu'elles soient résidentes ou touristes. On qualifie généralement les activités économiques et emplois concernés de « présents » : tout ce qui concerne par exemple les commerces de détail, hôtels, restaurants, écoles, centres médicaux, taxis, etc. Au-delà de cette caractéristique commune, certaines professions sont très diversement représentées d'une zone à l'autre. C'est le cas principalement des métiers liés à l'agriculture et des professions intellectuelles

(professions de l'information, des arts et spectacles, ingénieurs, cadres). Dans une moindre mesure, les métiers industriels et tertiaires discriminent également les territoires.

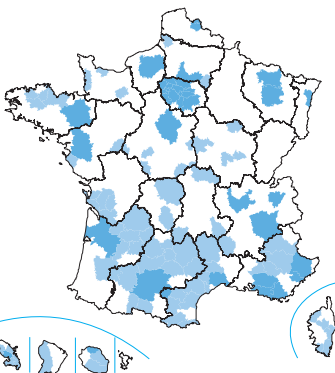
Certaines zones d'emploi, correspondant aux villes de taille intermédiaire, ont une répartition des métiers très proche de la structure nationale : elles constituent un « profil représentatif ». Outre cette catégorie, on peut dégager cinq types de territoires selon les proportions des différents métiers (encadré 2 et figure 2).

En premier lieu, il existe une différenciation entre, d'une part, les zones à vocation agricole, et d'autre part les zones à emplois très qualifiés. Dans les premières, les proportions de métiers voués à l'agriculture et à l'artisanat sont largement supérieures à la moyenne et, parallèlement, les professions intellectuelles y sont très peu représentées (Épernay, Pauillac, etc.). À l'opposé, se trouvent des zones très urbaines dont la fonction agricole a presque disparu, alors que les métiers tertiaires très qualifiés (cadres, professions intellectuelles, etc.) sont surreprésentés (Paris et les zones adjacentes, principales capitales régionales).

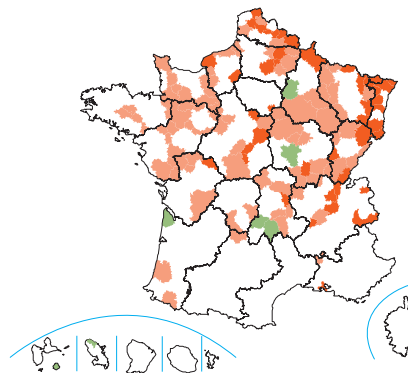
2. Spécialisation professionnelle des zones d'emploi



Les zones à orientation tertiaire



Les zones à orientation industrielle et agricole



Champ : France.

Source : Insee, recensement de la population 2010.

En second lieu, on note une opposition entre des zones où sont surreprésentés les métiers ouvriers de l'industrie et d'autres où sont surreprésentées les professions intermédiaires du tertiaire. Les premières sont fréquentes dans le Nord (plaine de Champagne, Centre-Ouest). Les secondes, davantage orientées que les autres territoires vers l'économie présentielle, sont plus souvent localisées dans le Sud et en Outre-mer. Ces deux types de zones peuvent aussi se caractériser par une présence légèrement supérieure à la moyenne des fonctions agricoles et artisanales.

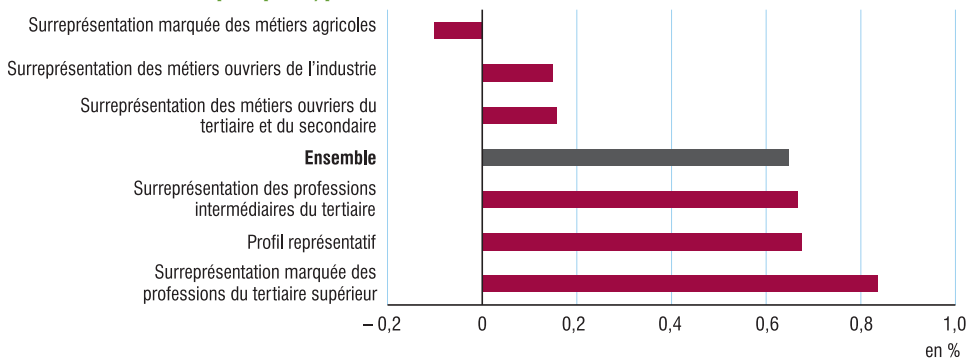
Enfin, d'autres zones d'emploi se distinguent principalement par leur forte proportion de métiers ouvriers : notamment industriels, mais également de l'artisanat ou encore des agents de service de la fonction publique. Ces zones sont principalement localisées le long des frontières nord et est.

Les spécialisations professionnelles des territoires se renforcent, sauf celles des zones ouvrières

Entre 1999 et 2011, en lien avec la poursuite de la tertiarisation de l'économie, l'emploi a plus fortement progressé dans les zones orientées vers les professions tertiaires que dans celles orientées vers les professions types des secteurs primaire et secondaire (figure 3). Les zones métropolitaines² ont été les plus dynamiques, alors que celles à vocation agricole ont perdu des emplois.

Au cours de cette période, la spécialisation métier des territoires a eu tendance à se renforcer. Ainsi, les zones métropolisées aux emplois déjà très qualifiés ont encore gagné des emplois de cadres et perdu des emplois industriels et agricoles (figure 4). Les zones à vocation

3. Évolution de l'emploi par type de zone entre 1999 et 2011



Champ : France hors Mayotte.

Lecture : l'emploi a crû de 0,84 % en moyenne chaque année dans les zones urbaines à forte concentration de cadres, alors que la croissance de l'emploi en France a été de 0,65 %.

Source : Insee, Estel.

4. Taux de croissance annuel moyen de l'emploi entre 1999 et 2010 par type de territoire et catégorie sociale

Type de zone	Agriculteurs	Artisans	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Profil représentatif	-3,49	-0,09	2,14	1,58	0,31	-0,84
Surreprésentation des métiers ouvriers de l'industrie	-3,63	-0,80	1,59	1,25	0,34	-1,19
Surreprésentation des métiers ouvriers du tertiaire et du secondaire	-3,42	-0,90	1,66	0,84	0,39	-1,66
Surreprésentation des professions intermédiaires du tertiaire	-3,36	0,30	1,88	1,80	0,67	-0,41
Surreprésentation marquée des professions du tertiaire supérieur	-3,21	-0,21	2,95	1,18	0,07	-0,90
Surreprésentation marquée des métiers agricoles	-2,94	-0,97	1,01	0,72	-0,19	-0,98

Champ : France (hors Mayotte), population de 25 à 55 ans en emploi.

Lecture : le nombre d'emplois d'agriculteurs a diminué de 2,94 % en moyenne par an entre 1999 et 2010 dans les zones à vocation agricole.

Source : Insee, recensements de la population (données harmonisées).

2. Zones très urbaines à forte concentration de cadres et professions intellectuelles.

agricole, elles, ont perdu relativement moins d'emplois agricoles que les autres zones, mais elles ont gagné moins d'emplois de cadres. Seule exception à ce renforcement des spécialisations, les zones ouvrières se sont plutôt rapprochées du profil représentatif. En effet, ce sont elles qui ont perdu la plus forte proportion d'emplois ouvriers ; parallèlement, le nombre de cadres et d'employés y a progressé de manière relativement soutenue.

Une forte concentration géographique de l'emploi, plus marquée pour certains métiers

Comme le montre la typologie précédente, l'emploi est fortement polarisé sur le territoire, et de façon très hétérogène selon les différentes grandes catégories de métiers. Certaines catégories sont davantage **concentrées** que ne l'est la population : c'est le cas des métiers agricoles, naturellement plus présents dans les espaces à faible densité de population (figure 5). Les cadres et professions intellectuelles sont, quant à eux, concentrés dans les centres des espaces métropolitains. À l'opposé, les artisans et enseignants sont répartis de façon homogène sur le territoire, relativement à la population.

5. Concentration géographique des emplois selon la catégorie sociale



Champ : France, hors Mayotte.

Lecture : l'indice de Gini relatif à la population mesure la concentration de l'emploi (voir Définitions) ; les métiers agricoles sont les plus fortement concentrés dans certaines zones du territoire alors que les artisans sont davantage répartis sur le territoire.

Source : Insee, recensement de la population 2010.

La concentration géographique des métiers est liée à la répartition inégale des entreprises employeuses sur le territoire. Les différents secteurs employeurs, qui ont chacun une structure de qualification propre, sont en effet eux-mêmes différemment concentrés selon les zones. En outre, des phénomènes d'agglomération transversaux aux secteurs employeurs constituent une dimension supplémentaire pour expliquer des effets d'agrégation géographique de certains métiers.

Par ailleurs, ces concentrations sont également très différentes selon le type de territoire. Les zones métropolisées ne sont pas nécessairement celles où la concentration de l'emploi excède celle de la population ; l'habitat y est également fortement concentré. Les zones qui concentrent une part plus forte d'emplois que d'habitants se trouvent au contraire dans les espaces à faible densité démographique. C'est le cas par exemple des zones à vocation agricole, zones où la densité de population est très faible mais qui concentrent une forte part d'emplois agricoles.

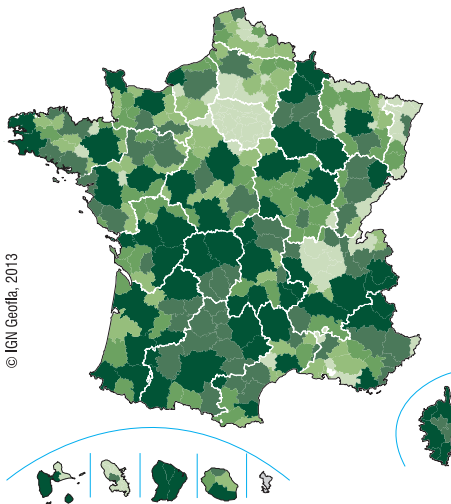
Du fait de ces concentrations, les lieux d'emploi et de résidence sont déconnectés, entraînant des inadéquations sur les marchés du travail urbains

Les zones métropolisées concentrent à la fois beaucoup d'habitants et d'emplois. C'est malgré tout dans ces espaces que les lieux de résidence et de travail sont les plus déconnectés (figure 6a). En effet, plus une zone d'emploi présente un caractère urbain, moins les emplois de cette zone sont occupés par les actifs y résidant. Les déplacements domicile-travail sont ainsi plus longs dans l'urbain que dans le rural [Baccaïni et al., 2007] : ils débordent plus souvent le périmètre des zones d'emploi.

En conséquence, les territoires urbains sont marqués par une **inadéquation** relativement élevée entre l'offre et la demande de travail (figure 6b). Ainsi, par exemple, les qualifications

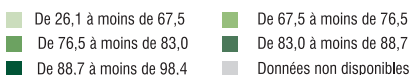
6. Des marchés du travail très interdépendants dans l'urbain

a. Actifs travaillant et résidant dans la même zone d'emploi



© IGN Geofia, 2013

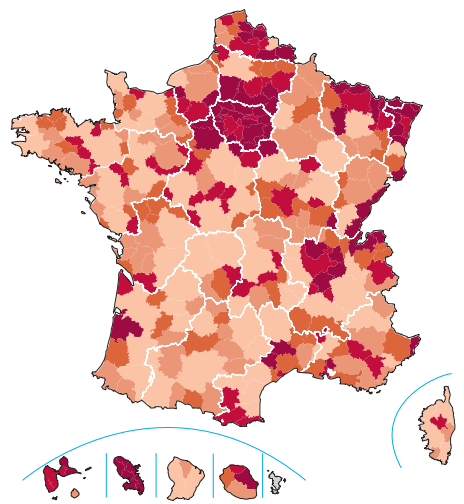
Part des actifs travaillant et résidant dans la même zone d'emploi (en % des actifs par zone d'emploi)



Champ : France.

Lecture : en Île-de-France, les marchés du travail sont très interdépendants et peu d'actifs travaillent et résident dans la même zone d'emploi. En effet, les qualifications requises dans une zone correspondent souvent peu à celles de leurs habitants, comme l'illustre le niveau élevé de l'indice d'inéquation (voir Définitions).
Source : Insee, recensement de la population 2010.

b. Inadéquation entre offre et demande locales de travail



Indice d'inadéquation entre offre et demande locales de travail (par zone d'emploi)



requis par les emplois de la zone de Paris correspondent peu aux métiers de ses habitants, notamment pour les professions intermédiaires (agents de maîtrise, employés de la fonction publique...), pour lesquels le nombre d'emploi est largement supérieur au nombre d'actifs occupés de la zone d'emploi : ce sont souvent des actifs d'autres zones qui occupent ces emplois. Les zones adjacentes aux territoires urbains sont affectées de même : beaucoup de leurs résidents se déplacent pour travailler dans les centres urbains alors que les emplois sur place, davantage liés à la satisfaction des besoins de la population présente, sont souvent pourvus par des actifs d'autres zones. Les marchés locaux du travail sont donc très interdépendants dans l'urbain, comme l'illustrent ces flux quotidiens de navetteurs.

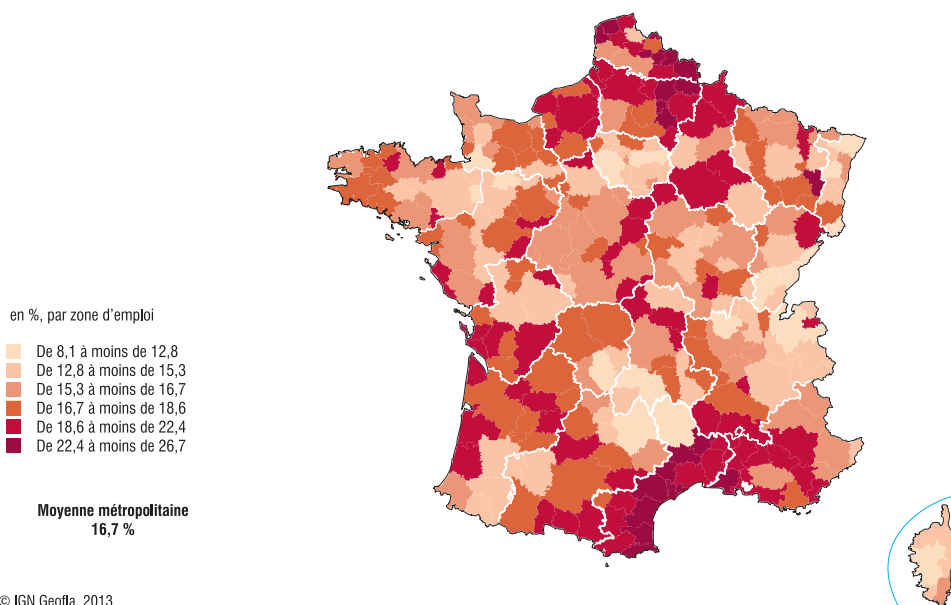
Dans les territoires moins denses, en revanche, cette intégration des marchés du travail est nettement moins achevée. Les marchés du travail restent davantage autonomes, d'où un plus faible degré d'inadéquation entre qualification des emplois et des actifs.

Ces inadéquations ne se traduisent pas par une part de demandeurs d'emploi accrue dans les zones urbaines

En France métropolitaine, en 2013, la **part des demandeurs d'emploi en catégories A, B, C** dans la population active s'élève à 16,7 %. Cette part de demandeurs d'emploi varie fortement entre les régions et au sein des régions.

Parmi les 304 zones d'emploi de France métropolitaine, 22 zones, rassemblant 5,2 % des actifs, comptent les plus fortes parts de demandeurs d'emploi (22,4 % ou plus). Ces zones « les plus en difficulté » sont concentrées au nord et au sud du territoire ; elles se situent pour l'essentiel dans les régions Nord - Pas-de-Calais, Picardie et Languedoc-Roussillon (figure 7).

7. Part des demandeurs d'emploi dans la population active en 2013



© IGN Geofla, 2013

Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2013, la part des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C dans la population active (en moyenne annuelle) est inférieure à 12,8 % dans 29 zones d'emploi (classe 1 représentée dans la couleur rouge la plus claire), tandis qu'elle est d'au moins 22,4 % dans 22 autres zones d'emploi (classe 6 représentée dans la couleur rouge la plus foncée).

Sources : Pôle emploi-Dares (STMT) ; Insee (estimations de population active par zone d'emploi), estimation Dares pour le 4^e trimestre 2013 ; calculs Dares.

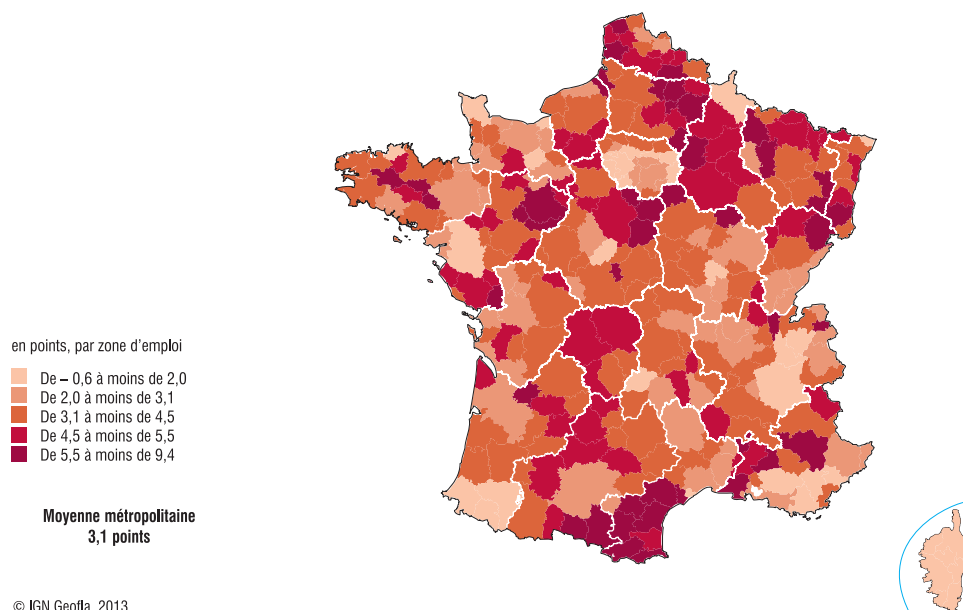
À l'inverse, 29 zones d'emploi, qui rassemblent 7,9 % des actifs, ont une part de demandeurs d'emploi inférieure à 12,8 %. Ces zones, dans les situations « les plus favorables », sont davantage dispersées géographiquement et recouvrent des territoires très divers ; elles se situent principalement en Île-de-France, à proximité des frontières avec l'Allemagne et la Suisse (profitant certainement du dynamisme de leurs pôles d'activités les plus proches), en Corse ainsi qu'au sud du Massif central et de la Basse-Normandie.

On n'observe pas de corrélation forte entre le caractère rural ou urbain des différentes zones d'emploi et leur part de demandeurs d'emploi. Ainsi, on trouve parmi les zones d'emploi présentant une faible part de demandeurs d'emploi des zones à la fois très urbaines (notamment en région parisienne) et des zones très rurales (comme la Lozère). Pour autant, les zones métropolisées sont, en 2013, en meilleure position que les autres zones. Par ailleurs, depuis 2003, leur situation a évolué bien plus favorablement.

L'ampleur des disparités de la part de demandeurs d'emploi est aussi forte en 2013 qu'en 2003

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, la part des demandeurs d'emploi (catégories A, B, C) dans la population active s'améliore nettement entre 2003 et 2008 (- 2,5 points), puis se détériore fortement entre 2008 et 2013 (+ 5,6 points). Au total, la part de demandeurs d'emploi a crû de 3,1 points entre 2003 et 2013. Dans certaines zones d'emploi, la hausse est plus modérée : elle est inférieure à 2 points dans 37 zones, situées notamment en Corse, dans les Pyrénées-Atlantiques, dans certaines parties de l'Île-de-France, de la côte méditerranéenne provençale et des Alpes (*figure 8*). À l'inverse, l'augmentation est supérieure à 5,5 points dans 45 zones, situées plutôt dans le sud et le quart nord-est du territoire.

8. Évolution de la part des demandeurs d'emploi dans la population active entre 2003 et 2013



Champ : France métropolitaine.

Lecture : entre 2003 et 2013, la part des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C dans la population active (en moyenne annuelle) augmente d'au moins 5,5 points dans 45 zones d'emploi (représentées dans la couleur rouge la plus foncée).

Sources : Pôle emploi-Dares (STMT) ; Insee (estimations de population active par zone d'emploi), estimation Dares pour le 4^e trimestre 2013 ; calculs Dares.

Le positionnement des zones d'emploi les unes par rapport aux autres, en termes de part de demandeurs d'emploi, n'est pas figé. Ainsi, les zones dans les situations les plus favorables en 2013 (moindre part de demandeurs d'emploi, classe 1 sur la *figure 7*) n'occupaient pas toutes les meilleures positions en 2008 ni en 2003². De même, certaines zones parmi les plus en difficulté en 2013 (plus forte part de demandeurs d'emploi, classe 6) ne l'étaient pas en 2003.

Au-delà de ces changements de positions relatives, l'ampleur des disparités se maintient globalement entre 2003 et 2013. L'écart entre les zones dans les situations les plus favorables et les zones les plus en difficulté se réduit sensiblement entre 2003 et 2008, mais augmente fortement entre 2008 et 2013. Au total, les contrastes sont légèrement plus marqués en 2013 qu'en 2003 (écart de 18 points entre les classes 1 et 6 en 2003, de 14 points en 2008 et de 19 points en 2013). ■

Définitions

Zone d'emploi : une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Ce zonage permet de décrire et d'analyser le fonctionnement des marchés locaux du travail ainsi que les dynamiques à l'œuvre. Sur ces zones, peuvent être étudiées les conditions de l'offre et de la demande de travail, les caractéristiques du tissu économique et de la population active. Autant de facteurs qui permettent de comprendre plus finement la situation et l'évolution de l'emploi et du chômage aux niveaux régional et départemental. Il y a 322 zones d'emploi en France (y compris Mayotte), dont 304 en France métropolitaine. Leur constitution repose sur l'agrégation par étape des communes selon l'intensité des déplacements domicile-travail. À chaque étape, les flux des déplacements domicile-travail les plus importants entre unités (communes ou groupes de communes agrégées précédemment) et communes non encore agrégées sont repérés. Si l'unité constituée dépasse un certain seuil en termes de nombre d'emplois, cette unité appelée alors pôle d'emploi peut agréger d'autres communes mais ne peut l'être avec une autre zone en constitution. Le principe est donc de maximiser parmi l'ensemble des actifs en emploi d'une zone la proportion de « stables », c'est-à-dire les actifs travaillant dans leur zone de résidence.

Les zones d'emploi ne sont pas homogènes en termes de superficie, population, ou nombre d'actifs. Par exemple, en Île-de-France, la zone d'emploi de Paris rassemble 3,7 millions d'emplois fin 2011, celle de Coulommiers 16 500.

Concentration géographique : l'indice de Gini mesure la concentration géographique d'un indicateur, ici l'emploi. Cette concentration est mesurée relativement à la population. Cet indice vaut 1 si tous les emplois d'une zone se situent sur une seule commune, 0 si le nombre d'emplois a la même répartition territoriale que la population.

2. Six classes de zones d'emploi ont été construites pour les années 2008 et 2003 selon leur part de demandeurs d'emploi. Afin de pouvoir comparer ces deux classements avec celui de l'année 2013, les bornes des classes ont été définies de manière à ce que ces classes représentent la même part de la population active que dans les classes retenues pour 2013.

Définitions (suite)

Indice d'inadéquation : $I_i = \sum_{c \in \Gamma} \frac{|EMPLT_{c,i} - ACTOCC_{c,i}|}{EMPLT_i + ACTOCC_i}$, où $EMPLT_{c,i}$ et $ACTOCC_{c,i}$ sont les nombres

d'emplois, respectivement au lieu de travail et au lieu de résidence, pour la zone i et la catégorie sociale c . Γ désigne l'ensemble des catégories sociales. Cet indice vaut 0 si, pour chaque catégorie sociale, le nombre d'emplois exercés dans chaque zone égale le nombre d'actifs occupés y résidant. Il vaut 1 si les catégories sociales des emplois occupés ne correspondent pas du tout à celles des actifs occupés (cas où on ne trouverait, par exemple, que des emplois de cadres dans une zone habitée par des ouvriers).

Catégories A, B, C : les demandeurs d'emploi sont les personnes inscrites auprès de Pôle emploi. Celles inscrites en catégories A, B, C sont tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi et peuvent être sans emploi (catégorie A), avoir exercé une activité réduite courte de 78 heures ou moins au cours du mois (catégorie B) ou une activité réduite longue de plus de 78 heures au cours du mois (catégorie C).

Part de demandeurs d'emploi : ratio rapportant le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C à la population active (en moyenne annuelle). Ce ratio diffère du taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). En effet, tous les demandeurs d'emploi en catégories A, B, C ne sont pas chômeurs au sens du BIT, entre autres en raison de l'exercice d'activité réduite. Inversement, des personnes peuvent être chômeurs au sens du BIT sans être inscrites sur les listes de Pôle emploi ; elles ne sont alors pas comptées comme demandeurs d'emploi. Ce ratio mobilise deux sources : la STMT (Pôle emploi-Dares) pour estimer le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C et les estimations trimestrielles de population active par zone d'emploi de l'Insee. Au moment de la rédaction de cet article, ces estimations n'étant pas disponibles pour le 4^e trimestre 2013, elles ont été estimées par la Dares en appliquant au 3^e trimestre 2013 le taux d'évolution moyen observé entre les 3^e et 4^e trimestres de 2003 à 2012.

Pour en savoir plus

Atlas des zones d'emploi 2010, Datar, Insee, Dares, 2011.

Baccaïni B., Sémécurbe F., Thomas G., « Les déplacements domicile-travail amplifiés par la péri-urbanisation », *Insee Première* n° 1129, 2007.

Bougard J., Duguet E., L'Horty Y., Sari F., « Les disparités locales de sorties des listes de l'ANPE : l'apport des 22 études régionales », *Premières informations et Premières synthèses* n° 37-1, Dares, 2009.

Floch J.-M., Lainé F., « Les métiers et leurs territoires », *Insee Première* n° 1478, 2013.

Gobillon L., Selod H., Zenou Y., "The Mechanisms of Spatial Mismatch", *Urban Studies*, 2007.

Houdebine M., « Concentration géographique des activités et spécialisation des départements français », *Économie et statistique* n° 326-327, 1999.

Kain J. F., "Housing Segregation, Negro Employment, and Metropolitan Decentralization", *The Quarterly Journal of Economics*, 1968.

Les modes de vie dans les villes européennes

Brigitte Baccaïni, Chun Ngo, Chrystel Scribe*

Dans les villes européennes, un habitant sur deux a 40 ans ou plus. La part des ménages d'une personne est plus élevée que la part des familles. Les logements collectifs prédominent et d'autant plus que la taille des villes est importante. En moyenne, 30 % des ménages des villes européennes sont locataires d'un logement dans le parc privé, et 12 % dans le secteur social. Globalement, les habitants utilisent de manière privilégiée leur voiture pour se rendre au travail, même si les transports en commun sont d'autant plus utilisés que la densité de la ville est importante. La situation relative des villes en matière de revenu est assez variable d'un pays à l'autre. C'est aussi le cas de la criminalité, mesurée ici par le taux d'homicide. Les villes françaises, en comparaison, sont plutôt jeunes avec un âge médian de 38 ans. Les logements y sont légèrement plus grands, par personne, que la moyenne européenne. C'est aussi le cas en Allemagne. Les modes « doux » de transport sont relativement peu utilisés. Les écarts de revenus entre villes sont plutôt plus marqués qu'ailleurs. Enfin, avec un taux d'homicide moyen de 0,13 pour 10 000 habitants, les villes françaises sont en moyenne plus sûres que les villes européennes.

La Commission européenne et Eurostat ont lancé le projet « audit urbain » en 1999 en vue de recueillir des informations sur la qualité de vie, au sens large, dans plusieurs centaines de villes de l'Union européenne (*encadré 1*). Afin d'assurer une comparabilité, les villes répondent à une définition bien particulière (*encadré 2*).

Parmi l'ensemble des thématiques que couvre l'audit urbain, quatre ont été retenues dans ce dossier consacré aux modes de vie des populations urbaines en Europe : le logement, les transports, les revenus et l'insécurité.

D'un pays à l'autre et d'un indicateur à l'autre, l'année de la dernière collecte varie et peut s'étaler de 2007 à 2012. Il n'a donc pas été possible de disposer, pour un même indicateur, d'une date de référence unique pour l'ensemble des pays.

Des villes françaises relativement jeunes

Dans les villes européennes participant à l'étude, la moitié des habitants ont 40 ans ou plus (âge médian) et ce, quelle que soit la taille des villes (*figure 1*). En France, Norvège¹, Royaume-Uni et Irlande, la part de jeunes de moins de 20 ans est particulièrement élevée dans les villes, au contraire de l'Italie, de l'Allemagne et de la Slovénie où les personnes de 65 ans ou plus sont relativement nombreuses. Les structures par âge des villes de France et du Royaume-Uni sont proches : surreprésentation des moins de 20 ans, peu de 20-54 ans et un pourcentage moyen de 55 ans ou plus (*figure 2*). Les villes françaises sont donc plutôt jeunes, avec un âge médian de 38 ans. Autre spécificité des villes françaises : au dessus de 100 000 habitants, l'âge médian diminue quand la taille des villes augmente, alors qu'il est stable pour l'ensemble des villes européennes. Par ailleurs, pour les villes de moins de 100 000 habitants l'âge médian est seulement de 37 ans grâce à des villes très jeunes proches de Paris (Creil, Évry, Cergy-Pontoise, etc.). La ville française la plus âgée de ce panel est Fréjus, avec un âge médian de 49 ans.

* Brigitte Baccaïni, Insee au moment de la rédaction de l'article ; Chun Ngo, Chrystel Scribe, Insee.

1. Les pays participant à l'audit urbain comprennent les pays de l'UE28, plus la Norvège, la Suisse et la Turquie (*encadré 1*).

L'audit urbain

L'audit urbain est une opération statistique européenne de grande envergure qui a l'ambition de rassembler des données en provenance des différents pays de l'Union européenne (dont la Croatie qui a rejoint l'UE le 1^{er} Juillet 2013), ainsi que pour trois pays hors UE28 (la Norvège, la Suisse et la Turquie).

Historique

En 1999, une première collecte de près de 500 indicateurs sur les 58 plus grandes villes (à l'exception toutefois de Paris et Londres, considérées comme trop difficiles à gérer en phase de test) est réalisée par la Commission européenne.

Suite à cet exercice pilote, une nouvelle collecte est effectuée en 2003-2004, avec la participation des instituts nationaux de statistique. Elle porte alors sur 258 villes, dont 31 en France, et un grand nombre d'indicateurs (près de 350) sont calculés. L'audit s'inscrit alors dans un contexte permanent.

À la fin des années 2000, la décision est prise de consolider la collecte des données en effectuant des simplifications. Une méthodologie claire est définie, le nombre d'indicateurs est réduit, une définition harmonisée des villes est proposée (*encadré 2*). La collecte annuelle ne porte plus que sur 78 indicateurs mais une collecte dite « exhaustive », portant sur 187 indicateurs, est réalisée tous les 5 ans. En 2013, une collecte exhaustive a été effectuée.

Les thèmes couverts

L'audit urbain couvre un champ très vaste de thématiques : la démographie (51 variables sur la structure de la population et des ménages, la nationalité), le social (25 variables sur le logement, la santé, la sécurité), l'économie (38 variables sur la structure de la population active, les emplois par secteur, les entreprises, les revenus), l'éducation et la formation (10 variables sur les niveaux d'éducation, les étudiants de l'enseignement supérieur, le décrochage scolaire), l'environnement (31 variables sur le climat, le bruit, la qualité de l'air, l'eau, l'occupation du sol, le traitement des déchets), les transports (19 variables sur les déplacements domicile-travail, le coût, les accidents de la route), la culture (6 variables sur les équipements et la fréquentation) et le tourisme (7 variables sur la capacité, les nuitées et les passagers des aéroports).

Précautions d'usage

Les procédures de collecte de l'information statistique ne sont pas nécessairement homogènes d'un pays à l'autre. Certaines informations sont collectées de manière quasi exhaustive, à un rythme annuel, comme la structure par âge. D'autres, comme les caractéristiques des logements, ne le sont que par une partie des pays avec une temporalité variable. D'autres enfin ne le sont pas du tout : c'est le cas, par exemple, de la plupart des variables d'environnement, qui devraient à terme être collectées centralement par Eurostat. Par ailleurs, d'un pays à l'autre, les définitions des variables socioéconomiques peuvent être légèrement différentes et certaines variables absentes. Lors de l'analyse statistique des données, il convient de garder à l'esprit qu'une partie des différences entre pays peut relever du caractère hétérogène des données collectées.

En particulier, dans le domaine des revenus, la comparabilité des données est partielle : si les concepts que l'on cherche à mesurer sont définis de manière harmonisée, les sources disponibles pour les mesurer sont éminemment variables entre pays. En outre, il convient de rester prudent sur l'appréhension des disparités de niveaux de vie qui nécessiterait de tenir compte de la taille des ménages. De même, les écarts de prix entre pays ne sont pas ici pris en compte. En principe, les comparaisons de revenus ou de niveaux de vie entre pays sont menées en parité de pouvoir d'achat, ce qui n'a pas été possible d'appliquer dans l'étude conduite ici.

Encadré 1 (suite)

Indicateurs retenus

	Unité	Nombre de villes ayant collecté l'information	Part de villes manquantes	Part de population couverte
			(en %)	
Population au 1 ^{er} janvier, total		904	0	100
Âge médian de la population		587	35	65
Part de population de moins de 20 ans	%	885	2	98
Part de population de 20 ans à 34 ans	%	899	1	100
Part de population de 35 ans à 54 ans	%	900	1	100
Part de population de 55 ans à 64 ans	%	902	0	100
Part de population de 65 ans ou plus	%	902	0	100
Densité	habitants/km ²	904	0	100
Surface habitable moyenne	m ² /personne	386	57	43
Part de logements collectifs	%	516	43	60
Part de ménages possédant leur propre logement	%	411	55	48
Part de ménages en logement social	%	321	65	43
Part de ménages en location privée	%	275	70	38
Part de logements ne disposant pas des commodités élémentaires	%	218	76	23
Part de ménages d'une personne	%	618	32	71
Part de ménages avec enfants âgés de moins de 18 ans	%	636	30	71
	nombre de personnes par ménage			
Taille moyenne des ménages		752	17	82
Distance moyenne des déplacements domicile-travail en voiture particulière	kilomètres	314	65	38
Durée moyenne des déplacements domicile-travail	minutes	358	60	42
Part des déplacements domicile-travail en transports publics (train, métro, bus ou tram)	%	351	61	42
Part des déplacements domicile-travail en voiture ou en motocycle	%	351	61	42
Part des déplacements domicile-travail en vélo ou à pied	%	351	61	42
Revenu annuel médian disponible des ménages	euros courants	335	63	38
Nombre de meurtres et de morts violentes		756	17	90

Source : Eurostat, audit urbain, 2007-2012.

Le vieillissement démographique constitue un défi majeur pour le développement socioéconomique. Il est mesuré ici par le ratio de « dépendance des personnes âgées » (rapport de la population âgée de 65 ans ou plus à celle de 20 à 64 ans). Ce rapport est en moyenne de 27 % dans l'ensemble des villes européennes, ce qui correspond à quatre personnes en âge de travailler pour une de 65 ans ou plus. Mais l'écart entre les villes est très important, de 7 % pour Slatina en Roumanie à 57 % pour Fréjus. La Roumanie est le pays où ce rapport dans les villes est le plus faible (16 %) et bien inférieur à celui du pays dans son ensemble (23 %). En Italie, le rapport de dépendance moyen est au contraire particulièrement élevé dans les villes (33 %) et supérieur à celui observé sur le pays. Les villes françaises se situent dans la moyenne des villes européennes, avec un taux légèrement inférieur à celui de la France dans son ensemble.

Encadré 2

Définition des villes européennes (faisant l'objet d'une interrogation dans l'audit urbain)

La définition des « villes » (ou « *cities* »), au niveau européen, élaborée en 2011, repose sur une approche essentiellement morphologique liée à la densité de population et à la continuité du bâti. Elle conduit à définir 904 « villes » européennes.

Ces « *cities* », pour lesquelles l'audit urbain collecte des données, sont définies en suivant quatre étapes successives, reposant sur la présence d'un « centre urbain », constitué d'un ensemble de cellules (carreaux) densément peuplées.

Étape 1 : la brique de base est une grille de carreaux de 1 km² en général (mais 200 mètres en France, où l'on utilise par ailleurs une méthode de lissage, consistant à prendre en compte les carreaux voisins, pour l'estimation de la population de chaque carreau). Tous les carreaux dont la densité est supérieure à 1 500 habitants au km² sont sélectionnés. Dans les pays ne disposant pas de fichiers d'adresses géolocalisés, la classification repose sur un processus de désagrégation : la population des unités de niveau LAU2 est répartie dans les carreaux qui les composent à partir de l'analyse de l'occupation du sol.

Étape 2 : les carreaux contigus de forte densité sont regroupés, en conservant les carreaux moins denses enclavés dans la zone, et ne sont retenus que les ensembles d'au moins 50 000 habitants, considérés comme des « centres urbains ».

Étape 3 : toutes les communes (niveau LAU2 de la typologie européenne) dont au moins la moitié de la population est située dans un centre urbain sont retenues comme candidates en vue d'être intégrées à la ville.

Étape 4 : la ville est définie en veillant au respect des trois critères suivants :

- elle exerce une fonction politique, de gouvernance locale ;
- au moins 50 % de la population vit dans un « centre urbain » ;
- au moins 75 % de la population du centre urbain vit dans une ville.

904 villes ont ainsi été définies pour l'UE28, plus la Norvège, la Suisse et la Turquie. C'est sur ce champ que porte la présente étude.

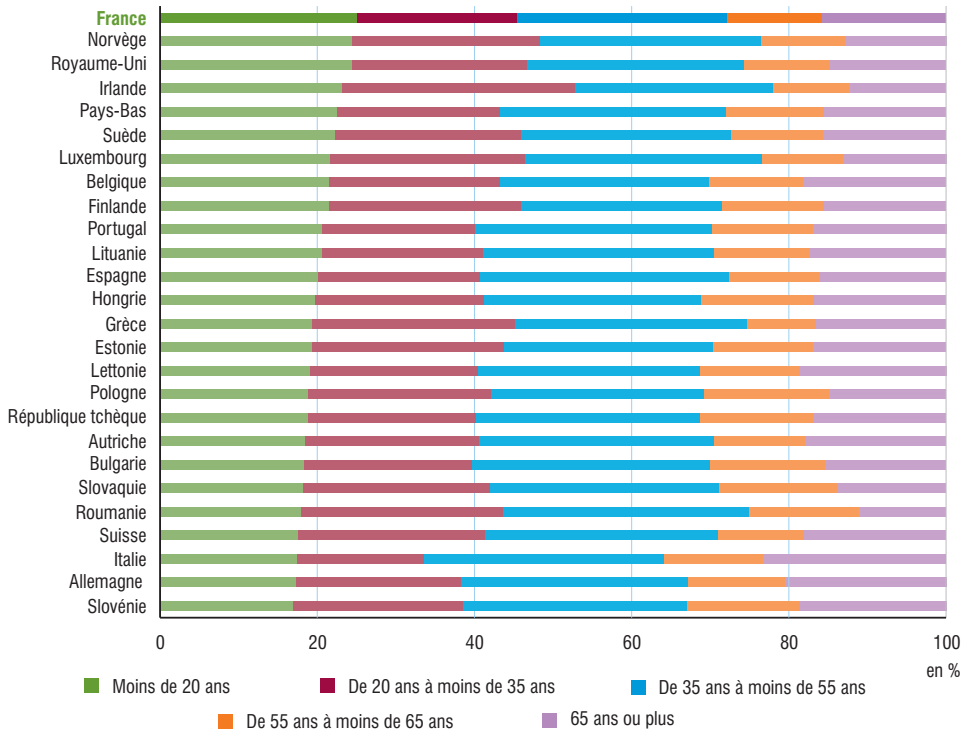
En France, les villes de l'audit urbain sont des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ont été retenus les EPCI dont au moins une commune est « urbaine » (la moitié de sa population réside dans un « centre urbain ») et pour lesquels au moins 25 % de la population de l'EPCI réside dans un « centre urbain » : 114 EPCI répondent ainsi à ces critères.

1. Répartition des « villes » européennes et âge médian par classe de taille

	Nombre de villes ¹		Part de villes ¹ (en %)		Âge médian	
	Europe	France	Europe	France	Europe	France
Moins de 100 000 habitants	308	40	34,1	35,1	40	38
De 100 000 à moins de 250 000 habitants	409	51	45,2	44,7	40	39
De 250 000 à moins de 500 000 habitants	122	15	13,5	13,2	40	38
De 500 000 à moins de 1 000 000 habitants	44	4	4,9	3,5	40	37
1 000 000 habitants ou plus	21	4	2,3	3,5	40	36
Ensemble	904	114	100,0	100,0	40	38

1. Voir Encadré 2 pour la définition des « villes ».
Source : Eurostat, audit urbain, 2007-2012.

2. Structure par âge dans les villes européennes



Source : Eurostat, audit urbain, 2007-2012.

Des villes européennes plutôt peuplées de personnes seules et de ménages sans enfant

Dans les villes européennes, les ménages sont composés de 2,3 personnes en moyenne. Dans chacun des pays étudiés excepté la Lettonie, la taille moyenne des ménages résidant dans les villes est inférieure ou égale à celle de l'ensemble du pays. L'Allemagne se distingue avec une moyenne de 1,9 personne par ménage, reflet d'un faible taux de fécondité et du vieillissement prononcé de la population. C'est en Grèce et à Malte que les ménages urbains comportent le plus de personnes (2,8). Dans les villes des pays de l'Europe du Sud, les ménages sont de taille plus importante que dans celles d'Europe du Nord. C'est à Göttingen en Allemagne qu'ils sont les plus petits (1,6) et à Ceuta en Espagne qu'ils sont les plus grands (3,4).

Les ménages urbains sont plus souvent composés de personnes seules que de familles : 34 % d'entre eux sont composés d'une seule personne (figure 3), alors que seuls 26 % comptent au moins un enfant de moins de 18 ans.

L'Espagne, le Portugal et Malte sont les seules exceptions avec plus de 30 % de familles et entre 16 % et 21 % de personnes seules, selon les villes. C'est dans les villes autrichiennes, allemandes et finlandaises que les personnes seules sont les plus nombreuses (plus de 45 % des ménages).

La proportion de familles est plus importante dans les villes européennes de moindre taille. Elle s'étend de 22 % dans les villes de plus de 1 million d'habitants à 28 % dans celles de moins de 100 000 habitants : la taille moyenne des ménages est donc supérieure dans les villes de dimension plus réduite.

3. Indicateurs sur le logement dans les villes européennes

en %

	Part de logements collectifs	Part de ménages d'une personne	Part de propriétaires	Part de locataires du secteur social
Allemagne	73	46	29	5
Autriche (ville de Vienne)	...	47	20	42
Belgique	38	43
Bulgarie	33	30	76	0
Espagne	...	16	...	3
Estonie	90	39	74	2
Finlande	78	45	51	19
France	56	36	51	21
Grèce	66	27	62	...
Hongrie	69	35	87	3
Irlande	25	28	55	13
Italie	...	37
Lettonie	94	...	90	4
Lituanie	86	33	83	3
Malte (ville de Valletta)	...	21	70	...
Norvège	...	44
Pays-Bas	...	40	43	...
Pologne	...	28
Portugal	20	21	69	3
République tchèque	80	36	40	7
Royaume-Uni	27	37	83	23
Slovaquie	79
Slovénie	71	40	62	7
Suède	69
Suisse	94
Ensemble	51	34	55	12

Source : Eurostat, audit urbain, 2007-2012.

Dans les villes françaises, les ménages urbains comportent en moyenne 2,3 personnes, comme dans l'ensemble des villes européennes et l'ensemble de la France. Paris se distingue avec des ménages de petite taille (1,9 personne en moyenne), plus d'un ménage sur deux n'étant composé que d'une personne et moins d'un ménage sur cinq ayant des enfants âgés de moins de 18 ans. La proportion de ménages avec des enfants de moins de 18 ans est en revanche très importante dans la plupart des communautés d'agglomération de la région parisienne, comme à Sénart-en-Essonnes (46 % de familles). Le prix du foncier parisien explique en grande partie la présence plus importante des familles en périphérie.

Une majorité de logements collectifs, surtout dans les pays de l'Est

Les logements collectifs représentent un peu plus de la moitié des logements dans l'ensemble des villes européennes (figure 3). Cependant d'une ville à l'autre, cette proportion est très variable. Le minimum est de 4 % à Ponta Delgada au Portugal, alors que la part des logements collectifs dépasse 99 % à Genève et à Paris. Dans cinq pays seulement (Belgique, Bulgarie, Irlande, Royaume-Uni et Portugal), les logements individuels sont majoritaires dans la plupart des villes. Au contraire, dans quatre pays de l'Est (Estonie, Lettonie, Lituanie et République tchèque) ainsi qu'en Suisse, au moins quatre logements urbains sur cinq sont collectifs. Plus les villes sont peuplées et plus les logements collectifs ont un poids important.

En France, la part de logements collectifs dans les villes est de 56 %, bien supérieure à celle de l'ensemble du territoire français (43 %). Lille se démarque en étant la seule ville française de plus de 1 million d'habitants où plus de la moitié des logements sont individuels. En Europe, seules deux autres villes de tailles comparables sont dans le même cas : Sofia en Bulgarie et Birmingham au Royaume-Uni.

Davantage de propriétaires en Europe de l'Est

En moyenne, 55 % des ménages urbains sont propriétaires de leur logement (*figure 3*). Seules les villes allemandes, autrichiennes, hollandaises et tchèques ont une majorité de locataires. Ces disparités s'expliquent par plusieurs facteurs, notamment l'histoire, les politiques publiques et la culture propres à chaque nation. À quelques exceptions près, les États qui ont récemment rejoint l'Union européenne comptent bien plus de propriétaires que les pays de l'Europe de l'Ouest. Globalement, au sein des villes européennes, la proportion de ménages propriétaires présente une dispersion non négligeable entre pays. Elle n'est ainsi que de 29 % dans les villes allemandes.

En France, 51 % des ménages urbains en moyenne sont propriétaires, soit quatre points de moins que la moyenne des villes européennes et sept points de moins que la moyenne française, tous ménages confondus². La part de locataires est la plus élevée à Reims et la plus faible à Sénart-en-Essonne, suivie par plusieurs communautés d'agglomération de la région parisienne.

En Europe, dans la grande majorité des villes, les propriétaires sont relativement sous-représentés par rapport à leur poids dans l'ensemble du pays et d'autant plus que la taille de la ville est importante.

Le logement social très développé au Royaume-Uni

En moyenne, dans les pays considérés, 30 % des ménages urbains louent leur logement dans le parc privé et 12 % dans le secteur social. L'Allemagne est le seul pays où les locataires privés sont très largement majoritaires (63 %) mais dans ce pays, le secteur social est géré par des organismes privés signataires de conventions. La Grèce, quant à elle, ne possède pas de parc locatif social. Par ailleurs, celui-ci est pratiquement inexistant dans les pays nouveaux membres de l'Union ainsi qu'en Espagne et au Portugal. Le Royaume-Uni fait figure d'exception, avec une part des ménages urbains en location sociale bien supérieure à celle du privé. Le logement social est également bien représenté dans les villes françaises et finlandaises (environ 20 %) avec la particularité d'une quasi-parité entre locatif privé et locatif social. En France, les villes où la part du locatif social est la plus faible (moins de 10 % des ménages) sont toutes situées dans le sud (communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis, Fréjus, Perpignan, Brive-la-Gaillarde et Nice).

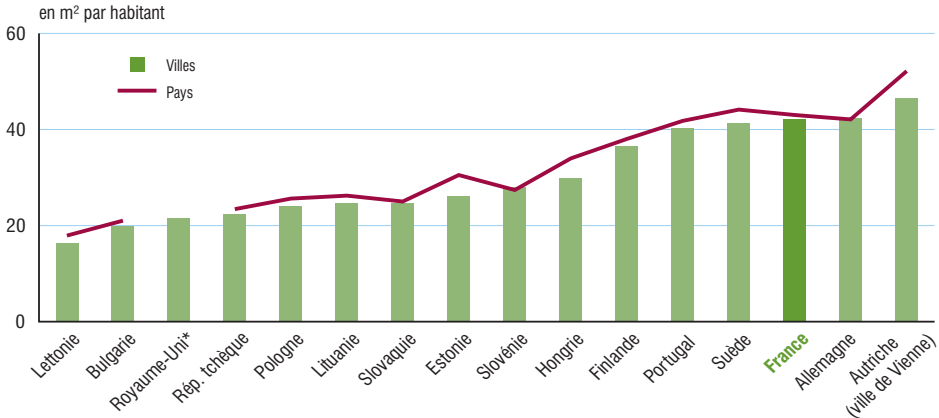
Des logements aux surfaces importantes en France et en Allemagne

La surface habitable moyenne va de 16 m² par personne à Riga, capitale de la Lettonie, jusqu'à 53 m² à Oldenburg, en Allemagne, pour une moyenne de 36 m² par personne dans l'ensemble des villes européennes (*figure 4*). Dans les pays de l'Est, les logements sont d'une

2. Au 1^{er} janvier 2014, 57,7 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale en France métropolitaine (sources : Insee, SOeS, estimation du parc annuel de logements).

superficie nettement plus réduite, reflétant ainsi de moins bonnes conditions de logement. À l'exception de la Slovaquie, la surface habitable par personne est plus faible en moyenne dans les villes que dans l'ensemble du pays.

4. Surface habitable moyenne des logements



* Donnée pays manquante pour le Royaume-Uni.
Source : Eurostat, audit urbain, 2007-2012.

La surface habitable moyenne des logements des villes françaises est de 42 m² par habitant, soit la plus importante d'Europe avec l'Allemagne. À nombre d'occupants égal, les logements les plus grands se situent à Albi (48 m²/hab) et les plus petits dans la communauté d'agglomération du Val-de-France, où la taille moyenne des ménages est importante.

Parmi l'ensemble des logements des villes européennes, moins de 2 % seulement ne disposent pas de **commodités élémentaires**. C'est en République tchèque et en Lettonie que la part de logements inconfortables, selon ce critère, est en moyenne la plus élevée (entre 5 % et 8 % en République tchèque, plus de 15 % dans les deux villes de Lettonie ayant répondu). En France, la quasi-totalité des logements urbains disposent des commodités de base : c'est un des pays où ce pourcentage est le plus important. Les logements inconfortables sont fortement concentrés à Paris mais en proportion très marginale (1,8 % des logements parisiens).

La voiture, mode de transport majoritaire des habitants des villes européennes pour se rendre à leur travail

En moyenne, 60 % des déplacements domicile-travail des populations résidant dans les villes étudiées sont effectués en voiture ou en deux-roues motorisé, 20 % en transports en commun et 20 % en vélo ou à pied. Toutefois, ces modes de déplacement varient énormément selon les pays.

Dans les villes d'Irlande, seul un déplacement domicile-travail sur dix est effectué en transport en commun, mais plus de la moitié dans celles de Slovaquie. La Suisse approche également le taux de 50 %. Le taux minimum s'observe pour la ville de Paredes au Portugal, suivie par celle de Waterford en Irlande et les taux maximum pour les villes de Bratislava (87 %) et Kosice (69 %) en Slovaquie.

Les capitales se distinguent par une plus forte utilisation des transports en commun, en particulier à Bratislava (87 %), Paris (68 %) et Berne (59 %) (figure 5).

5. Utilisation des différents modes de transport pour les déplacements domicile-travail dans certaines capitales européennes

en %

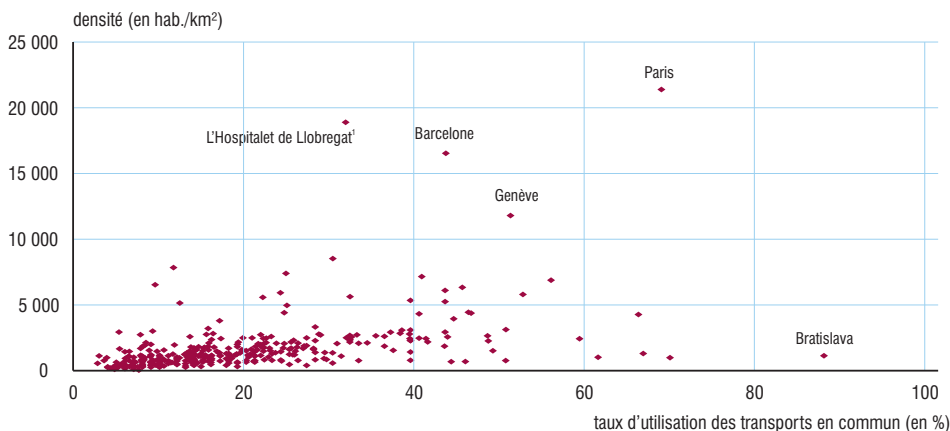
Pays	Voiture et 2 roues	Transports en commun	Vélo et marche à pied	Population (en nombre)	Densité (en hab./km ²)
Berlin	38,7	44,0	17,3	3 501 872	3 942
Berne	29,2	59,0	12,3	125 681	2 433
Bratislava	10,3	87,0	2,9	415 589	1 134
Bruxelles	49,7	40,3	6,0	1 159 448	7 162
Dublin	42,1	24,0	30,9	516 255	4 405
Helsinki	38,4	37,8	22,0	595 384	2 844
Lisbonne	47,6	45,0	6,3	537 412	6 334
Madrid	41,1	39,0	20,1	3 233 527	5 351
Paris	18,0	68,0	14,0	2 243 718	21 385
Sofia	37,0	32,0	31,0	1 208 097	2 689
Tallinn	46,0	43,0	10,7	407 534	2 570
Moyenne des villes européennes	60,4	19,8	19,5	217 516	2 079

Source : Eurostat, audit urbain, 2007-2012.

Une forte densité de population et une offre de transports en commun généralement plus développée dans les grandes villes favorisent l'usage des transports collectifs au détriment de la voiture et du deux-roues motorisé. Ainsi, dans les villes ayant une densité inférieure à 1 500 hab./km², la voiture est utilisée dans 64 % des déplacements domicile-travail quand elle n'est utilisée que dans 30 % des cas dans les villes dont la densité est supérieure à 12 000 hab./km² du fait d'effets de congestion (figure 6).

Dans la plupart des pays étudiés, l'utilisation des transports en commun est un peu plus fréquente en moyenne dans les villes que dans l'ensemble du pays, sauf en Belgique. En France, 18,4 % des habitants des villes utilisent les transports en commun pour se rendre à leur travail, soit une proportion inférieure à la moyenne des villes européennes, avec un minimum de 4 % pour Ajaccio et un maximum de 68 % pour Paris.

6. Utilisation des transports en commun et densité des villes



1. L'Hospitalet de Llobregat est une commune de l'agglomération urbaine de Barcelone.

Note : si l'utilisation des transports en commun apparaît fortement liée à la densité des villes, elle est aussi évidemment très dépendante de l'offre existante.

Source : Eurostat, audit urbain, 2007-2012.

Dans les villes françaises, les modes « doux » de transport (vélo, marche à pied) sont relativement peu utilisés. Leur part dans les déplacements domicile-travail va en effet de 13 % dans les villes françaises, belges et suisses à presque 40 % en Bulgarie. Dans ce pays, la pratique du vélo a été popularisée récemment grâce à des associations qui ont favorisé la création d'aires de stationnement et l'augmentation du nombre de pistes cyclables. C'est à Charleroi en Belgique que les modes doux sont le moins utilisés (1,8 %) et à Kuopio en Finlande (52 %) qu'ils le sont le plus.

En France, c'est à Sénart-en-Essonne que les habitants utilisent le moins les modes doux pour se rendre au travail (4 %) et à Poitiers que le vélo et la marche à pied sont les plus fréquents (23 %). Dans cette dernière, le développement du vélo a été en effet favorisé par de nombreuses mesures en faveur du vélo électrique, par la mise en service d'un viaduc interdit aux voitures, par des aménagements piétons, etc.

Dans la presque totalité des pays, les modes doux sont plus utilisés en moyenne pour les déplacements domicile-travail par les habitants des villes que pour l'ensemble du pays.

La voiture ou le deux-roues motorisé sont utilisés dans seulement 26 % des déplacements domicile-travail dans les villes de Slovaquie mais dans presque 70 % des cas en Belgique, France et Portugal. Le taux minimum est observé pour Bratislava en Slovaquie (10 %) et le maximum pour Martigues en France (86 %). À Paris, la voiture est très peu utilisée pour les déplacements liés au travail (18 %) grâce au réseau très dense de transports en commun. Dans l'ensemble des pays étudiés, c'est dans les villes que la voiture est le moins utilisée.

Un déplacement domicile-travail dure en moyenne 24 minutes dans les villes européennes, avec un minimum de 11 minutes pour les habitants de Saint-Denis de la Réunion et un maximum de 45 minutes à Kuopio en Finlande, ville dans laquelle les modes doux sont les plus utilisés. Ces déplacements s'effectuent en moyenne sur une distance de 15 kilomètres, avec un minimum de 3 kilomètres à Presov en Slovaquie et un maximum de 44 kilomètres pour les Parisiens.

Les temps de transport sont relativement longs dans les villes où les transports en commun sont les plus utilisés.

De Vidin en Bulgarie à la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay en France, un écart de revenu médian de 1 à 22

Les comparaisons de revenus au plan international constituent un exercice délicat (*encadré 1*). Les données de l'audit urbain sur ce sujet n'ont donc qu'un degré de comparabilité limité entre les différents pays.

Le **revenu médian** moyen des ménages dans les 335 villes européennes analysées s'établit à 22 890 euros. C'est en Norvège que les revenus médians des ménages urbains sont les plus élevés, et en Bulgarie qu'ils sont les plus faibles. Dans la plupart des pays, les revenus urbains sont assez homogènes. Mais les villes françaises et finlandaises se caractérisent par une forte disparité. Entre Béziers, la ville française la plus mal placée, et la communauté d'agglomération du plateau de Saclay, le revenu médian varie du simple au double.

La situation des villes en termes de revenu des ménages, relativement à celle du pays dans son ensemble, diffère d'un pays à l'autre. Dans certains cas, les villes se caractérisent systématiquement par des revenus plus faibles que le pays dans son ensemble : c'est le cas de la Lituanie où les villes de l'audit urbain ont un revenu médian de 60 % à 70 % inférieur au revenu médian national. Inversement, en Bulgarie, les revenus médians se situent, dans toutes les villes, au-dessus du revenu médian bulgare. Dans les autres pays, la situation est variable d'une ville à l'autre, certaines villes concentrant des populations privilégiées alors que d'autres, au contraire, concentrent plutôt des ménages à revenus relativement faibles.

En Allemagne, en France et aux Pays Bas, plus de 60 % des villes ont un revenu médian inférieur au niveau national. Toutefois, les villes françaises semblent mieux loties : en Allemagne et aux Pays-Bas, certaines villes ont des revenus inférieurs de plus d'un tiers au revenu national quand en France la différence ne dépasse pas 25 % pour Béziers. De même, aucune ville allemande ni hollandaise n'a de revenu médian supérieur à 15 % par rapport à celui du pays, quand en France, Versailles, Sénart en Essonne, la communauté de communes des Coteaux de la Seine et la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay ont des revenus médians supérieurs de 50 % au revenu national.

L'opinion des habitants quant à leur situation financière est fortement liée à leur niveau réel de revenu

Dans le cadre de « l'enquête Perception » menée par la Commission européenne en 2012 (*encadré 3*), une question était posée aux personnes sur leur niveau de satisfaction quant à la situation financière de leur ménage. Parmi les 83 villes enquêtées, l'information sur le revenu médian est disponible pour 26 d'entre elles, grâce à l'audit urbain : il est ainsi possible de mettre en relation le niveau de satisfaction et le revenu observé.

Dans ces 26 villes, 72 % de la population se dit satisfaite de sa situation financière (21 % très satisfaits et 51 % plutôt satisfaits), 27 % exprimant au contraire leur insatisfaction dans ce domaine, les 1 % restants ne se prononçant pas.

Le niveau de satisfaction et le revenu médian des ménages sont fortement liés (*figure 7*) : plus le revenu médian dans une ville est élevé et plus les habitants sont satisfaits de leur situation financière. Les niveaux très bas, en termes de revenus médians, dans des villes comme Sofia, Riga, Vilnius sont ainsi associés à des pourcentages relativement faibles de personnes satisfaites, alors qu'à l'autre extrémité, les revenus élevés dans des villes telles que Oslo, Helsinki, Munich, sont associés à des niveaux de satisfaction également très élevés (entre 85 % et 90 % de satisfaits).

Les six villes françaises interrogées se distinguent nettement avec des habitants qui indiquent un niveau de satisfaction relativement faible (compris entre 67 % et 72 %) alors que leurs revenus médians sont plutôt élevés. Dans d'autres pays aux revenus également élevés (Allemagne, Pays-Bas, Norvège, Finlande), le niveau de satisfaction (souvent supérieur à 80 %) est plus élevé qu'on ne l'attendrait en comparaison du revenu médian.

Encadré 3

L'enquête « Perception » ou « Qualité de vie dans les villes »

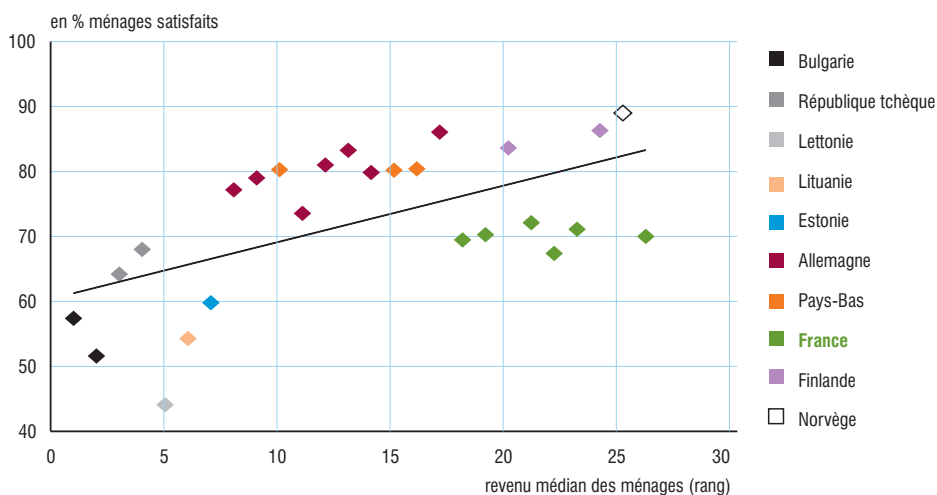
Une enquête sur la perception de la population quant à la qualité de la vie dans les villes européennes a été réalisée à quatre reprises, en 2004, 2006, 2009 et 2012, sous la direction de la Commission européenne.

Lors de l'enquête de 2012, 41 000 personnes ont été interrogées dans 79 villes (auxquelles il faut ajouter quatre zones de banlieue), les questions portant sur de nombreux domaines, tels que la qualité des services, la santé, l'éducation, les équipements culturels et sportifs, mais aussi l'opinion des personnes vis-à-vis de la politique migratoire, de l'offre d'emplois ou de logements.

En France, six villes font partie de l'échantillon : Bordeaux, Lille, Marseille, Paris, Rennes, Strasbourg, auxquelles il faut ajouter la banlieue parisienne (communes de la petite couronne). Dans chacune de ces villes, 500 *interviews* ont été réalisées.

Sur un certain nombre d'aspects, il est donc possible de comparer la situation objective, mesurée à l'aide des indicateurs de l'audit urbain, au ressenti des populations.

7. Niveau de satisfaction quant à la situation financière du ménage et revenus médians



Champ : les 26 villes européennes dans les champs de l'enquête perception 2012 et de l'audit urbain.

Lecture : sur l'axe horizontal, les villes sont classées selon le rang qu'elles occupent dans l'échelle des revenus médians. Dans la première ville, où le revenu médian est le plus faible, 57 % des ménages sont satisfaits de leur situation financière.

Source : Eurostat, audit urbain, 2007-2012.

Un nombre d'homicides, sans lien apparent avec la taille des villes

En moyenne, le taux de meurtres et morts violentes en une année dans les villes européennes est de 0,18 pour 10 000 habitants.

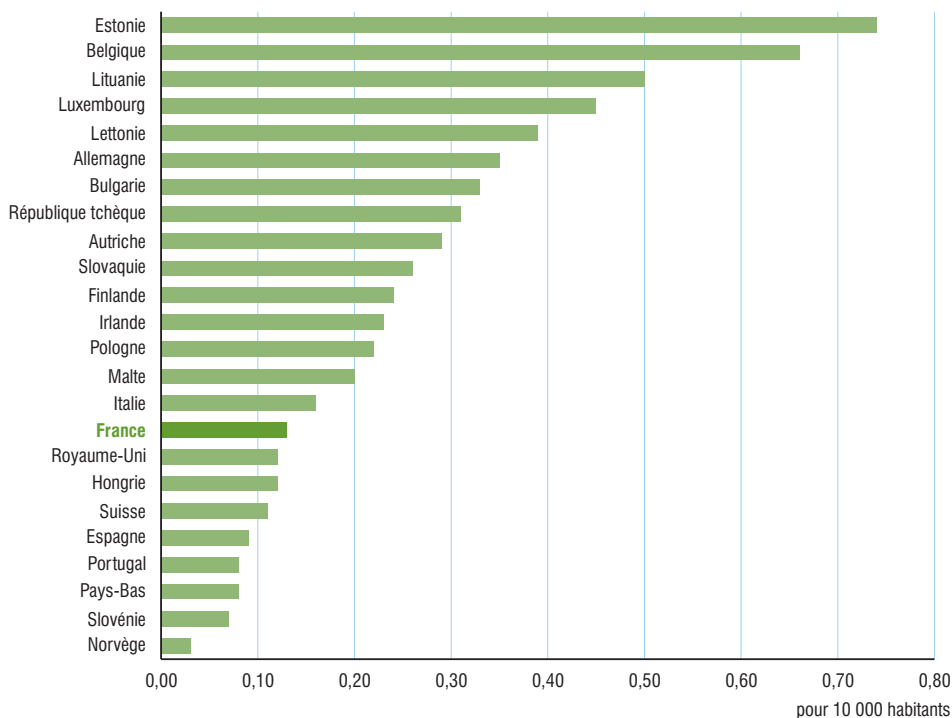
Les plus forts taux d'homicides s'observent en moyenne dans les villes baltes (Estonie et Lituanie) et en Belgique (*figure 8*). Les taux les plus élevés (taux supérieurs à 1 pour 10 000) sont toutefois détenus par des villes allemandes (Bayreuth, Hildesheim, Rosenheim) et belges (Charleroi, Gand). À l'inverse, ils sont les plus faibles en moyenne dans les villes de Norvège, de Slovaquie, des Pays-Bas, du Portugal et d'Espagne.

Le taux d'homicide peut être très élevé dans des villes de grande taille (par exemple Tallinn en Estonie ou Aix-la-Chapelle en Allemagne) ou dans des plus petites (par exemple Bayreuth en Allemagne ou Bayonne en France). Il est relativement plus faible dans les villes françaises que dans les villes européennes dans leur ensemble : 0,13 pour 10 000 habitants contre 0,18. Bayonne est la ville française qui se situe en dernière position des villes françaises (0,82 pour 10 000 habitants). C'est à Paris (82 homicides, soit un taux de 0,37), et à Marseille (34, soit un taux de 0,33) que ce phénomène est le plus fréquent. Les deux autres villes de plus de 1 million d'habitants, Lille et Lyon, se situent à des niveaux nettement plus bas, tant en nombre qu'en taux.

Trois quarts des citoyens européens se sentent en sécurité dans leur ville

Dans le cadre de l'enquête « Perception » de 2012, une question était posée aux personnes sur la perception qu'elles avaient du niveau de sécurité dans leur ville. Parmi les 83 villes enquêtées, le nombre de meurtres et de morts violentes est disponible dans 63 d'entre elles via l'audit urbain, ce qui permet de mettre en relation le sentiment de sécurité de la population et le taux de meurtres observé. Il convient toutefois de préciser que la notion d'insécurité couvre un champ nettement plus large que celui de la criminalité.

8. Taux d'homicide dans les villes selon les pays



Source : Eurostat, audit urbain, 2007-2012.

72 % des citoyens enquêtés dans ces 63 villes se sentent en sécurité (« tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord »). Les plus forts taux de satisfaction s'observent dans les villes d'Allemagne, d'Autriche, des Pays-Bas, de Norvège, de Pologne et de Slovénie (taux moyens supérieurs à 80 %). À l'inverse, c'est en Belgique, en Bulgarie, en Hongrie et en République tchèque que les habitants des villes sont les plus insatisfaits de la situation (plus de 40 % d'insatisfaits).

Les six villes françaises enquêtées (Bordeaux, Lille, Marseille, Paris, Rennes et Strasbourg) se situent dans la moyenne européenne (entre 72 % et 75 % de personnes satisfaites), à l'exception notable de Marseille où seuls 33 % des habitants se déclarent en sécurité. La France est ainsi, avec l'Italie, le seul pays où une ville se situe en position très particulière. En Italie, c'est Naples qui se détache avec une forte insatisfaction des habitants en matière de sécurité.

Le sentiment d'insécurité n'est que faiblement lié à la situation observée en termes de meurtres. Quatre villes se distinguent toutefois : Marseille, Naples, Sofia et Liège où la part de personnes insatisfaites est largement supérieure à ce que l'on pourrait attendre au vu du nombre de meurtres. ■

Définitions

Commodités élémentaires : eau courante, eau chaude, chasse d'eau, salle de bain / douche, tout à l'égoût ou fosse individuelle. Les logements ne disposant pas des équipements de base sont ceux dans lesquels un ou plusieurs des équipements font défaut.

LAU 2 (*local administrative unit*) : pour répondre à la demande de statistiques au niveau local, Eurostat a créé un système d'unités administratives locales, compatibles avec la Nomenclature des unités territoriales et statistiques (NUTS).

Deux niveaux de LAU ont été définis : le niveau supérieur (LAU niveau 1, anciennement NUTS 4) est défini pour la majorité des pays, mais pas pour tous ; le niveau LAU inférieur (LAU niveau 2, anciennement NUTS 5) regroupe les municipalités ou unités équivalentes dans les 28 États membres de l'UE. En France, ce niveau 2 correspond à la commune.

Ménage : les pays utilisent différents concepts de ménage privé. Pour l'audit urbain, un ménage est un ensemble des personnes vivant dans un même logement.

Meurtres et morts violentes : meurtre d'une personne, y compris homicide involontaire, euthanasie et infanticide. La conduite dangereuse causant la mort est exclue, comme l'avortement, l'aide au suicide et la tentative d'homicide.

Revenu disponible : la demande d'Eurostat pour l'audit urbain porte sur le revenu disponible qui tient compte des abattements et mécanismes de redistribution. Toutefois, en France, l'information n'étant pas disponible à un niveau géographique fin, c'est le revenu imposable qui est utilisé ici. Dans les autres pays, il est possible que cela soit le cas également.

Pour en savoir plus

Eurostat regional yearbook 2013, Eurostat 2013.

Cicille P., Rozenblat C., *Les villes européennes, analyse comparative*, UMR Espace CNRS 6012, Université Montpellier III, 2003.

Louvot C., « Le logement dans l'Union européenne : la propriété prend le pas sur la location », *Économie et Statistique* n° 343, septembre 2001.

Perception Survey in 79 European Cities, Quality of life in cities, Eurostat, octobre 2013.

Site Internet Eurostat, bases de données de l'audit Urbain :

<http://ec.europa/eurostat/web/cities/data/database>

Panorama des nouvelles régions françaises

Nouvelles régions : moins de différences interrégionales

Luc Brière, Heïdi Koumarios*

En augmentant la taille des régions, le nouveau découpage atténue logiquement les différences entre les régions ainsi créées tant au niveau démographique qu'économique. Ainsi, par exemple, les régions ayant les populations les plus âgées fusionnent-elles avec des régions dont le vieillissement est moins marqué : le Limousin et le Poitou-Charentes avec l'Aquitaine, l'Auvergne avec Rhône-Alpes. Parallèlement, Nord - Pas-de-Calais Picardie et Alsace Champagne-Ardenne Lorraine bénéficient d'une croissance démographique naturelle plus élevée que les autres régions, alors que pour l'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et le Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, la variation de la population résulte principalement d'un effet d'attractivité par apport migratoire, au même titre que les régions actuelles qui les composent. En outre, les structures sectorielles des valeurs ajoutées régionales se rapprochent. De même, compte tenu des écarts entre les régions qui se regroupent, le PIB par habitant de ces nouveaux ensembles se situe davantage autour de la moyenne nationale. Parmi les régions fusionnées, la croissance des PIB régionaux au cours des vingt dernières années a été proche ou supérieure à l'augmentation moyenne pour les régions Auvergne Rhône-Alpes, Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, et Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées.

Par rapport à leurs voisines européennes, les nouvelles régions françaises atteignent des niveaux de population importants.

La loi du 16 janvier 2015, relative notamment à la délimitation des régions, conduit à réduire le nombre de régions métropolitaines de 22 à 13. Sept ensembles territoriaux résultent d'un regroupement des régions actuelles : Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Auvergne Rhône-Alpes, Normandie issue de la fusion de la Basse-Normandie et de la Haute-Normandie, Bourgogne Franche-Comté, Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, et Nord - Pas-de-Calais Picardie. Six régions ne changent pas de délimitation : Bretagne, Centre-Val de Loire¹, Corse, Île-de-France, Pays de la Loire, Provence - Alpes - Côte d'Azur. Ces nouvelles régions prendront effet le 1^{er} janvier 2016, après l'élection en décembre 2015 des conseils régionaux compétents sur ces nouveaux contours. Comme pour tout processus de regroupement, la création de ces ensembles plus vastes induit mécaniquement une réduction des différences démographiques et économiques observées. Cet article vise à fournir des données de cadrage calculées sur le nouveau périmètre qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016, sur la base des statistiques disponibles à l'heure actuelle.

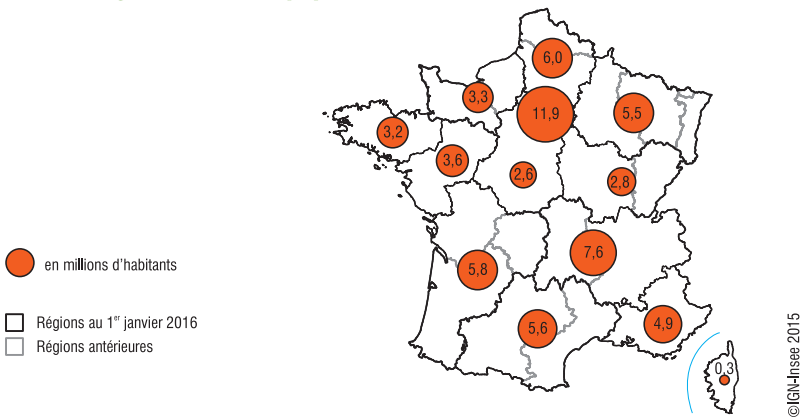
* Luc Brière, Heïdi Koumarios, Insee.

1. La loi du 16 janvier 2015 sur les nouvelles régions donne également des informations relatives aux noms des nouveaux territoires. Elle stipule notamment que la région Centre change de dénomination et devient la région Centre-Val de Loire, ce changement prenant effet dès la promulgation de la loi. Les régions Basse-Normandie et Haute-Normandie sont réunies en une nouvelle région, la Normandie. Le nom des autres territoires, résultant d'un regroupement de régions actuelles, est constitué provisoirement de l'apposition de leurs noms respectifs : il en va ainsi par exemple de la nouvelle région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées.

Les nouvelles régions métropolitaines sont plus homogènes en termes de nombre d'habitants

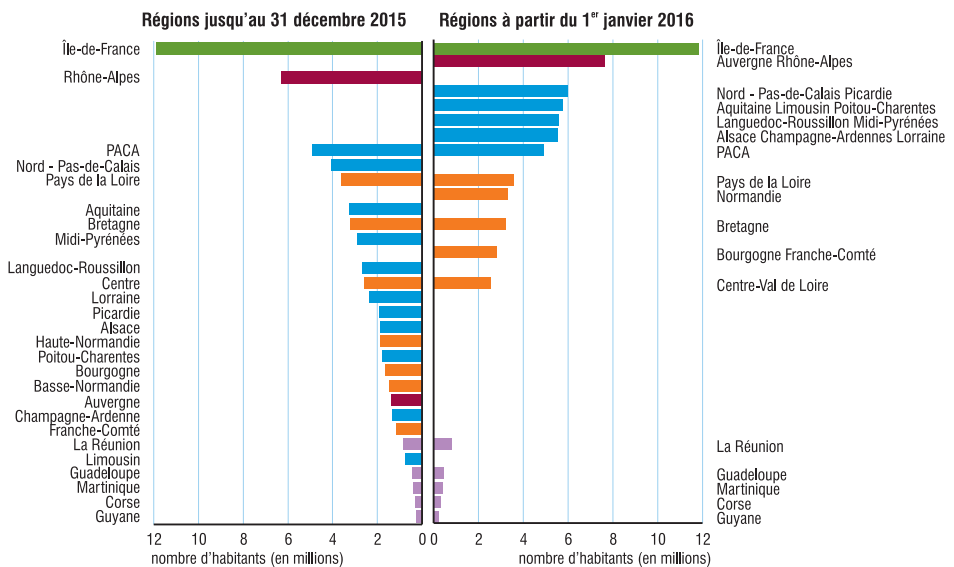
Considérées dans le périmètre qui s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2016, aucune des régions continentales ne comporte moins de 2 millions d'habitants (*figure 1*). Derrière les deux très grandes régions que sont l'Île-de-France (11,9 millions d'habitants en 2011) et Rhône-Alpes fusionnée avec l'Auvergne (7,6 millions), suit un groupe de cinq régions de taille intermédiaire, comportant chacune cinq à six millions d'habitants. Ce groupe est constitué des ensembles formés du Nord - Pas-de-Calais et Picardie, de l'Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, du Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, de la grande région Est composée de l'Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, qui dépassent légèrement en nombre d'habitants la région Provence - Alpes - Côte d'Azur (*figure 2*).

1. Les nouvelles régions selon leur population en 2011



Source : Insee, recensement de la population 2011.

2. Population des actuelles et nouvelles régions en 2011



Suit un groupe de cinq régions, de deux à quatre millions d'habitants chacune : Bretagne, Pays de la Loire, la Normandie, ainsi que le Centre-Val de Loire et l'ensemble Bourgogne Franche-Comté (qui comptent un peu moins de deux millions d'habitants chacune).

La Corse, seule région métropolitaine non continentale, compte 314 000 habitants en 2011.

Les nouveaux ensembles ont des caractéristiques démographiques plus proches

Des régions densément peuplées fusionnent avec des régions qui le sont nettement moins : c'est le cas du Nord - Pas-de-Calais avec la Picardie, de l'Alsace avec la Lorraine et la Champagne-Ardenne ou de Rhône-Alpes avec l'Auvergne.

3. Caractéristiques démographiques des actuelles et des nouvelles régions françaises en 2011

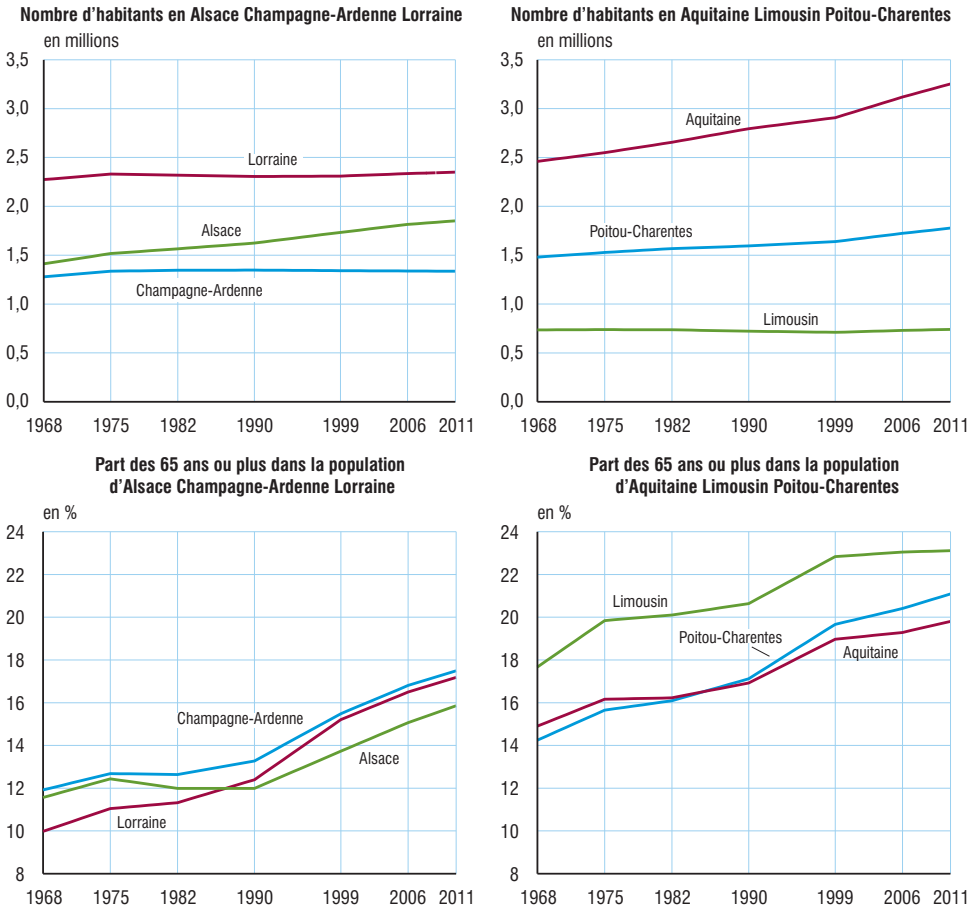
	Population (millions d'habitants)	Taux de variation annuel moyen 2006-2011 (%)			Superficie (milliers de km ²)	Densité (habitant par km ²)	Structure démographique par âge (%)		
		Ensemble	Dû au solde naturel	Dû au solde apparent entrées - sorties			Moins de 25 ans	De 25 à moins de 65 ans	65 ans ou plus
Île-de-France	11,9	0,5	0,9	- 0,4	12	987	32,7	54,3	13,0
Auvergne Rhône-Alpes	7,6	0,7	0,4	0,3	70	109	30,9	51,9	17,3
Rhône-Alpes	6,3	0,9	0,6	0,3	44	144	31,6	51,9	16,5
Auvergne	1,3	0,2	0,0	0,2	26	52	27,2	51,9	20,9
Nord - Pas-de-Calais Picardie	6,0	0,2	0,5	- 0,3	32	187	33,1	52,0	14,9
Nord - Pas-de-Calais	4,0	0,1	0,5	- 0,4	12	326	33,6	51,7	14,7
Picardie	1,9	0,3	0,5	- 0,2	19	99	32,1	52,5	15,4
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	5,8	0,7	0,1	0,6	84	69	27,7	51,7	20,6
Aquitaine	3,3	0,8	0,1	0,7	41	79	28,1	52,1	19,8
Poitou-Charentes	1,8	0,6	0,0	0,6	26	69	27,7	51,2	21,1
Limousin	0,7	0,3	- 0,2	0,5	17	44	25,9	51,0	23,1
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	5,6	1,0	0,2	0,8	73	77	28,8	51,5	19,7
Midi-Pyrénées	2,9	0,9	0,2	0,7	45	64	28,7	51,9	19,5
Languedoc-Roussillon	2,7	1,1	0,2	0,9	27	98	29,0	51,0	20,0
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	5,5	0,2	0,3	- 0,1	57	96	30,3	52,9	16,8
Lorraine	2,4	0,1	0,2	- 0,1	24	100	29,9	52,9	17,2
Alsace	1,9	0,4	0,5	- 0,1	8	224	30,5	53,6	15,9
Champagne-Ardenne	1,3	0,0	0,3	- 0,3	26	52	30,6	52,0	17,5
Provence - Alpes - Côtes-d'Azur	4,9	0,4	0,3	0,1	31	157	28,8	51,2	20,1
Pays de la Loire	3,6	0,9	0,5	0,4	32	112	31,2	51,3	17,5
Normandie	3,3	0,3	0,3	0,0	30	111	30,7	51,6	17,7
Haute-Normandie	1,8	0,3	0,4	- 0,1	12	149	31,6	52,0	16,4
Basse-Normandie	1,5	0,3	0,2	0,1	18	84	29,6	51,0	19,4
Bretagne	3,2	0,8	0,2	0,6	27	118	29,8	51,3	18,9
Bourgogne Franche-Comté	2,8	0,3	0,2	0,1	48	59	29,1	51,6	19,4
Bourgogne	1,6	0,2	0,1	0,1	32	52	28,0	51,4	20,6
Franche-Comté	1,2	0,4	0,4	0,0	16	72	30,5	51,9	17,6
Centre-Val de Loire	2,6	0,3	0,2	0,1	39	65	29,5	51,4	19,1
La Réunion	0,8	1,2	1,3	- 0,1	3	331	40,2	51,0	8,8
Guadeloupe	0,4	0,2	0,7	- 0,5	2	238	34,2	51,5	14,3
Martinique	0,4	- 0,3	0,6	- 0,9	1	348	31,9	52,2	15,9
Corse	0,3	1,3	0,0	1,3	9	36	26,2	53,3	20,5
Guyane	0,2	2,9	2,5	0,4	84	0	51,0	44,7	4,3
France métropolitaine	63,1	0,5	0,4	0,1	544	116	30,5	52,2	17,2
France	64,9	0,5	0,4	0,1	633	103	30,8	52,2	17,1

Champ : France, hors Mayotte.

Source : Insee, recensement de la population 2011.

Les régions dont les populations sont les plus âgées fusionnent avec des régions dont le vieillissement est moins marqué : le Limousin et Poitou-Charentes avec l'Aquitaine, l'Auvergne avec Rhône-Alpes (figures 3 et 4).

4. Évolution de la population dans deux régions



Source : Insee, recensements de la population.

Dans l'Est, la nouvelle grande région rassemble des territoires aux dynamiques démographiques différentes : en Alsace, la population croît entre 1968 et 2011 alors qu'elle est stable sur la même période en Lorraine et Champagne-Ardenne.

Certaines disparités régionales subsistent toutefois. La population des régions du Nord et de l'Est augmente moins fortement que la moyenne française et elle reste plus jeune. À l'inverse, la population des régions du Sud et de l'Ouest augmente et vieillit plus vite. Les phénomènes migratoires du Nord et l'Est vers le Sud et l'Ouest expliquent en partie ces situations. La Lorraine est la région la plus peuplée de l'ensemble Alsace Champagne-Ardenne Lorraine. Mais sa population augmente lentement, et vieillit plus vite : la part des 65 ans ou plus est passée de 10,0 % en 1968 à 17,2 % en 2011 (alors qu'elle passait de 11,6 % à 15,9 % en Alsace).

Dans l'Ouest où le vieillissement est beaucoup plus important, les régions offrent aussi des profils différents : l'Aquitaine est à la fois la région la plus peuplée, avec l'évolution de population la plus dynamique, et la moins âgée du nouvel ensemble Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. La part des 65 ans ou plus est passée de 14,9 % à 19,8 % entre 1968 et 2011 en Aquitaine, alors que dans le Limousin, cette proportion a augmenté de 17,7 % à 23,1 %. Cependant, le Limousin étant beaucoup moins peuplé, le nombre de personnes de 65 ans ou plus y est quatre fois plus faible qu'en Aquitaine.

Solde naturel plus dynamique en Nord - Pas-de-Calais Picardie et solde migratoire plus élevé en Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

Globalement, les régions du Nord et de l'Est doivent leur croissance démographique à l'excédent des naissances sur les décès, tandis que le solde migratoire y est négatif (*encadré 1*). C'est le cas du Nord - Pas-de-Calais Picardie et de l'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine où les hausses de la population entre 2006 et 2011 dues au solde naturel sont respectivement de 0,5 % et de 0,3 % en moyenne par an. C'est toutefois en Île-de-France que le solde naturel reste le plus dynamique (+ 0,9 % en moyenne par an). Il est également soutenu en Auvergne Rhône-Alpes (+ 0,4 %) et en Pays de la Loire (+ 0,5 %), région où le solde apparent des entrées-sorties est aussi plus élevé que la moyenne (+ 0,4 %).

Les régions du pourtour méditerranéen et de l'ouest de la France sont particulièrement attractives en termes migratoires. C'est le cas pour la nouvelle région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, où le solde apparent des entrées-sorties est le plus dynamique (+ 0,8 %) : les deux régions qui constituent ce nouvel ensemble sont déjà très attractives, à des niveaux proches l'une de l'autre. Il est également élevé en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ou en Bretagne : l'apport du solde des entrées-sorties à la croissance démographique des années 2006 à 2011 est important (+ 0,6 %).

Encadré 1

Variations de population, soldes naturel et migratoire

La variation de la population sur une période et pour un territoire donné repose sur l'égalité suivante :
Variation totale de la population = solde naturel + solde migratoire apparent (entrées – sorties).

Le solde naturel est égal à la différence entre le nombre de naissance et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Le solde naturel est positif lorsque le nombre de naissances est supérieur au nombre de décès, mais l'inverse peut également se produire : le solde naturel est alors négatif.

Le solde migratoire est estimé par la différence entre la variation totale de la population et le solde naturel. Ce solde migratoire, appelé solde « apparent » des entrées-sorties, est qualifié d'« apparent », dans la mesure où il peut donc additionner les imprécisions portant sur l'évolution de la population totale et du solde naturel, tenant aux défauts de comparabilité entre deux recensements.

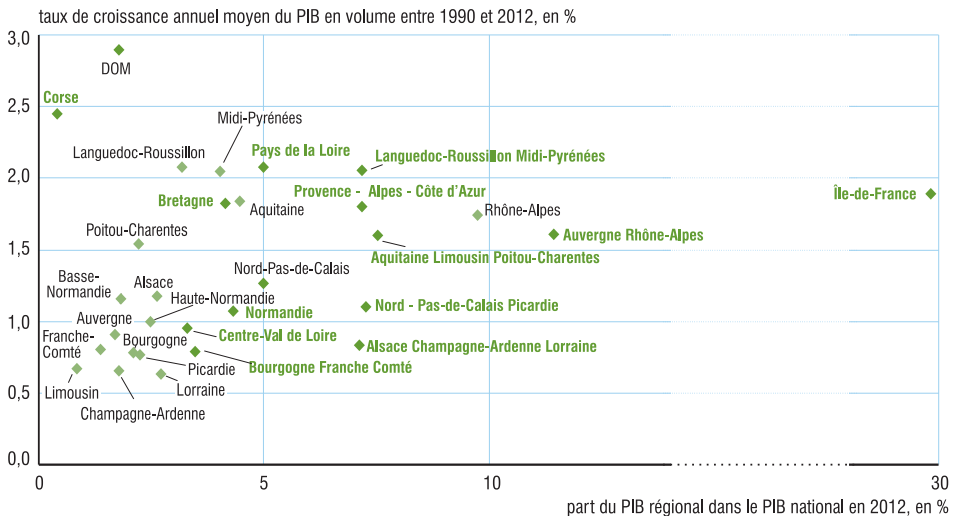
Pour analyser l'évolution de la population d'un territoire entre deux dates, on calcule les contributions de chacune de ces composantes.

Le PIB des six plus grandes régions en dehors de l'Île-de-France représente près de la moitié du PIB national

Le rapprochement des nouvelles régions sur le plan démographique concerne également les aspects économiques.

La création de plus grandes régions dessine une carte où un nombre plus important de régions présente un poids économique intermédiaire, alors que ce n'était le cas auparavant que pour deux régions, Rhône-Alpes et Provence - Alpes - Côte d'Azur (figure 5). En premier lieu, en 2012, le poids du PIB de l'ensemble Auvergne Rhône-Alpes s'élève à 11,4 % alors que Rhône-Alpes seule représente 9,7 % du PIB national. Ensuite, le PIB des cinq régions Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Nord - Pas-de-Calais Picardie, Provence - Alpes - Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon Midi Pyrénées et Alsace Champagne-Ardenne Lorraine représente entre 7,1 % et 7,5 % du PIB national, alors que dans la carte actuelle des régions, seule Provence - Alpes - Côte d'Azur est dans ce cas. Le PIB de ces six grandes régions (y compris Auvergne Rhône-Alpes) représente près de la moitié du PIB national (47,7 %).

5. Poids des PIB régionaux dans le PIB national et taux de croissance des PIB régionaux en volume



Source : Insee, comptes régionaux, base 2010.

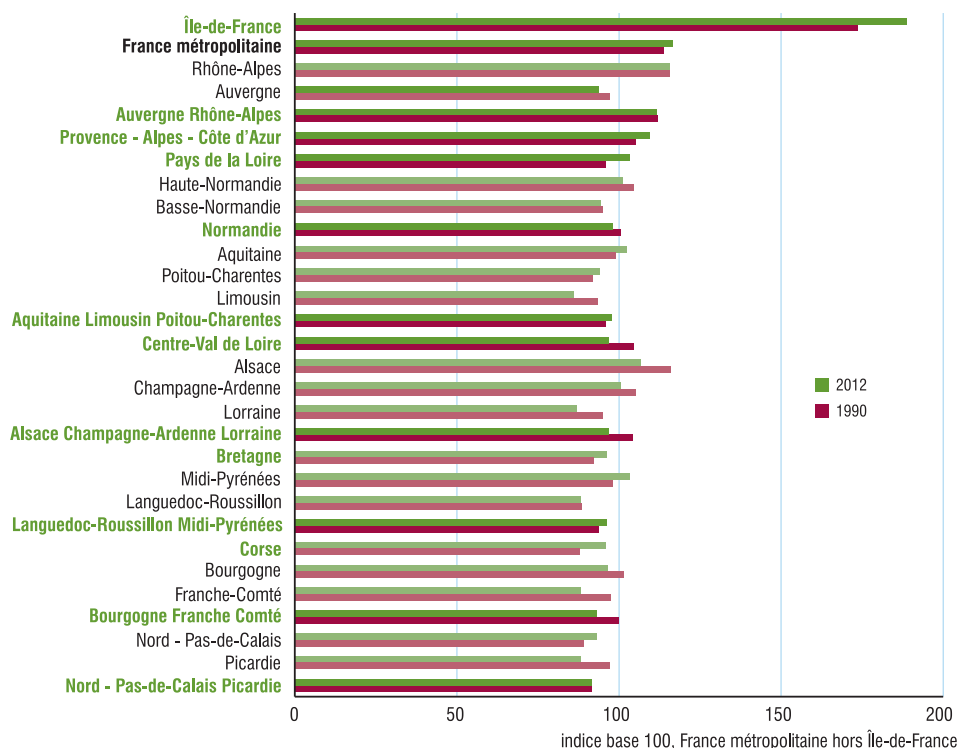
Par effet d'agrégation, en mettant à part la Corse, les PIB régionaux sont également moins dispersés. L'écart entre le PIB régional le plus élevé et le PIB régional le plus faible se réduit dans la nouvelle configuration. Avec la fusion du Limousin avec l'Aquitaine et Poitou-Charentes, le plus faible PIB régional est celui de la région Centre-Val de Loire, avec 3,3 % du PIB national en 2012. Dans la carte actuelle des régions, la Corse toujours mise à part, le PIB le plus faible est celui du Limousin : il représente 0,8 % du PIB de la France.

Les PIB par habitant des nouvelles régions davantage resserrés

La création des nouvelles régions va réduire la dispersion des PIB par habitant mesurés sur les nouveaux ensemble territoriaux (figure 6). En effet, des régions présentant un PIB par habitant supérieur à la moyenne² sont regroupées avec des régions où le PIB par habitant est

2. La moyenne prise en compte prend comme référence la France métropolitaine hors Île-de-France.

6. PIB par habitant en 1990 et en 2012



Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2012, les Pays de la Loire présentent un PIB par habitant supérieur de 3,4 % au PIB de la France métropolitaine hors Île-de-France. En 1990, il lui était inférieur de 4,1 %.

Source : Insee, comptes régionaux, base 2010.

en deçà de la moyenne. C'est le cas de Rhône-Alpes (+ 15,6 % par rapport à la moyenne en 2012) et de l'Auvergne (- 6,3 %). Il en va de même pour l'Alsace et Champagne-Ardenne (+ 6,6 % et + 0,5 % par rapport à la moyenne), qui s'agrège à la Lorraine (- 13,0 %) : dans le territoire nouveau, le PIB par habitant est inférieur de 3,2 % à la moyenne. La réunion de Midi-Pyrénées (+ 3,4 %) et du Languedoc-Roussillon (- 11,8 %) constitue un PIB par habitant inférieur de 3,9 % à la moyenne. C'est également le cas avec la fusion de l'Aquitaine (+ 2,3 %) avec Poitou-Charentes (- 5,9 %) et le Limousin (- 13,9 %). Le PIB par habitant résultant du regroupement de ces trois régions est en retrait de 2,3 % par rapport à la moyenne.

Parallèlement, le PIB par habitant de la nouvelle région Normandie (- 1,8 %) s'établit à un niveau intermédiaire entre celui de la Haute-Normandie (+ 1,2 %) et celui de la Basse-Normandie (- 5,6 %).

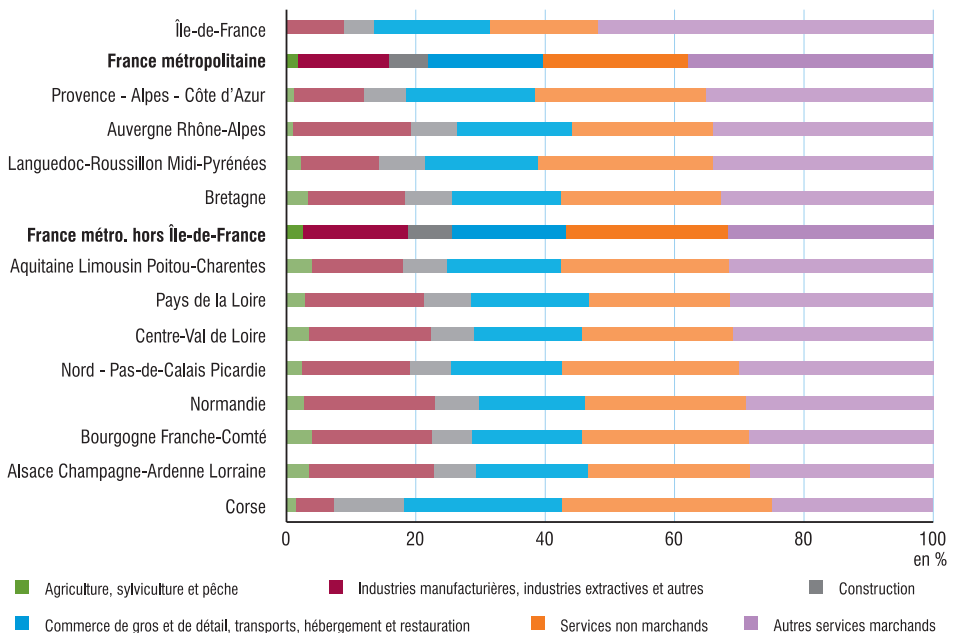
Le PIB par habitant en Provence - Alpes - Côte d'Azur et en Pays de la Loire, régions dont la réforme territoriale ne modifie pas les contours, est plus élevé que la moyenne (respectivement + 9,5% et + 3,4 %). Enfin, il est le plus faible dans le Nord - Pas-de-Calais Picardie (- 8,4 % par rapport à la moyenne), les deux régions constituant ce nouvel ensemble étant en retrait par rapport à la moyenne (- 6,8 % et - 11,7 %).

Des structures sectorielles un peu plus ressemblantes

Logiquement, le processus de regroupement conduit à rapprocher la répartition par secteur de la valeur ajoutée dans les nouvelles régions. Ainsi, quel que soit le secteur considéré, l'écart entre les régions affichant les poids extrêmes dans un secteur donné se réduit³. C'est pour ceux de la construction et du commerce que cet écart est le plus faible entre le schéma actuel et la future carte régionale. Ces secteurs, qui répondent principalement aux besoins de la population locale, sont présents de manière peu différente selon les régions, quelle que soit la taille de ces dernières. En revanche, pour l'agriculture, l'industrie, les services marchands et les services non marchands, l'intervalle entre les poids sectoriels dans les deux régions extrêmes se réduit d'au moins quatre points.

Ainsi, alors que le secteur agricole pèse le plus en Champagne-Ardenne avec 8,7 % de la valeur ajoutée régionale en 2012, le poids de l'agriculture dans la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine n'est plus que de 3,5 %. Dans le nouveau schéma régional, la part du secteur agricole est la plus élevée en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes avec 4,1 % (figure 7). La région Normandie présente la plus forte part de valeur ajoutée industrielle (20,2 %) ; dans la carte régionale actuelle, c'est le cas de la Haute-Normandie (22,9 %), la Basse-Normandie affichant un poids de l'industrie légèrement supérieur à la moyenne (16,6 %). À l'opposé, le poids de la valeur ajoutée industrielle est le plus faible en Provence - Alpes - Côte d'Azur (10,8 %), suite au regroupement du Languedoc-Roussillon avec Midi-Pyrénées.

7. Structure de la valeur ajoutée par secteur en 2012 selon les nouvelles régions métropolitaines



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, comptes régionaux, base 2010.

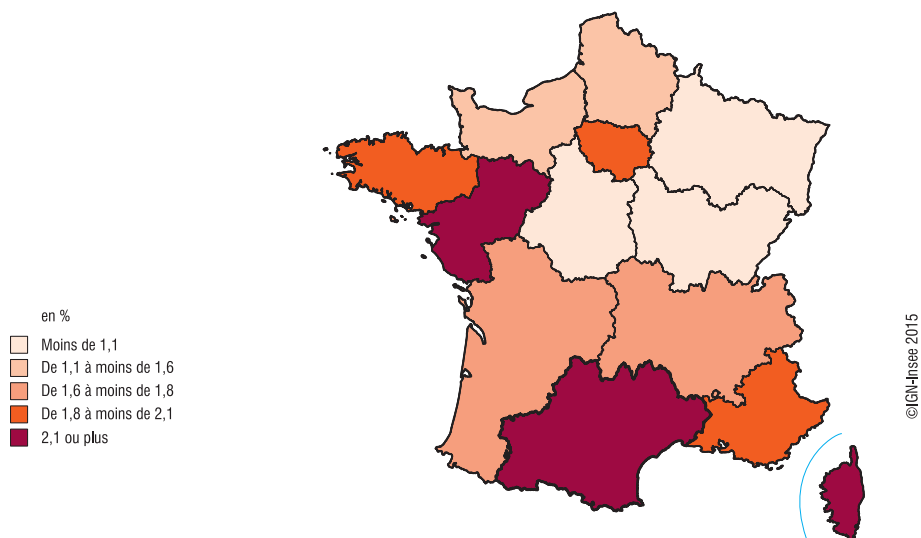
3. Cette mesure a été opérée hors Île-de-France et Corse et à partir d'une décomposition en six secteurs : agriculture, industrie, construction, commerce-transport-hébergement-restauration, autres services marchands, services non marchands.

En matière de valeur ajoutée dégagée par les services, la dispersion entre les nouvelles régions est plus faible, et plus encore pour les services non marchands. Les services non marchands pèsent ainsi 27,3 % de la valeur ajoutée régionale en Nord - Pas-de-Calais Picardie et 21,8 % en Auvergne Rhône-Alpes. Dans l'organisation actuelle des régions, l'écart est plus important. Ainsi, la part de la valeur ajoutée des services non marchands au sein de la valeur ajoutée régionale est la plus forte pour le Limousin (31,5 %) et la plus faible pour Rhône-Alpes (21,0 %). Dans le même temps, hors Île-de-France, la région Provence - Alpes - Côte d'Azur est toujours celle qui présente la plus forte part de valeur ajoutée dans les services marchands, hors commerce, transports, hébergement et restauration (35,1 %). La nouvelle région la moins orientée vers les services marchands est désormais l'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine (28,3 %). Dans la configuration actuelle, il s'agit de la région Champagne-Ardenne (24,4 %).

Croissance du PIB sur 20 ans : entre l'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et le Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, des situations contrastées

Au-delà des écarts structurels portant sur le poids économique des nouvelles régions, la mesure des évolutions sur longue période de la richesse créée donne aussi un aperçu de la situation des entités régionales qui entreront en vigueur en janvier 2016. Ainsi, globalement, la hausse des PIB régionaux en volume au cours de la période 1990-2012 fait apparaître cinq groupes pour les nouvelles régions (figures 5 et 8). Ces disparités régionales en termes de croissance économique sont corrélées aux écarts observés dans les évolutions démographiques.

8. Taux de croissance annuel moyen du PIB en volume entre 1990 et 2012



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, comptes régionaux, base 2010.

De 1990 à 2012, le PIB de la France métropolitaine augmente de 1,6 % en moyenne par an. Un premier groupe de régions affiche une croissance sensiblement plus faible que la moyenne : il s'agit de l'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine (+ 0,8 % en moyenne par an), Bourgogne Franche-Comté (+ 0,8 %) et Centre-Val de Loire (+ 0,9 %). Dans la configuration actuelle des régions, seule l'Alsace présente un niveau de croissance (+ 1,2 %) supérieur à ceux de ces nouveaux périmètres, mais inférieur néanmoins à celui de la France métropolitaine.

Un deuxième groupe de nouvelles régions suit un sentier de croissance un peu plus soutenu (+1,1 % en moyenne par an), mais toujours en retrait par rapport à la moyenne. Le Nord - Pas-de-Calais Picardie et la Normandie sont dans cette situation. Selon la configuration régionale actuelle, seule la Picardie connaît une croissance plus faible (+ 0,8 %).

Un troisième groupe de nouvelles régions a bénéficié, en moyenne, entre 1990 et 2012, d'une croissance économique comparable à la moyenne (+ 1,6 %). Auvergne Rhône-Alpes et Aquitaine Limousin Poitou-Charentes s'inscrivent dans cette évolution. Les actuelles régions d'Auvergne et du Limousin ont les croissances les plus faibles (+ 0,9 % et + 0,7 %). Au contraire, l'Aquitaine et Rhône-Alpes affichent un rythme de croissance supérieur à la moyenne (+ 1,8 % et + 1,7 %).

Un quatrième groupe est constitué de trois régions qui n'ont pas connu de regroupements et dont la croissance du PIB en volume se situe à des rythmes légèrement supérieurs à la moyenne : la Bretagne et Provence - Alpes - Côte d'Azur (+ 1,8 % en moyenne par an) et l'Île-de-France (+ 1,9 %). D'un côté, Provence - Alpes - Côte d'Azur et plus encore l'Île-de-France ont bénéficié du dynamisme des services marchands. De l'autre, la Bretagne, moins orientée que d'autres régions vers les secteurs industriels traditionnels, a été moins touchée, jusqu'à la crise de 2008-2009, par les moindres performances de l'industrie.

Enfin, Pays de la Loire et le nouvel ensemble Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées ont la croissance la plus dynamique (+ 2,1 % en moyenne par an dans les deux cas), mise à part la Corse⁴. Au sens des régions actuelles, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ont toutes les deux des taux de croissance du PIB parmi les plus élevés, même si les mécanismes à l'œuvre diffèrent sensiblement dans les deux situations. Ainsi, dans le cas du Languedoc-Roussillon, la croissance au cours des vingt dernières années a davantage correspondu à un processus de rattrapage tiré par la forte croissance de la population, alors que Midi-Pyrénées a bénéficié du dynamisme de secteurs moteurs comme l'aéronautique ou les services marchands. ■

4. La Corse a une croissance ininterrompue du PIB en volume de 1990 à 2012 (+ 2,5 % en moyenne par an).

Encadré 2

Les nouvelles régions comparées aux régions européennes limitrophes

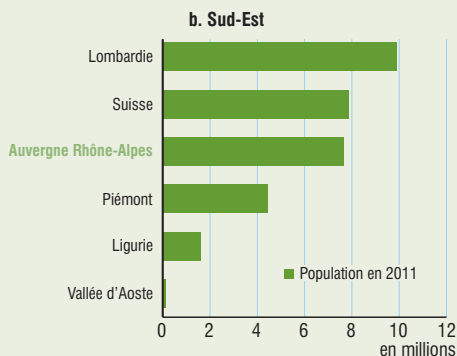
La densité de population de la France s'établit à 103 habitants par km² en 2011 ; elle est plus faible que celle de ses proches voisins, en particulier l'Allemagne (229), la Belgique (364) et l'Italie (201). L'Espagne, en revanche, a une densité moyenne similaire à celle de la France (93 habitants par km²), mais la répartition de ses habitants sur son territoire est moins homogène. Les fusions entre régions françaises créent des ensembles de superficie plus grande dont la population devient comparable à celle de leurs homologues dans des pays limitrophes.

Les nouvelles régions françaises atteignent des tailles importantes au regard de leurs voisines européennes

Dans le nord et l'est de la France, le Nord - Pas-de-Calais et la Picardie réunis (6,0 millions d'habitants) constituent une région presque aussi peuplée que la région flamande (6,3 millions), et qui devance largement la Wallonie (3,5 millions, *figure a*). La nouvelle région du nord de la France est aussi deux fois plus vaste que ses deux homologues belges.

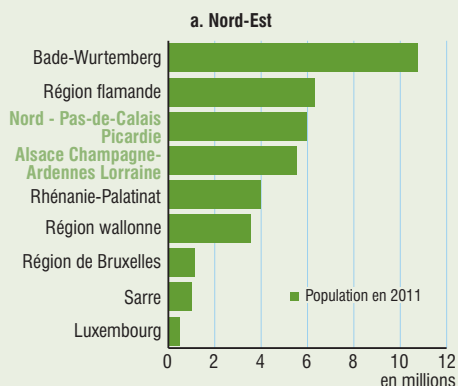
La grande région Est formée de l'Alsace, la Lorraine et la Champagne-Ardenne (5,5 millions d'habitants) compte plus d'habitants que la Rhénanie (4,0 millions), mais reste près de deux fois moins peuplée que le Land de Bade-Wurtemberg (10,8 millions). Elle est cependant trois fois plus vaste que la Rhénanie et une fois et demie plus grande que le Bade-Wurtemberg.

La nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes (7,6 millions d'habitants, *figure b*) a une population proche de celle de la Suisse (7,9 millions) et une superficie nettement supérieure. La superficie de Rhône-Alpes fusionnée avec l'Auvergne est aussi trois fois plus importante que celle de la Lombardie, pourtant nettement plus peuplée (9,9 millions d'habitants).

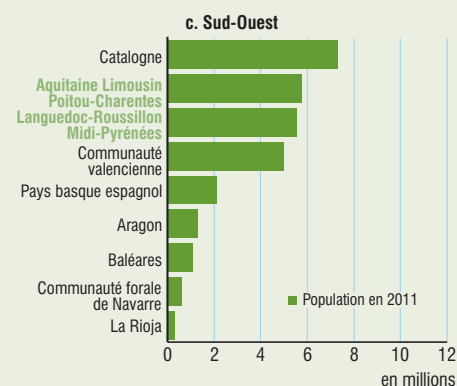


Source : Eurostat, données harmonisées.

La nouvelle région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées (5,6 millions d'habitants, *figure c*) regroupe deux régions actuelles aux populations relativement proches. Elle est un peu moins peuplée que la Catalogne (7,3 millions d'habitants). Mais la superficie de l'ensemble Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon est deux fois plus importante que celle de la région



Source : Eurostat, données harmonisées.



Source : Eurostat, données harmonisées.

Encadré 2 (suite)

espagnole, d'où une grande différence de densité (77 habitants par km² pour la région française, contre 228 pour la Catalogne).

Du côté ouest des Pyrénées, en revanche, la nouvelle région constituée de l'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes (5,8 millions d'habitants) n'a pas de voisine, en Espagne, abritant une population aussi importante.

Les jeunes en plus forte proportion que dans les régions proches des pays limitrophes

Les nouvelles régions françaises sont plutôt plus jeunes que leurs voisines étrangères. Dans le nord et l'est de la France, les trois nouvelles régions comptent près d'un tiers d'habitants de moins de 25 ans, alors que cette proportion est plus proche du quart pour les régions allemandes et italiennes, ainsi qu'en Suisse. Seules les régions wallonne et bruxelloise sont aussi jeunes (voir *annexe*).

Dans une moindre mesure, cette situation se retrouve aussi pour Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon d'une part et l'Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes d'autre part (respectivement

29 % et 28 % d'habitants de moins de 25 ans) face aux régions espagnoles voisines qui comptent 25 % de jeunes (comme la Catalogne) voire moins (Aragon ou pays basque).

La part de personnes âgées de 65 ans ou plus en Nord - Pas-de-Calais Picardie comme en Alsace Lorraine Champagne-Ardenne ou Auvergne Rhône-Alpes est, elle, plus faible (respectivement 14 %, 16 % et 17 %) que leurs voisines allemandes ou italiennes (dans lesquelles cette part dépasse parfois largement 20 %). En revanche, la part de résidents de 65 ans ou plus est moindre dans la région bruxelloise (13 %) ou au Luxembourg (14 %).

Dans le Sud-Ouest français, la proportion d'habitants de 65 ans ou plus est proche voire supérieure à celle des régions espagnoles voisines. La région Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon compte 19 % de 65 ans ou plus contre 17 % pour la Catalogne. En Aquitaine Limousin Poitou- Charentes, un habitant sur cinq est dans ce cas, comme en Aragon ou au pays basque espagnol.

Avertissement

Les comparaisons entre les nouvelles régions françaises et les régions européennes voisines sont ici conduites en prenant en compte différents niveaux de la nomenclature européenne sur les unités statistiques territoriales, dite NUTS (NUTS 1, NUTS 2, voire aussi NUTS 0 puisque la Suisse est considérée dans son ensemble).

Il convient de noter qu'il s'agit là d'une première approximation de travaux comparatifs qui ne présage en rien du classement futur des nouvelles régions françaises dans cette nomenclature NUTS. Il est toutefois certain à ce stade que le nouveau découpage régional ne pourra pas servir de fondement au niveau NUTS 2 (niveau correspondant pour la France aux régions en vigueur jusqu'au 31/12/2015) en raison de population moyenne par région trop élevée*.

* voir le règlement européen sur les NUTS :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32003R1059&from=EN>

Caractéristiques démographiques des nouvelles régions françaises et de leurs voisines européennes en 2011

Pays	Région	Population (millions)	Superficie (km ²)	Densité (hab./km ²)	Part des moins de 25 ans (%)	Part des 65 ans ou plus (%)
Nord-Est						
Allemagne	Bade-Wurtemberg	10,7	35 752	301	25,9	19,4
Suisse	Suisse	7,9	41 285	191	27,0	16,9
Belgique	Région flamande	6,3	13 522	468	27,9	18,2
France	Nord Pas-de-Calais Picardie	6,0	31 814	187	33,3	14,5
France	Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	5,5	57 433	96	30,4	16,4
Allemagne	Rhénanie-Palatinat	4,0	19 854	202	25,2	20,6
Belgique	Région wallonne	3,5	16 844	210	30,5	16,3
Belgique	Région de Bruxelles	1,1	161	7 061	31,4	13,4
Allemagne	Sarre	1,0	2 569	396	23,2	22,0
Luxembourg	Luxembourg	0,5	2 586	198	29,5	13,9
Sud-Est						
Italie	Lombardie	9,9	23 863	416	23,2	20,1
Suisse	Suisse	7,9	41 285	191	27,0	16,9
France	Auvergne Rhône-Alpes	7,6	69 711	110	30,9	16,9
Italie	Piémont	4,5	25 403	175	21,5	22,9
Italie	Ligurie	1,6	5 422	298	19,5	26,7
Italie	Vallée d'Aoste	0,1	3 263	39	22,7	20,9
Sud-Ouest						
Espagne	Catalogne	7,3	32 113	228	25,5	17,1
France	Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	5,8	84 060	69	27,8	20,3
France	Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	5,6	72 724	77	28,9	19,4
Espagne	Communauté valencienne	5,0	23 255	215	25,6	16,4
Espagne	Pays basque espagnol	2,1	7 235	296	21,8	19,8
Espagne	Aragon	1,3	47 720	28	23,2	20,2
Espagne	Baléares	1,1	4 992	218	26,8	14,0
Espagne	Communauté forale de Navarre	0,6	10 390	60	24,8	18,0
Espagne	La Rioja	0,3	5 045	62	24,1	18,8

Source : Eurostat, données harmonisées.

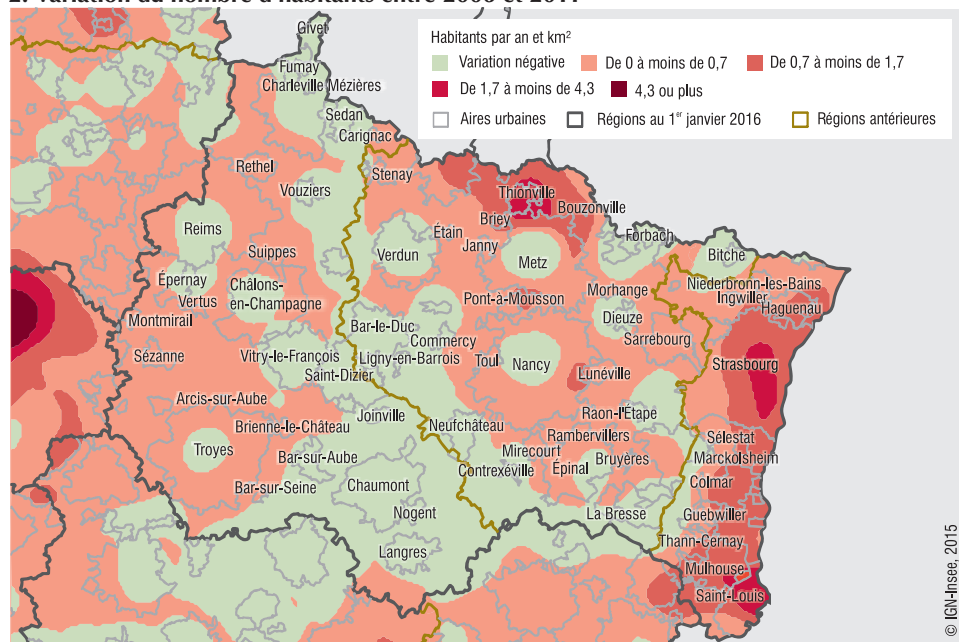
1. Repères

Population au 1 ^{er} janvier 2014 ^p (milliers)	5 553,2	PIB régional 2012 ¹ (milliards d'euros)	148,9
Part dans la population française (%)	8,4	Part dans le PIB de la France (%)	7,1
Densité de population (hab./km ²)	96,7	Taux de pauvreté monétaire en 2011 (%)	14,1

Source : Insee.

1. Semi-définitif.

2. Variation du nombre d'habitants entre 2006 et 2011



Source : Insee, recensements de la population 2006 et 2011.

3. Population, emploi, chômage

	Population au 01/01/2014 ^p (milliers)		Taux d'évolution annuel moyen de la population 2006-2011 (%)			Emploi au 31/12/2013 au lieu de travail		Variation annuelle moyenne de l'emploi (fin 2008 à fin 2013) (%)	Taux de chômage au 3 ^e trimestre 2014 (%)
	Total	Dû au solde naturel	Dû au solde apparent des entrées-sorties	Total (milliers)	dont : tertiaire ¹ (%)				
Alsace	1 868,8	0,4	0,5	-0,1	763,5	74,5	-0,2	9,2	
Champagne-Ardenne	1 338,1	0,0	0,3	-0,3	519,6	72,0	-0,7	10,9	
Lorraine	2 346,3	0,1	0,2	-0,1	824,8	76,3	-1,0	10,6	
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	5 553,2	0,2	0,3	-0,1	2 107,9	74,6	-0,6	10,2	

1. Tertiaire marchand et tertiaire non marchand.

Source : Insee, estimations de population, estimations d'emploi, taux de chômage localisés.

4. Principaux secteurs d'activité au 31 décembre 2013

Secteur d'activité ¹	Part du secteur dans l'emploi salarié (%)		Variation annuelle moyenne (fin 2008 à fin 2013, %)	
	Région	France	Région	France
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	12,9	12,7	-0,8	-0,2
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	10,0	12,2	1,1	1,0
Fabrication d'autres produits industriels	8,4	6,0	-3,9	-3,0
Construction	5,9	5,8	-2,3	-1,6
Transports et entreposage	5,4	5,6	-0,9	-0,3

1. Hors secteurs principalement non marchands.

Source : Insee, estimations d'emploi.

1.2 Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

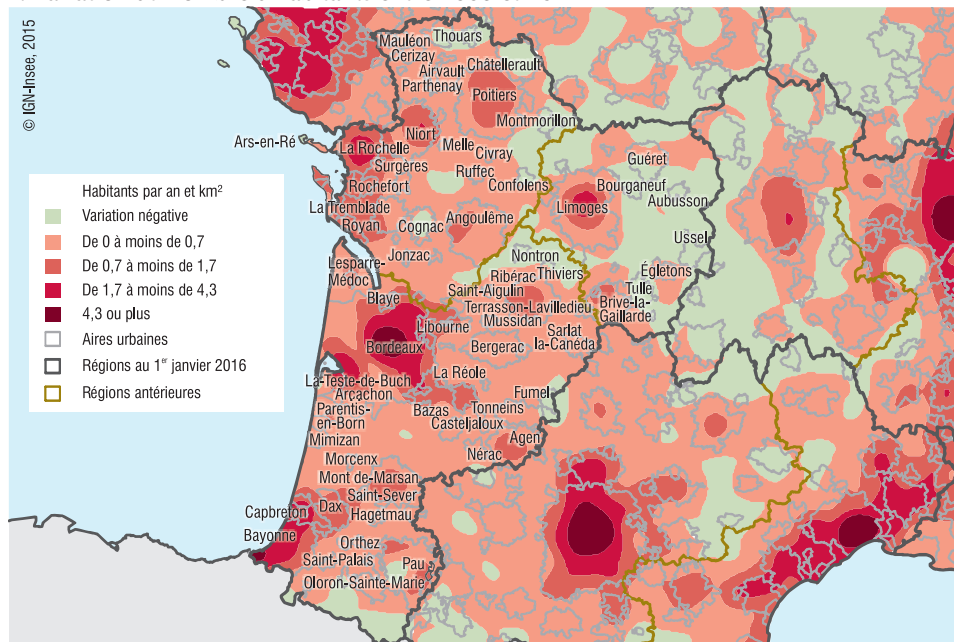
1. Repères

Population au 1 ^{er} janvier 2014p (milliers)	5 867,4	PIB régional 2012 ¹ (milliards d'euros)	157,6
Part dans la population française (%)	8,9	Part dans le PIB de la France (%)	7,5
Densité de population (hab./km ²)	69,8	Taux de pauvreté monétaire en 2011 (%)	14,0

Source : Insee.

1. Semi-définitif.

2. Variation du nombre d'habitants entre 2006 et 2011



Source : Insee, recensements de la population 2006 et 2011.

3. Population, emploi, chômage

	Population au 01/01/2014p (milliers)	Taux d'évolution annuel moyen de la population 2006-2011 (%)			Emploi au 31/12/2013 au lieu de travail		Variation annuelle moyenne de l'emploi (fin 2008 à fin 2013) (%)	Taux de chômage au 3 ^e trimestre 2014 (%)
		Total	Dû au solde naturel	Dû au solde apparent des entrées-sorties	Total	dont : tertiaire ¹ (%)		
Aquitaine	3 335,1	0,8	0,1	0,7	1 338,5	76,8	0,6	9,8
Limousin	735,9	0,3	-0,2	0,5	280,2	75,3	-0,7	9,1
Poitou-Charentes	1 796,4	0,6	0,0	0,6	690,9	74,0	-0,1	9,4
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	5 867,4	0,7	0,1	0,6	2 309,7	75,8	0,2	9,6

1. Tertiaire marchand et tertiaire non marchand.

Source : Insee, estimations de population, estimations d'emploi, taux de chômage localisés.

4. Principaux secteurs d'activité au 31 décembre 2013

Secteur d'activité ¹	Part du secteur dans l'emploi salarié (%)		Variation annuelle moyenne (fin 2008 à fin 2013, %)	
	Région	France	Région	France
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	13,2	12,7	-0,1	-0,2
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	9,9	12,2	1,2	1,0
Construction	6,1	5,8	-2,2	-1,6
Fabrication d'autres produits industriels	5,9	6,0	-2,5	-3,0
Autres activités de services	5,5	5,5	-0,5	-0,2

1. Hors secteurs principalement non marchands.

Source : Insee, estimations d'emploi.

1. Repères

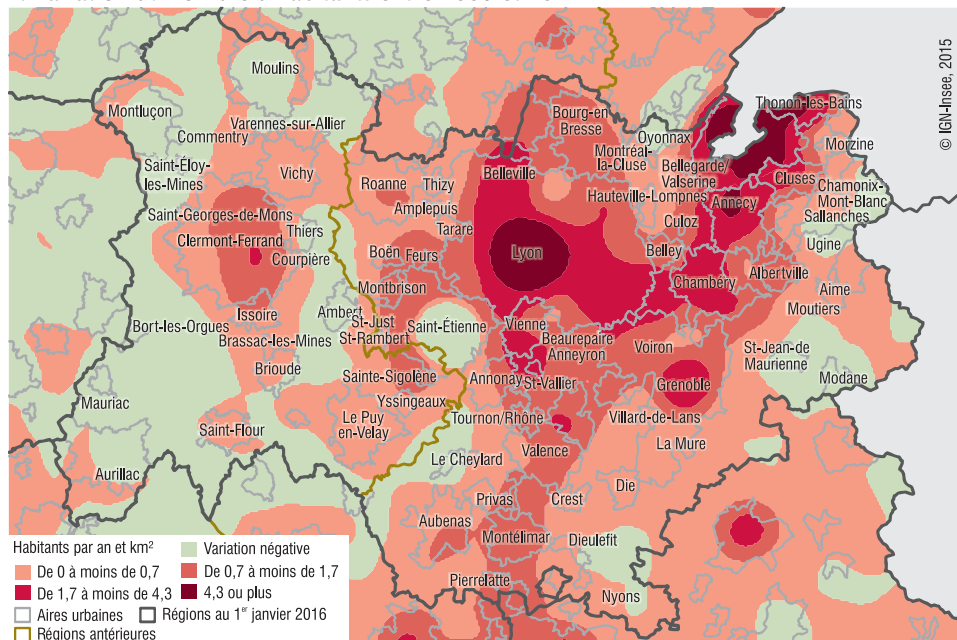
Population au 1 ^{er} janvier 2014 ^p (milliers)	7 808,3
Part dans la population française (%)	11,9
Densité de population (hab./km ²)	112,0

Source : Insee.

PIB régional 2012 ¹ (milliards d'euros)	239,0
Part dans le PIB de la France (%)	11,4
Taux de pauvreté monétaire en 2011 (%)	12,7

1. Semi-définitif.

2. Variation du nombre d'habitants entre 2006 et 2011



Source : Insee, recensements de la population 2006 et 2011.

3. Population, emploi, chômage

	Population au 01/01/2014 ^p (milliers)	Taux d'évolution annuel moyen de la population 2006-2011 (%)			Emploi au 31/12/2013 au lieu de travail		Variation annuelle moyenne de l'emploi (fin 2008 à fin 2013) (%)	Taux de chômage au 3 ^e trimestre 2014 (%)
		Total	Dû au solde naturel	Dû au solde apparent des entrées-sorties	Total	dont : tertiaire ¹ (%)		
Auvergne	1 359,4	0,2	0,0	0,2	530,1	72,4	-0,1	8,9
Rhône-Alpes	6 448,9	0,9	0,6	0,3	2 714,8	76,0	0,3	8,8
Auvergne Rhône-Alpes	7 808,3	0,7	0,4	0,3	3 244,9	75,4	0,3	8,8

1. Tertiaire marchand et tertiaire non marchand.

Source : Insee, estimations de population, estimations d'emploi, taux de chômage localisés.

4. Principaux secteurs d'activité au 31 décembre 2013

Secteur d'activité ¹	Part du secteur dans l'emploi salarié (%)		Variation annuelle moyenne (fin 2008 à fin 2013, %)	
	Région	France	Région	France
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	12,6	12,7	0,2	-0,2
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	11,6	12,2	1,4	1,0
Fabrication d'autres produits industriels	9,0	6,0	-2,7	-3,0
Construction	6,2	5,8	-1,1	-1,6
Transports et entreposage	5,6	5,6	0,1	-0,3

1. Hors secteurs principalement non marchands.

Source : Insee, estimations d'emploi.

1.4 Bourgogne Franche-Comté

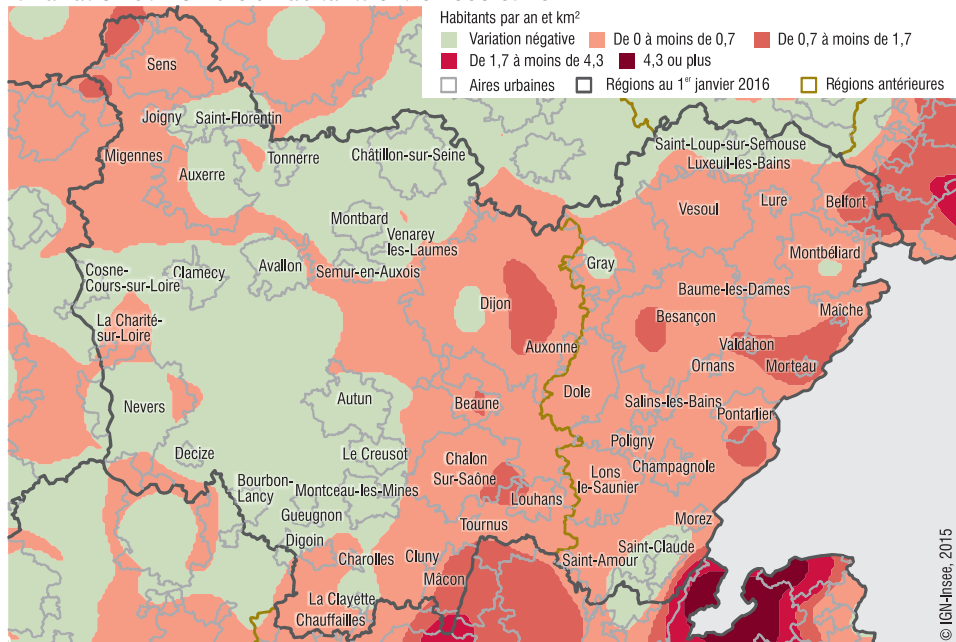
1. Repères

Population au 1 ^{er} janvier 2014p (milliers)	2 817,4	PIB régional 2012 ¹ (milliards d'euros)	72,6
Part dans la population française (%)	4,3	Part dans le PIB de la France (%)	3,5
Densité de population (hab./km ²)	59,0	Taux de pauvreté monétaire en 2011 (%)	13,1

Source : Insee.

1. Semi-définitif.

2. Variation du nombre d'habitants entre 2006 et 2011



Source : Insee, recensements de la population 2006 et 2011.

3. Population, emploi, chômage

	Population au 01/01/2014p (milliers)	Taux d'évolution annuel moyen de la population 2006-2011 (%)			Emploi au 31/12/2013 au lieu de travail		Variation annuelle moyenne de l'emploi (fin 2008 à fin 2013) (%)	Taux de chômage au 3 ^e trimestre 2014 (%)
		Total	Dû au solde naturel	Dû au solde apparent des entrées-sorties	Total	dont : tertiaire ¹ (%)		
Bourgogne	1 638,5	0,2	0,1	0,1	642,0	73,8	- 0,6	9,0
Franche-Comté	1 178,9	0,4	0,4	0,0	438,6	70,5	- 0,7	9,4
Bourgogne Franche-Comté	2 817,4	0,3	0,2	0,1	1 080,5	72,5	- 0,6	9,2

1. Tertiaire marchand et tertiaire non marchand.

Source : Insee, estimations de population, estimations d'emploi, taux de chômage localisés.

4. Principaux secteurs d'activité au 31 décembre 2013

Secteur d'activité ¹	Part du secteur dans l'emploi salarié (%)		Variation annuelle moyenne (fin 2008 à fin 2013, %)	
	Région	France	Région	France
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	12,5	12,7	- 0,5	- 0,2
Fabrication d'autres produits industriels	9,3	6,0	- 3,5	- 3,0
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	9,2	12,2	1,4	1,0
Construction	5,6	5,8	- 2,9	- 1,6
Transports et entreposage	5,4	5,6	- 0,6	- 0,3

1. Hors secteurs principalement non marchands.

Source : Insee, estimations d'emploi.

1. Repères

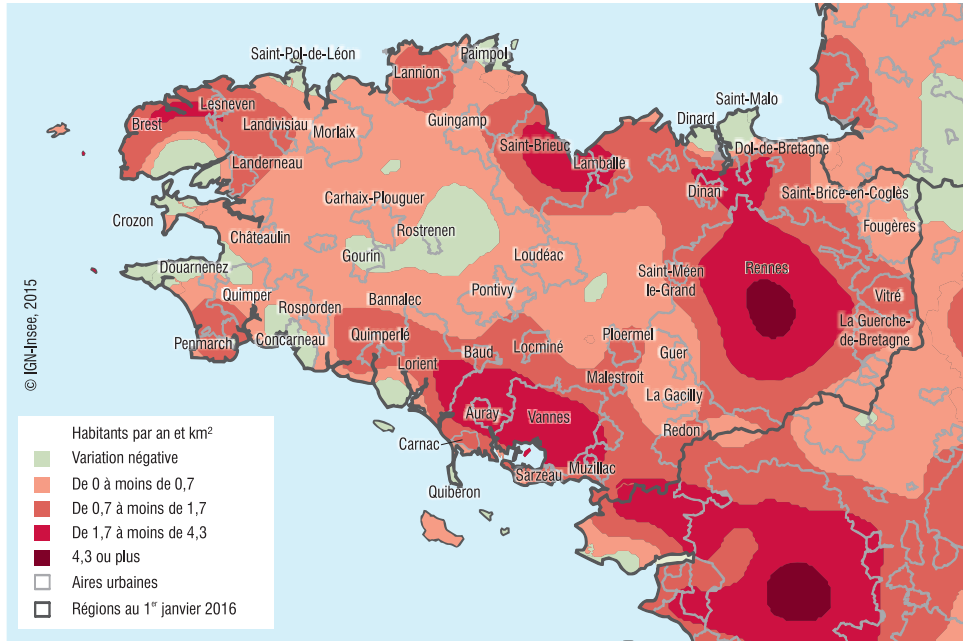
Population au 1 ^{er} janvier 2014 ^p (milliers)	3 273,3
Part dans la population française (%)	5,0
Densité de population (hab./km ²)	120,3

PIB régional 2012 ¹ (milliards d'euros)	86,5
Part dans le PIB de la France (%)	4,1
Taux de pauvreté monétaire en 2011 (%)	11,5

Source : Insee.

1. Semi-définitif.

2. Variation du nombre d'habitants entre 2006 et 2011



Source : Insee, recensements de la population 2006 et 2011.

3. Population, emploi, chômage

	Population au 01/01/2014 ^p (milliers)	Taux d'évolution annuel moyen de la population 2006-2011 (%)			Emploi au 31/12/2013 au lieu de travail		Variation annuelle moyenne de l'emploi (fin 2008 à fin 2013) (%)	Taux de chômage au 3 ^e trimestre 2014 (%)
		Total	Dû au solde naturel	Dû au solde apparent des entrées-sorties	Total	dont : tertiaire ¹ (%)		
Bretagne	3 273,3	0,8	0,2	0,6	1 301,0	75,0	0,2	8,8

1. Tertiaire marchand et tertiaire non marchand.

Source : Insee, estimations de population, estimations d'emploi, taux de chômage localisés.

4. Principaux secteurs d'activité au 31 décembre 2013

Secteur d'activité ¹	Part du secteur dans l'emploi salarié (%)		Variation annuelle moyenne (fin 2008 à fin 2013, %)	
	Région	France	Région	France
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	12,9	12,7	-0,2	-0,2
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	10,1	12,2	1,3	1,0
Construction	6,2	5,8	-2,3	-1,6
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	5,8	2,3	-0,6	-0,4
Fabrication d'autres produits industriels	5,4	6,0	-1,8	-3,0

1. Hors secteurs principalement non marchands.

Source : Insee, estimations d'emploi.

1.6 Centre-Val de Loire

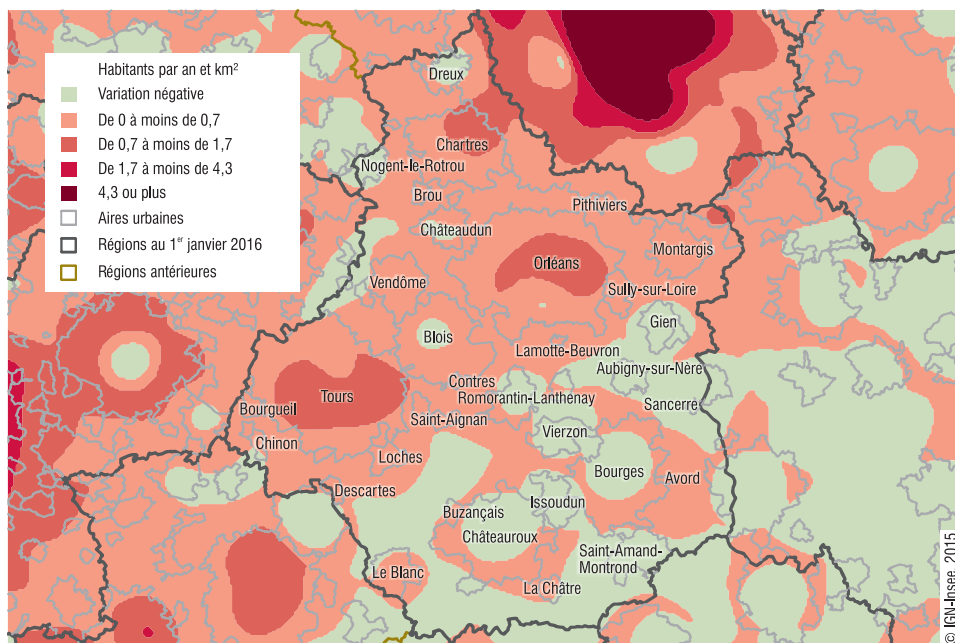
1. Repères

Population au 1 ^{er} janvier 2014p (milliers)	2 577,5	PIB régional 2012 ¹ (milliards d'euros)	68,9
Part dans la population française (%)	3,9	Part dans le PIB de la France (%)	3,3
Densité de population (hab./km ²)	65,8	Taux de pauvreté monétaire en 2011 (%)	12,5

Source : Insee.

1. Semi-définitif.

2. Variation du nombre d'habitants entre 2006 et 2011



Source : Insee, recensements de la population 2006 et 2011.

3. Population, emploi, chômage

	Population au 01/01/2014p (milliers)	Taux d'évolution annuel moyen de la population 2006-2011 (%)			Emploi au 31/12/2013 au lieu de travail		Variation annuelle moyenne de l'emploi de (fin 2008 à fin 2013) (%)	Taux de chômage au 3 ^e trimestre 2014 (%)
		Total	Dû au solde naturel	Dû au solde apparent des entrées-sorties	Total (milliers)	dont : tertiaire ¹ (%)		
Centre-Val de Loire	2 577,5	0,3	0,2	0,1	994,5	73,9	-0,4	9,5

1. Tertiaire marchand et tertiaire non marchand.

Source : Insee, estimations de population, estimations d'emploi, taux de chômage localisés.

4. Principaux secteurs d'activité au 31 décembre 2013

Secteur d'activité ¹	Part du secteur dans l'emploi salarié (%)		Variation annuelle moyenne (fin 2008 à fin 2013, %)	
	Région	France	Région	France
	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	12,2	12,7	-0,4
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	10,6	12,2	1,2	1,0
Fabrication d'autres produits industriels	8,8	6,0	-3,0	-3,0
Construction	6,3	5,8	-2,2	-1,6
Autres activités de services	5,7	5,5	0,1	-0,2

1. Hors secteurs principalement non marchands.

Source : Insee, estimations d'emploi.

1. Repères

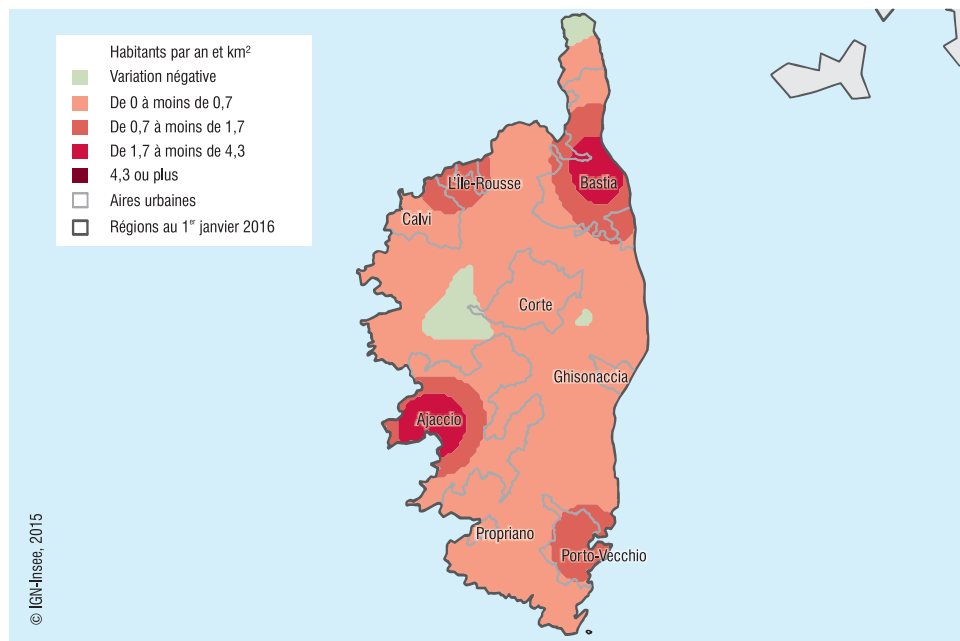
Population au 1 ^{er} janvier 2014 ^p (milliers)	323,1
Part dans la population française (%)	0,5
Densité de population (hab./km ²)	37,2

Source : Insee.

PIB régional 2012 ¹ (milliards d'euros)	8,4
Part dans le PIB de la France (%)	0,4
Taux de pauvreté monétaire en 2011 (%)	19,2

1. Semi-définitif.

2. Variation du nombre d'habitants entre 2006 et 2011



Source : Insee, recensements de la population 2006 et 2011.

3. Population, emploi, chômage

	Population au	Taux d'évolution annuel moyen de la population 2006-2011 (%)			Emploi au 31/12/2013 au lieu de travail		Variation annuelle moyenne de l'emploi (fin 2008 à fin 2013) (%)	Taux de chômage au 3 ^e trimestre 2014 (%)
	01/01/2014 ^p	Total	Dû au solde naturel	Dû au solde apparent des entrées-sorties	Total	dont : tertiaire ¹ (%)		
	(milliers)							
Corse	323,1	1,3	0,0	1,3	124,5	79,7	1,9	10,3

1. Tertiaire marchand et tertiaire non marchand.

Source : Insee, estimations de population, estimations d'emploi, taux de chômage localisés.

4. Principaux secteurs d'activité au 31 décembre 2013

Secteur d'activité ¹	Part du secteur dans l'emploi salarié (%)		Variation annuelle moyenne (fin 2008 à fin 2013, %)	
	Région	France	Région	France
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	14,3	12,7	0,6	-0,2
Construction	10,2	5,8	0,2	-1,6
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	6,4	12,2	1,9	1,0
Transports et entreposage	6,0	5,6	0,0	-0,3
Hébergement et restauration	4,9	3,9	2,6	0,8

1. Hors secteurs principalement non marchands.

Source : Insee, estimations d'emploi.

1.8 Île-de-France

1. Repères

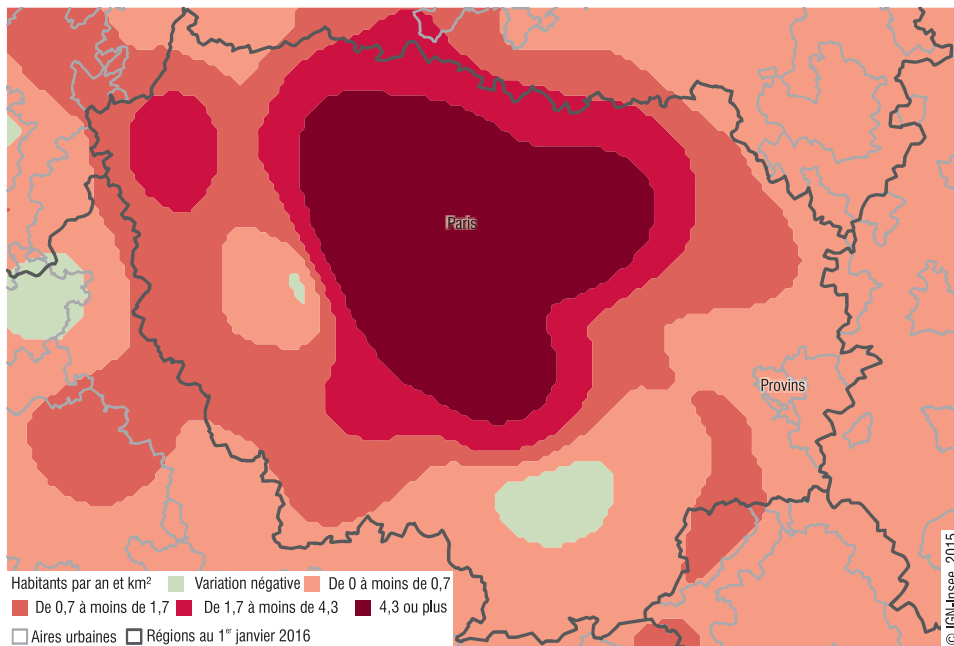
Population au 1 ^{er} janvier 2014p (milliers)	12 005,1
Part dans la population française (%)	18,2
Densité de population (hab./km ²)	999,4

Source : Insee.

PIB régional 2012 ¹ (milliards d'euros)	623,7
Part dans le PIB de la France (%)	29,8
Taux de pauvreté monétaire en 2011 (%)	13,5

1. Semi-définitif.

2. Variation du nombre d'habitants entre 2006 et 2011



Source : Insee, recensements de la population 2006 et 2011.

3. Population, emploi, chômage

	Population au 01/01/2014p (milliers)	Taux d'évolution annuel moyen de la population 2006-2011 (%)			Emploi au 31/12/2013 au lieu de travail		Variation annuelle moyenne de l'emploi de fin 2008 à fin 2013 (%)	Taux de chômage au 3 ^e trimestre 2014 (%)
		Total	Dû au solde naturel	Dû au solde apparent des entrées-sorties	Total (milliers)	dont : tertiaire ¹ (%)		
Île-de-France	12 005,1	0,5	0,9	-0,4	6 080,5	87,1	0,2	8,8

1. Tertiaire marchand et tertiaire non marchand.

Source : Insee, estimations de population, estimations d'emploi, taux de chômage localisés.

4. Principaux secteurs d'activité au 31 décembre 2013

Secteur d'activité ¹	Part du secteur dans l'emploi salarié (%)		Variation annuelle moyenne (fin 2008 à fin 2013, %)	
	Région	France	Région	France
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	17,1	12,2	0,7	1,0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	12,2	12,7	-0,1	-0,2
Information et communication	6,6	2,9	0,4	-0,1
Autres activités de services	6,6	5,5	0,1	-0,2
Transports et entreposage	6,3	5,6	-1,2	-0,3

1. Hors secteurs principalement non marchands.

Source : Insee, estimations d'emploi.

1. Repères

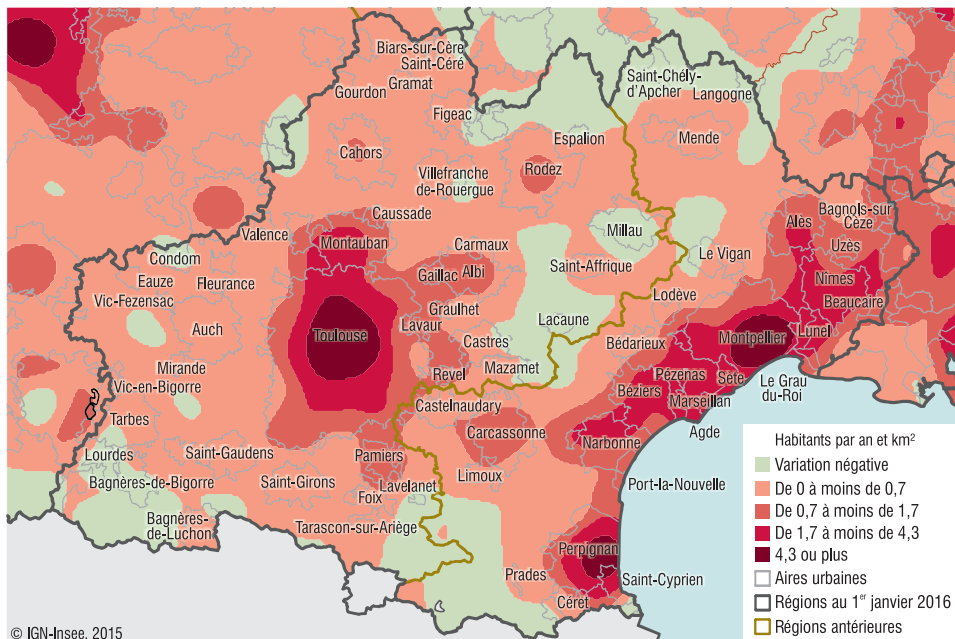
Population au 1 ^{er} janvier 2014p (milliers)	5 724,7
Part dans la population française (%)	8,7
Densité de population (hab./km ²)	78,7

Source : Insee.

PIB régional 2012 ¹ (milliards d'euros)	150,4
Part dans le PIB de la France (%)	7,2
Taux de pauvreté monétaire en 2011 (%)	17,0

1. Semi-définitif.

2. Variation du nombre d'habitants entre 2006 et 2011



Source : Insee, recensements de la population 2006 et 2011.

3. Population, emploi, chômage

	Population au 01/01/2014p (milliers)		Taux d'évolution annuel moyen de la population 2006-2011 (%)			Emploi au 31/12/2013 au lieu de travail		Variation annuelle moyenne de l'emploi (fin 2008 à fin 2013) (%)		Taux de chômage au 3 ^e trimestre 2014 (%)	
	Total	Dû au solde naturel	Dû au solde apparent des entrées-sorties	Total (milliers)	dont : tertiaire ¹ (%)	Total (milliers)	Variation annuelle moyenne de l'emploi (fin 2008 à fin 2013) (%)	Total (milliers)	Variation annuelle moyenne de l'emploi (fin 2008 à fin 2013) (%)	Total (milliers)	Taux de chômage au 3 ^e trimestre 2014 (%)
Languedoc-Roussillon	2 757,6	1,1	0,2	0,9	961,4	81,8	0,3	14,3			
Midi-Pyrénées	2 967,2	0,9	0,2	0,7	1 213,6	76,7	0,5	10,3			
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	5 724,7	1,0	0,2	0,8	2 175,0	78,9	0,4	12,1			

1. Tertiaire marchand et tertiaire non marchand.

Source : Insee, estimations de population, estimations d'emploi, taux de chômage localisés.

4. Principaux secteurs d'activité au 31 décembre 2013

Secteur d'activité ¹	Part du secteur dans l'emploi salarié (%)		Variation annuelle moyenne (fin 2008 à fin 2013, %)	
	Région	France	Région	France
	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	13,0	12,7	0,0
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	11,4	12,2	1,1	1,0
Construction	6,0	5,8	-2,6	-1,6
Autres activités de services	5,7	5,5	0,0	-0,2
Transports et entreposage	5,0	5,6	0,9	-0,3

1. Hors secteurs principalement non marchands.

Source : Insee, estimations d'emploi.

1.10 Nord - Pas-de-Calais Picardie

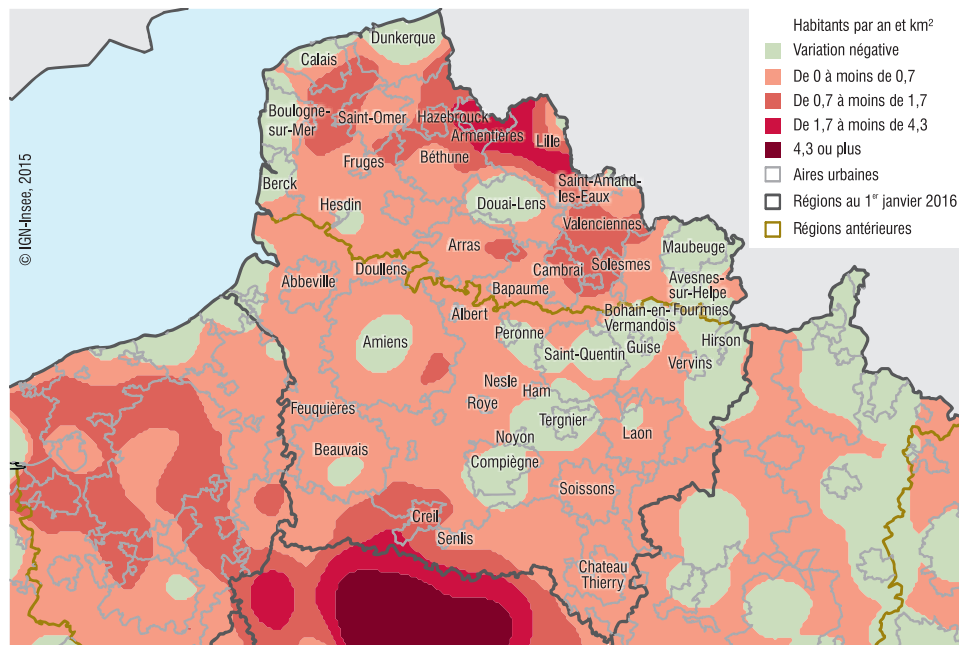
1. Repères

Population au 1 ^{er} janvier 2014p (milliers)	5 985,7	PIB régional 2012 ¹ (milliards d'euros)	151,7
Part dans la population française (%)	9,1	Part dans le PIB de la France (%)	7,3
Densité de population (hab./km ²)	188,7	Taux de pauvreté monétaire en 2011 (%)	18,4

Source : Insee.

1. Semi-définitif.

2. Variation du nombre d'habitants entre 2006 et 2011



Source : Insee, recensements de la population 2006 et 2011.

3. Population, emploi, chômage

	Population au 01/01/2014p (milliers)	Taux d'évolution annuel moyen de la population 2006-2011 (%)			Emploi au 31/12/2013 au lieu de travail		Variation annuelle moyenne de l'emploi de l'emploi (fin 2008 à fin 2013) (%)	Taux de chômage au 3 ^e trimestre 2014 (%)
		Total	Dû au solde naturel	Dû au solde apparent des entrées-sorties	Total (milliers)	dont : tertiaire ¹ (%)		
Nord - Pas-de-Calais	4 058,3	0,1	0,5	-0,4	1 509,4	78,6	-0,2	12,9
Picardie	1 927,4	0,3	0,5	-0,2	660,7	74,0	-0,8	11,6
Nord - Pas-de-Calais Picardie	5 985,7	0,2	0,5	-0,3	2 170,1	77,2	-0,4	12,5

1. Tertiaire marchand et tertiaire non marchand.

Source : Insee, estimations de population, estimations d'emploi, taux de chômage localisés.

4. Principaux secteurs d'activité au 31 décembre 2013

Secteur d'activité ¹	Part du secteur dans l'emploi salarié (%)		Variation annuelle moyenne (fin 2008 à fin 2013, %)	
	Région	France	Région	France
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	12,7	12,7	-0,6	-0,2
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	11,0	12,2	0,9	1,0
Fabrication d'autres produits industriels	8,0	6,0	-4,1	-3,0
Construction	5,7	5,8	-2,1	-1,6
Transports et entreposage	5,7	5,6	-0,7	-0,3

1. Hors secteurs principalement non marchands.

Source : Insee, estimations d'emploi.

1. Repères

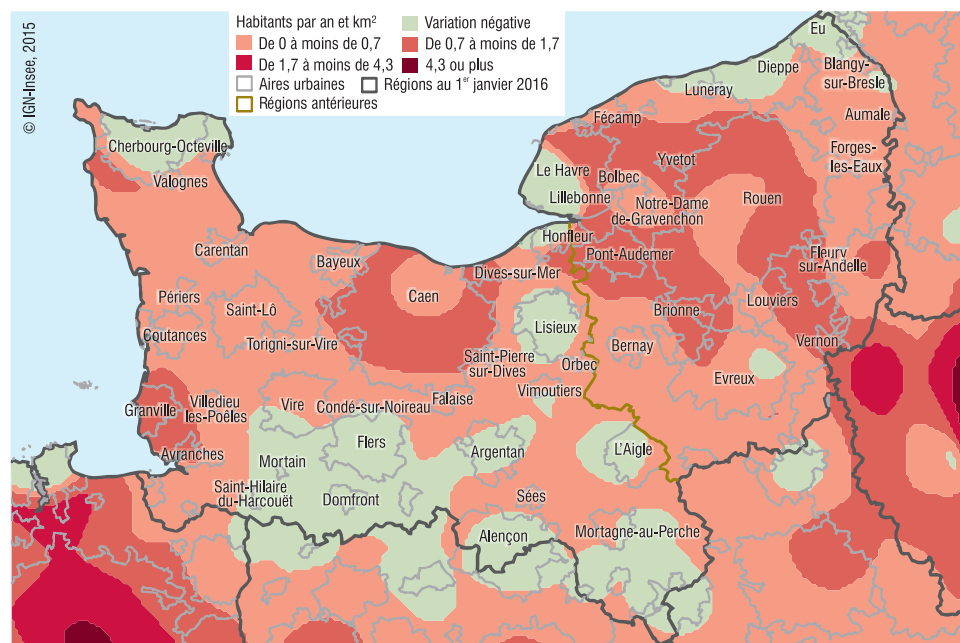
Population au 1 ^{er} janvier 2014 ^p (milliers)	3 330,1
Part dans la population française (%)	5,1
Densité de population (hab./km ²)	111,0

Source : Insee.

PIB régional 2012 ¹ (milliards d'euros)	90,4
Part dans le PIB de la France (%)	4,3
Taux de pauvreté monétaire en 2011 (%)	13,8

1. Semi-définitif.

2. Variation du nombre d'habitants entre 2006 et 2011



Source : Insee, recensements de la population 2006 et 2011.

3. Population, emploi, chômage

	Population au 01/01/2014 ^p (milliers)		Taux d'évolution annuel moyen de la population 2006-2011 (%)			Emploi au 31/12/2013 au lieu de travail		Variation annuelle moyenne de l'emploi (fin 2008 à fin 2013) (%)	Taux de chômage au 3 ^e trimestre 2014 (%)
	Total	Dû au solde naturel	Dû au solde apparent des entrées-sorties	Total (milliers)	dont : tertiaire ¹ (%)				
Basse-Normandie	1 478,2	0,3	0,2	0,1	572,3	72,7	-0,4	9,3	
Haute-Normandie	1 851,9	0,3	0,4	-0,1	700,0	73,8	-0,7	10,9	
Normandie	3 330,1	0,3	0,3	0,0	1 272,3	73,3	-0,6	10,2	

1. Tertiaire marchand et tertiaire non marchand.

Source : Insee, estimations de population, estimations d'emploi, taux de chômage localisés.

4. Principaux secteurs d'activité au 31 décembre 2013

Secteur d'activité ¹	Part du secteur dans l'emploi salarié (%)		Variation annuelle moyenne (fin 2008 à fin 2013, %)	
	Région	France	Région	France
	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	12,1	12,7	-0,3
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	9,8	12,2	-0,1	1,0
Fabrication d'autres produits industriels	8,3	6,0	-2,7	-3,0
Construction	6,6	5,8	-2,5	-1,6
Transports et entreposage	5,9	5,6	-0,8	-0,3

1. Hors secteurs principalement non marchands.

Source : Insee, estimations d'emploi.

1.12 Pays de la Loire

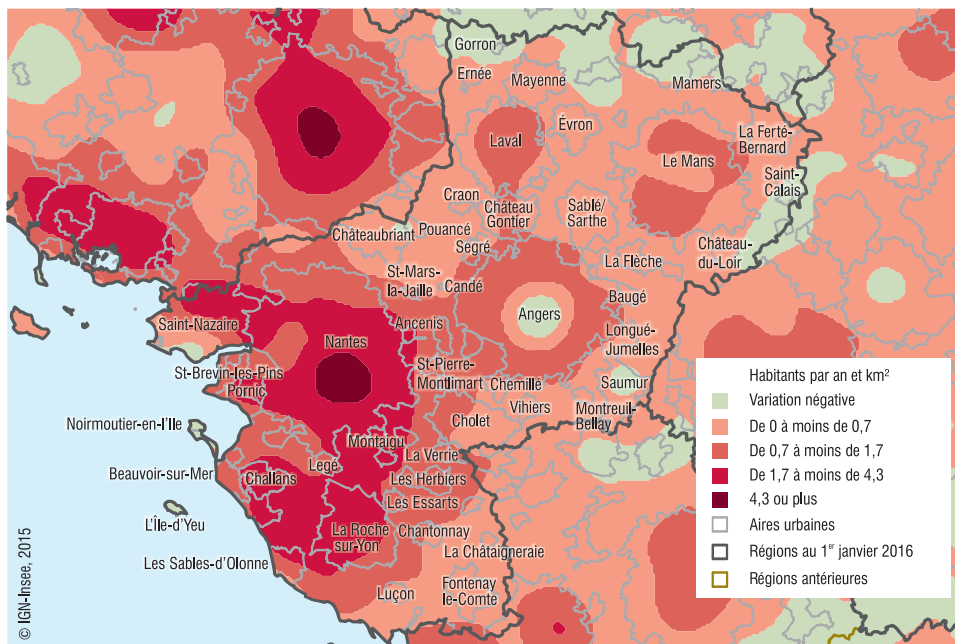
1. Repères

Population au 1 ^{er} janvier 2014 ^p (milliers)	3 689,5	PIB régional 2012 ¹ (milliards d'euros)	104,5
Part dans la population française (%)	5,6	Part dans le PIB de la France (%)	5,0
Densité de population (hab./km ²)	115,0	Taux de pauvreté monétaire en 2011 (%)	11,6

Source : Insee.

1. Semi-définitif.

2. Variation du nombre d'habitants entre 2006 et 2011



Source : Insee, recensements de la population 2006 et 2011.

3. Population, emploi, chômage

	Population au 01/01/2014 ^p (milliers)	Taux d'évolution annuel moyen de la population 2006-2011 (%)			Emploi au 31/12/2013 au lieu de travail		Variation annuelle moyenne de l'emploi de l'emploi (fin 2008 à fin 2013) (%)	Taux de chômage au 3 ^e trimestre 2014 (%)
		Total	Dû au solde naturel	Dû au solde apparent des entrées-sorties	Total	dont : tertiaire ¹ (%)		
Pays de la Loire	3 689,5	0,9	0,5	0,4	1 507,8	72,0	0,2	8,8

1. Tertiaire marchand et tertiaire non marchand.

Source : Insee, estimations de population, estimations d'emploi, taux de chômage localisés.

4. Principaux secteurs d'activité au 31 décembre 2013

Secteur d'activité ¹	Part du secteur dans l'emploi salarié (%)		Variation annuelle moyenne de l'emploi (fin 2008 à fin 2013, %)	
	Région	France	Région	France
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	12,8	12,7	0,1	-0,2
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	11,2	12,2	1,7	1,0
Fabrication d'autres produits industriels	8,1	6,0	-1,8	-3,0
Construction	6,7	5,8	-1,5	-1,6
Transports et entreposage	5,0	5,6	0,0	0,3

1. Hors secteurs principalement non marchands.

Source : Insee, estimations d'emploi.

Provence - Alpes - Côte d'Azur 1.13

1. Repères

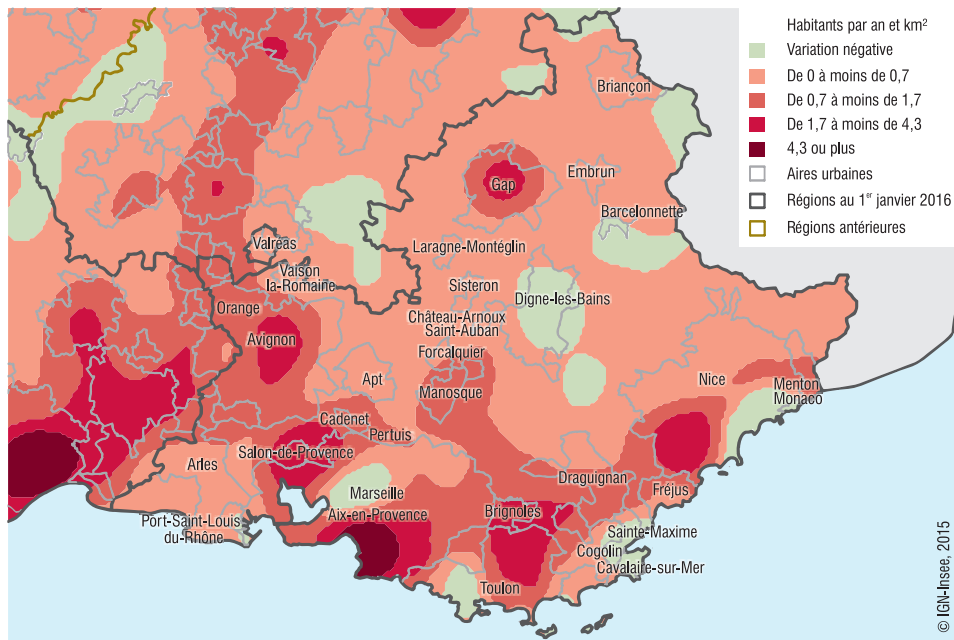
Population au 1 ^{er} janvier 2014 ^p (milliers)	4 964,9
Part dans la population française (%)	7,5
Densité de population (hab./km ²)	158,1

Source : Insee.

PIB régional 2012 ¹ (milliards d'euros)	149,9
Part dans le PIB de la France (%)	7,2
Taux de pauvreté monétaire en 2011 (%)	16,4

1. Semi-définitif.

2. Variation du nombre d'habitants entre 2006 et 2011



Source : Insee, recensements de la population 2006 et 2011.

3. Population, emploi, chômage

	Population au 01/01/2014 ^p (milliers)	Taux d'évolution annuel moyen de la population 2006-2011 (%)			Emploi au 31/12/2013 au lieu de travail		Variation annuelle moyenne de l'emploi (fin 2008 à fin 2013) (%)	Taux de chômage au 3 ^e trimestre 2014 (%)
		Total	Dû au solde naturel	Dû au solde apparent des entrées-sorties	Total	dont : tertiaire ¹ (%)		
Provence - Alpes - Côte d'Azur	4 964,9	0,4	0,3	0,1	1 997,3	83,4	0,2	11,6

1. Tertiaire marchand et tertiaire non marchand.

Source : Insee, estimations de population, estimations d'emploi, taux de chômage localisés.

4. Principaux secteurs d'activité au 31 décembre 2013

Secteur d'activité ¹	Part du secteur dans l'emploi salarié (%)		Variation annuelle moyenne (fin 2008 à fin 2013, %)	
	Région	France	Région	France
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	13,7	12,7	-0,1	-0,2
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	12,2	12,2	0,4	1,0
Transports et entreposage	5,9	5,6	0,2	-0,3
Construction	5,8	5,8	-2,4	-1,6
Autres activités de services	5,6	5,5	-1,0	-0,2

1. Hors secteurs principalement non marchands.

Source : Insee, estimations d'emploi.

1.14 Guadeloupe

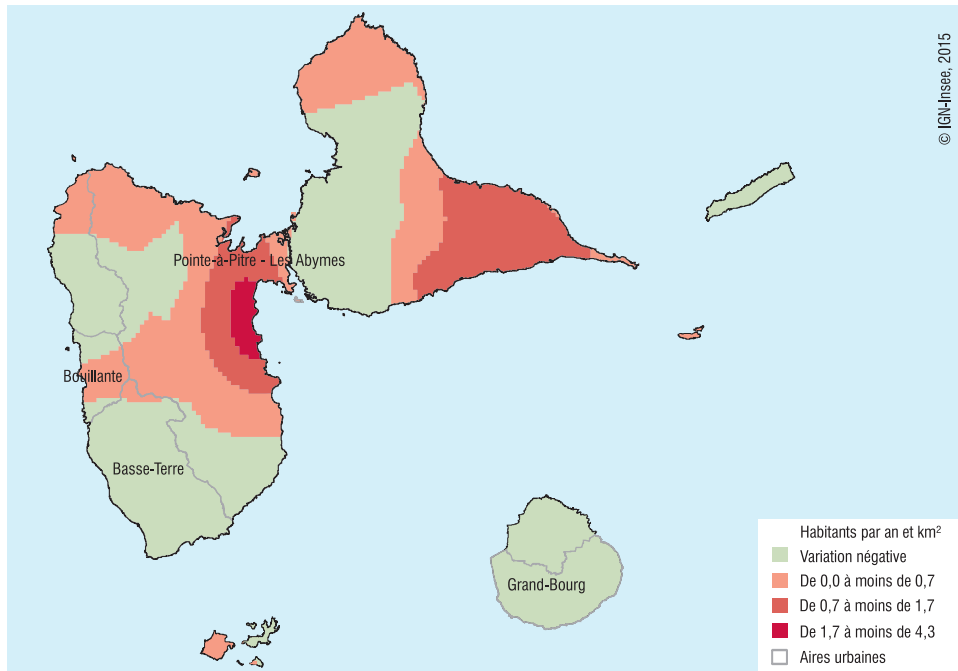
1. Repères

Population au 1 ^{er} janvier 2014p (milliers)	403,8	PIB régional 2012 ¹ (milliards d'euros)	8,1
Part dans la population française (%)	0,6	Part dans le PIB de la France (%)	0,4
Densité de population (hab./km ²)	247,9	Taux de chômage au 2 ^e trimestre 2013 (%)	25,5

Source : Insee.

1. Semi-définitif.

2. Variation du nombre d'habitants entre 2006 et 2011



Source : Insee, recensements de la population 2006 et 2011.

3. Population et emploi des trois principales agglomérations en 2011

	Population			Emploi au lieu de résidence		
	Total (milliers)	Part dans la population régionale (%)	Taux d'évolution annuel moyen de la population 2006-2011 (%)	Total (milliers)	Part dans l'emploi régional (%)	Variation entre 2006 et 2011 de la part dans l'emploi régional (%)
Pointe-à-Pitre - Les Abymes	258,2	63,8	0,5	84,5	66,0	0,3
Basse-Terre	51,5	12,7	-0,9	16,1	12,6	-1,0
Capesterre-Belle-Eau	27,8	6,9	0,4	8,1	6,3	0,7
Guadeloupe	404,6	100,0	0,2	128,0	///	///

Source : Insee, recensements de la population.

4. Principaux secteurs d'activité au 31 décembre 2013

Secteur d'activité ¹	Part du secteur dans l'emploi salarié (%)		Variation annuelle moyenne (fin 2008 à fin 2013, %)	
	Région	France	Région	France
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	12,3	12,7	-0,7	-0,2
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	9,3	12,2	0,2	1,0
Autres activités de services	6,3	5,5	-1,2	-0,2
Construction	5,0	5,8	-0,9	-1,6
Transports et entreposage	4,7	5,6	-0,6	-0,3

1. Hors secteurs principalement non marchands.

Source : Insee, estimations d'emploi.

1. Repères

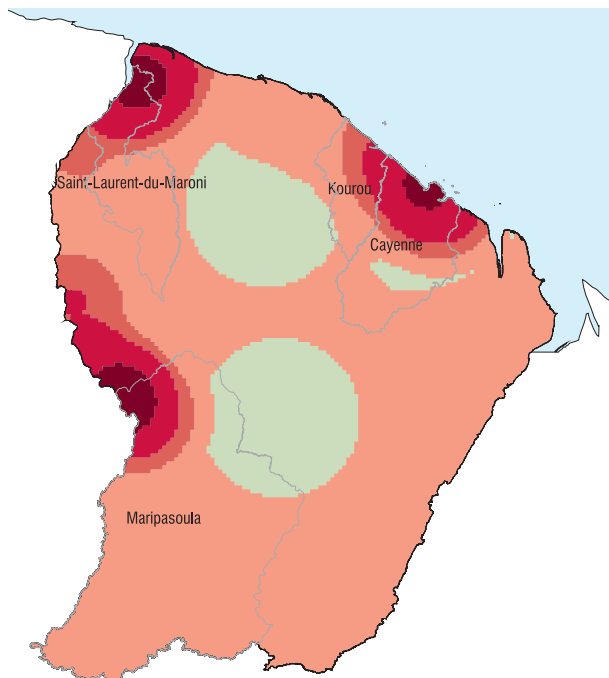
Population au 1 ^{er} janvier 2014p (milliers)	250,4
Part dans la population française (%)	0,4
Densité de population (hab./km ²)	3,0

PIB régional 2012 ¹ (milliards d'euros)	3,8
Part dans le PIB de la France (%)	0,2
Taux de chômage au 2 ^e trimestre 2013 (%)	20,7

Source : Insee.

1. Semi-définitif.

2. Variation du nombre d'habitants entre 2006 et 2011



© IGN-Insee, 2015

Habitants par an et km ²	
■	Variation négative
■	de 0 à moins de 0,7
■	de 0,7 à moins de 1,7
■	de 1,7 à moins de 4,3
■	4,3 ou plus
□	Aires urbaines

Source : Insee, recensements de la population 2006 et 2011.

3. Population et emploi des trois principales agglomérations en 2011

	Population			Emploi au lieu de résidence		
	Total (milliers)	Part dans la population régionale (%)	Taux d'évolution annuel moyen de la population 2006-2011 (%)	Total (milliers)	Part dans l'emploi régional (%)	Variation entre 2006 et 2011 de la part dans l'emploi régional (%)
Cayenne	106,4	44,8	1,2	34,5	54,6	- 0,2
Saint-Laurent-du-Maroni	40,5	17,0	3,7	6,9	10,9	- 1,3
Kourou	25,3	10,6	1,2	8,0	12,7	- 3,0
Guyane	237,5	100,0	2,9	63,2	///	///

Source : Insee, recensements de la population.

4. Principaux secteurs d'activité au 31 décembre 2013

Secteur d'activité ¹	Part du secteur dans l'emploi salarié (%)		Variation annuelle moyenne (fin 2008 à fin 2013, %)	
	Région	France	Région	France
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	9,2	12,7	2,6	- 0,2
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	8,9	12,2	1,7	1,0
Construction	7,2	5,8	1,7	- 1,6
Transports et entreposage	5,0	5,6	3,7	- 0,3
Autres activités de services	4,2	5,5	5,1	- 0,2

1. Hors secteurs principalement non marchands.

Source : Insee, estimations d'emploi.

1.16 Martinique

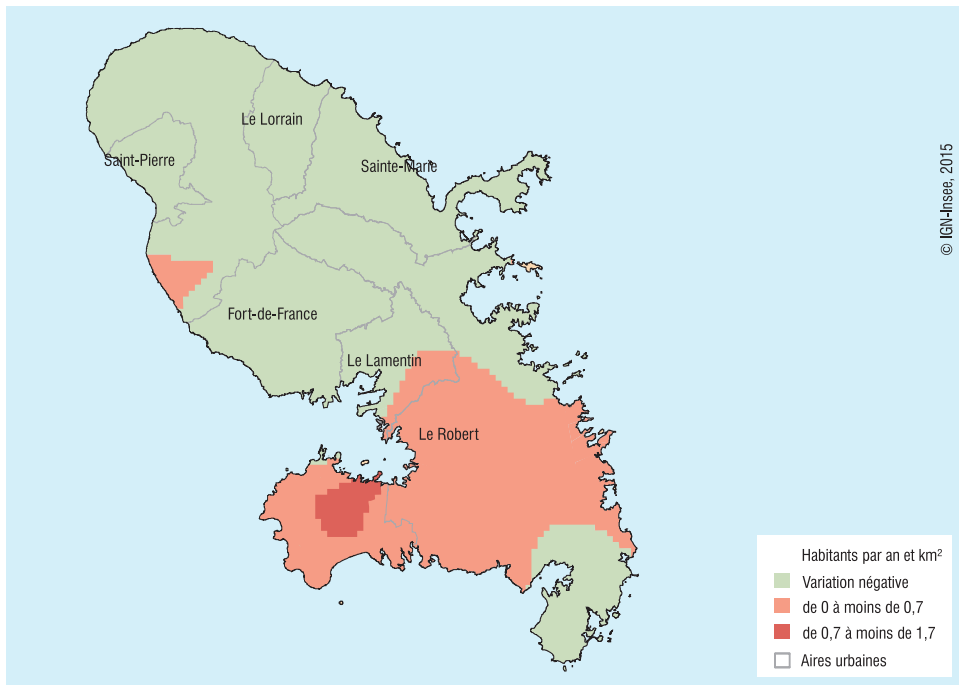
1. Repères

Population au 1 ^{er} janvier 2014p (milliers)	381,3	PIB régional 2012 ¹ (milliards d'euros)	8,6
Part dans la population française (%)	0,6	Part dans le PIB de la France (%)	0,4
Densité de population (hab./km ²)	338,1	Taux de chômage au 2 ^e trimestre 2013 (%)	22,2

Source : Insee.

1. Semi-définitif.

2. Variation du nombre d'habitants entre 2006 et 2011



Source : Insee, recensements de la population 2006 et 2011.

3. Population et emploi des trois principales agglomérations en 2011

	Population			Emploi au lieu de résidence		
	Total (milliers)	Part dans la population régionale (%)	Taux d'évolution annuel moyen de la population 2006-2011 (%)	Total (milliers)	Part dans l'emploi régional (%)	Variation entre 2006 et 2011 de la part dans l'emploi régional (%)
Le Robert	138,1	35,2	0,2	45,4	34,2	0,1
Fort-de-France	128,6	32,8	-0,7	45,4	34,2	-1,1
Le Lamentin	39,5	10,1	-0,2	14,9	11,2	0,9
Martinique	392,3	100,0	-0,3	132,9	///	///

Source : Insee, recensements de la population.

4. Principaux secteurs d'activité au 31 décembre 2013

Secteur d'activité ¹	Part du secteur dans l'emploi salarié (%)		Variation annuelle moyenne (fin 2008 à fin 2013, %)	
	Région	France	Région	France
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	11,2	12,7	-1,6	-0,2
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	10,0	12,2	-0,1	1,0
Autres activités de services	7,8	5,5	-0,3	-0,2
Construction	5,1	5,8	-3,8	-1,6
Transports et entreposage	4,6	5,6	-0,3	-0,3

1. Hors secteurs principalement non marchands.

Source : Insee, estimations d'emploi.

1. Repères

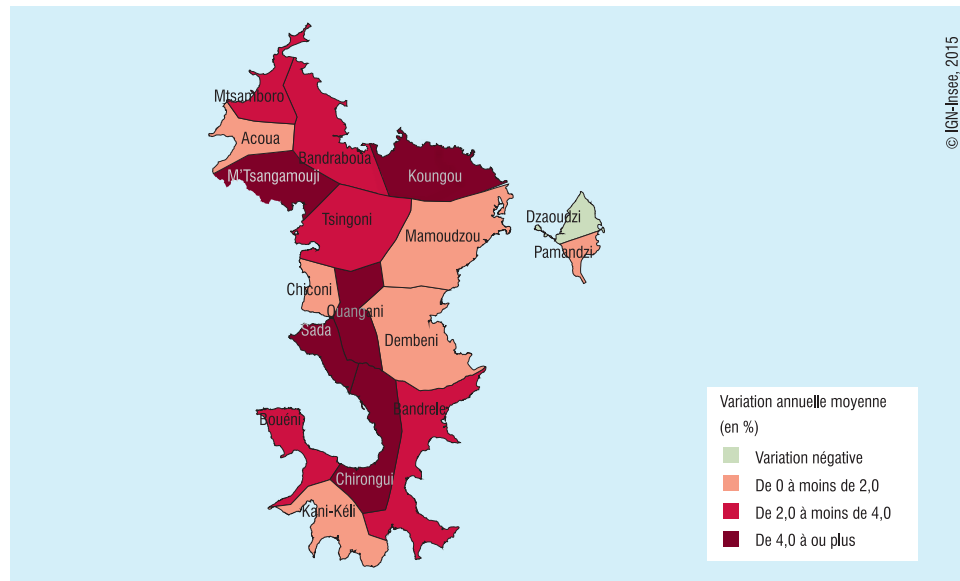
Population au 1 ^{er} janvier 2013p (milliers)	214,7
Densité de population (hab./km ²)	574,0
Taux d'illettrisme des 16 à 64 ans ¹ (%)	41,6

Source : Insee.

PIB régional 2011 (milliards d'euros)	1,6
Part dans le PIB de la France (%)	0,1
Taux de chômage au 2 ^e trimestre 2013 (%)	19,5

1. Personnes scolarisées à Mayotte ou ailleurs sur le territoire français.

2. Variation du nombre d'habitants entre 2007 et 2012



Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012.

3. Population et emploi des principales communes en 2012

Commune de résidence	Population		Emploi au lieu de résidence	
	Total	Population de 15 ans ou plus	Effectifs	Part (en %)
Mamoudzou	57 281	31 486	9 294	29,5
Koungou	26 488	13 539	2 945	21,8
Dzaoudzi	14 311	8 150	2 784	34,2
Dembéni	10 923	5 912	1 285	21,7
Tsingoni	10 454	5 926	1 902	32,1
Sada	10 195	5 951	1 913	32,1
Bandraboua	10 132	5 445	1 107	20,3
Mayotte	212 645	118 805	33 193	27,9

Source : Insee, recensement de la population 2012.

4. Répartition de l'emploi par secteur d'activité et sexe en 2012

	en %		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Agriculture	1,9	0,5	1,4
Industrie	6,4	2,6	5,0
Construction	15,4	1,7	10,3
Tertiaire	76,3	95,2	83,3
Administration publique, éducation, santé, action sociale	46,2	65,9	53,6
Commerce	10,6	10,7	10,6
Transports	7,8	2,6	5,9
Hotels et restaurants	1,9	2,9	2,3
Autres activités tertiaires	9,8	13,0	11,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, recensement de la population 2012.

1.18 La Réunion

1. Repères

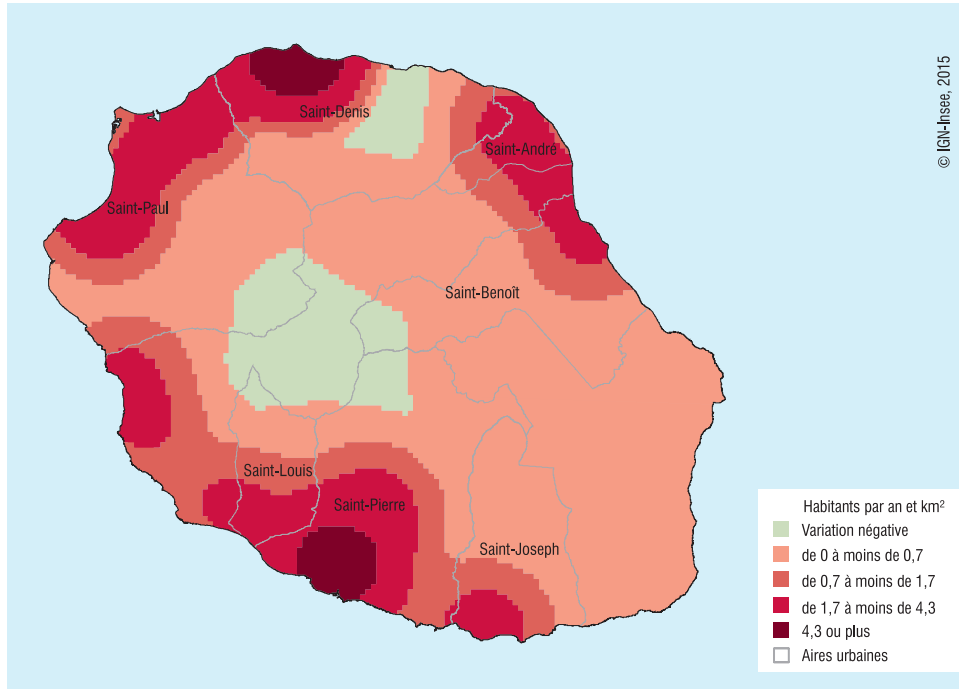
Population au 1 ^{er} janvier 2014p (milliers)	845,0
Part dans la population française (%)	1,3
Densité de population (hab./km ²)	337,5

PIB régional 2012 ¹ (milliards d'euros)	17,9
Part dans le PIB de la France (%)	0,9
Taux de chômage au 2 ^e trimestre 2013 (%)	28,2

Source : Insee.

1. Semi-définitif, y compris Mayotte.

2. Variation du nombre d'habitants entre 2006 et 2011



Source : Insee, recensements de la population 2006 et 2011.

3. Population et emploi des trois principales agglomérations en 2011

	Population			Emploi au lieu de résidence		
	Total (milliers)	Part dans la population régionale (%)	Taux d'évolution annuel moyen de la population 2006-2011 (%)	Total (milliers)	Part dans l'emploi régional (%)	Variation entre 2006 et 2011 de la part dans l'emploi régional (%)
Saint-Denis	175,3	21,2	0,7	58,7	24,3	0,8
Saint-Paul	172,4	20,8	1,0	52,4	21,7	-0,4
Saint-Pierre	161,6	19,5	1,5	45,7	18,9	-0,8
La Réunion	828,6	100,0	1,2	241,7	///	///

Source : Insee, recensements de la population.

4. Principaux secteurs d'activité au 31 décembre 2013

Secteur d'activité ¹	Part du secteur dans l'emploi salarié (%)		Variation annuelle moyenne (fin 2008 à fin 2013, %)	
	Région	France	Région	France
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	13,3	12,7	1,0	-0,2
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	9,5	12,2	3,4	1,0
Autres activités de services	9,1	5,5	0,9	-0,2
Construction	5,5	5,8	-7,4	-1,6
Transports et entreposage	4,8	5,6	1,7	-0,3

1. Hors secteurs principalement non marchands.

Source : Insee, estimations d'emploi.

Fiches thématiques

2.1 Territoire - Population

À u 1^{er} janvier 2014, la **population** de la France (hors Mayotte) atteint 65,8 millions d'habitants dont 1,9 million dans les départements d'outre-mer (DOM). Mayotte, devenu département français en mars 2011, compte 0,2 million d'habitants en 2012.

La réforme territoriale, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016, redécoupe le territoire métropolitain en 13 régions au lieu des 22 actuelles. Si les écarts de taille des régions se réduisent un peu, la population reste inégalement répartie sur le territoire : trois Français sur dix habitent dans l'une des deux nouvelles régions les plus peuplées (Île-de-France et Auvergne Rhône-Alpes, soit environ 13 % du territoire). La population est particulièrement concentrée dans les zones urbaines : près d'un Français sur deux habite dans une **commune** de 10 000 habitants ou plus (2,6 % des communes). L'Île-de-France reste de loin la plus densément peuplée avec 987 habitants/km², soit près de 10 fois plus que la densité moyenne française, DOM compris.

Le Nord-Est attire peu d'habitants

Entre 2006 et 2011, la population métropolitaine a augmenté de 61,4 à 63,1 millions de personnes, soit de 0,5 % en moyenne par an. Toutes les nouvelles régions de métropole gagnent des habitants, les plus dynamiques étant la Corse (+ 1,3 % par an en moyenne) et le Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées (+ 1,0 %). Ces deux nouvelles régions attirent bien plus de personnes qu'elles n'en voient partir alors que dans le même temps, les naissances compensent tout juste les décès. L'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et le Nord - Pas-de-Calais Picardie ont le moins progressé (+ 0,2 %), en raison d'un **solde migratoire** négatif à peine compensé par l'excédent des naissances par rapport aux décès. En Île-de-France, la population s'est accrue au même rythme que la moyenne nationale (+ 0,5 %), cette évolution résultant cependant d'une combinaison de deux extrêmes : le **solde naturel** y est le plus élevé de métropole et le solde migratoire particulièrement négatif.

Entre 2006 et 2011, la Guyane a connu la plus forte augmentation de population des DOM

(2,9 % par an en moyenne) grâce à un solde naturel très élevé. À l'inverse, en Martinique, le nombre d'habitants a diminué de 0,3 % par an en moyenne, en raison d'un déficit d'entrées sur le territoire, que le solde naturel positif n'a pas permis de compenser.

Forte concentration de seniors dans le Sud

En 2014, 24,2 % de la population est âgée de 60 ans ou plus. L'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes détient le plus fort taux de seniors (28,6 %). La situation du Limousin influence cette tendance forte puisque près d'un Limousin sur trois a 60 ans ou plus. Le sud-est de la France, Corse et Provence - Alpes - Côte d'Azur, compte également une forte proportion de seniors. Hors DOM, l'Île-de-France et le Nord - Pas-de-Calais Picardie ont les populations les plus jeunes : un habitant sur trois a moins de 25 ans. Dans les DOM, la Guyane et Mayotte sont les plus jeunes : la moitié des Guyanais ont moins de 25 ans ; plus de la moitié des habitants de Mayotte ont moins de 18 ans. La Martinique est, quant à elle, dans la moyenne nationale, avec environ trois habitants sur dix âgés de moins de 25 ans.

Jusqu'à 40 % de familles monoparentales dans les DOM

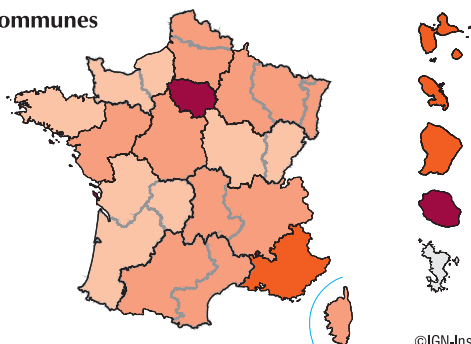
En 2011, près de 18 millions de **familles** vivent en France. Plus de quatre familles sur dix sont constituées d'un **couple** avec enfant(s), la même proportion que pour les couples sans enfant. 14,6 % sont des familles monoparentales. En métropole, ces familles monoparentales sont particulièrement présentes en Corse, en Île-de-France et en Provence - Alpes - Côte d'Azur. À l'inverse, 10,3 % des familles sont monoparentales en Pays de la Loire. Dans les DOM, ce sont près de trois familles sur dix qui sont monoparentales à La Réunion et quatre sur dix dans les Antilles. Il s'agit en particulier de femmes vivant seules avec leur(s) enfant(s). Les familles nombreuses représentent une part importante des familles situées dans les DOM et en Île-de-France, régions les plus jeunes du pays. 11,9 % des familles franciliennes sont constituées de trois enfants ou plus et 30 % en Guyane. ■

Pour en savoir plus

- Voir *dossier* « Nouvelles régions : moins de différences interrégionales » dans cet ouvrage.

Part de la population habitant dans des communes de 10 000 habitants ou plus en 2011

- en %
- 83,9 ou plus
 - De 71,3 à moins de 83,9
 - De 35,5 à moins de 71,3
 - Moins de 35,5
 - Non disponible
 - Régions au 1^{er} janvier 2016
 - Régions antérieures



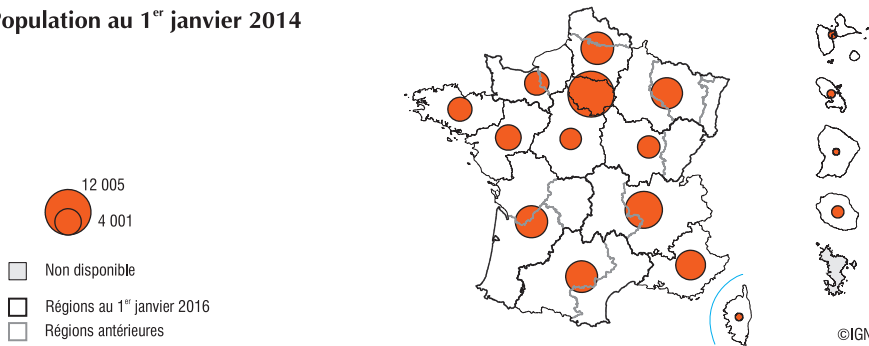
©IGN-Insee 2015

	Superficie (km ²)	Densité en 2011 (habitants par km ²)	Poids dans l'ensemble des communes en 2011 (%)					
			Moins de 200 habitants		200 - 9 999 habitants		10 000 habitants ou plus	
			Nombre	Population	Nombre	Population	Nombre	Population
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	57 433	96	37,1	3,9	61,6	60,3	1,3	35,8
Alsace	8 280	224	4,6	0,4	92,7	57,3	2,7	42,4
Champagne-Ardenne	25 606	52	49,1	7,8	50,2	55,1	0,7	37,2
Lorraine	23 547	100	39,7	4,4	59,1	65,7	1,2	29,9
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	84 060	69	20,5	2,1	78,1	64,7	1,4	33,2
Aquitaine	41 308	79	21,0	2,0	77,1	59,3	1,9	38,7
Limousin	16 942	44	28,6	3,7	70,5	64,4	0,8	31,9
Poitou-Charentes	25 810	69	15,7	1,8	83,5	74,6	0,8	23,7
Auvergne Rhône-Alpes	69 711	110	18,0	1,1	79,6	58,3	2,3	40,6
Auvergne	26 013	52	26,1	3,1	72,7	66,7	1,2	30,2
Rhône-Alpes	43 698	144	14,3	0,7	82,8	56,5	2,9	42,8
Bourgogne Franche-Comté	47 784	59	40,0	6,2	59,3	66,3	0,7	27,5
Bourgogne	31 582	52	37,1	5,3	62,1	66,6	0,7	28,1
Franche-Comté	16 202	72	43,3	7,4	56,1	65,9	0,6	26,8
Bretagne	27 208	118	2,8	0,2	94,3	67,8	2,9	32,0
Centre-Val de Loire	39 151	65	14,6	1,4	83,5	63,2	1,9	35,5
Corse	8 680	36	58,6	6,1	40,6	55,5	0,8	38,4
Île-de-France	12 012	987	5,7	0,1	74,9	16,1	19,4	83,9
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	72 724	77	37,7	3,3	60,9	58,0	1,3	38,7
Languedoc-Roussillon	27 376	98	31,1	1,8	67,1	57,9	1,8	40,3
Midi-Pyrénées	45 348	64	41,1	4,6	57,8	58,1	1,1	37,3
Nord - Pas-de-Calais Picardie	31 814	187	23,8	1,9	73,7	55,8	2,5	42,2
Nord - Pas-de-Calais	12 414	326	11,8	0,6	83,3	51,2	4,9	48,2
Picardie	19 400	99	31,9	4,8	67,2	65,5	0,9	29,7
Normandie	29 907	111	23,2	3,0	75,6	64,7	1,2	32,3
Basse-Normandie	17 589	84	28,7	4,5	70,5	71,9	0,8	23,5
Haute-Normandie	12 317	149	16,2	1,7	82,0	58,9	1,8	39,3
Pays de la Loire	32 082	112	5,4	0,3	92,0	62,1	2,6	37,6
Provence - Alpes - Côte d'Azur	31 400	157	22,2	0,5	68,8	28,2	9,0	71,3
France métropolitaine	543 965	116	25,7	1,7	71,8	50,1	2,5	48,2
dont : France hors Île-de-France	531 953	96	26,5	2,1	71,7	58,0	1,8	39,9
Guadeloupe	1 703	238	0,0	0,0	56,3	22,9	43,8	77,1
Guyane	83 534	3	9,1	0,1	68,2	27,4	22,7	72,4
Martinique	1 128	348	0,0	0,0	61,8	23,2	38,2	76,8
Mayotte	374
La Réunion	2 504	331	0,0	0,0	29,2	5,3	70,8	94,7
France	633 208	103	25,7	1,7	71,8	49,1	2,6	49,2

Sources : IGN ; Insee, recensement de la population, code officiel géographique.

Définitions

Population, commune, solde naturel, solde migratoire, famille, couple : voir annexe Glossaire.

Population au 1^{er} janvier 2014

	Population (milliers d'habitants)					Taux d'évolution annuel moyen		
	1968 ¹	2006	2011		2014 ^p	Ensemble	2006 - 2011 (%)	
			Nombre	Poids de la région (%)			Dû au solde naturel	Dû au solde apparent entrées - sorties
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	4 966	5 490	5 539,0	8,5	5 553,2	0,2	0,3	-0,1
Alsace	1 412	1 815	1 852,3	2,9	1 868,8	0,4	0,5	-0,1
Champagne-Ardenne	1 279	1 339	1 336,1	2,1	1 338,1	0,0	0,3	-0,3
Lorraine	2 274	2 336	2 350,7	3,6	2 346,3	0,1	0,2	-0,1
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	4 677	5 575	5 773,1	8,9	5 867,4	0,7	0,1	0,6
Aquitaine	2 460	3 120	3 254,2	5,0	3 335,1	0,8	0,1	0,7
Limousin	736	731	741,1	1,1	735,9	0,3	-0,2	0,5
Poitou-Charentes	1 481	1 724	1 777,8	2,7	1 796,4	0,6	0,0	0,6
Auvergne Rhône-Alpes	5 735	7 357	7 634,2	11,8	7 808,3	0,7	0,4	0,3
Auvergne	1 312	1 336	1 350,7	2,1	1 359,4	0,2	0,0	0,2
Rhône-Alpes	4 423	6 021	6 283,5	9,7	6 448,9	0,9	0,6	0,3
Bourgogne Franche-Comté	2 495	2 779	2 816,2	4,3	2 817,4	0,3	0,2	0,1
Bourgogne	1 503	1 629	1 642,7	2,5	1 638,5	0,2	0,1	0,1
Franche-Comté	993	1 151	1 173,4	1,8	1 178,9	0,4	0,4	0,0
Bretagne	2 468	3 095	3 217,8	5,0	3 273,3	0,8	0,2	0,6
Centre-Val de Loire	1 990	2 520	2 556,8	3,9	2 577,5	0,3	0,2	0,1
Corse	205	294	314,5	0,5	323,1	1,3	0,0	1,3
Île-de-France	9 249	11 532	11 852,9	18,3	12 005,1	0,5	0,9	-0,4
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	3 892	5 311	5 573,5	8,6	5 724,7	1,0	0,2	0,8
Languedoc-Roussillon	1 707	2 534	2 670,0	4,1	2 757,6	1,1	0,2	0,9
Midi-Pyrénées	2 185	2 777	2 903,4	4,5	2 967,2	0,9	0,2	0,7
Nord - Pas-de-Calais Picardie	5 394	5 913	5 960,2	9,2	5 985,7	0,2	0,5	-0,3
Nord - Pas-de-Calais	3 816	4 019	4 042,0	6,2	4 058,3	0,1	0,5	-0,4
Picardie	1 579	1 894	1 918,2	3,0	1 927,4	0,3	0,5	-0,2
Normandie	2 758	3 268	3 315,1	5,1	3 330,1	0,3	0,3	0,0
Basse-Normandie	1 260	1 457	1 475,7	2,3	1 478,2	0,3	0,2	0,1
Haute-Normandie	1 497	1 811	1 839,4	2,8	1 851,9	0,3	0,4	-0,1
Pays de la Loire	2 583	3 450	3 601,1	5,5	3 689,5	0,9	0,5	0,4
Provence - Alpes - Côte d'Azur	3 299	4 815	4 916,1	7,6	4 964,9	0,4	0,3	0,1
France métropolitaine	49 712	61 400	63 070,3	97,1	63 920,2	0,5	0,4	0,1
dont : France hors Île-de-France	40 463	49 867	51 217,5	78,9	51 915,2	0,5	0,3	0,2
Guadeloupe	313	401	404,6	0,6	403,8	0,2	0,7	-0,5
Guyane	44	206	237,5	0,4	250,4	2,9	2,5	0,4
Martinique	320	398	392,3	0,6	381,3	-0,3	0,6	-0,9
Mayotte
La Réunion	417	782	828,6	1,3	845,0	1,2	1,3	-0,1
France	50 806	63 186	64 933,4	100,0	65 800,7	0,5	0,4	0,1

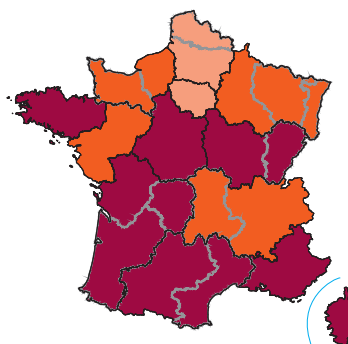
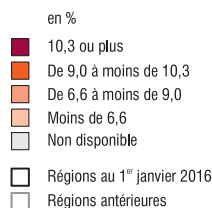
1. 1967 pour les DOM.

Source : Insee, recensements de la population, estimations localisées de population.

III. Population par âge

2.1

Les 75 ans ou plus au 1^{er} janvier 2014



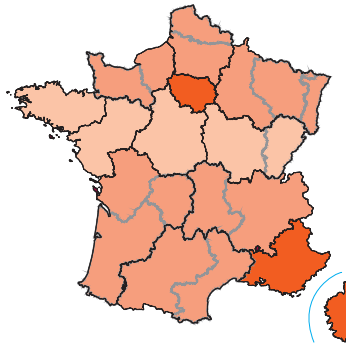
©IGN-Insee 2015

	Ensemble (milliers)	Population par groupe d'âge au 1 ^{er} janvier 2014			
		0 - 24 ans	25 - 59 ans	60 ans ou plus (%)	dont : 75 ans ou plus
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	5 553,2	29,7	46,0	24,2	9,0
Alsace	1 868,8	30,0	47,1	22,9	8,3
Champagne-Ardenne	1 338,1	30,0	44,6	25,4	9,5
Lorraine	2 346,3	29,3	46,1	24,6	9,2
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	5 867,4	27,4	44,0	28,6	11,3
Aquitaine	3 335,1	27,8	44,7	27,5	10,7
Limousin	735,9	25,8	42,7	31,5	13,1
Poitou-Charentes	1 796,4	27,4	43,2	29,4	11,6
Auvergne Rhône-Alpes	7 808,3	30,6	45,2	24,1	9,0
Auvergne	1 359,4	27,1	43,8	29,1	11,4
Rhône-Alpes	6 448,9	31,4	45,5	23,1	8,5
Bourgogne Franche-Comté	2 817,4	28,6	44,1	27,3	10,5
Bourgogne	1 638,5	27,6	43,5	28,9	11,3
Franche-Comté	1 178,9	30,0	44,8	25,2	9,4
Bretagne	3 273,3	29,5	43,9	26,6	10,3
Centre-Val de Loire	2 577,5	29,1	43,9	27,0	10,5
Corse	323,1	26,0	46,1	27,8	10,4
Île-de-France	12 005,1	32,7	48,4	18,9	6,6
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	5 724,7	28,6	44,2	27,2	10,6
Languedoc-Roussillon	2 757,6	28,7	43,5	27,8	10,5
Midi-Pyrénées	2 967,2	28,5	44,8	26,6	10,6
Nord - Pas-de-Calais Picardie	5 985,7	32,5	45,5	22,0	7,9
Nord - Pas-de-Calais	4 058,3	33,0	45,4	21,6	7,8
Picardie	1 927,4	31,5	45,7	22,8	8,2
Normandie	3 330,1	30,2	44,4	25,5	9,6
Basse-Normandie	1 478,2	28,9	43,4	27,7	10,9
Haute-Normandie	1 851,9	31,2	45,1	23,7	8,6
Pays de la Loire	3 689,5	31,0	44,2	24,8	9,5
Provence - Alpes - Côte d'Azur	4 964,9	28,5	44,1	27,4	10,5
France métropolitaine	63 920,2	30,2	45,4	24,4	9,2
dont : France hors Île-de-France	51 915,2	29,7	44,7	25,7	9,8
Guadeloupe	403,8	32,6	45,5	21,9	7,3
Guyane	250,4	49,6	42,8	7,6	1,7
Martinique	381,3	29,7	46,2	24,2	8,7
Mayotte
La Réunion	845,0	38,5	47,1	14,5	4,0
France	65 800,7	30,4	45,4	24,2	9,1

Source : Insee, estimations localisées de population.

Femmes seules avec enfant(s) en 2011

- en %
- 33,0 ou plus
 - De 13,9 à moins de 33,0
 - De 10,5 à moins de 13,9
 - Moins de 10,5
 - Non disponible
 - Régions au 1^{er} janvier 2016
 - Régions antérieures



©IGN-Insee 2015

	Nombre de familles (milliers)	Composition des familles en 2011 (%)				Famille selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans en 2011 (%)			
		Couples avec enfant(s)	Famille monoparentale		Couples sans enfant	Aucun enfant ¹	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus
			Hommes seuls avec enfant(s)	Femmes seules avec enfant(s)					
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	1 557,6	43,3	2,3	11,2	43,3	49,4	22,6	19,2	8,7
Alsace	522,8	44,7	2,2	10,8	42,3	48,5	23,1	19,8	8,6
Champagne-Ardenne	374,6	41,7	2,3	11,3	44,7	50,0	22,1	19,0	8,9
Lorraine	660,2	43,0	2,4	11,4	43,2	49,8	22,6	18,9	8,7
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	1 645,5	38,8	2,3	10,6	48,3	53,8	21,3	18,3	6,6
Aquitaine	920,7	39,8	2,4	11,3	46,5	52,3	22,0	19,0	6,7
Limousin	210,3	36,7	2,2	10,0	51,1	57,1	20,7	16,4	5,8
Poitou-Charentes	514,5	37,8	2,1	9,6	50,4	55,1	20,1	18,0	6,8
Auvergne Rhône-Alpes	2 099,4	43,9	2,3	10,7	43,1	48,3	21,5	20,9	9,4
Auvergne	378,2	39,7	2,2	10,1	48,0	54,2	20,7	18,4	6,6
Rhône-Alpes	1 721,2	44,8	2,3	10,9	42,0	47,0	21,7	21,4	10,0
Bourgogne Franche-Comté	790,4	40,6	2,3	10,1	47,0	52,1	20,8	18,6	8,5
Bourgogne	462,0	39,5	2,2	9,8	48,5	53,5	20,5	18,1	8,0
Franche-Comté	328,4	42,2	2,5	10,5	44,9	50,1	21,3	19,2	9,3
Bretagne	887,8	42,0	2,1	9,4	46,5	51,1	19,4	20,3	9,2
Centre-Val de Loire	723,9	41,2	2,2	9,9	46,8	51,5	20,7	19,2	8,6
Corse	89,0	41,7	3,3	14,7	40,3	50,4	26,5	17,7	5,3
Île-de-France	3 063,3	47,6	2,8	14,3	35,2	40,9	24,9	22,3	11,9
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	1 562,7	39,8	2,5	12,1	45,6	51,2	22,5	19,1	7,2
Languedoc-Roussillon	749,4	39,1	2,6	13,3	45,0	50,4	22,9	18,9	7,7
Midi-Pyrénées	813,3	40,3	2,5	11,0	46,2	52,0	22,0	19,3	6,7
Nord - Pas-de-Calais Picardie	1 651,3	45,7	2,3	12,5	39,5	45,8	22,5	20,0	11,7
Nord - Pas-de-Calais	1 110,9	45,8	2,3	13,1	38,8	45,3	22,4	20,0	12,4
Picardie	540,4	45,4	2,4	11,3	40,9	46,8	22,9	20,0	10,3
Normandie	934,6	42,6	2,2	10,5	44,7	49,7	21,2	19,8	9,3
Basse-Normandie	415,9	41,2	2,1	9,7	47,0	52,1	19,7	19,2	9,0
Haute-Normandie	518,7	43,7	2,3	11,2	42,8	47,8	22,4	20,3	9,5
Pays de la Loire	1 009,8	43,3	1,8	8,5	46,4	50,1	19,2	20,6	10,1
Provence - Alpes - Côte d'Azur	1 365,1	40,4	2,5	13,9	43,1	48,9	23,9	19,3	7,9
France métropolitaine	17 380,4	43,1	2,4	11,7	42,9	48,3	22,3	20,1	9,3
dont : France hors Île-de-France	14 317,1	42,1	2,3	11,1	44,5	49,9	21,7	19,6	8,8
Guadeloupe	110,6	37,4	3,6	34,7	24,3	36,1	29,9	22,4	11,6
Guyane	51,2	44,4	4,9	33,0	17,8	22,7	25,6	21,7	30,0
Martinique	108,4	34,9	4,1	36,3	24,8	39,4	30,3	20,4	9,9
Mayotte
La Réunion	223,1	48,1	3,4	25,8	22,7	31,4	28,3	25,1	15,2
France	17 873,6	43,1	2,4	12,2	42,3	47,9	22,4	20,2	9,5

1. Dans cette catégorie, figurent à la fois des couples sans enfant et des couples avec uniquement des enfants de 25 ans ou plus.

Source : Insee, recensement de la population.

2.2 Marché du travail - Salaires

Fin 2013, 26,9 millions de personnes occupent un **emploi**, salarié ou non, en France dont près d'un demi-million dans les DOM. L'Île-de-France concentre à elle seule 22,6 % des emplois. Associée à la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes, ces deux pôles économiques rassemblent plus d'un emploi sur trois. Entre 2008 et 2013, si l'emploi est resté globalement stable en France, les situations sont très contrastées selon les régions. Ainsi, l'emploi progresse particulièrement dans la moitié sud de la France et en Île-de-France, où il est principalement tourné vers le tertiaire marchand, **secteur d'activité** qui a mieux résisté à la crise. Il est en hausse aussi dans l'Ouest. En revanche, l'emploi se contracte dans le quart nord-est et dans la région Centre-Val de Loire, territoires marqués par une présence importante d'emplois dans l'industrie, fortement touchée par la crise. Dans les DOM, l'emploi augmente nettement en Guyane et à La Réunion, et se réduit en Martinique.

Le Nord et le Sud-Est fortement touchés par le chômage

Le **taux de chômage** de la métropole avoisine les 10 % fin 2014. Le pourtour méditerranéen et le Nord - Pas de Calais Picardie sont les plus touchés (de 11,6 % à 12,5 %). En Île-de-France, Bretagne et Pays de la Loire, la situation est moins défavorable avec 8,8 % de la **population active** en recherche d'emploi. Entre 2007 et 2014, le chômage a augmenté dans toutes les régions. Il s'est fortement aggravé en Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, en raison d'une sensible dégradation de la situation en Languedoc-Roussillon, mais également dans le Centre-Val de Loire. L'Île-de-France est en revanche relativement préservée : son taux de chômage, déjà bas en 2007, subit la moins forte hausse (+ 1,6 point). Dans les DOM, le taux de chômage reste très élevé en 2013 (de 20,7 % à 28,2 %). Il s'est fortement accru en Guadeloupe et à La Réunion et est resté quasi stable en Guyane entre 2007 et 2013.

En 2011, sur les 30,3 millions d'actifs en France, un sur cinq réside en Île-de-France. La proportion d'ouvriers est la plus forte dans les régions situées dans un arc partant de la Bourgogne Franche-Comté à la Normandie, héritage des implantations industrielles. Les

cadres sont très largement prépondérants en Île-de-France et dans les régions du pourtour méditerranéen.

Les rémunérations sont plus élevées en Île-de-France

En 2012, le **saire** net annuel moyen en **équivalent temps plein** (EQTP) est le plus élevé en Île-de-France (33 000 €), aussi bien pour les hommes que pour les femmes et quelle que soit la **catégorie socioprofessionnelle**. Hors Île-de-France, les salariés d'Auvergne Rhône-Alpes et de PACA sont les mieux rémunérés, mais avec un salaire inférieur de 25 % à celui des Franciliens. Les salariés corses et bretons sont les moins bien rémunérés, avec une décote de plus de 30 % par rapport aux Franciliens. Dans les DOM, la Guyane offre les salaires les plus élevés et La Réunion les plus faibles. Les cadres des DOM perçoivent les salaires les plus élevés hors Île-de-France, ce qui est à lier en partie à la surrémunération dont bénéficient les fonctionnaires y résidant. *A contrario*, les salaires des ouvriers sont les plus faibles dans les DOM.

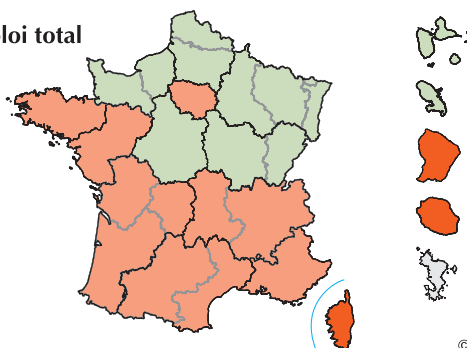
Forte dispersion des revenus en Île-de-France, PACA et Corse

En 2011, la moitié des ménages de métropole déclare un **revenu fiscal** inférieur à 19 218 € par **unité de consommation**. Les ménages franciliens ont un revenu médian supérieur de 16 % au revenu médian national. La nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes se situe également au-dessus de la **médiane** nationale. C'est l'inverse pour les ménages de la Corse et du Nord - Pas-de-Calais Picardie (- 8 % et - 10 %). Au sein de chaque région, les disparités de revenus sont parfois importantes. Les plus forts écarts se trouvent en Île-de-France, PACA et Corse : les revenus les plus hauts (9^e **décile**) sont 7 fois plus élevés que les revenus les plus faibles (1^{er} décile). Les régions où ces disparités sont les plus réduites, avec un rapport de 4 entre les 9^e et 1^{er} déciles de revenus, se situent dans l'Ouest (Bretagne et Pays de la Loire).

Le **taux de pauvreté** en 2011 est plus élevé dans le Sud-Est et l'extrême nord de la France (de 16,4 % à 19,2 %). En Bretagne et Pays de la Loire, les ménages sont relativement moins touchés : moins de 12 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. ■

Évolution annuelle moyenne de l'emploi total entre 2008 et 2013

- en %
- 1 ou plus
 - De 0 à moins de 1
 - Moins de 0
 - Non disponible
 - Régions au 1^{er} janvier 2016
 - Régions antérieures



©IGN-Insee 2015

	Emploi en 2013 ^p (milliers)			Poids de la région (%)	Évolution annuelle moyenne de l'emploi total entre 2008 et 2013 (%)
	Emploi salarié	Emploi non salarié	Ensemble		
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	1 920,8	187,1	2 107,9	7,8	-0,6
Alsace	702,7	60,8	763,5	2,8	-0,2
Champagne-Ardenne	464,8	54,7	519,6	1,9	-0,7
Lorraine	753,2	71,6	824,8	3,1	-1,0
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	2 019,8	289,8	2 309,7	8,6	0,2
Aquitaine	1 169,2	169,3	1 338,5	5,0	0,6
Limousin	243,9	36,3	280,2	1,0	-0,7
Poitou-Charentes	606,7	84,2	690,9	2,6	-0,1
Auvergne Rhône-Alpes	2 898,0	346,9	3 244,9	12,0	0,3
Auvergne	461,9	68,3	530,1	2,0	-0,1
Rhône-Alpes	2 436,1	278,6	2 714,8	10,1	0,3
Bourgogne Franche-Comté	965,8	114,8	1 080,5	4,0	-0,6
Bourgogne	570,9	71,1	642,0	2,4	-0,6
Franche-Comté	394,9	43,7	438,6	1,6	-0,7
Bretagne	1 151,4	149,6	1 301,0	4,8	0,2
Centre-Val de Loire	898,9	95,6	994,5	3,7	-0,4
Corse	108,4	16,1	124,5	0,5	1,9
Île-de-France	5 694,5	386,0	6 080,5	22,6	0,2
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	1 884,4	290,6	2 175,0	8,1	0,4
Languedoc-Roussillon	824,0	137,4	961,4	3,6	0,3
Midi-Pyrénées	1 060,4	153,2	1 213,6	4,5	0,5
Nord - Pas-de-Calais Picardie	2 002,7	167,4	2 170,1	8,1	-0,4
Nord - Pas-de-Calais	1 399,6	109,8	1 509,4	5,6	-0,2
Picardie	603,1	57,6	660,7	2,5	-0,8
Normandie	1 149,4	122,9	1 272,3	4,7	-0,6
Basse-Normandie	506,0	66,3	572,3	2,1	-0,4
Haute-Normandie	643,4	56,6	700,0	2,6	-0,7
Pays de la Loire	1 356,1	151,7	1 507,8	5,6	0,2
Provence - Alpes - Côte d'Azur	1 754,9	242,4	1 997,3	7,4	0,2
France métropolitaine	23 805,2	2 560,8	26 366,0	97,9	0,0
dont : France hors Île-de-France	18 110,7	2 174,9	20 285,5	75,3	0,0
Guadeloupe	117,5	5,7	123,2	0,5	-0,1
Guyane	50,4	2,9	53,3	0,2	2,4
Martinique	124,9	6,7	131,6	0,5	-0,7
Mayotte
La Réunion	235,0	21,0	256,0	1,0	1,0
France	24 333,0	2 597,1	26 930,1	100,0	0,0

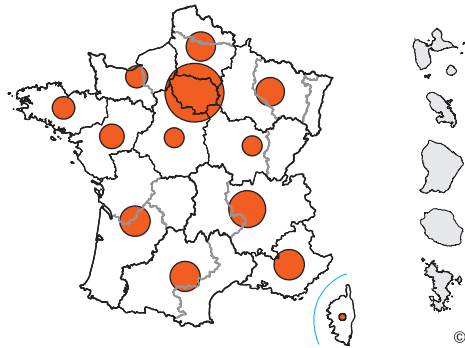
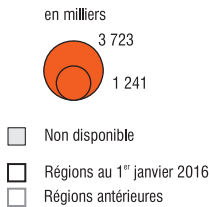
Champ : France, ensemble des secteurs d'activité, données brutes au 31 décembre.

Source : Insee, estimations d'emploi.

Définitions

Emploi, secteur d'activité, chômage, taux de chômage, population active, salaire en équivalent temps plein, catégorie socioprofessionnelle, revenu fiscal, unité de consommation, médiane, décile, taux de pauvreté, revenu salarial : voir annexe Glossaire.

Emploi dans le tertiaire marchand en 2013



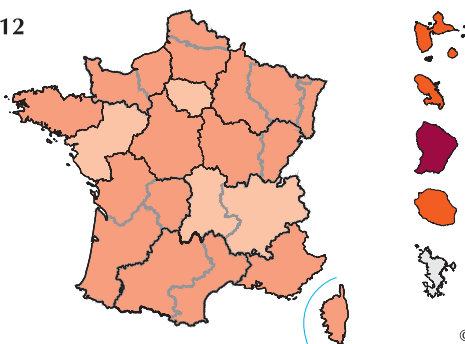
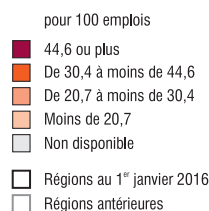
©IGN-Insee 2015

	Emploi par secteur d'activité en 2013 ^p (milliers)				
	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	60,1	341,5	134,1	873,6	698,6
Alsace	12,3	133,5	48,9	340,2	228,6
Champagne-Ardenne	30,6	82,7	32,4	201,5	172,4
Lorraine	17,2	125,3	52,9	331,9	297,6
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	115,1	283,0	160,7	991,7	759,2
Aquitaine	63,2	152,6	94,3	596,9	431,5
Limousin	14,8	36,6	17,8	107,7	103,3
Poitou-Charentes	37,1	93,9	48,5	287,1	224,4
Auvergne Rhône-Alpes	70,7	505,4	223,0	1 464,0	981,9
Auvergne	25,9	84,3	36,3	201,9	181,7
Rhône-Alpes	44,8	421,1	186,6	1 262,1	800,2
Bourgogne Franche-Comté	42,8	187,5	67,3	424,0	358,9
Bourgogne	30,1	97,3	41,0	263,0	210,6
Franche-Comté	12,7	90,2	26,4	161,0	148,3
Bretagne	58,4	178,9	87,3	542,2	434,1
Centre-Val de Loire	34,1	157,2	68,0	421,9	313,3
Corse	4,4	7,2	13,7	51,3	47,9
Île-de-France	9,6	466,6	308,1	3 723,4	1 572,8
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	80,7	227,5	149,7	971,5	745,4
Languedoc-Roussillon	33,5	73,2	68,8	437,3	348,7
Midi-Pyrénées	47,2	154,3	81,0	534,3	396,8
Nord - Pas-de-Calais Picardie	45,4	315,9	133,0	922,2	753,6
Nord - Pas-de-Calais	23,2	207,9	91,4	660,1	526,9
Picardie	22,1	108,0	41,6	262,2	226,7
Normandie	41,0	208,1	90,4	525,3	407,6
Basse-Normandie	28,0	87,6	40,7	232,4	183,6
Haute-Normandie	13,0	120,5	49,7	292,8	224,0
Pays de la Loire	60,9	252,9	108,7	648,0	437,3
Provence - Alpes - Côte d'Azur	31,8	166,3	133,6	990,7	675,0
France métropolitaine	654,8	3 298,0	1 677,6	12 549,9	8 185,7
<i>dont : France hors Île-de-France</i>	<i>645,2</i>	<i>2 831,4</i>	<i>1 369,5</i>	<i>8 826,5</i>	<i>6 612,9</i>
Guadeloupe
Guyane
Martinique
Mayotte
La Réunion
France

Champ : France, données brutes au 31 décembre.

Source : Insee, estimations d'emploi.

Agents de la fonction publique en 2012



©IGN-Insee 2015

	Agents de la fonction publique en 2012 (milliers)					Pour 100 habitants	Pour 100 emplois
	Ensemble	Fonction publique					
		de l'État	territoriale	hospitalière			
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	451,8	214,1	129,9	107,8	8,1	21,3	
Alsace	144,0	66,9	40,6	36,5	7,7	18,9	
Champagne-Ardenne	114,0	53,7	33,6	26,7	8,5	21,8	
Lorraine	193,7	93,5	55,7	44,6	8,2	23,3	
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	502,3	209,1	180,7	112,4	8,6	21,9	
Aquitaine	279,3	121,2	101,7	56,3	8,4	21,1	
Limousin	70,7	26,2	23,2	21,2	9,5	25,2	
Poitou-Charentes	152,4	61,7	55,8	34,9	8,5	22,1	
Auvergne Rhône-Alpes	610,2	259,9	212,3	138,0	7,9	18,9	
Auvergne	119,6	47,8	41,7	30,1	8,8	22,7	
Rhône-Alpes	490,6	212,1	170,6	107,9	7,7	18,1	
Bourgogne Franche-Comté	232,6	98,3	73,1	61,2	8,2	21,4	
Bourgogne	135,6	54,8	43,6	37,2	8,2	20,9	
Franche-Comté	97,1	43,5	29,5	24,0	8,2	22,0	
Bretagne	280,1	127,3	90,7	62,2	8,6	21,5	
Centre-Val de Loire	206,1	87,3	68,7	50,1	8,0	20,7	
Corse	29,6	13,4	11,6	4,7	9,2	24,0	
Île-de-France	1 107,2	559,7	366,5	181,0	9,2	18,3	
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	471,1	199,5	181,6	89,9	8,3	21,7	
Languedoc-Roussillon	220,4	91,1	87,6	41,7	8,1	23,0	
Midi-Pyrénées	250,6	108,4	94,0	48,2	8,5	20,7	
Nord - Pas-de-Calais Picardie	476,1	193,0	170,7	112,4	8,0	21,9	
Nord - Pas-de-Calais	326,1	133,8	119,8	72,5	8,0	21,6	
Picardie	150,0	59,2	50,9	39,9	7,8	22,6	
Normandie	266,1	103,2	95,9	67,0	8,0	20,8	
Basse-Normandie	117,1	45,8	40,2	31,1	7,9	20,4	
Haute-Normandie	149,0	57,4	55,7	35,9	8,1	21,1	
Pays de la Loire	264,6	107,0	93,0	64,6	7,2	17,6	
Provence - Alpes - Côte d'Azur	438,4	200,4	162,5	75,5	8,8	22,0	
France métropolitaine	5 336,2	2 372,3	1 837,2	1 126,7	8,4	20,3	
<i>dont : France hors Île-de-France</i>	<i>4 229,0</i>	<i>1 812,6</i>	<i>1 470,7</i>	<i>945,7</i>	<i>8,2</i>	<i>20,9</i>	
Guadeloupe	37,6	16,1	15,1	6,4	9,3	30,4	
Guyane	23,3	12,2	8,4	2,7	9,3	44,6	
Martinique	40,8	16,1	16,3	8,4	10,6	31,1	
Mayotte	
La Réunion	76,0	31,2	35,9	9,0	9,0	30,5	
France	5 516,8	2 450,8	1 912,8	1 153,2	8,4	20,5	

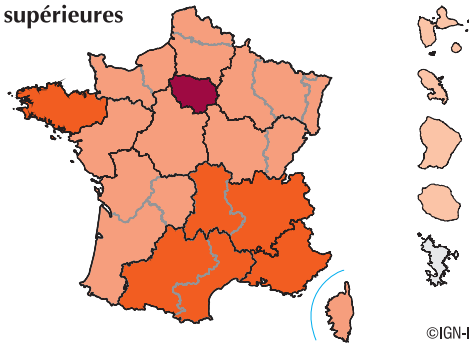
Champ : France, postes principaux finaux (actifs et non annexes) au 31 décembre.

Note : le total France inclut les agents de la fonction publique de l'État des DOM qui ne sont pas répertoriés dans un des quatre DOM.

Source : Insee, Siasp, estimations de population, estimations d'emploi.

Cadres et professions intellectuelles supérieures en 2011

- pour 100 personnes de 15 à 64 ans
- 26,5 ou plus
 - De 12,5 à moins de 26,5
 - De 9,8 à moins de 12,5
 - Moins de 9,8
 - Non disponible
 - Régions au 1^{er} janvier 2016
 - Régions antérieures



©IGN-Insee 2015

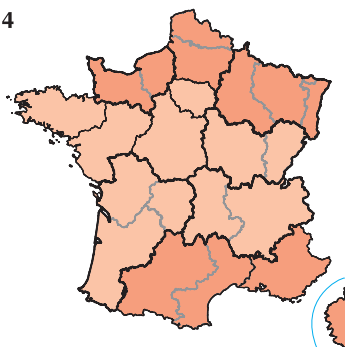
	Ensemble (milliers)	Population active en 2011 par catégorie socioprofessionnelle (%)					
		Agriculteur exploitant	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Cadre, profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	2 609,8	1,5	4,7	11,7	23,3	29,3	28,4
Alsace	904,9	0,7	4,6	13,6	24,3	27,5	28,1
Champagne-Ardenne	613,3	3,2	5,0	9,9	21,6	29,3	29,7
Lorraine	1 091,5	1,1	4,6	11,1	23,3	30,7	28,0
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	2 613,2	2,8	6,9	11,7	23,5	30,1	24,3
Aquitaine	1 491,2	2,3	7,1	12,6	24,0	30,0	23,3
Limousin	325,1	4,2	6,5	10,4	23,2	30,1	24,7
Poitou-Charentes	796,8	3,1	6,6	10,5	22,5	30,3	26,1
Auvergne Rhône-Alpes	3 599,9	1,6	6,3	14,7	25,4	27,6	23,5
Auvergne	607,8	3,9	6,6	10,7	22,5	29,5	25,9
Rhône-Alpes	2 992,1	1,2	6,3	15,5	26,0	27,2	23,0
Bourgogne Franche-Comté	1 288,7	2,4	5,8	10,6	23,0	28,1	29,1
Bourgogne	740,9	2,9	6,1	10,4	23,0	29,0	27,6
Franche-Comté	547,8	1,7	5,3	10,9	23,1	26,9	31,1
Bretagne	1 455,0	2,7	6,2	12,5	23,9	28,4	25,7
Centre-Val de Loire	1 177,1	1,9	5,4	11,9	24,1	29,2	26,6
Corse	138,6	1,9	9,7	9,8	21,3	35,0	20,9
Île-de-France	6 043,3	0,1	4,5	26,5	25,8	27,1	14,7
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	2 495,5	2,5	7,5	14,0	24,6	29,6	20,6
Languedoc-Roussillon	1 152,6	2,0	8,1	12,2	24,2	31,0	20,9
Midi-Pyrénées	1 342,9	3,0	6,9	15,5	25,0	28,4	20,3
Nord - Pas-de-Calais Picardie	2 693,0	1,0	4,4	11,3	23,3	29,4	28,4
Nord - Pas-de-Calais	1 803,9	0,8	4,3	11,7	23,5	29,5	27,9
Picardie	889,0	1,5	4,6	10,5	23,1	29,3	29,4
Normandie	1 516,5	1,9	5,5	10,8	23,4	29,2	28,1
Basse-Normandie	661,2	2,9	6,3	10,0	22,5	29,4	28,0
Haute-Normandie	855,2	1,1	4,9	11,4	24,1	29,0	28,2
Pays de la Loire	1 679,0	2,5	5,5	12,0	23,9	27,8	27,7
Provence - Alpes - Côte d'Azur	2 178,8	0,8	7,8	14,2	24,8	31,5	19,5
France métropolitaine	29 488,5	1,5	5,7	15,4	24,4	28,7	23,0
dont : France hors Île-de-France	23 445,2	1,9	6,1	12,5	24,0	29,2	25,2
Guadeloupe	177,4	1,7	8,6	7,8	20,6	33,9	19,9
Guyane	91,1	1,6	9,5	8,3	18,2	27,8	18,8
Martinique	177,5	1,3	7,1	8,5	20,9	34,5	21,8
Mayotte
La Réunion	372,5	1,6	5,6	7,2	18,2	34,0	24,5
France	30 306,9	1,5	5,8	15,2	24,3	28,9	23,0

Champ : population active de 15 à 64 ans.

Source : Insee, recensement de la population 2011.

Taux de chômage au 3^e trimestre 2014

- en %
- 28,2 ou plus
 - De 20,7 à moins de 28,2
 - De 10,0 à moins de 20,7
 - Moins de 10,0
 - Non disponible
 - Régions au 1^{er} janvier 2016
 - Régions antérieures



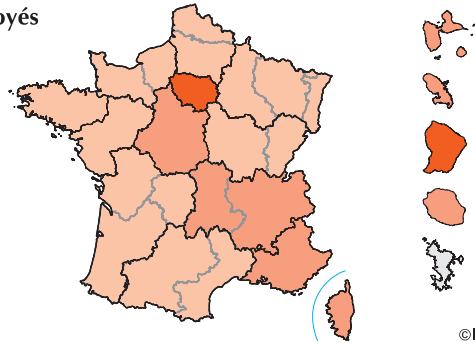
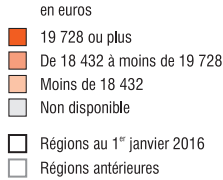
©IGN-Insee 2015

	Taux de chômage ¹			Demandeurs d'emploi à la fin du mois de décembre 2013					
	3 ^e trimestre 2007	3 ^e trimestre 2014	Évolution (points)	Ensemble (milliers)	Part des 15 à 24 ans	Part des 50 ans ou plus	Part des demandeurs d'emploi depuis un an ou plus (%)		
	(%)	(%)		(%)			Parmi l'ensemble	Parmi les 15 à 24 ans	Parmi les 50 ans ou plus
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	7,6	10,2	2,6	424	17,4	21,6	42,8	21,2	60,1
Alsace	7,0	9,2	2,2	136	16,8	21,5	41,8	20,6	57,8
Champagne-Ardenne	8,1	10,9	2,8	109	17,7	21,4	43,7	21,6	61,8
Lorraine	7,8	10,6	2,8	180	17,7	21,9	43,1	21,5	60,7
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	7,2	9,6	2,4	448	16,6	21,9	40,3	19,6	57,6
Aquitaine	7,4	9,8	2,4	262	15,9	21,4	38,5	17,8	56,0
Limousin	6,3	9,1	2,8	51	17,1	23,0	44,8	22,5	61,8
Poitou-Charentes	7,3	9,4	2,1	135	17,6	22,5	42,3	21,8	59,1
Auvergne Rhône-Alpes	6,7	8,8	2,1	553	15,9	20,9	40,2	18,7	58,3
Auvergne	6,9	8,9	2,0	96	17,1	22,8	45,1	21,7	62,7
Rhône-Alpes	6,6	8,8	2,2	456	15,7	20,5	39,2	17,9	57,2
Bourgogne Franche-Comté	6,9	9,2	2,3	202	17,7	22,4	43,5	22,0	61,3
Bourgogne	6,8	9,0	2,2	117	17,8	22,7	44,5	23,2	62,2
Franche-Comté	7,1	9,4	2,3	85	17,5	22,1	42,1	20,2	60,0
Bretagne	6,5	8,8	2,3	235	16,8	21,0	40,3	18,1	58,7
Centre-Val de Loire	6,6	9,5	2,9	193	18,0	21,8	41,9	20,9	60,3
Corse	8,3	10,3	2,0	22	16,6	20,9	22,7	7,2	37,1
Île-de-France	7,2	8,8	1,6	872	11,5	22,1	40,9	15,4	58,7
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	9,0	12,1	3,1	511	15,7	21,6	40,9	17,8	58,5
Languedoc-Roussillon	10,6	14,3	3,7	266	15,9	21,8	40,7	17,2	58,7
Midi-Pyrénées	7,7	10,3	2,6	245	15,6	21,4	41,1	18,4	58,3
Nord - Pas-de-Calais Picardie	10,1	12,5	2,4	539	19,7	19,4	47,1	26,6	64,6
Nord - Pas-de-Calais	10,7	12,9	2,2	371	19,9	18,9	47,2	27,1	64,6
Picardie	8,7	11,6	2,9	167	19,4	20,5	46,7	25,6	64,4
Normandie	7,8	10,2	2,4	265	19,5	20,8	43,7	23,6	61,4
Basse-Normandie	7,3	9,3	2,0	107	19,5	21,2	40,2	21,0	57,4
Haute-Normandie	8,3	10,9	2,6	158	19,6	20,5	46,1	25,3	64,3
Pays de la Loire	6,4	8,8	2,4	282	18,9	20,3	41,8	21,8	60,2
Provence - Alpes - Côte d'Azur	9,2	11,6	2,4	430	14,8	22,1	38,7	16,9	55,5
France métropolitaine	7,7	9,9	2,2	4 974	16,2	21,3	41,7	20,1	59,2
dont : France hors Île-de-France	7,8	10,2	2,4	4 102	17,2	21,2	41,8	20,8	59,4
Guadeloupe	22,3	25,5	3,2	63	13,1	23,5	56,0	29,6	69,8
Guyane	20,1	20,7	0,6	23	16,4	18,0	32,0	15,2	49,3
Martinique	20,3	22,2	1,9	53	14,0	24,8	52,5	25,6	68,1
Mayotte	...	19,5	...	7	15,3	15,0	24,0	9,1	36,3
La Réunion	23,9	28,2	4,3	151	15,6	19,2	56,2	28,4	73,1
France	5 272	16,1	21,3	42,3	20,4	59,8

1. Au deuxième trimestre de 2007 et 2013 pour les DOM.

Sources : Insee, taux de chômage localisés, enquête Emploi DOM ; Pôle emploi.

Salaire annuel moyen net des employés en 2012



©IGN-Insee 2015

	Salaire annuel moyen net ¹ en 2012 (euros)						
	Ensemble	Par sexe		Par catégorie socioprofessionnelle			
		Hommes	Femmes	Cadres ²	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	23 544	25 632	20 436	43 728	2 5968	18 144	19 932
Alsace	24 228	26 496	20 988	43 908	26 040	18 456	20 232
Champagne-Ardenne	22 980	24 840	20 148	43 596	25 944	18 192	19 788
Lorraine	23 232	25 332	20 076	43 608	25 908	17 844	19 764
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	23 100	24 996	20 448	43 212	25 512	18 204	19 056
Aquitaine	23 640	25 812	20 664	43 728	25 824	18 360	19 188
Limousin	21 972	24 072	20 172	41 256	24 804	17 724	18 648
Poitou-Charentes	22 452	23 328	20 016	42 600	25 128	18 072	19 008
Auvergne Rhône-Alpes	24 948	27 252	21 540	45 420	26 052	18 756	19 884
Auvergne	22 704	24 468	20 064	44 004	25 140	17 976	19 032
Rhône-Alpes	25 368	27 780	21 804	45 588	26 208	18 900	20 064
Bourgogne Franche-Comté	23 004	24 996	20 040	43 092	25 716	18 096	19 632
Bourgogne	23 004	25 008	20 040	43 248	25 836	18 108	19 632
Franche-Comté	23 004	24 972	20 040	42 840	25 560	18 072	19 632
Bretagne	22 944	24 972	20 064	43 020	25 068	18 012	18 936
Centre-Val de Loire	23 736	25 656	21 000	43 812	26 100	18 492	19 428
Corse	22 812	24 636	20 304	42 456	27 924	18 432	19 380
Île-de-France	32 964	36 180	28 716	54 624	28 632	20 604	21 300
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	23 880	26 028	20 880	43 152	25 260	18 096	19 116
Languedoc-Roussillon	22 920	24 852	20 292	42 612	25 104	17 952	18 816
Midi-Pyrénées	24 624	26 916	21 348	43 452	25 380	18 216	19 356
Nord - Pas-de-Calais Picardie	23 628	25 344	20 712	43 512	25 644	18 336	19 704
Nord - Pas-de-Calais	23 448	25 188	20 484	42 900	25 260	18 120	19 476
Picardie	23 964	25 656	21 168	44 832	26 412	18 780	20 124
Normandie	23 652	25 560	20 700	44 388	26 520	18 312	20 028
Basse-Normandie	22 452	24 132	19 968	42 924	25 512	17 964	19 116
Haute-Normandie	24 504	26 556	21 252	45 264	27 168	18 588	20 700
Pays de la Loire	23 076	25 068	20 148	42 996	24 912	18 168	19 248
Provence - Alpes - Côte d'Azur	24 864	27 288	21 612	45 348	26 508	18 672	19 908
France métropolitaine	25 908	28 152	22 704	48 288	26 412	18 852	19 812
<i>dont : France hors Île-de-France</i>	<i>23 796</i>	<i>25 860</i>	<i>20 784</i>	<i>43 992</i>	<i>25 776</i>	<i>18 336</i>	<i>19 572</i>
Guadeloupe	24 072	25 164	22 800	49 716	26 964	19 644	18 888
Guyane	25 140	25 884	23 904	49 308	31 212	19 728	19 056
Martinique	23 772	25 236	22 176	48 696	27 684	19 116	18 732
Mayotte	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>
La Réunion³	22 932	23 736	21 588	47 544	27 264	18 732	18 780
France	25 860	28 080	22 692	48 288	26 436	18 852	19 800

1. Le salaire s'entend net de prélèvements, y compris indemnités chômage.

2. Y compris les chefs d'entreprise salariés.

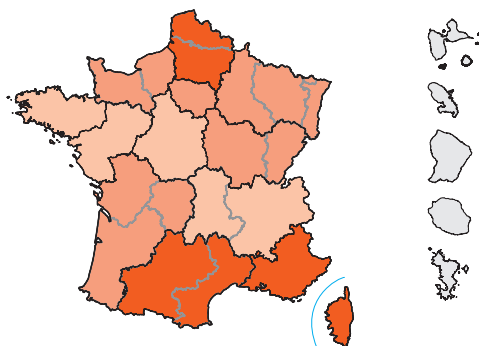
3. Y compris Mayotte.

Champ : salariés en équivalent temps plein (EQTP) du secteur privé et des entreprises publiques.

Source : Insee, DADS.

Taux de pauvreté en 2011

- en %
- 16,4 ou plus
 - De 13,1 à moins de 16,4
 - Moins de 13,1
 - Non disponible
- Régions au 1^{er} janvier 2016
□ Régions antérieures



©IGN-Insee 2015

	Nombre total de ménages fiscaux (milliers)	dont : ménages imposés (%)	Revenus fiscaux des ménages en 2011					Taux de pauvreté en 2011 (%)
			Revenu fiscal déclaré par unité de consommation (euros/UC)			Part dans le revenu total déclaré (%)		
			Médiane	1 ^{er} décile	9 ^e décile	dont : salaires et traitements	dont : pensions, retraites et rentes	
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	2 312,4	59,3	19 086	7 075	37 037	63,7	24,9	14,1
Alsace	758,4	64,7	20 603	7 675	40 268	66,8	23,0	12,2
Champagne-Ardenne	570,4	58,3	18 228	6 605	35 544	58,4	26,0	15,5
Lorraine	983,7	55,6	18 487	6 923	35 174	64,0	26,0	14,7
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	2 541,1	57,9	18 677	7 497	35 588	57,5	29,5	14,0
Aquitaine	1 425,5	59,2	19 074	7 587	36 653	58,5	28,4	13,5
Limousin	332,0	55,9	18 173	7 003	33 869	55,3	33,0	15,4
Poitou-Charentes	783,6	56,2	18 204	7 524	34 321	56,4	30,3	14,3
Auvergne Rhône-Alpes	3 241,6	61,4	19 713	7 709	38 999	63,9	24,4	12,7
Auvergne	606,4	56,6	18 237	7 479	34 104	57,3	30,2	14,3
Rhône-Alpes	2 635,2	62,5	20 062	7 760	40 046	65,1	23,3	12,4
Bourgogne Franche-Comté	1 222,0	59,7	18 824	7 671	35 381	60,3	28,2	13,1
Bourgogne	721,2	59,5	18 695	7 681	34 735	57,5	30,1	13,2
Franche-Comté	500,8	60,0	19 012	7 654	36 221	64,2	25,7	13,1
Bretagne	1 400,5	58,4	18 969	8 588	34 845	58,8	28,5	11,5
Centre-Val de Loire	1 102,7	61,3	19 211	7 776	35 672	60,5	28,0	12,5
Corse	121,4	55,2	17 659	5 566	36 981	55,7	27,5	19,2
Île-de-France	4 826,5	71,5	22 243	6 652	50 012	69,8	18,2	13,5
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	2 437,3	55,7	18 123	5 926	35 899	57,9	28,5	17,0
Languedoc-Roussillon	1 179,9	53,4	17 265	4 843	34 870	55,4	30,6	19,6
Midi-Pyrénées	1 257,4	58,0	18 907	7 131	36 759	60,1	26,7	14,6
Nord - Pas-de-Calais Picardie	2 395,2	55,9	17 300	5 498	34 079	64,6	24,5	18,4
Nord - Pas-de-Calais	1 622,1	54,1	16 797	5 020	33 539	65,1	24,4	19,7
Picardie	773,1	59,6	18 332	6 517	35 132	63,7	24,6	15,5
Normandie	1 398,2	59,3	18 548	7 279	34 723	61,3	26,9	13,8
Basse-Normandie	632,3	56,9	18 141	7 537	33 724	58,2	28,7	13,7
Haute-Normandie	765,9	61,2	18 907	7 065	35 458	63,8	25,6	13,8
Pays de la Loire	1 520,4	58,7	18 751	8 501	34 176	62,1	25,9	11,6
Provence - Alpes - Côte d'Azur	2 181,8	59,9	19 059	5 798	39 150	57,7	27,5	16,4
France métropolitaine	26 701,1	61,0	19 218	6 924	38 960	63,0	24,8	14,3
dont : France hors Île-de-France	21 874,6	58,7	18 737	6 995	36 271	60,9	26,7	14,4
Guadeloupe
Guyane
Martinique	152,0	40,1	13 335	1 279	34 991	69,6	20,1	...
Mayotte
La Réunion	281,2	35,9	10 536	0	34 273	70,6	14,6	...
France

Sources : Insee ; DGFIP ; revenus fiscaux localisés, revenus disponibles localisés.

2.3 Économie - Entreprises

En 2012, la région capitale concentre à elle seule 29,8 % du **produit intérieur brut** (PIB) de la France. Loin derrière, suivent l’Auvergne Rhône-Alpes (11,4 %) puis l’Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (7,5 %). Ces trois grandes régions rassemblent près de la moitié du PIB national.

Un PIB par habitant deux fois plus élevé en Île-de-France que dans le Nord - Pas-de-Calais Picardie

Rapporté à la population, le PIB de l’Île-de-France reste le plus élevé (52 298 euros par habitant). Le PIB par habitant de la région Auvergne Rhône-Alpes est le deuxième plus élevé : il s’élève à 30 946 euros. À l’opposé, la richesse par habitant est la plus faible, en métropole, en Nord - Pas-de-Calais Picardie avec un niveau deux fois moindre que celui des Franciliens. Les différences de PIB par habitant sont très fortes entre les DOM et la métropole. Le PIB par habitant de la Guyane est particulièrement faible (15 857 euros par habitant).

Les activités tertiaires génèrent 78,2 % de la valeur ajoutée nationale en 2012. Le poids du secteur tertiaire est particulièrement important en Île-de-France, Corse et Provence - Alpes - Côte d’Azur (PACA). Les activités de la Normandie et de l’Alsace Champagne-Ardenne Lorraine sont davantage orientées vers l’industrie : respectivement 20,2 % et 19,4 % de leur valeur ajoutée provient de ce secteur contre 13,8 % en moyenne en France.

Une entreprise sur quatre se crée en Île-de-France ou dans le Sud-Est

En 2012, 6,9 millions d’établissements sont implantés sur le territoire français dont 0,2 million dans les DOM. Un établissement sur cinq se situe en Île-de-France. En PACA et en Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, plus des trois quarts des établissements n’ont pas de salariés. Le Nord - Pas-de-Calais Picardie se distingue avec des établissements plus grands qu’ailleurs : 3,8 % d’entre eux comprennent 20 salariés ou plus contre 2,8 % en moyenne en France.

En 2013, plus de 538 000 entreprises ont été créées en France, soit un **taux de création** de 14,3 %. Une création sur quatre a lieu en Île-de-France, de même dans le quart Sud-Est (PACA et Auvergne Rhône-Alpes). Le Nord - Pas-de-Calais Picardie, notamment dans le

secteur de la construction, et le Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, notamment dans celui du commerce, transport, hébergement et restauration, sont les régions les plus dynamiques avec des taux de création de 15,2 % pour l’ensemble des activités. Dans les DOM, la Guyane crée davantage d’entreprises que les autres (16,2 % de créations).

La moitié des entreprises nouvellement créées sont des **auto-entreprises**.

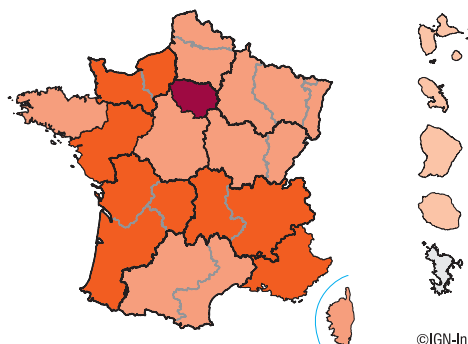
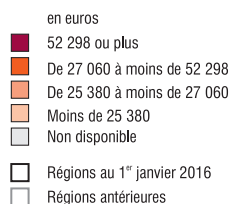
Des exploitations agricoles plus nombreuses dans le Sud, mais plus grandes dans le Nord

En 2010, parmi les 515 000 **exploitations agricoles** françaises, un tiers est localisé dans le quart sud-ouest de la France (Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées). En France, la **superficie agricole utilisée** (SAU) moyenne par exploitation est de 53 hectares et près d’une exploitation sur deux mesure moins de 20 hectares. L’Île-de-France, grâce notamment à ses exploitations céréalières extensives, a la plus forte SAU par exploitation (113 hectares) : 69 % des exploitations franciliennes comptent 50 hectares ou plus contre 37 % en France. Le Centre-Val de Loire présente un profil assez similaire à l’Île-de-France. PACA se démarque des autres régions de métropole avec une SAU moyenne de seulement 28 hectares : 71 % du parc fait moins de 20 hectares. Dans les DOM, la Martinique possède les plus grandes exploitations agricoles (8 hectares en moyenne).

Une plus forte proportion de campings dans le grand Sud-Ouest

En 2014, la France compte plus de 17 300 hôtels. Avec 15 % des hôtels de France, le parc hôtelier de l’Auvergne Rhône-Alpes est le plus vaste ; il comprend en particulier 24 % des **résidences de tourisme**. Mais en termes de capacités d’accueil, c’est l’Île-de-France qui offre le plus de chambres, soit près d’une chambre hôtelière sur quatre. 35 % des **campings** sont implantés dans le quart sud-ouest de la France, pour moitié en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et moitié en Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées. Ces deux grandes régions touristiques réunies offrent le plus grand nombre d’emplacements (38 %). Avec sa façade littorale étendue, l’Aquitaine concentre à elle seule plus d’un camping sur deux de l’Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et deux tiers des emplacements. ■

PIB par habitant en 2012



©IGN-Insee 2015

	Produit intérieur brut (PIB) en 2012			Répartition de la valeur ajoutée brute en 2012 ¹ par branche d'activité (%)				
	Ensemble (M€)	Par emploi (€)	Par habitant (€)	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	148 861	69 791	26 821	3,5	19,4	6,4	45,8	24,9
Alsace	54 987	71 771	29 528	1,8	20,9	6,6	48,3	22,5
Champagne-Ardenne	37 269	70 667	27 833	8,7	20,4	5,9	40,5	24,5
Lorraine	56 605	67 433	24 097	1,7	17,3	6,6	46,8	27,7
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	157 584	68 558	27 060	4,1	14,0	6,8	49,2	26,0
Aquitaine	93 416	70 489	28 323	3,6	13,1	7,0	51,2	25,0
Limousin	17 594	62 432	23 839	2,0	14,7	6,3	45,5	31,5
Poitou-Charentes	46 574	67 354	26 058	5,7	15,4	6,6	46,4	25,9
Auvergne Rhône-Alpes	239 018	74 018	30 946	1,0	18,4	7,0	51,8	21,8
Auvergne	35 166	66 696	25 945	2,1	18,5	6,6	46,4	26,4
Rhône-Alpes	203 852	75 447	32 010	0,8	18,3	7,1	52,8	21,0
Bourgogne Franche-Comté	72 589	66 399	25 767	4,0	18,5	6,2	45,5	25,8
Bourgogne	43 848	67 529	26 727	5,2	16,4	6,4	46,2	25,8
Franche-Comté	28 742	64 747	24 429	2,3	21,6	6,0	44,4	25,8
Bretagne	86 533	66 400	26 655	3,4	15,0	7,2	49,8	24,7
Centre-Val de Loire	68 926	68 870	26 847	3,5	18,8	6,7	47,5	23,4
Corse	8 445	68 716	26 554	1,5	5,9	10,8	49,3	32,5
Île-de-France	623 673	103 256	52 298	0,1	8,9	4,5	69,8	16,6
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	150 397	69 533	26 613	2,4	12,1	7,0	51,5	27,1
Languedoc-Roussillon	66 322	69 204	24 433	2,3	8,9	7,0	52,7	29,2
Midi-Pyrénées	84 075	69 795	28 627	2,4	14,7	7,0	50,5	25,5
Nord - Pas-de-Calais Picardie	151 682	69 595	25 380	2,4	16,8	6,3	47,2	27,3
Nord - Pas-de-Calais	104 647	69 135	25 822	1,5	15,9	6,4	48,2	28,0
Picardie	47 035	70 640	24 450	4,2	18,8	6,0	45,1	25,9
Normandie	90 426	70 346	27 196	2,8	20,2	6,8	45,3	24,9
Basse-Normandie	38 649	67 003	26 157	3,5	16,6	7,0	46,9	26,0
Haute-Normandie	51 776	73 068	28 027	2,2	22,9	6,7	44,1	24,0
Pays de la Loire	104 472	69 437	28 646	3,0	18,3	7,4	49,5	21,9
Provence - Alpes - Côte d'Azur	149 946	75 190	30 337	1,2	10,8	6,5	55,1	26,4
France métropolitaine	2 052 553	77 903	32 317	1,8	14,0	6,1	55,6	22,4
<i>dont : France hors Île-de-France</i>	<i>1 428 879</i>	<i>70 362</i>	<i>27 698</i>	<i>2,6</i>	<i>16,2</i>	<i>6,8</i>	<i>49,5</i>	<i>24,9</i>
Guadeloupe	8 113	65 416	20 108	2,9	5,6	6,4	47,9	37,2
Guyane	3 843	74 606	15 857	3,9	8,7	8,1	42,0	37,4
Martinique	8 628	65 941	22 312	3,1	6,2	6,3	49,0	35,4
Mayotte	///	///	///	///	///	///	///	///
La Réunion ²	17 922	62 375	17 090	1,5	7,0	6,8	47,6	37,2
France	2 091 059	77 615	31 878	1,9	13,8	6,1	55,5	22,7

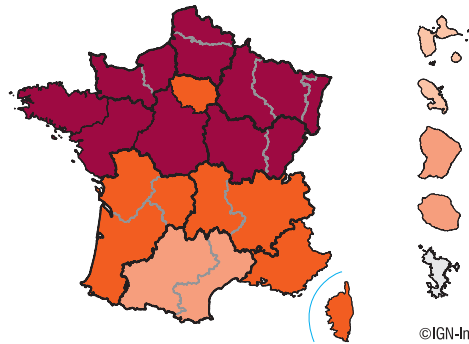
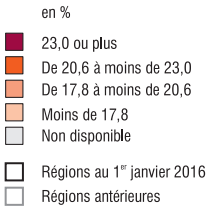
1. Répartition au niveau régional selon les secteurs d'activité des établissements.

2. Y compris Mayotte.

Source : Insee, comptes régionaux base 2010 (données semi-définitives).

Définitions

Produit intérieur brut, entreprise, établissement, taux de création d'entreprise, auto-entreprise, exploitation agricole, superficie agricole utilisée, résidence de tourisme, hôtellerie de plein air (camping) : voir annexe Glossaire.

Établissements de 1 à 9 salariés
en 2012

©IGN-Insee 2015

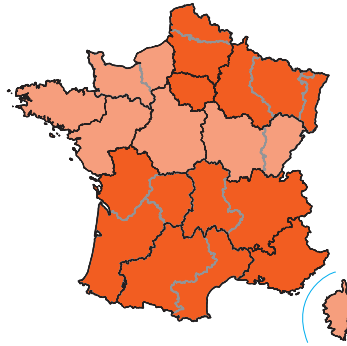
	Ensemble des établissements	Stock d'établissements en 2012				
		Répartition par taille (%)				
		0 salarié	1-9 salariés	10-19 salariés	20-99 salariés	100 salariés ou plus
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	499 314	70,0	24,0	3,0	2,6	0,5
Alsace	171 255	69,3	24,5	3,1	2,6	0,5
Champagne-Ardenne	142 496	71,5	23,3	2,6	2,2	0,4
Lorraine	185 563	69,4	24,2	3,2	2,8	0,5
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	677 080	73,6	21,4	2,5	2,1	0,3
Aquitaine	401 236	74,1	21,1	2,5	2,0	0,3
Limousin	84 526	74,8	20,4	2,3	2,1	0,3
Poitou-Charentes	191 318	72,2	22,5	2,7	2,3	0,4
Auvergne Rhône-Alpes	843 096	72,4	21,9	2,8	2,5	0,4
Auvergne	151 890	74,6	20,4	2,5	2,2	0,4
Rhône-Alpes	691 206	71,9	22,3	2,9	2,5	0,4
Bourgogne Franche-Comté	271 837	70,4	24,0	2,8	2,4	0,4
Bourgogne	166 910	70,6	23,9	2,7	2,4	0,4
Franche-Comté	104 927	70,0	24,1	2,8	2,6	0,5
Bretagne	314 803	71,1	23,0	2,9	2,5	0,4
Centre-Val de Loire	228 967	69,5	24,2	3,1	2,7	0,5
Corse	48 996	73,6	22,3	2,4	1,5	0,2
Île-de-France	1 403 721	73,1	21,5	2,6	2,3	0,5
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	715 345	76,3	19,4	2,2	1,8	0,3
Languedoc-Roussillon	351 231	77,1	19,0	2,1	1,6	0,3
Midi-Pyrénées	364 114	75,6	19,8	2,3	2,0	0,3
Nord - Pas-de-Calais Picardie	429 767	68,2	24,7	3,4	3,1	0,7
Nord - Pas-de-Calais	283 533	68,2	24,3	3,6	3,2	0,7
Picardie	146 234	68,0	25,6	3,0	2,8	0,6
Normandie	297 064	69,7	24,2	3,0	2,7	0,5
Basse-Normandie	153 784	71,6	23,1	2,5	2,3	0,4
Haute-Normandie	143 280	67,6	25,4	3,4	3,0	0,6
Pays de la Loire	330 649	70,2	23,3	3,1	2,8	0,6
Provence - Alpes - Côte d'Azur	647 304	75,1	20,6	2,2	1,8	0,3
France métropolitaine	6 707 943	72,4	22,1	2,7	2,3	0,4
<i>dont : France hors Île-de-France</i>	<i>5 304 222</i>	<i>72,3</i>	<i>22,3</i>	<i>2,7</i>	<i>2,3</i>	<i>0,4</i>
Guadeloupe	65 666	83,2	13,8	1,6	1,2	0,2
Guyane	18 798	77,2	17,8	2,5	2,2	0,4
Martinique	62 343	83,7	13,0	1,7	1,4	0,3
Mayotte
La Réunion	79 965	75,9	19,4	2,3	2,0	0,3
France	6 934 715	72,7	21,9	2,7	2,3	0,4

Champ : établissements actifs au 31 décembre, hors secteur de la défense.

Source : Insee, Clap.

Taux de création en 2013 pour l'ensemble des activités

- en %
- 16,2 ou plus
 - De 14,1 à moins de 16,2
 - De 12,5 à moins de 14,1
 - Moins de 12,5
 - Non disponible
 - Régions au 1^{er} janvier 2016
 - Régions antérieures



©IGN-Insee 2015

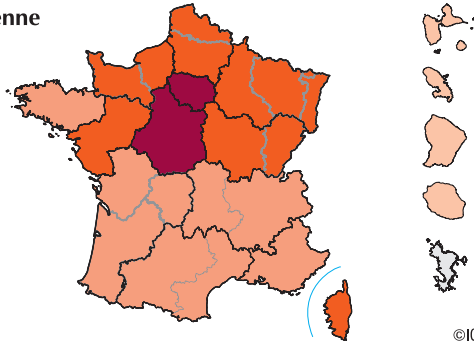
	Créations d'entreprises en 2013						Ensemble des activités
	Ensemble des créations	dont : auto-entreprises	Taux de création par activité (%)				
			Industrie	Construction	Commerce, transports, hébergement et restauration	Autres services marchands	
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	34 901	18 213	9,9	16,0	13,7	15,0	14,3
Alsace	13 441	6 953	10,6	15,3	13,3	16,0	14,6
Champagne-Ardenne	7 771	4 195	8,6	14,9	14,1	14,5	13,9
Lorraine	13 689	7 065	10,2	17,1	13,8	14,4	14,3
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	47 124	24 696	11,6	14,9	14,0	15,8	14,8
Aquitaine	30 596	15 378	12,2	15,9	14,7	16,6	15,6
Limousin	4 394	2 489	11,5	13,1	12,1	13,0	12,6
Poitou-Charentes	12 134	6 829	10,5	13,4	13,3	14,9	13,8
Auvergne Rhône-Alpes	64 242	31 258	10,2	15,9	12,6	15,1	14,1
Auvergne	8 258	3 993	9,5	13,4	11,2	13,5	12,3
Rhône-Alpes	55 984	27 265	10,4	16,3	12,9	15,4	14,4
Bourgogne Franche-Comté	16 842	9 455	8,7	12,7	12,8	14,0	13,0
Bourgogne	9 607	5 663	8,5	11,8	11,9	13,6	12,4
Franche-Comté	7 235	3 792	8,8	14,1	14,3	14,6	13,8
Bretagne	18 918	9 795	11,4	11,6	10,8	14,0	12,5
Centre-Val de Loire	15 166	7 939	9,8	13,5	12,9	14,5	13,4
Corse	3 719	1 710	13,2	15,8	10,8	12,9	12,7
Île-de-France	133 564	67 649	11,2	16,8	13,4	15,7	15,0
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	53 396	29 266	11,8	16,4	15,2	15,3	15,2
Languedoc-Roussillon	29 122	15 831	12,8	17,9	16,9	15,6	16,2
Midi-Pyrénées	24 274	13 435	10,9	14,7	13,2	14,9	14,1
Nord - Pas-de-Calais Picardie	34 171	17 698	11,8	17,5	15,0	15,2	15,2
Nord - Pas-de-Calais	23 548	12 130	12,5	18,3	15,0	15,1	15,3
Picardie	10 623	5 568	10,7	16,0	14,9	15,4	14,9
Normandie	18 378	9 405	8,9	13,5	12,5	14,0	13,0
Basse-Normandie	8 262	4 288	8,5	12,4	12,2	13,2	12,4
Haute-Normandie	10 116	5 117	9,4	14,5	12,7	14,8	13,7
Pays de la Loire	22 168	11 522	10,0	12,8	12,4	14,6	13,4
Provence - Alpes - Côte d'Azur	58 408	30 777	12,0	18,3	14,0	14,6	14,8
France métropolitaine	520 997	269 383	10,8	15,7	13,5	15,1	14,4
dont : France hors Île-de-France	387 433	201 734	10,8	15,5	13,5	14,9	14,2
Guadeloupe	4 416	1 677	8,1	7,7	9,3	13,8	10,7
Guyane	1 952	s	12,6	16,2	13,9	19,9	16,2
Martinique	3 479	1 429	7,0	9,5	8,8	12,5	10,3
Mayotte	846	s	9,9	6,7	10,3	17,0	10,7
La Réunion	6 492	1 870	7,9	12,9	13,9	16,3	14,1
France	538 182	274 942	10,7	15,5	13,3	15,1	14,3

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, Sirene, répertoire des entreprises et des établissements.

Superficie agricole utilisée moyenne par exploitation en 2010

- en hectares
- 92 ou plus
 - De 56 à moins de 92
 - De 28 à moins de 56
 - Moins de 28
 - Non disponible
 - Régions au 1^{er} janvier 2016
 - Régions antérieures



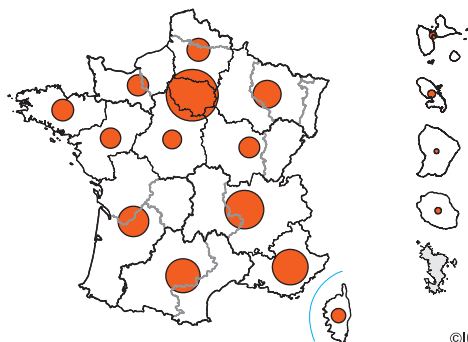
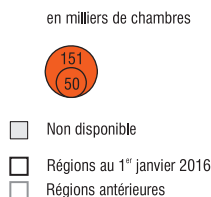
©IGN-Insee 2015

	Nombre total d'exploitations	Exploitations agricoles en 2010			SAU moyenne par exploitation (hectares)
		Part des exploitations (%)			
		Moins de 20 hectares ¹	De 20 à moins de 50 hectares	50 hectares ou plus	
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	49 251	52,8	9,3	37,9	61
Alsace	12 014	62,9	17,8	19,3	28
Champagne-Ardenne	24 587	56,4	5,0	38,6	63
Lorraine	12 650	36,2	9,6	54,2	90
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	83 138	44,1	22,2	33,7	47
Aquitaine	43 055	52,5	27,0	20,5	32
Limousin	14 641	38,0	17,3	44,7	57
Poitou-Charentes	25 442	33,6	16,8	49,6	68
Auvergne Rhône-Alpes	62 694	44,3	21,1	34,6	46
Auvergne	23 674	30,8	20,7	48,5	62
Rhône-Alpes	39 020	52,4	21,4	26,2	37
Bourgogne Franche-Comté	30 068	37,4	9,5	53,1	81
Bourgogne	20 332	37,5	8,9	53,6	87
Franche-Comté	9 736	37,2	10,6	52,2	68
Bretagne	34 447	32,9	25,0	41,8	48
Centre-Val de Loire	25 081	28,4	11,0	60,8	92
Corse	2 810	38,4	19,0	42,8	60
Île-de-France	5 026	22,0	9,0	69,2	113
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	78 329	49,7	23,0	27,5	41
Languedoc-Roussillon	30 710	67,2	17,6	15,1	29
Midi-Pyrénées	47 619	38,3	26,2	35,5	48
Nord - Pas-de-Calais Picardie	27 312	28,0	16,8	55,2	79
Nord - Pas-de-Calais	13 455	28,3	23,0	48,7	61
Picardie	13 857	27,7	10,8	61,6	96
Normandie	35 374	44,6	13,0	42,4	56
Basse-Normandie	23 885	46,0	14,3	39,7	50
Haute-Normandie	11 489	41,7	10,2	48,1	67
Pays de la Loire	34 344	32,0	18,0	50,0	61
Provence - Alpes - Côte d'Azur	22 103	71,2	14,0	14,3	28
France métropolitaine	489 977	43,1	17,9	38,9	55
dont : France hors Île-de-France	484 951	43,4	18,0	38,6	54
Guadeloupe	7 804	98,6	1,0	0,4	4
Guyane	5 983	98,3	1,0	0,9	4
Martinique	3 307	93,6	4,0	2,5	8
Mayotte
La Réunion	7 623	96,5	2,0	1,1	6
France	514 694	45,7	17,2	37,1	53

1. Les exploitations de moins de 20 hectares comprennent les exploitations sans superficie agricole utilisée (SAU).

Source : SSP.

Capacité des hôtels en 2014



©IGN-Insee 2015

	Accueil touristique en 2014						
	Hôtels de tourisme		Campings		Résidences de tourisme ¹	Villages de vacances ²	Auberges de jeunesse ³
	Nombre	Capacité (milliers de chambres)	Nombre	Capacité (milliers d'emplacements)			
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	1 307	43,7	306	33,4	66	33	23
Alsace	555	19,8	93	10,8	28	13	10
Champagne-Ardenne	333	10,1	90	7,7	10	2	5
Lorraine	419	13,8	123	14,9	28	18	8
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	1 790	52,4	1 259	172,5	246	173	27
Aquitaine	1 062	31,3	688	107,6	190	108	15
Limousin	238	5,5	174	11,1	9	18	5
Poitou-Charentes	490	15,6	397	53,7	47	47	7
Auvergne Rhône-Alpes	2 628	84,3	1 113	91,7	551	249	46
Auvergne	579	14,4	300	20,8	23	62	8
Rhône-Alpes	2 049	69,9	813	70,9	528	187	38
Bourgogne Franche-Comté	861	24,0	307	25,0	20	45	11
Bourgogne	573	16,6	188	12,7	12	9	4
Franche-Comté	288	7,4	119	12,3	8	36	7
Bretagne	897	26,4	705	83,4	107	55	29
Centre-Val de Loire	647	19,7	244	19,7	24	9	10
Corse	383	11,5	146	21,5	131	23	4
Île-de-France	2 375	151,1	83	13,9	191	0	19
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	2 037	65,7	1 326	159,7	354	209	35
Languedoc-Roussillon	915	27,4	747	117,9	200	102	19
Midi-Pyrénées	1 122	38,3	579	41,8	154	107	16
Nord - Pas-de-Calais Picardie	726	29,5	350	43,9	31	11	8
Nord - Pas-de-Calais	457	20,2	206	26,2	18	9	7
Picardie	269	9,3	144	17,7	13	2	1
Normandie	765	24,9	314	37,0	51	16	10
Basse-Normandie	485	15,2	219	27,7	39	11	6
Haute-Normandie	280	9,7	95	9,3	12	5	4
Pays de la Loire	693	23,1	605	84,3	115	62	6
Provence - Alpes - Côte d'Azur	2 031	71,2	697	93,3	440	152	31
France métropolitaine	17 140	627,3	7 455	879,2	2 327	1 037	259
<i>dont : France hors Île-de-France</i>	<i>14 961</i>	<i>486,4</i>	<i>7 372</i>	<i>865,3</i>	<i>2 136</i>	<i>1 037</i>	<i>240</i>
Guadeloupe	45	3,1	0	1	2
Guyane	26	1,3	2	0	0
Martinique	66	3,4	4	3	3
Mayotte
La Réunion	59	2,3	0	3	1
France	17 336	637,5	2 333	1 044	265

1. Y compris les résidences hôtelières de chaîne.

2. Y compris les maisons familiales.

3. Y compris les centres internationaux de séjour et les centres sportifs.

Sources : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT) et la DGE.

2.4 Conditions de vie - Société

En 2011, en France métropolitaine, 83,2 % des **logements** sont des **résidences principales** et 9,5 % des **résidences secondaires**. Ces dernières sont surreprésentées dans le Sud, particulièrement en Corse où plus d'un logement sur trois est une résidence secondaire.

Plus de propriétaires à l'Ouest

Près des deux tiers des **ménages** sont propriétaires de leur résidence principale en Bretagne, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire, contre 58 % en métropole. Compte tenu des fortes mobilités et du prix de l'immobilier, les Franciliens sont plus souvent locataires. Dans le **parc locatif social**, la quasi-totalité des logements sont **collectifs** en Île-de-France ; quatre logements sur dix sont des habitations individuelles dans le Nord - Pas-de-Calais Picardie. La Corse compte peu de logements sociaux.

Moins de ménages équipés de voiture en Île-de-France

En 2011, huit ménages français sur dix possèdent au moins une voiture, un sur trois en a au moins deux. L'Île-de-France a le **taux d'équipement** le plus bas de métropole : seulement deux ménages sur trois possèdent au moins une voiture. Près de neuf ménages sur dix dans les Pays de la Loire, en Bretagne et en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ont une voiture et près de quatre sur dix en ont plusieurs. Dans les DOM, les taux d'équipement automobile sont bas, avoisinant ceux des Franciliens, voire plus faible en Guyane (57 %).

Plus de professionnels de santé dans le Sud-Est

En 2013, la France compte 264 600 lits et places dans les hôpitaux publics ou cliniques privées. Les établissements hospitaliers privés sont surreprésentés dans le Sud-Est (45 % contre 37 % en moyenne nationale). Ils sont moins fréquents en Bourgogne Franche-Comté et en Normandie (moins de 30 %).

Que ce soit en **chirurgie** ou en médecine, le nombre de lits pour 100 000 habitants est plus élevé dans le Nord-Est (Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et Bourgogne Franche-Comté) et en PACA. Les établissements hospitaliers des Pays de la Loire offrent moins de lits que ceux des autres régions. Dans les DOM, le taux d'équipement hospitalier varie de 301 lits à La Réunion à 450 lits en Guadeloupe.

Les DOM sont davantage pourvus en lits de gynécologie-obstétrique que la métropole, par rapport au nombre de femmes de 15 ans ou plus. En métropole, la Corse et le quart Sud-Ouest apparaissent sous-équipés dans ce domaine.

Que ce soit pour les **généralistes** ou les spécialistes, la densité de médecins en PACA et en Île-de-France (4 médecins pour 1 000 habitants) est plus élevée qu'en Centre-Val de Loire ou dans les DOM (moins de 3 médecins pour 1 000 habitants).

Moindre réussite au bac en Île-de-France

L'**enseignement privé** est traditionnellement très développé en Bretagne et Pays de la Loire, dans le primaire et le secondaire. À l'inverse, en Corse, l'enseignement est majoritairement public.

Dans le primaire, le nombre d'élèves a peu augmenté en France entre 2008 et 2013 : + 0,3 % par an en moyenne. Les plus fortes hausses métropolitaines s'observent en Île-de-France et en Corse (respectivement + 0,8 % et + 0,7 % par an en moyenne). En revanche, les effectifs ont diminué dans le tiers nord de la France.

En France, le nombre d'élèves de l'enseignement secondaire a progressé de + 0,5 % par an en moyenne entre 2008 et 2013. Les effectifs des régions de la façade ouest du pays et de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées se sont accrus plus vite que ceux des autres régions de métropole. Ils ont diminué en Alsace Champagne-Ardenne Lorraine.

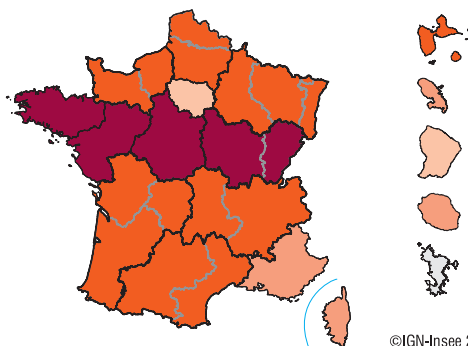
Dans les DOM, les Antilles se caractérisent par une très forte baisse des effectifs du primaire et du secondaire alors qu'ils sont en forte hausse en Guyane et quasi stables à La Réunion.

Entre 2008 et 2012, le nombre d'étudiants a augmenté dans toute la France sauf en Martinique. Le Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées se distingue avec la plus forte progression métropolitaine (+ 2,7 % par an en moyenne contre + 1,7 %).

Toutes filières confondues, le **taux de réussite** au baccalauréat atteint 87 % en 2013 en France. Il est le plus élevé dans les régions Bretagne et Pays de la Loire (plus de 90 % de réussite). C'est en Île-de-France et en Nord - Pas-de-Calais Picardie que les taux de réussite sont les plus faibles de métropole (environ 85 %) ■

Ménages propriétaires de leur résidence principale en 2011

- pour 100 ménages
- 62,7 ou plus
 - De 58,0 à moins de 62,7
 - De 52,1 à moins de 58,0
 - Moins de 52,1
 - Non disponible
 - Régions au 1^{er} janvier 2016
 - Régions antérieures



©IGN-Insee 2015

	Parc des logements en 2011				Part des ménages propriétaires dans l'ensemble des résidences principales en 2011	Parc locatif social par type de logement en 2012	
	Ensemble des logements (milliers)	Résidences principales	Résidences secondaires et logements occasionnels	Logements vacants		Individuel	Collectif
	(%)						
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	2 695	88,6	3,1	8,3	58,7	53 766	360 104
Alsace	873	89,9	2,4	7,7	58,5	5 444	106 286
Champagne-Ardenne	673	87,5	3,8	8,7	56,7	27 014	115 612
Lorraine	1 150	88,2	3,3	8,5	60,1	21 308	138 206
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	3 256	80,2	11,9	7,9	62,5	64 096	203 203
Aquitaine	1 799	81,2	11,6	7,2	60,4	34 053	115 203
Limousin	449	77,2	12,5	10,3	65,0	7 187	32 073
Poitou-Charentes	1 009	79,7	12,2	8,0	65,3	22 856	55 927
Auvergne Rhône-Alpes	4 127	80,3	11,8	7,8	58,7	46 963	466 878
Auvergne	803	77,0	12,0	11,1	64,0	13 347	55 584
Rhône-Alpes	3 324	81,1	11,8	7,1	57,5	33 616	411 294
Bourgogne Franche-Comté	1 504	83,5	7,8	8,7	62,7	25 418	161 241
Bourgogne	904	81,8	9,0	9,2	63,7	16 996	92 438
Franche-Comté	600	86,0	6,0	7,9	61,3	8 422	68 803
Bretagne	1 792	80,0	13,0	7,0	66,4	37 159	124 485
Centre-Val de Loire	1 319	85,1	6,5	8,5	63,6	46 466	139 270
Corse	222	60,6	35,7	3,7	54,8	1 237	11 421
Île-de-France	5 486	91,0	3,0	6,0	47,5	36 366	1 181 043
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	3 277	76,1	15,8	8,1	59,7	40 833	206 466
Languedoc-Roussillon	1 671	71,3	20,9	7,8	58,3	19 224	102 783
Midi-Pyrénées	1 606	81,1	10,5	8,4	61,0	21 609	103 683
Nord - Pas-de-Calais Picardie	2 714	89,9	3,6	6,5	58,1	208 510	332 266
Nord - Pas-de-Calais	1 823	90,7	3,1	6,2	56,2	179 660	222 709
Picardie	891	88,3	4,6	7,1	62,0	28 850	109 557
Normandie	1 716	83,5	9,8	6,7	58,0	69 663	214 891
Basse-Normandie	834	77,7	15,3	7,0	59,9	39 452	72 402
Haute-Normandie	881	89,0	4,6	6,4	56,4	30 211	142 489
Pays de la Loire	1 862	83,2	10,7	6,0	64,3	56 318	150 531
Provence - Alpes - Côte d'Azur	2 890	75,4	17,3	7,3	54,5	20 054	265 699
France métropolitaine	32 860	83,2	9,5	7,3	57,8	706 849	3 817 498
<i>dont : France hors Île-de-France</i>	<i>27 373</i>	<i>81,7</i>	<i>10,8</i>	<i>7,5</i>	<i>60,1</i>	<i>670 483</i>	<i>2 636 455</i>
Guadeloupe	210	79,3	6,6	14,1	59,8	6 572	23 915
Guyane	75	90,2	2,1	7,8	44,8	2 150	10 430
Martinique	199	82,0	4,6	13,4	54,8	108	28 111
Mayotte
La Réunion	329	90,2	2,1	7,7	52,1	9 571	47 095
France	33 672	83,3	9,4	7,3	57,7	725 250	3 927 049

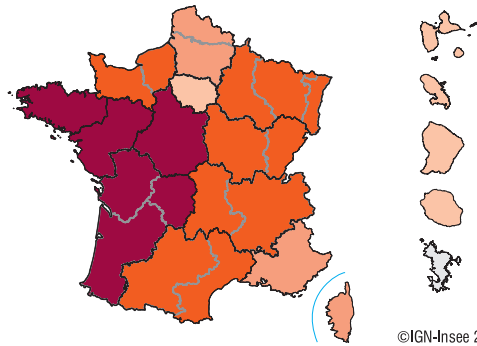
Sources : Insee, recensement de la population ; SOeS.

Définitions

Logement, logement collectif, résidence principale, résidence secondaire, ménages, parc locatif social, taux d'équipement, chirurgie, généraliste, enseignement privé, taux de réussite : voir annexe Glossaire.

Ménages ayant deux voitures ou plus en 2011

- pour 100 ménages
- 38,8 ou plus
 - De 36,7 à moins de 38,8
 - De 31,7 à moins de 36,7
 - Moins de 31,7
 - Non disponible
 - Régions au 1^{er} janvier 2016
 - Régions antérieures



©IGN-Insee 2015

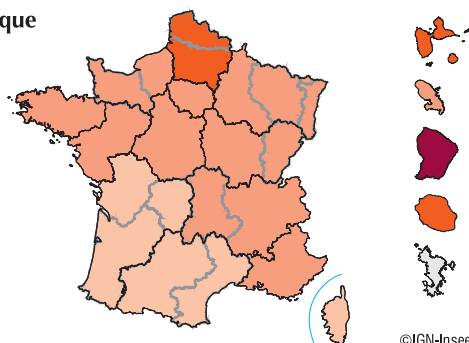
	Ménages ayant au moins une voiture en 2011	Taux d'équipement des ménages en 2011	dont : ménages ayant...	
			...une seule voiture	...deux voitures ou plus
			(%)	
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	1 977 157	82,8	46,2	36,7
Alsace	650 483	82,9	44,7	38,3
Champagne-Ardenne	482 950	82,0	47,3	34,7
Lorraine	843 724	83,2	46,7	36,5
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	2 252 879	86,3	46,9	39,4
Aquitaine	1 258 403	86,2	46,9	39,3
Limousin	293 783	84,8	46,4	38,5
Poitou-Charentes	700 693	87,1	47,2	40,0
Auvergne Rhône-Alpes	2 785 002	84,0	46,4	37,7
Auvergne	523 044	84,6	46,1	38,5
Rhône-Alpes	2 261 958	83,9	46,4	37,5
Bourgogne Franche-Comté	1 063 816	84,7	47,0	37,7
Bourgogne	623 802	84,4	47,3	37,1
Franche-Comté	440 014	85,3	46,6	38,6
Bretagne	1 241 457	86,6	47,5	39,1
Centre-Val de Loire	958 752	85,5	46,6	38,8
Corse	114 962	85,3	50,5	34,8
Île-de-France	3 359 964	67,3	45,9	21,4
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	2 117 597	84,9	47,7	37,1
Languedoc-Roussillon	1 000 087	83,9	49,5	34,4
Midi-Pyrénées	1 117 510	85,8	46,2	39,6
Nord - Pas-de-Calais Picardie	1 959 133	80,3	46,7	33,6
Nord - Pas-de-Calais	1 301 583	78,7	47,0	31,7
Picardie	657 550	83,6	46,2	37,4
Normandie	1 200 976	83,8	47,1	36,7
Basse-Normandie	554 493	85,5	47,5	37,9
Haute-Normandie	646 483	82,4	46,7	35,6
Pays de la Loire	1 343 336	86,7	46,4	40,3
Provence - Alpes - Côte d'Azur	1 763 619	80,9	49,2	31,7
France métropolitaine	22 138 651	81,0	46,8	34,1
dont : France hors Île-de-France	18 778 686	84,0	47,1	36,9
Guadeloupe	112 139	67,4	46,6	20,8
Guyane	38 681	57,2	39,5	17,6
Martinique	116 727	71,7	49,9	21,8
Mayotte
La Réunion	207 769	70,0	49,5	20,5
France	22 613 967	80,6	46,9	33,8

Source : Insee, recensement de la population.

Lits et places en gynécologie-obstétrique en 2013

pour 100 000 femmes de 15 ans ou plus

- 268 ou plus
- De 95 à moins de 268
- De 76 à moins de 95
- Moins de 76
- Non disponible
- Régions au 1^{er} janvier 2016
- Régions antérieures



©IGN-Insee 2015

	Équipement hospitalier en médecine, chirurgie et gynécologie-obstétrique en 2013 ¹						
	Public	Privé	Ensemble	Pour 100 000 habitants			Pour 100 000 femmes de 15 ans ou plus Gynécologie-obstétrique
				Médecine ²	Chirurgie	Ensemble	
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	15 956	8 424	24 380	247	158	440	82
Alsace	5 438	2 492	7 930	240	149	426	88
Champagne-Ardenne	4 040	2 234	6 274	251	184	470	83
Lorraine	6 478	3 698	10 176	250	149	433	77
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	15 673	8 991	24 664	233	160	423	70
Aquitaine	8 011	6 068	14 079	229	168	426	71
Limousin	2 634	1 160	3 794	295	185	512	66
Poitou-Charentes	5 028	1 763	6 791	215	134	379	71
Auvergne Rhône-Alpes	20 551	10 637	31 188	222	150	402	79
Auvergne	4 117	1 815	5 932	253	156	438	67
Rhône-Alpes	16 434	8 822	25 256	215	149	395	81
Bourgogne Franche-Comté	8 955	3 279	12 234	250	149	434	81
Bourgogne	5 169	2 295	7 464	269	155	454	69
Franche-Comté	3 786	984	4 770	223	140	405	98
Bretagne	8 784	4 306	13 090	231	139	402	77
Centre-Val de Loire	6 624	3 373	9 997	218	135	389	88
Corse	657	535	1 192	207	144	370	60
Île-de-France	27 715	18 628	46 343	215	138	387	80
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	12 402	9 304	21 706	206	150	383	74
Languedoc-Roussillon	5 991	4 812	10 803	209	161	396	72
Midi-Pyrénées	6 411	4 492	10 903	203	140	370	69
Nord - Pas-de-Calais Picardie	15 973	8 963	24 936	235	143	417	95
Nord - Pas-de-Calais	10 304	7 205	17 509	238	153	432	100
Picardie	5 669	1 758	7 427	230	121	386	86
Normandie	9 369	3 865	13 234	230	133	398	80
Basse-Normandie	5 004	1 654	6 658	271	142	450	86
Haute-Normandie	4 365	2 211	6 576	198	126	356	74
Pays de la Loire	8 194	5 030	13 224	196	137	361	77
Provence - Alpes - Côte d'Azur	11 624	9 804	21 428	234	168	434	76
France métropolitaine	162 477	95 139	257 616	225	147	405	80
<i>dont : France hors Île-de-France</i>	<i>134 762</i>	<i>76 511</i>	<i>211 273</i>	<i>227</i>	<i>149</i>	<i>409</i>	<i>79</i>
Guadeloupe	1 187	639	1 826	302	97	450	122
Guyane	500	309	809	181	67	323	268
Martinique	1 205	261	1 466	231	107	379	85
Mayotte	359	0	359	71	30
La Réunion	1 765	768	2 533	177	83	301	108
France	167 493	97 116	264 609	224	145	404	81

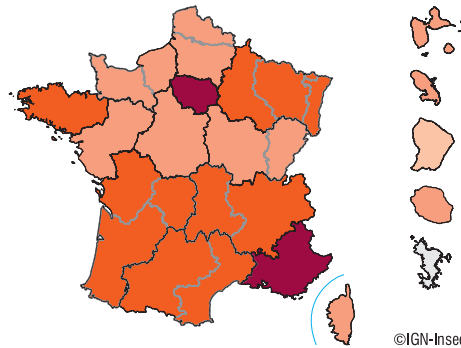
1. Nombre de lits et places au 1^{er} janvier.

2. Y compris hospitalisation à domicile.

Sources : Drees ; Insee, estimations de population.

Nombre de médecins en 2013

- pour 100 000 habitants
- 396 ou plus
- De 309 à moins de 396
- De 249 à moins de 309
- Moins de 249
- Non disponible
- Régions au 1^{er} janvier 2016
- Régions antérieures



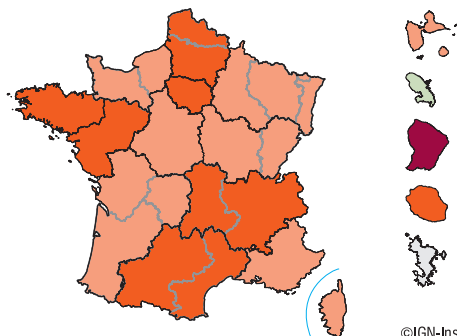
©IGN-Insee 2015

	Effectif total de médecins en 2013	Densité des personnels de santé en 2013 pour 100 000 habitants						
		Médecins		Chirurgiens dentistes	Infirmiers diplômés d'État	Masseurs-kinésithérapeutes	Pharmaciens	
		Ensemble	Généralistes					Spécialistes
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	17 472	315	151	164	65	953	97	102
Alsace	6 533	351	159	192	77	1 004	111	103
Champagne-Ardenne	3 773	283	145	138	54	905	85	106
Lorraine	7 166	305	149	156	61	940	92	100
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	19 342	331	166	165	62	944	119	119
Aquitaine	11 551	350	170	180	72	948	139	119
Limousin	2 524	341	176	165	48	1 208	97	140
Poitou-Charentes	5 267	294	156	138	49	828	91	111
Auvergne Rhône-Alpes	25 553	330	156	174	64	969	133	120
Auvergne	4 121	304	153	151	66	1 051	114	127
Rhône-Alpes	21 432	335	157	178	63	951	137	118
Bourgogne Franche-Comté	8 329	295	149	146	49	940	92	111
Bourgogne	4 758	289	142	148	49	934	98	114
Franche-Comté	3 571	303	158	145	49	948	84	108
Bretagne	10 061	309	154	154	63	979	124	104
Centre-Val de Loire	6 835	266	130	135	44	755	79	109
Corse	941	292	151	142	71	961	163	116
Île-de-France	47 491	396	154	243	71	787	112	115
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	19 996	352	169	183	72	1 016	158	122
Languedoc-Roussillon	9 845	361	172	189	72	987	171	130
Midi-Pyrénées	10 151	345	166	178	73	1 042	146	116
Nord - Pas-de-Calais Picardie	17 450	292	148	144	46	888	112	105
Nord - Pas-de-Calais	12 491	308	155	153	50	936	131	108
Picardie	4 959	258	134	123	39	787	73	99
Normandie	9 361	281	142	140	40	874	78	103
Basse-Normandie	4 301	291	148	143	40	1 005	86	100
Haute-Normandie	5 060	274	137	137	39	768	71	104
Pays de la Loire	10 224	279	141	138	54	823	97	97
Provence - Alpes - Côte d'Azur	20 172	409	184	225	89	1 048	170	130
France métropolitaine	213 227	335	156	179	63	911	118	113
dont : France hors Île-de-France	165 736	321	156	165	61	940	120	113
Guadeloupe	1 009	249	123	125	39	856	126	91
Guyane	501	200	124	76	22	572	42	53
Martinique	996	258	124	134	40	992	121	87
Mayotte	164
La Réunion	2 399	285	152	133	54	776	160	89
France	218 296

Champ : personnels libéraux et salariés au 1^{er} janvier.
Sources : Drees ; Insee, estimations de population.

Évolution annuelle moyenne du nombre d'étudiants entre 2008 et 2012

- en %
- 6,6 ou plus
 - De 1,7 à moins de 6,6
 - De 0 à moins de 1,7
 - Moins de 0
 - Non calculable
- Régions au 1^{er} janvier 2016
□ Régions antérieures



©IGN-Insee 2015

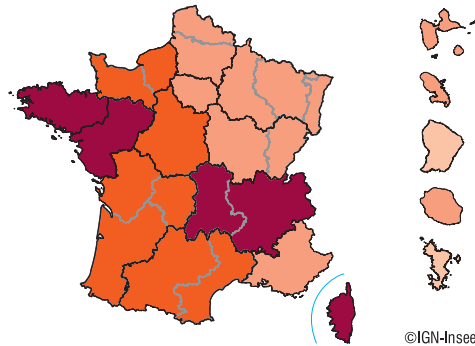
	Année scolaire 2013-2014						Année scolaire 2012-2013	
	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	
	Nombre d'élèves (milliers)	Part du privé (%)	Évolution annuelle	Nombre d'élèves (milliers)	Part du privé (%)	Évolution annuelle	Nombre d'étudiants (milliers)	Évolution annuelle
moyenne 2008-2013 (%)			moyenne 2008-2013 (%)			moyenne 2008-2012 (%)		
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	530,5	6,4	-0,4	445,7	16,2	-0,4	185,7	1,0
Alsace	180,0	5,8	0,1	149,7	15,3	0,1	69,9	1,5
Champagne-Ardenne	131,7	8,8	-0,4	107,9	17,7	-0,4	40,1	0,7
Lorraine	218,9	5,4	-0,7	188,1	16,1	-0,7	75,8	0,6
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	526,0	10,3	0,2	441,5	17,1	0,9	179,0	1,5
Aquitaine	302,6	10,9	0,4	255,8	18,9	1,0	111,6	2,2
Limousin	60,9	5,4	-0,1	51,5	11,0	0,3	21,5	0,6
Poitou-Charentes	162,5	11,1	-0,1	134,2	15,8	1,0	45,9	0,3
Auvergne Rhône-Alpes	801,2	14,3	0,6	634,3	24,8	0,6	300,7	1,8
Auvergne	120,8	14,6	-0,2	99,2	20,8	0,4	45,6	1,7
Rhône-Alpes	680,4	14,2	0,8	535,1	25,6	0,6	255,1	1,8
Bourgogne Franche-Comté	269,9	7,8	-0,3	220,4	14,8	0,1	74,4	0,5
Bourgogne	150,2	7,6	-0,5	125,8	14,3	0,3	41,8	0,1
Franche-Comté	119,7	8,1	0,1	94,6	15,3	-0,1	32,6	1,0
Bretagne	331,8	38,2	-0,1	268,0	41,9	1,0	116,1	2,3
Centre-Val de Loire	255,4	8,8	0,2	202,4	15,3	0,5	56,8	1,0
Corse	25,5	4,0	0,7	21,3	6,6	0,1	5,0	1,1
Île-de-France	1 299,0	8,9	0,8	1 018,2	19,7	0,3	635,4	1,9
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	534,4	11,5	0,6	444,7	18,1	0,9	220,9	2,7
Languedoc-Roussillon	261,1	11,2	0,6	218,8	18,2	1,0	99,0	2,7
Midi-Pyrénées	273,2	11,9	0,5	226,0	18,0	0,9	121,9	2,7
Nord - Pas-de-Calais Picardie	666,7	14,9	-0,5	532,3	23,7	0,0	208,0	1,7
Nord - Pas-de-Calais	460,6	17,7	-0,6	366,0	27,0	-0,1	163,6	1,7
Picardie	206,0	8,6	-0,2	166,3	16,5	0,4	44,5	1,9
Normandie	333,7	11,6	-0,4	278,4	18,9	-0,1	91,7	1,6
Basse-Normandie	141,6	16,2	-0,9	119,2	22,8	-0,1	37,0	0,3
Haute-Normandie	192,1	8,2	0,0	159,1	16,0	-0,1	54,7	2,6
Pays de la Loire	393,5	34,7	0,3	303,6	40,8	1,3	117,9	2,0
Provence - Alpes - Côte d'Azur	481,4	9,9	0,4	405,1	19,0	0,0	155,8	0,4
France métropolitaine	6 448,9	13,5	0,2	5 215,7	21,9	0,4	2 347,4	1,7
dont : France hors Île-de-France	5 150,0	14,7	0,1	4 197,5	22,5	0,4	1 712,0	1,6
Guadeloupe	55,1	11,4	-1,9	49,5	10,5	-1,2	9,1	1,4
Guyane	43,7	6,5	1,3	33,0	7,2	2,8	3,4	6,6
Martinique	41,2	8,1	-2,6	38,6	9,8	-2,7	7,8	-3,0
Mayotte	52,5	4,7	///	35,0	0,5	///	0,9	///
La Réunion	119,1	7,8	-0,5	101,0	7,4	0,0	18,2	2,0
France	6 760,6	13,3	0,3	5 472,8	21,2	0,5	2 386,9	1,7

Champ : universités publiques, y compris le centre universitaire de formation et de recherche d'Albi.

Source : Depp.

Taux de réussite à l'ensemble des baccalauréats en 2013

- en %
- 89,1 ou plus
 - De 87,2 à moins de 89,1
 - De 83,8 à moins de 87,2
 - Moins de 83,8
 - Régions au 1^{er} janvier 2016
 - Régions antérieures



©IGN-Insee 2015

	Session 2013							
	Bac général		Bac technologique		Bac professionnel		Tous baccalauréats	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	24 394	92,2	10 615	86,8	13 560	78,3	48 569	86,7
Alsace	8 673	94,2	3 492	88,8	4 189	78,2	16 354	88,4
Champagne-Ardenne	5 567	90,0	2 452	86,2	3 525	79,2	11 544	85,6
Lorraine	10 154	91,8	4 671	85,6	5 846	77,9	20 671	86,0
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	24 425	92,7	9 875	88,8	13 971	81,6	48 271	88,4
Aquitaine	14 298	92,6	5 560	89,7	8 010	83,0	27 868	89,1
Limousin	2 754	92,5	1 250	85,1	1 690	79,6	5 694	86,7
Poitou-Charentes	7 373	92,9	3 065	88,8	4 271	79,8	14 709	87,8
Auvergne Rhône-Alpes	36 483	93,8	14 243	87,9	18 206	81,8	68 932	89,1
Auvergne	5 403	93,5	2 200	89,1	3 170	81,6	10 773	88,8
Rhône-Alpes	31 080	93,8	12 043	87,6	15 036	81,8	58 159	89,1
Bourgogne Franche-Comté	12 098	92,1	4 808	86,4	7 291	79,4	24 197	86,8
Bourgogne	6 876	91,8	2 701	85,7	4 027	79,6	13 604	86,7
Franche-Comté	5 222	92,5	2 107	87,4	3 264	79,2	10 593	87,0
Bretagne	15 586	94,9	6 566	89,9	8 639	84,5	30 791	90,7
Centre-Val de Loire	11 230	92,2	4 582	86,7	5 573	79,0	21 385	87,2
Corse	1 198	95,0	511	87,7	481	80,2	2 190	89,6
Île-de-France	63 761	90,8	23 292	84,0	25 347	73,9	112 400	85,0
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	24 830	92,4	10 721	88,6	13 143	80,5	48 694	88,0
Languedoc-Roussillon	11 680	91,3	5 263	88,0	6 410	79,1	23 353	86,9
Midi-Pyrénées	13 150	93,4	5 458	89,1	6 733	81,8	25 341	89,1
Nord - Pas-de-Calais Picardie	25 940	90,7	11 900	85,7	16 054	77,3	53 894	85,2
Nord - Pas-de-Calais	18 078	91,4	8 210	87,1	11 344	78,3	37 632	86,1
Picardie	7 862	89,0	3 690	82,9	4 710	75,1	16 262	83,2
Normandie	15 318	91,9	6 048	86,2	8 929	80,9	30 295	87,2
Basse-Normandie	6 723	92,8	2 446	87,5	4 065	82,9	13 234	88,6
Haute-Normandie	8 595	91,1	3 602	85,3	4 864	79,3	17 061	86,2
Pays de la Loire	16 880	95,1	6 652	91,1	9 856	83,6	33 388	90,6
Provence - Alpes - Côte d'Azur	22 825	90,4	9 110	85,3	11 023	77,5	42 958	85,7
France métropolitaine	294 968	92,2	118 923	86,8	152 073	79,1	565 964	87,2
<i>dont : France hors Île-de-France</i>	<i>231 207</i>	<i>92,5</i>	<i>95 631</i>	<i>87,5</i>	<i>126 726</i>	<i>80,3</i>	<i>453 564</i>	<i>87,7</i>
Guadeloupe	2 531	88,2	1 086	84,8	1 860	83,4	5 477	85,8
Guyane	894	82,0	577	77,7	777	65,8	2 248	74,6
Martinique	1 873	91,5	1 123	88,6	1 565	79,1	4 561	86,2
Mayotte	898	66,2	697	54,0	498	65,1	2 093	61,3
La Réunion	4 152	91,0	2 447	86,7	2 468	71,9	9 067	83,8
France	305 316	92,0	124 853	86,5	159 241	78,9	589 410	86,9

Source : Dep.

Régions de l'Union européenne

Panorama des régions européennes

Pour conduire sa politique régionale et répondre aux besoins de description statistique, l'Union européenne (UE) a subdivisé les pays de l'Espace économique européen en régions, à partir des découpages administratifs spécifiques à chaque État membre et en fonction de considérations démographiques. La nomenclature des unités territoriales (NUTS), formalisée par le règlement N° 1059/2003 (CE) du Parlement européen et du Conseil adopté le 26 mai 2003¹, décrit ces régions européennes. Le niveau NUTS 2 correspond, pour la France, aux régions administratives (avant le redécoupage régional)². Il compte 272 régions pour les 28 pays de l'Union européenne.

Parmi ces régions, sept sont des régions « ultrapériphériques » de l'Union européenne, situées en dehors du continent européen : les Açores et Madère (Portugal), les îles Canaries (Espagne), la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion³. En raison de leur taille réduite, six États membres de l'Union européenne n'ont pas de découpage en régions au niveau NUTS 2 : Chypre, Estonie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg et Malte. Trois autres ne sont subdivisés qu'en deux régions : Croatie, Irlande et Slovaquie. Le Royaume-Uni et l'Allemagne en comportent le plus grand nombre, respectivement 37 et 38. La France se situe au 3^e rang des pays de l'UE pour le nombre de ses régions. Elle en comporte 26 : 22 subdivisions métropolitaines et quatre subdivisions d'outre-mer. Après l'adoption de la réforme territoriale, la France devra demander à modifier le règlement NUTS pour tenir compte de ce nouveau cadre administratif.

Outre la mise en perspective d'informations économiques et sociales sur la situation des différentes régions européennes, le choix des indicateurs retenus dans cette partie s'est efforcé de tenir compte des objectifs de la stratégie Europe 2020. Celle-ci fixe l'objectif de transformer l'Union européenne en une

« économie intelligente, durable et inclusive avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés » à l'horizon 2020. Dans un contexte persistant de crise économique et de réduction des déficits publics, les ambitions des années 2000 ont été révisées afin de recentrer les efforts sur la croissance et l'emploi. Certains objectifs sont communs à tous les États membres, d'autres ont été adaptés selon la situation relative de ces derniers au regard de l'objectif concerné. Les objectifs communs et spécifiques sont regroupés par thématique : l'emploi, l'investissement en recherche et développement, l'éducation, ainsi que la pauvreté et l'exclusion sociale.

75 régions ont un PIB par habitant inférieur à 75 % de la moyenne de l'UE

La réduction des disparités en termes de PIB par habitant au sein de l'Union européenne fait partie de l'objectif global de renforcement de la cohésion sociale dans la stratégie Europe 2020. Bien qu'en recul depuis le début des années 2000, les disparités entre régions de l'UE en termes de PIB par habitant restent importantes. Ainsi, en 2011, 28 % des régions de l'Union européenne affichent un produit intérieur brut par habitant, mesuré en standard de pouvoir d'achat (PIB par habitant en SPA⁴) inférieur à 75 % de la moyenne européenne. Cette proportion n'a que peu baissé en 10 ans dans la mesure où elle était de 26 % en 2001. Ces régions abritent un quart de la population de l'UE en 2011.

En 2011, les niveaux les plus élevés du PIB par habitant en SPA sont observés dans les régions de l'Union européenne correspondant à de grandes métropoles : Londres, Luxembourg, Bruxelles et Hambourg (plus de 50 000 euros par habitant). En France, l'Île-de-France figure au 7^e rang des régions de l'Union européenne pour cet indicateur, avec un niveau proche de celui de la région néerlandaise de Groningue et de celle de Stockholm (45 600 euros par habitant).

1. Règlement modifié par le règlement de la Commission européenne N° 1319/2013 du 9 décembre 2013.

2. Les données de cette partie sur les régions de l'Union européenne portent sur les régions françaises actuelles car les résultats utilisés proviennent de l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat), pour lequel l'échelon de référence dit NUTS 2, au sein de la nomenclature statistiques territoriale, est toujours constitué des régions dans leur configuration actuelle.

3. Mayotte constitue une région européenne au sens des NUTS 2 et 3 depuis le 1^{er} janvier 2015. Les données utilisées dans cette partie ne portent donc pas sur Mayotte puisque les résultats collectés sur des millésimes antérieurs ne couvraient pas Mayotte.

4. Standard de pouvoir d'achat : unité monétaire artificielle utilisée pour neutraliser les différences de niveaux de prix entre les pays.

À l'opposé, les niveaux les plus faibles de PIB par habitant en SPA (inférieur à 11 000 euros) sont relevés dans les régions de Bulgarie, certaines régions de Roumanie (Nord-est, Olténia), de Hongrie (Hongrie septentrionale et Grande plaine septentrionale) et de Pologne (Voïvodie des Basses-Carpates, Sud-Muntenia).

Néanmoins, le nombre de régions ayant un PIB par habitant inférieur à 50 % du niveau moyen de l'Union européenne s'est sensiblement réduit en dix ans : il est passé de 14 % en 2001 à 7 % en 2011. Les progrès les plus marqués concernent la Slovaquie (Bratislava et Slovaquie occidentale), la République tchèque (Prague), la Pologne (Voïvodie de Mazovie et Voïvodie de Basse-Silésie), la Roumanie (Bucarest) et les régions-États baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie), régions qui affichaient il y a dix ans des niveaux parmi les plus faibles.

Ces régions, issues de pays intégrés à l'Union européenne en mai 2004 (passage de l'UE15 à l'UE25) connaissent une forte dynamique de rattrapage entre 2001 et 2011 : les taux d'évolution de cet indicateur y sont élevés, supérieurs à + 5 % par an. De fortes croissances sont également observées dans les régions de Luxembourg, Groningue aux Pays-Bas, Övre Norrland en Suède, Haut-Palatinat et Basse-Bavière en Allemagne.

Dans la plupart des régions françaises, l'évolution du PIB moyen par habitant est comprise entre 1 % et 2 % ; elle dépasse 2 % en Île-de-France, en PACA, en Corse et dans le Nord - Pas-de-Calais. C'est une dynamique supérieure à la tendance générale, comprise entre 0,5 % et 1,5 %, qui s'observe par exemple dans les régions du Royaume-Uni ou de l'Italie. La croissance du PIB par habitant en SPA entre 2001 et 2011 est en général plus forte dans les régions allemandes que dans les régions françaises : elle est comprise entre 2,5 % et 3,5 % dans les régions de l'Ouest et supérieure à 3,5 % dans la plupart des régions issues de l'ex-RDA, témoignant de la poursuite du processus de rattrapage économique dans ces territoires, à l'œuvre depuis la réunification.

40 % des dépenses en R&D de l'UE sont concentrées dans une trentaine de régions

L'accroissement des investissements dans la recherche et le développement (R&D) constitue un objectif important de la stratégie

européenne « Europe 2020 » ; il vise à accroître la compétitivité des entreprises de l'UE. Alors qu'en 2007, une cinquantaine de régions consacraient plus de 2 % de leur PIB à la recherche et au développement (R&D), elles sont près de 80 en 2011. Parmi elles, une trentaine affiche aujourd'hui un taux de dépenses de R&D supérieur à 3 % du PIB, correspondant à la cible fixée par le Conseil européen de Barcelone de 2002 et la stratégie européenne « Europe 2020 ». Ces régions, qui totalisent près de 40 % de la dépense de l'UE en R&D, sont principalement situées en Belgique (Brabant wallon, Brabant flamand autour des universités de Louvain-la-Neuve et Leuven), en Allemagne (Brunswick, Stuttgart, Tübingen, Haute-Bavière, Karlsruhe, Dresde), au Royaume-Uni (Est-Anglie autour de Cambridge, Cheshire, Kent), en France (Midi-Pyrénées, Île-de-France), en Suède (Sydsverige, Östra Mellansverige, Stockholm), en Finlande (Helsinki, Länsi), en Autriche (Vienne) et au Danemark (Hovedstaden). Parmi les 16 régions affichant un taux de dépenses de R&D supérieur à 4 % du PIB, six sont situées en Allemagne et trois en Suède. Avec un niveau de dépenses en R&D de 5,1 % du PIB, la région Midi-Pyrénées figure en 2011 au 6^e rang des régions de l'Union européenne pour cet indicateur.

Essoufflement démographique dans de nombreuses régions

En cinquante ans, la population des 28 pays de l'Union européenne s'est accrue de 88 millions d'habitants pour s'établir à 505,7 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2013. Jusqu'à la fin des années 1980, l'accroissement naturel, c'est-à-dire la différence entre le nombre des naissances et celui des décès, constituait de loin la principale composante de la croissance de la population. Les Européens ayant au fil du temps de moins en moins d'enfants, les migrations entre pays sont devenues le principal moteur de la croissance démographique à partir du début des années 1990.

Après un léger redressement observé de 2005 à 2010, l'accroissement naturel de la population de l'Union européenne se tasse de nouveau depuis 2011. En 2012, le solde naturel est négatif ou proche de zéro dans 6 régions de l'UE sur 10 ; elles n'étaient

que 4 sur 10 dans cette situation en 2009. À l'exception des « petits pays » ne comportant qu'une ou deux subdivisions de niveau NUTS 2, tous les États membres de l'Union européenne sont concernés par cet essoufflement du solde naturel que ne compense souvent plus la dynamique migratoire. Ainsi, entre 2008 et 2013, la population baisse dans 10 des 28 États membres et dans 30 % des régions de niveau NUTS 2 de l'UE. C'est le cas de 21 régions allemandes, de 12 régions italiennes et de la quasi-totalité des régions de Bulgarie, de Croatie, de Hongrie, de Roumanie et des États baltes. En Allemagne, la Saxe-Anhalt, la Thuringe, la Mecklembourg-Poméranie occidentale et la Sarre sont les plus affectées. En Italie, il s'agit de régions du Sud : la Ligurie, la Basilicate, la Calabre et le Molise.

Parmi les 20 régions de l'Union européenne affichant un taux d'évolution de la population dû au solde naturel supérieur à 5 pour 1 000 habitants en 2012 figurent 5 régions françaises (Île-de-France, Rhône-Alpes, La Réunion, la Guadeloupe, la Guyane) mais aussi 8 régions britanniques (parmi lesquelles Londres, Manchester et l'Irlande du Nord). Des taux d'évolution élevés sont également observés en Irlande et dans les régions-capitales de Stockholm et de Bruxelles.

En 2013, à l'exception de la Corse et du Limousin, toutes les régions françaises affichent un taux de natalité supérieure à la moyenne de l'Union européenne (10 naissances pour 1 000 habitants). Les taux de natalité les plus faibles sont observés dans les régions allemandes (Sarre, Saxe-Anhalt, Haute-Franconie notamment), dans de nombreuses régions italiennes (Molise, Ligurie), au Portugal (région Centre, Alentejo autour de Lisbonne), en Espagne (Asturies, Galice, Castille-et-León) et en Grèce (région centrale).

Un vieillissement général, particulièrement marqué dans certaines régions d'Italie, d'Allemagne et de Grèce

Dans l'Union européenne à 28, le poids des personnes âgées de 65 ans ou plus par rapport à celles de 15 à 64 ans s'est accru de 3,3 points en dix ans pour atteindre 27,5 % en 2013. La quasi-totalité des régions de l'Union européenne enregistrent une hausse de cet indicateur sur la période 2003-2013. Celle-ci atteint un maximum de 10 points

dans plusieurs régions allemandes dans lesquelles le niveau de cet indicateur était pourtant déjà élevé (Saxe-Anhalt, Brandebourg, Dresde, Thuringe). Le poids des seniors est stable ou se replie dans une vingtaine de régions seulement : en Espagne (Castille - La Manche, Aragon, Estrémadure), en Belgique (Bruxelles) ou au Royaume-Uni (Londres, Yorkshire). En France, l'augmentation est relativement élevée en Martinique et en Guadeloupe (+ 7 points) ; elle est modérée ailleurs. Dans le Limousin, le poids des 65 ans ou plus figure parmi les plus élevés, au 5^e rang des régions de l'Union européenne (38,5 % en 2013). Ailleurs, les rapports les plus élevés sont observés en Italie (Ligurie, Frioul - Vénétie Julienne, Toscane, Ombrie, Piémont), en Grèce (Épire) et en Allemagne (Chemnitz, Dresde, Saxe-Anhalt).

En 2013, la part des moins de vingt ans dans la population est la plus élevée dans les régions françaises de Guyane (43 %), de La Réunion (32 %) et de la Guadeloupe (28 %). Des proportions élevées sont également observées dans les deux régions irlandaises et dans la province néerlandaise de Flévolande. Six autres régions françaises figurent parmi les 20 régions de l'Union européenne dans lesquelles la part des moins de vingt ans est la plus forte : Nord - Pas-de-Calais, Picardie, Île-de-France, Pays de la Loire, Haute-Normandie et Rhône-Alpes. Ainsi, la France comporte à la fois des régions où la part des jeunes est la plus élevée, et d'autres régions pour lesquelles le poids des plus âgés est le plus fort. Cela traduit des écarts interrégionaux plus marqués que dans d'autres pays.

Les plus grandes métropoles (Paris, Londres, Berlin, Bruxelles,...) rassemblent une part non négligeable de la population de l'UE

Au 1^{er} janvier 2013, l'Union européenne compte 505,7 millions d'habitants, relativement concentrés du point de vue géographique. Neufs métropoles à forte densité de population situées au nord de Vienne abritent ainsi 34,9 millions d'habitants, soit environ 7 % de la population européenne (Londres, Bruxelles, Vienne, Berlin, Birmingham, Prague, Hambourg, Manchester et Île-de-France). De fortes concentrations de population sont par ailleurs observées dans d'autres régions moins peuplées : au Royaume-Uni (Yorkshire),

en Allemagne (Düsseldorf et Brême), et aux Pays-Bas (Hollande méridionale et Hollande septentrionale). À l’opposé, les 40 régions de niveau NUTS 2 les moins densément peuplées (moins de 60 habitants par km²) abritent 10 % de la population de l’Union européenne. Ces régions sont logiquement situées dans les pays scandinaves, où la densité moyenne de population est la plus faible (Finlande et Suède), mais aussi en Grèce (Macédoine, Épire, Péloponnèse), en France (Corse, Limousin, Bourgogne, Auvergne, Champagne-Ardenne) et en Espagne (Castille, Estrémadure, Aragon). C’est dans le territoire de Laponie⁵, au nord de la Finlande, que la densité de population est la plus faible : deux habitants par km², soit 11 000 fois moins qu’à Paris⁵.

Des niveaux d’études plus élevés dans les régions-capitales

En 2013, les niveaux d’éducation les plus élevés, mesurés par le rapport entre les personnes ayant atteint un niveau d’enseignement de deuxième ou troisième cycle (CITE niveaux 5 - 6) sur la population âgée de 25 à 64 ans⁶, sont observés dans de nombreuses régions-capitales : Londres, Paris, Helsinki, Stockholm, Copenhague (région du Hovedstaden), Bruxelles, Luxembourg ou Madrid. Ce constat n’est pas surprenant et témoigne de l’attractivité des grandes métropoles pour les centres de décisions des grandes entreprises (prestige de l’adresse, présence de *clusters*, infrastructures, etc.). D’autres régions, situées au Royaume-Uni (Écosse orientale), en Espagne (Pays basque), en Belgique (Brabant wallon), aux Pays-Bas (Utrecht) ou en France (Midi-Pyrénées) affichent des niveaux élevés du fait d’une spécialisation locale particulière : c’est le cas de l’industrie aérospatiale autour de Toulouse ou des activités associées à la pétrochimie et au pétrole autour d’Aberdeen et de Grangemouth en Écosse. Parmi la trentaine de régions pour lesquelles le taux de personnes ayant atteint le deuxième ou troisième cycle d’éducation dépasse 40 %, la moitié sont situées

au Royaume-Uni. À l’opposé, les taux les plus faibles, inférieurs à 15 %, sont observés dans plusieurs régions roumaines (Sud, Sud-Est, Nord-Est) et italiennes (Sicile, Pouilles, Sardaigne, Calabre). Au sein de l’Union européenne, les régions françaises, à l’instar des régions allemandes ou espagnoles, occupent une situation médiane, sans fortes disparités. Avec l’Île-de-France, 8 régions françaises se situent ainsi au-dessus de la moyenne de l’Union européenne (28,4 %). Les taux les plus faibles, enregistrés en Picardie (21,4 %), en Poitou-Charentes, en Corse et en Champagne-Ardenne (inférieurs à 25 % dans ces trois régions) restent toutefois assez nettement au-dessus des *minima* observés dans l’Union européenne.

L’âge légal d’entrée dans le système éducatif varie d’un État membre à l’autre. Au Luxembourg et en Irlande du Nord, l’entrée à l’école est obligatoire à partir de 4 ans. Dans la plupart des autres régions de l’Union européenne, c’est à partir de 5 à 7 ans. La stratégie européenne « Europe 2020 » a fixé parmi ses objectifs en matière d’éducation un taux de participation à l’enseignement pré-primaire et primaire de 95 % à l’horizon 2020, pour les enfants âgés de 4 ans. Les deux tiers des régions européennes remplissent ce critère en 2012. Dans une trentaine de régions, principalement situées en Pologne (Voïvodie de Varmie-Mazurie, Voïvodie de Couïavie-Poméranie), en Grèce (Attique), en Croatie ou en Finlande, ce taux est inférieur à 75 %.

Baisse du taux d’emploi entre 2007 et 2013 : les régions grecques et espagnoles très fortement impactées

Entre 2007 et 2013, 60 % des régions européennes enregistrent une contraction de leur taux d’emploi pour les personnes âgées de 20 à 64 ans. Les replis les plus prononcés, supérieurs à 10 points de pourcentage, concernent des régions situées en Grèce (Macédoine, Grèce-Centrale, Attique, Crète) et en Espagne (Murcie, Canaries, Castille-La Manche, Andalousie, Aragon, Catalogne).

5. Territoires de niveau NUTS 3 dans la nomenclature des unités territoriales de l’Union européenne.

6. L’interprétation de cet indicateur doit se faire avec prudence. En premier lieu, parce qu’il décrit tout autant l’attractivité économique des territoires que la dimension « éducation » ; ensuite parce qu’à l’échelon géographique NUTS 2, certaines spécificités territoriales sont « diluées » en lien avec un effet de taille.

Si l'impact de la crise économique et financière à l'œuvre en Europe à partir de début 2008 n'affecte les taux d'emploi qu'à partir de 2009, en lien avec les délais d'ajustement de l'emploi à l'activité, plusieurs profils régionaux se distinguent. Dans la plupart des régions grecques, le choc sur le taux d'emploi est ainsi très marqué entre 2010 et 2013, alors qu'il était demeuré modéré entre 2007 et 2010. Dans les régions d'Espagne les plus touchées, le choc est très fort dès la période 2007-2010 et la baisse du taux d'emploi se prolonge entre 2010 et 2013. Dans les régions-États baltes, plus rapidement affectées que les autres par les effets de la crise, un redressement s'amorce à partir de 2011. Un tel redressement est également observé pour les deux régions constituant l'Irlande, dans la région britannique du sud-ouest de l'Écosse et dans les régions hongroises (Transdanubie centrale notamment).

Dans une soixantaine de régions, malgré la crise économique et financière, le taux d'emploi a progressé de plus de 2 points entre 2007 et 2013. Toutes les régions allemandes sont concernées. Les hausses les plus marquées, supérieures à 6 points, y sont relevées dans plusieurs régions de l'ex-RDA (Leipzig, Saxe-Anhalt, Thuringe, Berlin). Même dans la période 2007-2010, le taux d'emploi des régions allemandes s'est quelquefois stabilisé ou dans la majorité des cas a continué de progresser modérément ou fortement. Au Royaume-Uni, cinq régions enregistrent une hausse marquée de leur taux d'emploi, en lien avec un redressement de l'emploi amorcé en 2011. Entre 2007 et 2013, le taux d'emploi baisse dans 16 régions françaises. Trois régions enregistrent une hausse de plus de 2 points : la Corse (+ 6,5 points), la Bretagne (+ 2,9 points) et Provence - Alpes - Côte d'Azur (+ 2,6 points).

La stratégie « Europe 2020 », adoptée en juin 2010 par les États membres de l'UE, a fixé à 75 % l'objectif de taux d'emploi des personnes âgées de 20 à 64 ans à l'horizon 2020. En 2013, affectées par les effets de la crise économique et financière, seules 3 régions de l'Union européenne sur 10 atteignent cette cible. Les taux d'emploi les plus élevés, supérieurs à 80 %, sont observés en Finlande (Åland), en Suède (Stockholm) et dans plusieurs régions allemandes (Fribourg,

Haute-Bavière, Tübingen) et du Royaume-Uni (Highlands, Berkshire, Buckinghamshire and Oxfordshire). Seules 17 régions, dans ces mêmes pays, affichent un taux d'emploi féminin supérieur à 75 %. Aucune des régions françaises n'atteint en 2013 l'objectif stratégique fixé par l'UE. Le retard est en moyenne de 6 points de pourcentage, soit à peu de chose près celui qui prévalait déjà en 2007. Les taux d'emploi les plus élevés, compris entre 72 % et 73 %, se situent en Midi-Pyrénées, Bretagne, Île-de-France et Rhône-Alpes. Près du tiers des régions européennes ont encore en 2013 un taux d'emploi inférieur à 65 % et parmi elles, 7 régions françaises (Corse, Nord - Pas-de-Calais Languedoc-Roussillon et régions d'outre-mer). Les taux d'emploi les plus faibles se situent dans le sud de l'Europe : en Italie (Calabre, Sicile, Campanie), Espagne (Andalousie, Estrémadure), Grèce (Macédoine Centrale et Macédoine occidentale) et dans les régions françaises d'outre-mer.

Malgré la crise économique et financière, le taux d'emploi des seniors, âgés de 55 à 64 ans, a continué d'augmenter en France comme dans de nombreux autres pays européens, en lien avec l'allongement de la durée du travail. Entre 2007 et 2013, il s'est accru en moyenne de 5,7 points dans l'UE tandis qu'il baissait de 1,5 point pour les 20-64 ans. C'est dans les régions de Suède, du Royaume-Uni (Highlands, Berkshire) et dans le Åland finlandais que sont relevés les taux d'emploi les plus élevés de l'Union européenne pour les seniors, supérieurs à 70 %. En France, plusieurs régions figurent parmi celles où le taux d'emploi des seniors est le plus faible (inférieur à 40 %) : La Réunion, le Nord - Pas-de-Calais, le Languedoc-Roussillon et l'Auvergne.

Le taux de chômage augmente dans 80 % des régions de l'Union européenne entre 2007 et 2013, mais il recule dans les régions allemandes

Illustration de marchés du travail dégradés, le taux de chômage augmente dans 80 % des régions de l'UE dans la période 2007-2013. En particulier, il s'est accru de plus de 10 points dans une quarantaine de régions, toutes situées au sud de l'Europe : toutes les

régions d'Espagne et de Grèce, deux régions en Italie (Campanie et Calabre), trois au Portugal (Açores, Madère et Algarve) ainsi que Chypre. Le taux de chômage baisse toutefois dans une cinquantaine de régions de niveau NUTS 2. Il recule dans toutes les régions allemandes, plus particulièrement dans les régions de Leipzig, Thuringe, Mecklembourg-Poméranie et Saxe-Anhalt.

En 2013, une région européenne sur trois a un taux de chômage supérieur à 10,8 %, moyenne de l'UE. Ce taux de chômage est supérieur à 20 % de la population active dans une trentaine de régions, essentiellement localisées en Grèce et en Espagne, parmi lesquelles figurent aussi les régions françaises d'outre-mer. Les taux de chômage les plus faibles, en deçà de 4 %, sont observés en Allemagne (Haute-Bavière, Fribourg, Tübingen, Trèves), en Autriche (Tyrol, Salzbourg, Vorarlberg) et en République tchèque (Prague).

Les capacités d'hébergement touristique les plus fortes en France, Italie, Espagne et Croatie

Si la France, l'Espagne et l'Italie demeurent en 2013 les principales destinations des touristes dans l'Union européenne, c'est dans

la région croate de Jadranska Hrvatska (côte adriatique) que les capacités d'hébergement touristique sont en 2013 les plus élevées⁷. Toutefois, parmi les 20 régions comportant les plus grandes capacités d'hébergement, huit sont situées en France, cinq en Italie (Vénétie, Toscane, Émilie-Romagne, Lombardie et Latium) et cinq autres en Espagne (Catalogne, Andalousie, îles Baléares, Canaries, Pays valencien) ; une région britannique complète ce classement (West Wales and The Valleys). En France, les régions Provence - Alpes - Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon figurent respectivement aux 4^e, 5^e et 7^e places de ce classement des régions à très fortes capacités d'hébergement touristique dans lequel apparaissent également les régions Aquitaine, Île-de-France, Bretagne et Midi-Pyrénées.

En rapportant ces capacités d'hébergement à la population résidente des régions, pour disposer d'un indicateur illustrant l'intensité touristique dans l'économie régionale, ce sont deux régions situées en Grèce qui se distinguent (Îles-Ioniennes, Dodécanèse et Cyclades). Au 3^e rang, la région adriatique de la Croatie confirme sa vocation fortement touristique. La Corse figure au 5^e rang de ce classement. ■

7. Places-lits des hôtels ; autres hébergements touristiques de courte durée ; terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs.

Avertissement

Dans certains cas, les données disponibles au niveau des pays sont plus récentes que celles disponibles au niveau des régions européennes. De fait, pour certains indicateurs affichés dans les pages suivantes, la carte et le tableau correspondant peuvent ne pas porter sur la même année.

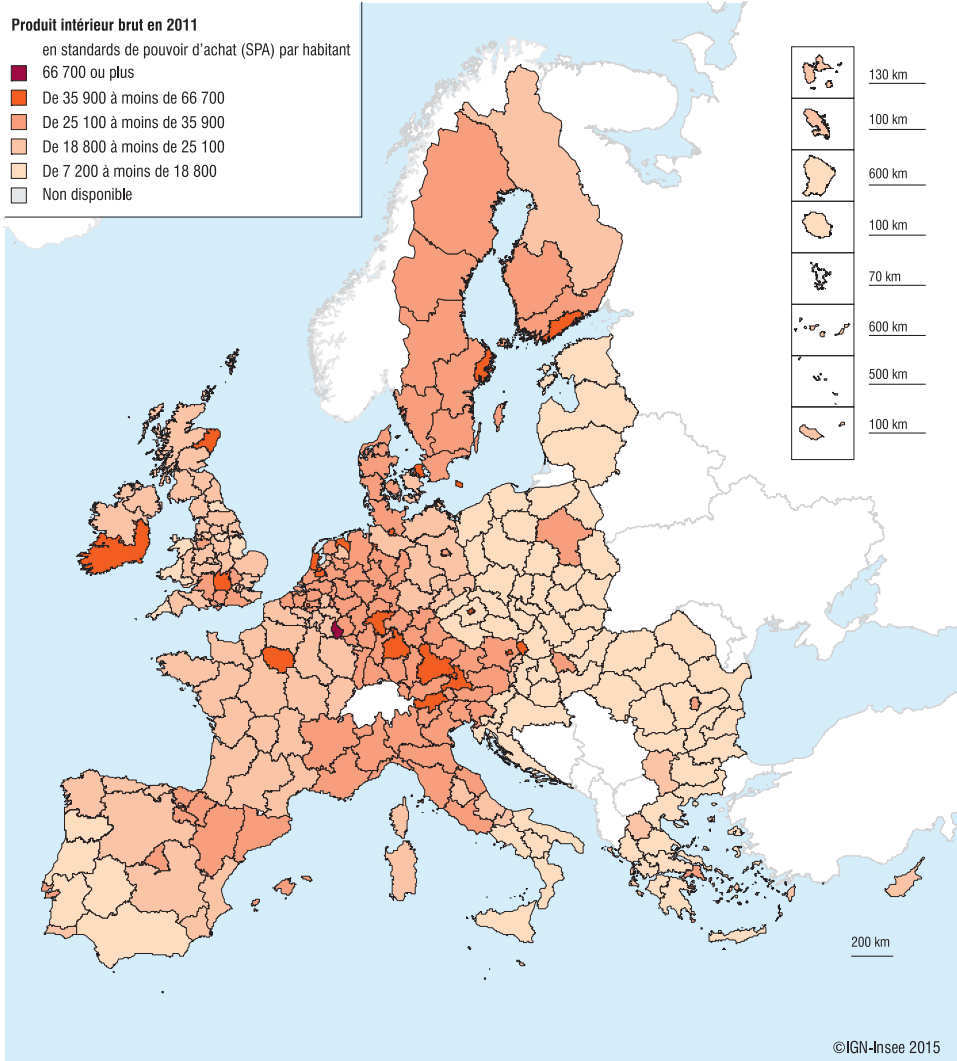
Pour en savoir plus

- *Annuaire statistique des régions 2014*, Eurostat, octobre 2014.
- *European statistics on Region and Cities*, Eurostat, février 2014.
- "How does Germany compare?", in *OECD Employment Outlook 2013*, OCDE, juillet 2013.

Produit intérieur brut en 2011

en standards de pouvoir d'achat (SPA) par habitant

- 66 700 ou plus
- De 35 900 à moins de 66 700
- De 25 100 à moins de 35 900
- De 18 800 à moins de 25 100
- De 7 200 à moins de 18 800
- Non disponible



©IGN-Insee 2015

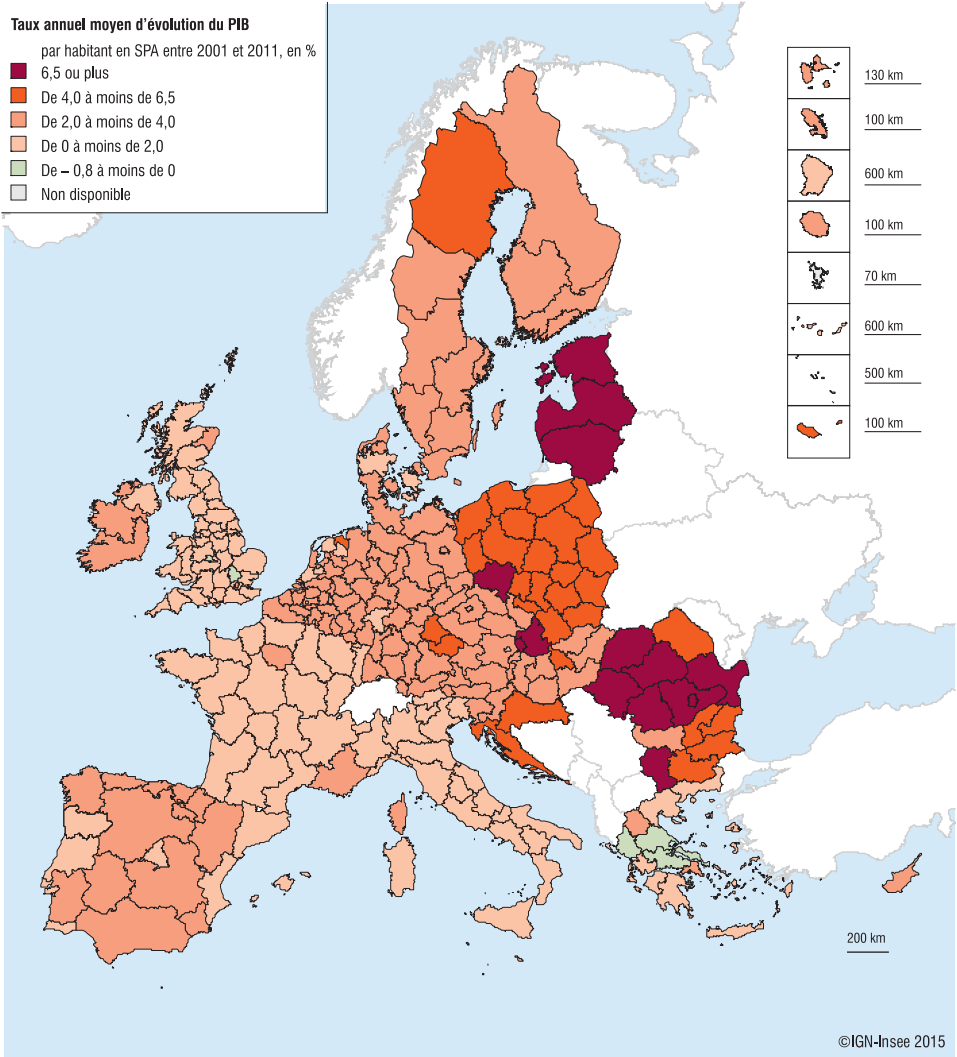
Produit intérieur brut par habitant en 2013

en standards de pouvoir d'achat (SPA)

Allemagne	32 000	France	27 800	Pologne	17 500
Autriche	33 200	Grèce	19 500	Portugal	19 400
Belgique	30 500	Hongrie	17 200	République tchèque	20 600
Bulgarie	12 000	Irlande	32 500	Roumanie	13 900
Chypre	22 100	Italie	25 200	Royaume-Uni	27 200
Croatie	15 600	Lettonie	17 300	Slovaquie	19 600
Danemark	32 100	Lituanie	19 100	Slovénie	21 300
Espagne	24 500	Luxembourg	67 900	Suède	32 700
Estonie	18 600	Malte	22 600	Union européenne	25 700
Finlande	28 700	Pays-Bas	32 600		

Note : donnée 2012 pour la Grèce.

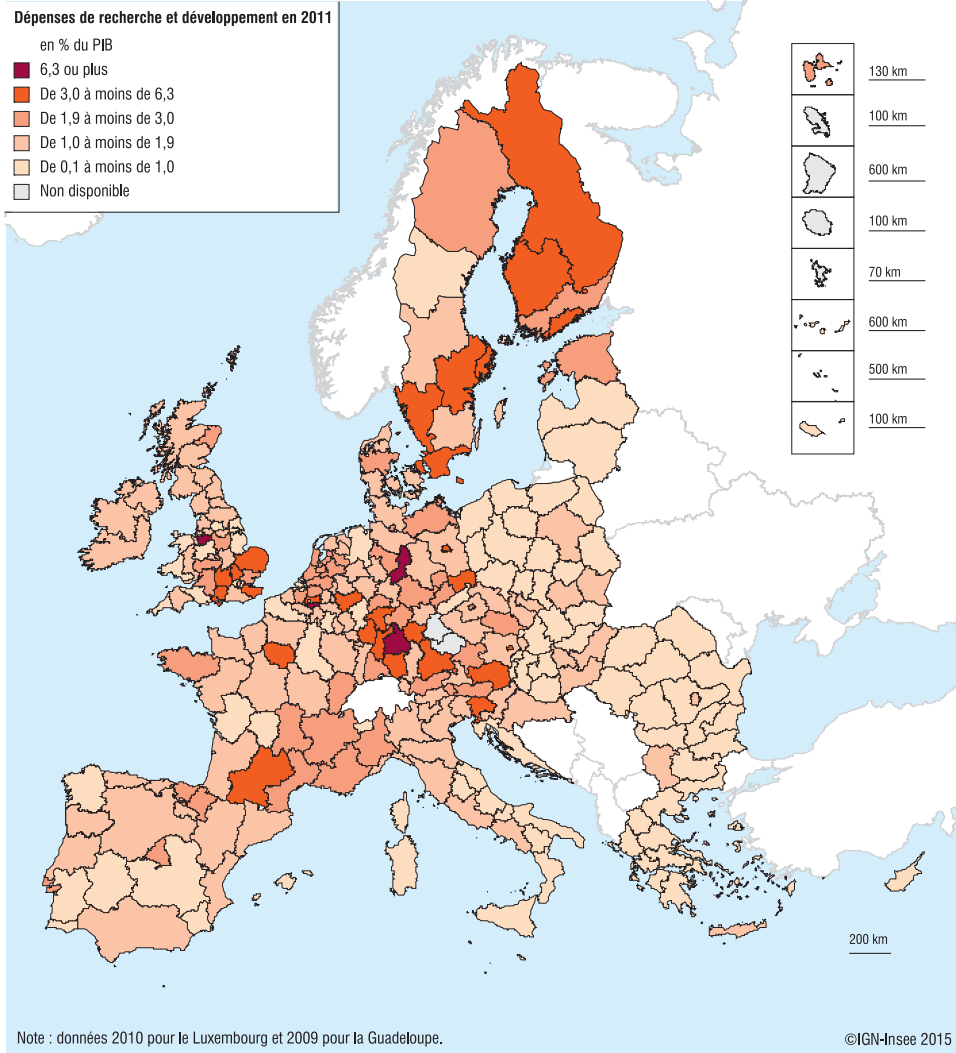
Source : Eurostat.



Évolution du PIB par habitant en SPA entre 2001 et 2013

				taux annuel moyen, en %	
Allemagne	2,8	France	1,7	Pologne	5,3
Autriche	2,4	Grèce	1,2	Portugal	1,7
Belgique	1,8	Hongrie	3,4	République tchèque	3,0
Bulgarie	6,1	Irlande	1,8	Roumanie	8,0
Chypre	1,8	Italie	0,6	Royaume-Uni	1,1
Croatie	3,8	Lettonie	7,1	Slovaquie	5,5
Danemark	2,0	Lituanie	7,2	Slovénie	2,5
Espagne	2,0	Luxembourg	3,3	Suède	2,5
Estonie	6,0	Malte	2,9	Union européenne	2,2
Finlande	2,0	Pays-Bas	1,8		

Note : évolution 2001-2012 pour la Grèce.
Source : Eurostat.

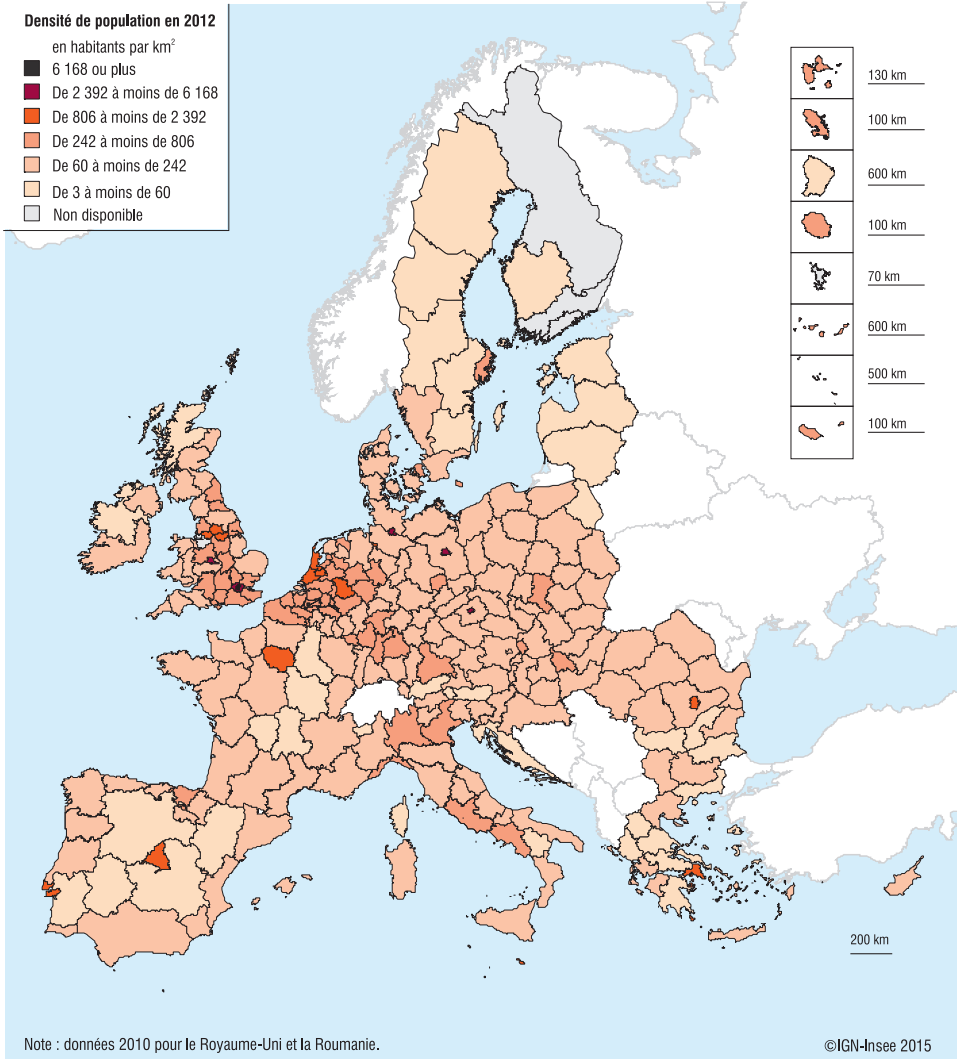


Dépenses de recherche et développement en 2012

				en % du PIB	
Allemagne	2,9	France	2,3	Pologne	0,9
Autriche	2,8	Grèce	0,7	Portugal	1,5
Belgique	2,2	Hongrie	1,3	République tchèque	1,9
Bulgarie	0,6	Irlande	1,7	Roumanie	0,4
Chypre	0,5	Italie	1,3	Royaume-Uni	1,7
Croatie	0,8	Lettonie	0,7	Slovaquie	0,8
Danemark	3,0	Lituanie	0,9	Slovénie	2,8
Espagne	1,3	Luxembourg	1,5	Suède	3,4
Estonie	2,2	Malte	0,8	Union européenne	2,1
Finlande	3,6	Pays-Bas	2,2		

Note : donnée 2010 pour le Luxembourg.

Source : Eurostat.



Densité de population en 2012

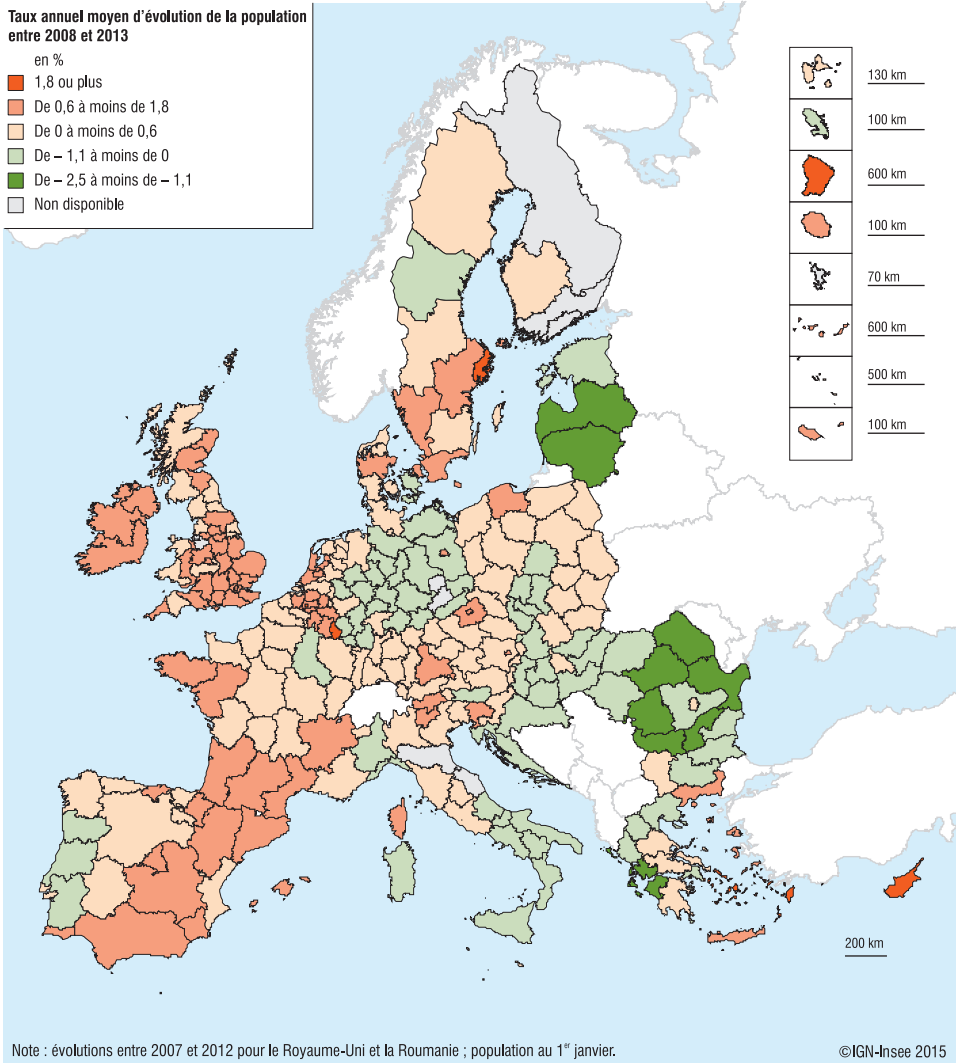
				en habitants par km ²	
Allemagne	229,4	France	103,4	Pologne	123,2
Autriche	102,3	Grèce	84,8	Portugal	114,0
Belgique	367,0	Hongrie	106,6	République tchèque	136,1
Bulgarie	67,1	Irlande	67,1	Roumanie	93,0
Chypre	93,8	Italie	197,6	Royaume-Uni	256,8
Croatie	75,4	Lettonie	32,7	Slovaquie	110,3
Danemark	130,4	Lituanie	47,7	Slovénie	102,2
Espagne	93,2	Luxembourg	205,3	Suède européenne	23,4
Estonie	30,5	Malte	1 327,4	Union européenne	116,3
Finlande	17,8	Pays-Bas	496,9		

Note : donnée 2011 pour la Roumanie ; donnée 2010 pour le Royaume-Uni.
Source : Eurostat.

Taux annuel moyen d'évolution de la population entre 2008 et 2013

en %

- 1,8 ou plus
- De 0,6 à moins de 1,8
- De 0 à moins de 0,6
- De -1,1 à moins de 0
- De -2,5 à moins de -1,1
- Non disponible

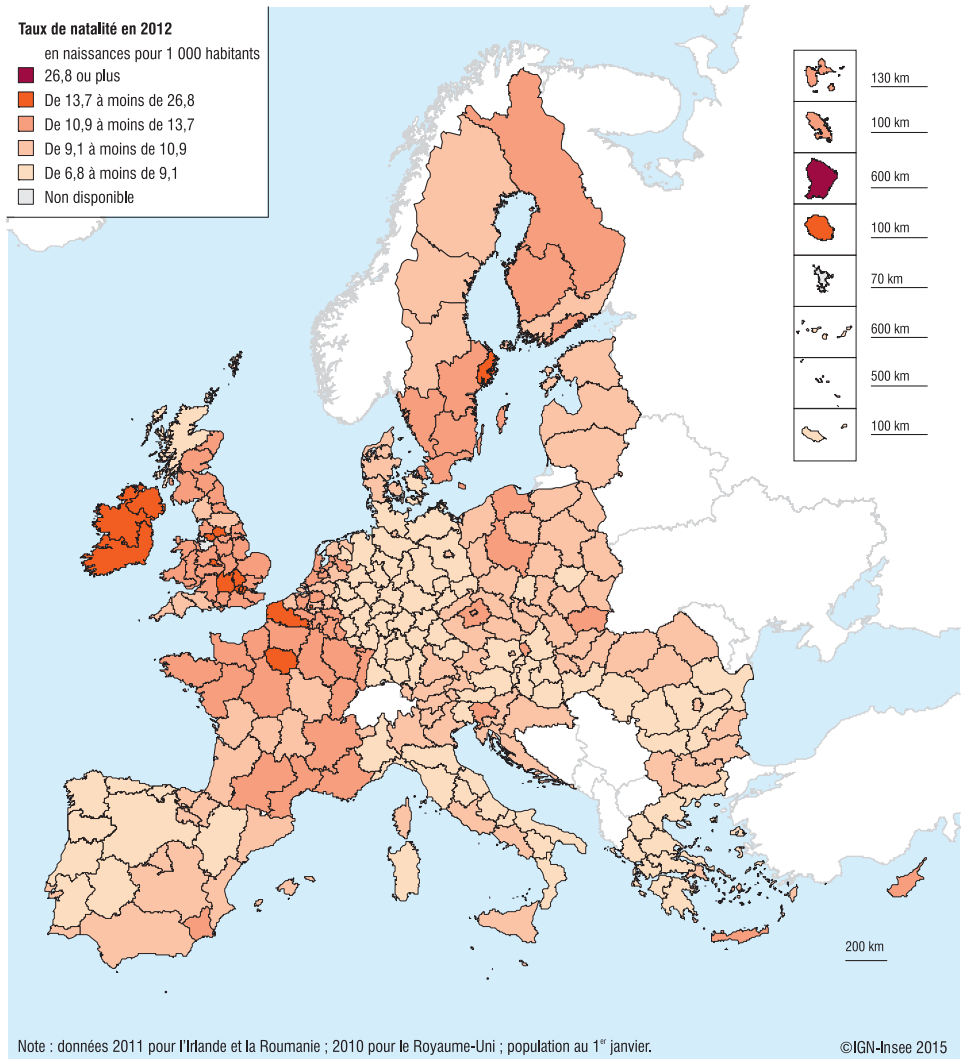


Taux annuel moyen d'évolution de la population entre 2008 et 2013

en %

Allemagne	-0,4	France	0,5	Pologne	0,2
Autriche	0,3	Grèce	-0,2	Portugal	-0,1
Belgique	0,9	Hongrie	-0,3	République tchèque	0,3
Bulgarie	-0,6	Irlande	0,6	Roumanie	-0,6
Chypre	2,2	Italie	0,3	Royaume-Uni	0,7
Croatie	-0,2	Lettonie	-1,6	Slovaquie	0,1
Danemark	0,5	Lituanie	-1,5	Slovénie	0,5
Espagne	0,5	Luxembourg	2,1	Suède	0,8
Estonie	-0,3	Malte	0,7	Union européenne	0,2
Finlande	0,5	Pays-Bas	0,5		

Source : Eurostat.



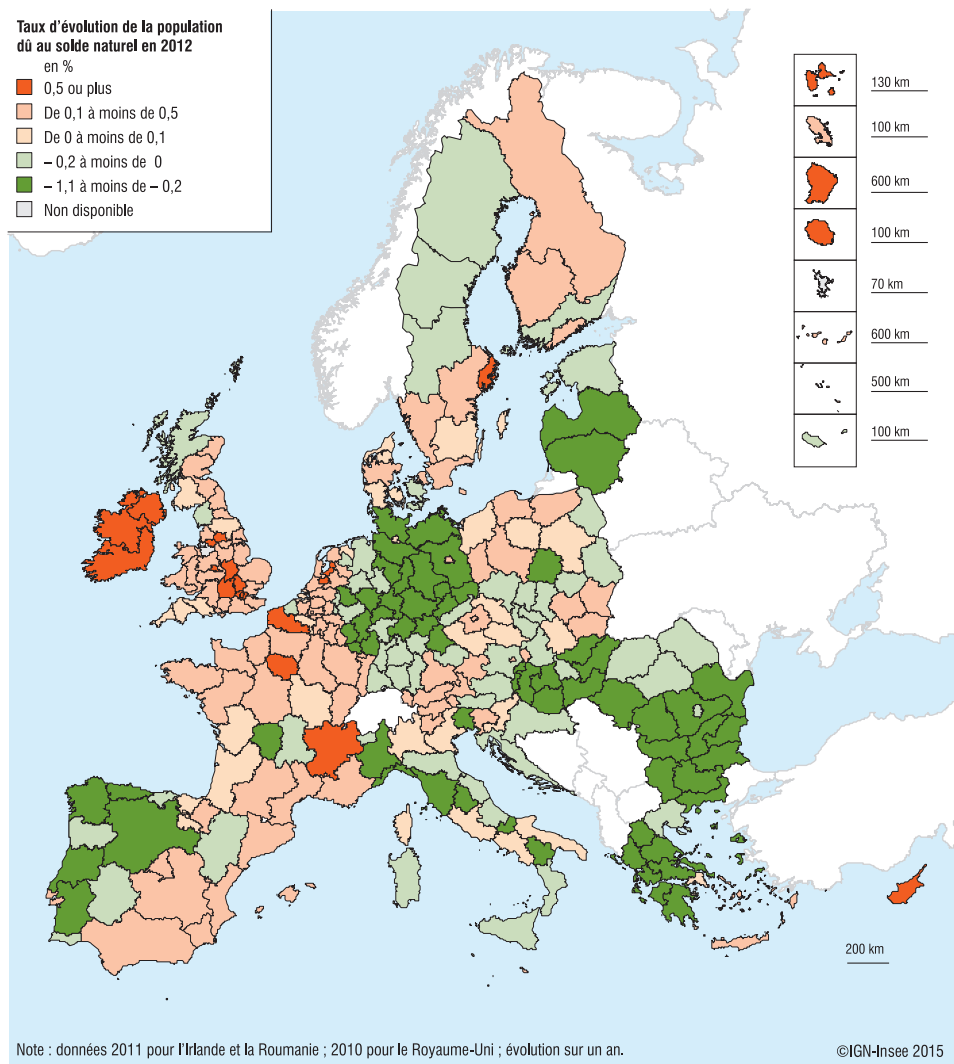
Taux de natalité en 2013

				en nombre de naissances pour 1 000 habitants	
Allemagne	8,5	France	12,3	Pologne	9,6
Autriche	9,4	Grèce	8,5	Portugal	7,9
Belgique	11,2	Hongrie	9,2	République tchèque	10,2
Bulgarie	9,2	Irlande	15,0	Roumanie	8,8
Chypre	10,8	Italie	8,5	Royaume-Uni	12,2
Croatie	9,4	Lettonie	10,2	Slovaquie	10,1
Danemark	10,0	Lituanie	10,1	Slovénie	10,2
Espagne	9,1	Luxembourg	11,3	Suède	11,8
Estonie	10,3	Malte	9,5	Union européenne	10,0
Finlande	10,7	Pays-Bas	10,2		

Source : Eurostat.

Taux d'évolution de la population dû au solde naturel en 2012 en %

- 0,5 ou plus
- De 0,1 à moins de 0,5
- De 0 à moins de 0,1
- -0,2 à moins de 0
- -1,1 à moins de -0,2
- Non disponible



Note : données 2011 pour l'Irlande et la Roumanie ; 2010 pour le Royaume-Uni ; évolution sur un an.

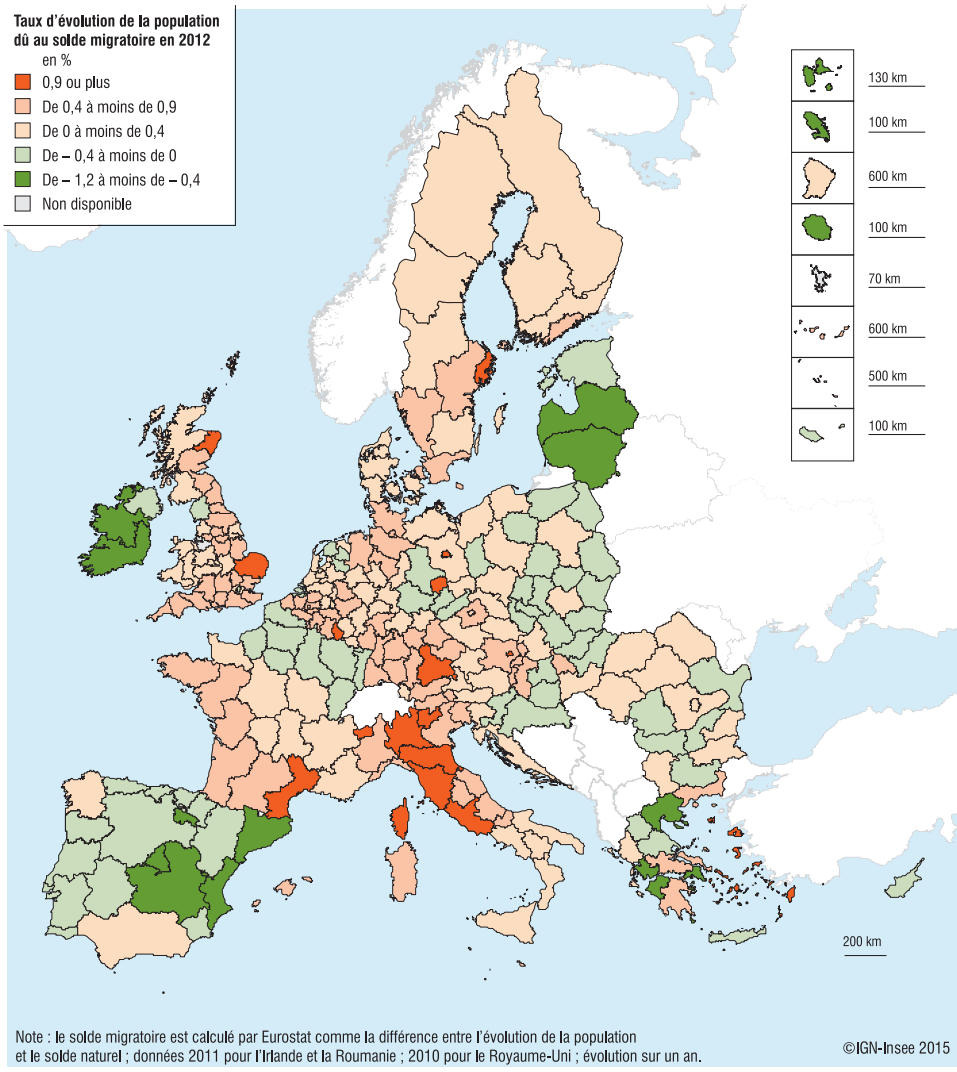
©IGN-Insee 2015

Taux d'évolution de la population dû au solde naturel en 2013

en %

Allemagne	-0,3	France	0,4	Pologne	-0,1
Autriche	0,0	Grèce	-0,2	Portugal	-0,2
Belgique	0,2	Hongrie	-0,4	République tchèque	0,0
Bulgarie	-0,5	Irlande	0,9	Roumanie	-0,4
Chypre	0,5	Italie	-0,1	Royaume-Uni	0,3
Croatie	-0,3	Lettonie	-0,4	Slovaquie	0,1
Danemark	0,1	Lituanie	-0,4	Slovénie	0,1
Espagne	0,1	Luxembourg	0,4	Suède	0,2
Estonie	-0,1	Malte	0,2	Union européenne	0,0
Finlande	0,1	Pays-Bas	0,2		

Source : Eurostat.

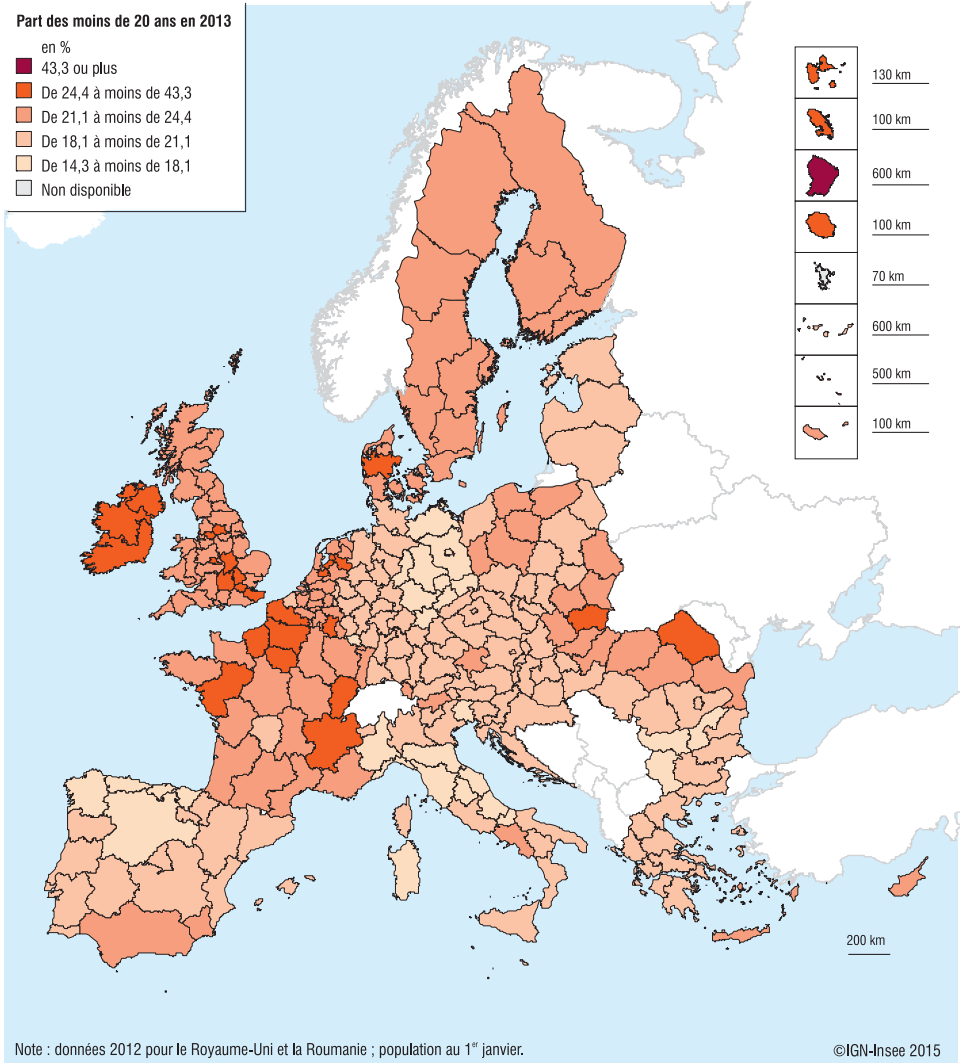


Taux d'évolution de la population dû au solde migratoire en 2013

en %

Allemagne	0,6	France	0,1	Pologne	- 0,1
Autriche	0,7	Grèce	- 0,5	Portugal	- 0,4
Belgique	0,2	Hongrie	0,1	République tchèque	0,0
Bulgarie	0,0	Irlande	- 0,6	Roumanie	0,0
Chypre	- 1,4	Italie	2,0	Royaume-Uni	0,3
Croatie	- 0,1	Lettonie	- 0,7	Slovaquie	0,0
Danemark	0,4	Lituanie	- 0,6	Slovénie	0,0
Espagne	- 0,6	Luxembourg	1,9	Suède	0,7
Estonie	- 0,2	Malte	0,8	Union européenne	0,3
Finlande	0,3	Pays-Bas	0,1		

Note : y compris ajustement statistique ; le solde migratoire est calculé par Eurostat comme la différence entre l'évolution de la population et le solde naturel. Source : Eurostat.



Part des moins de 20 ans en 2013

en % de la population totale

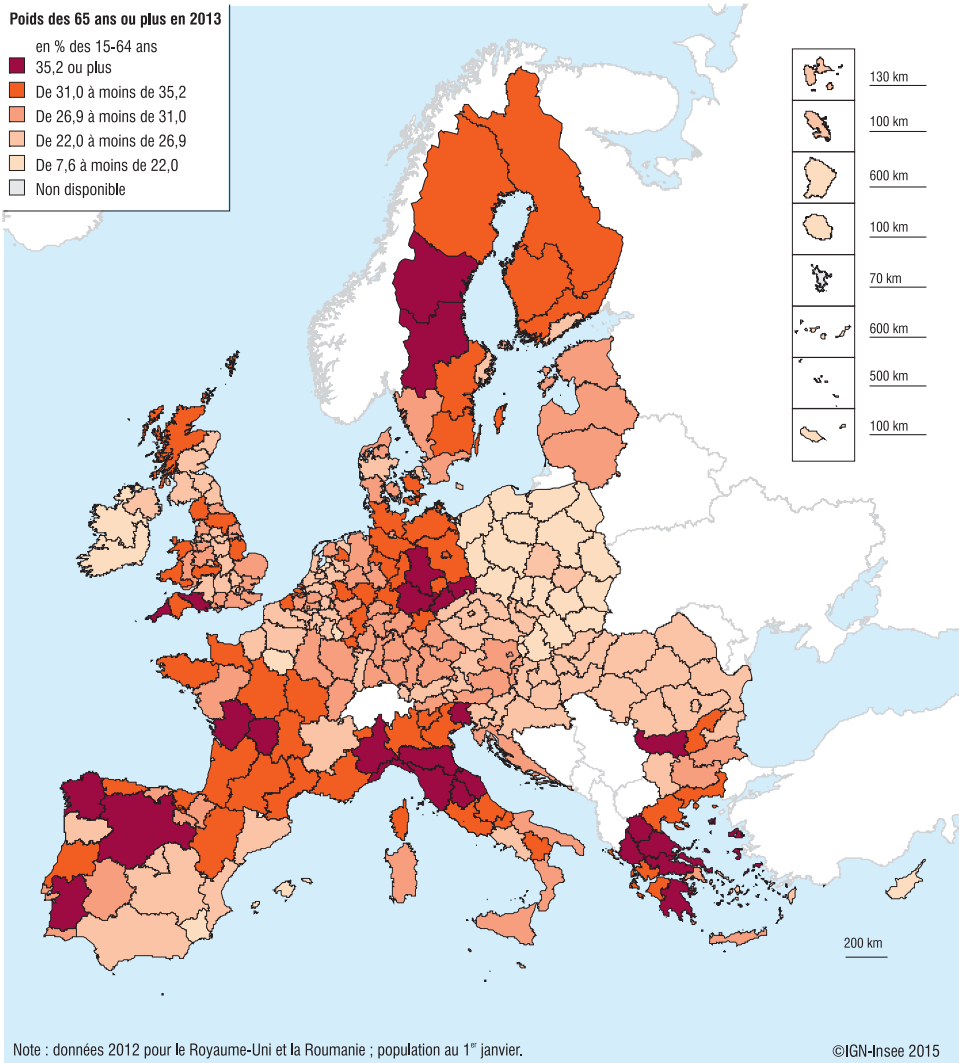
Allemagne	18,1	France	24,6	Pologne	20,8
Autriche	20,1	Grèce	19,6	Portugal	20,0
Belgique	22,7	Hongrie	20,2	République tchèque	19,7
Bulgarie	18,2	Irlande	27,9	Roumanie	21,3
Chypre	23,1	Italie	18,7	Royaume-Uni	23,4
Croatie	20,7	Lettonie	19,4	Slovaquie	21,2
Danemark	23,8	Lituanie	21,0	Slovénie	19,3
Espagne	19,8	Luxembourg	23,0	Suède	22,8
Estonie	20,5	Malte	20,6	Union européenne	21,0
Finlande	22,3	Pays-Bas	23,1		

Note : données 2012 pour la Roumanie et le Royaume-Uni.

Source : Eurostat.

Poids des 65 ans ou plus en 2013

- en % des 15-64 ans
- 35,2 ou plus
 - De 31,0 à moins de 35,2
 - De 26,9 à moins de 31,0
 - De 22,0 à moins de 26,9
 - De 7,6 à moins de 22,0
 - Non disponible



Poids des 65 ans ou plus en 2013

en % de la population âgée de 15 à 64 ans

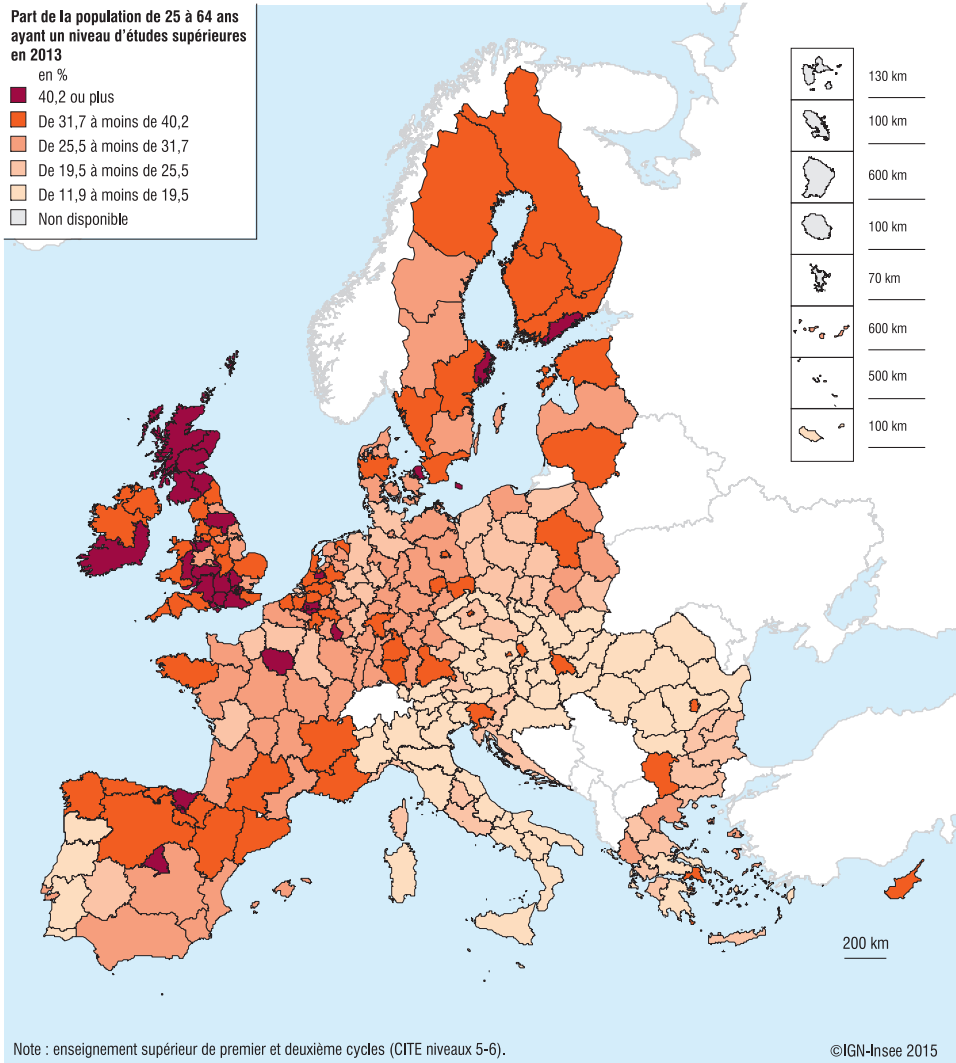
Allemagne	31,3	France	27,5	Pologne	20,1
Autriche	26,8	Grèce	30,9	Portugal	29,4
Belgique	26,8	Hongrie	25,1	République tchèque	24,6
Bulgarie	28,5	Irlande	18,6	Roumanie	23,7
Chypre	18,8	Italie	32,7	Royaume-Uni	25,9
Croatie	27,1	Lettonie	28,1	Slovaquie	18,4
Danemark	27,6	Lituanie	27,2	Slovénie	25,0
Espagne	26,3	Luxembourg	20,2	Suède	29,9
Estonie	27,2	Malte	25,1	Union européenne	27,5
Finlande	28,9	Pays-Bas	25,5		

Note : données 2012 pour la Roumanie et le Royaume-Uni.

Source : Eurostat.

Part de la population de 25 à 64 ans ayant un niveau d'études supérieures en 2013

- en %
- 40,2 ou plus
- De 31,7 à moins de 40,2
- De 25,5 à moins de 31,7
- De 19,5 à moins de 25,5
- De 11,9 à moins de 19,5
- Non disponible



Note : enseignement supérieur de premier et deuxième cycles (CITE niveaux 5-6).

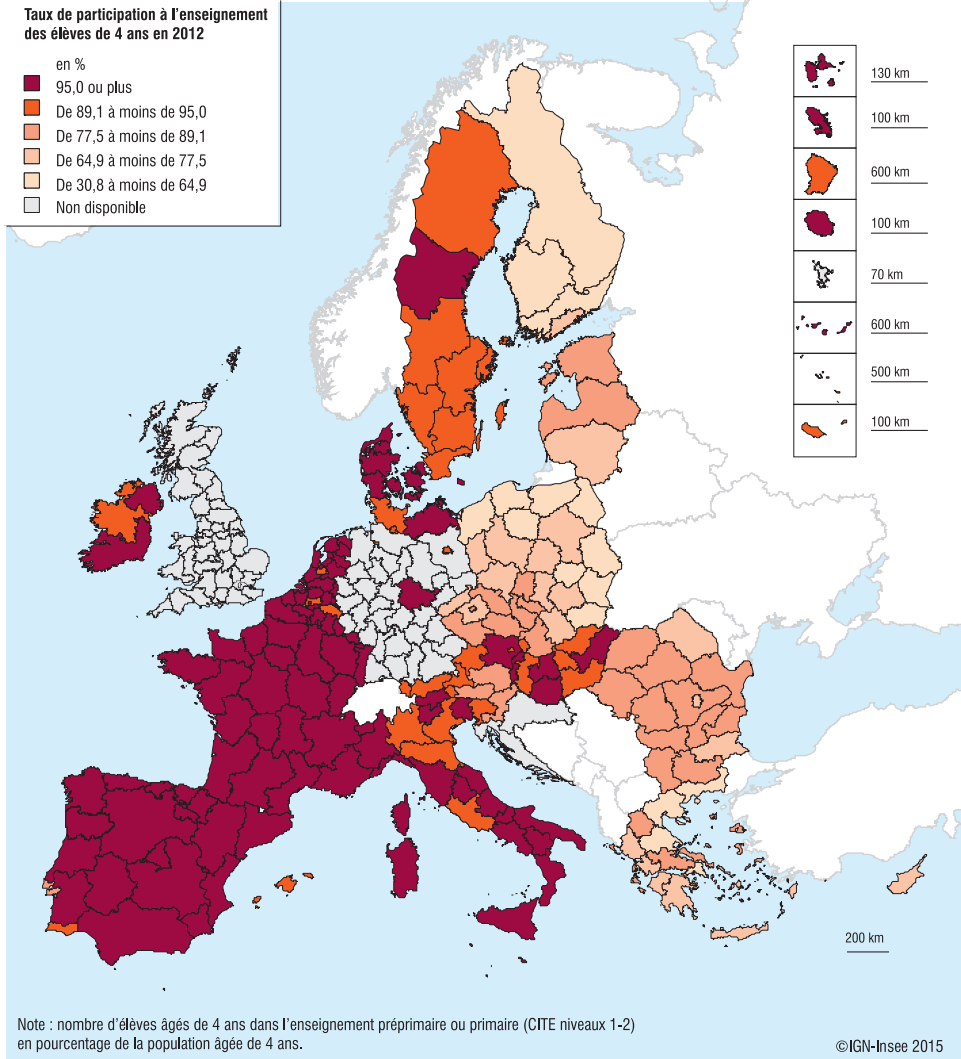
©IGN-Insee 2015

Part de la population de 25 à 64 ans ayant un niveau d'études supérieures en 2013

en %

Allemagne	28,5	France	32,1	Pologne	25,8
Autriche	20,7	Grèce	27,4	Portugal	19,3
Belgique	35,5	Hongrie	22,5	République tchèque	20,5
Bulgarie	25,6	Irlande	41,5	Roumanie	15,7
Chypre	39,3	Italie	16,3	Royaume-Uni	39,6
Croatie	19,4	Lettonie	31,0	Slovaquie	19,9
Danemark	35,4	Lituanie	35,2	Slovénie	27,9
Espagne	33,3	Luxembourg	40,7	Suède	37,0
Estonie	38,4	Malte	18,4	Union européenne	28,4
Finlande	40,5	Pays-Bas	33,9		

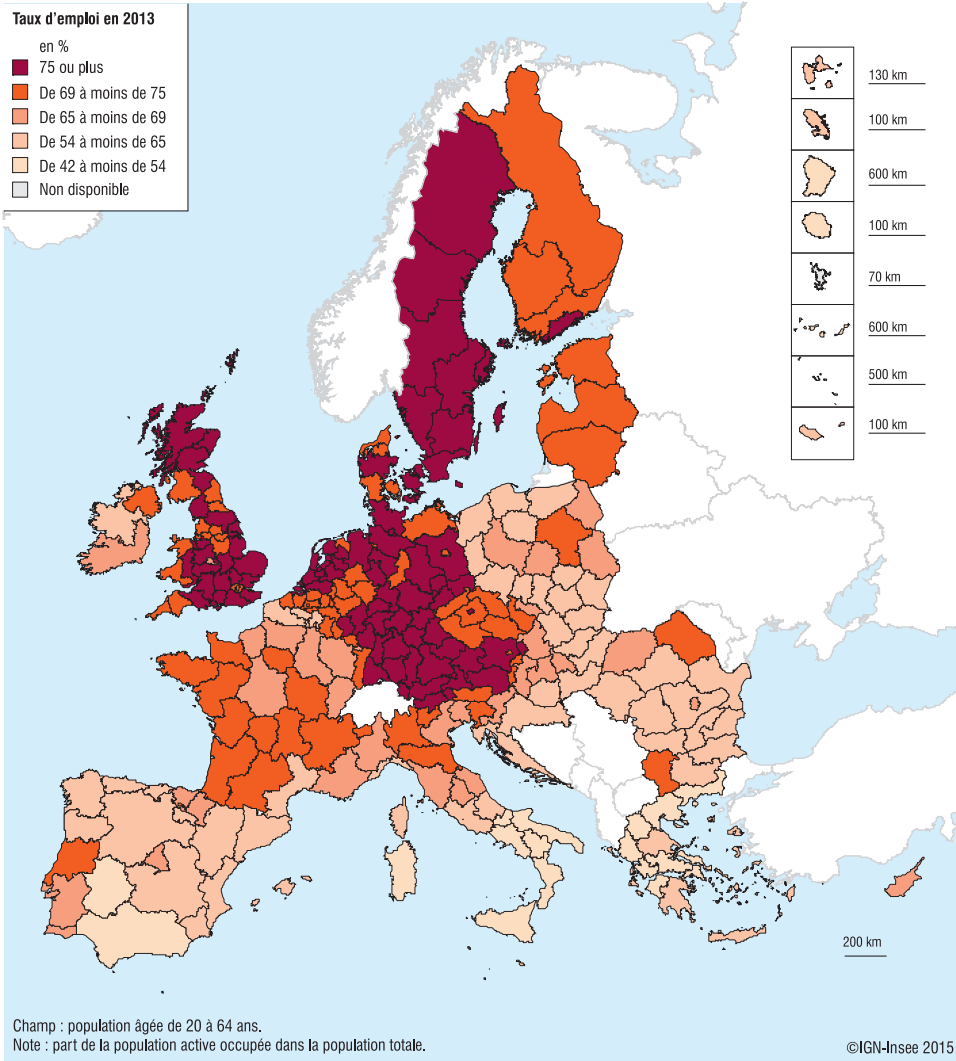
Source : Eurostat.



Taux de participation à l'enseignement des élèves de 4 ans en 2012

					en %
Allemagne	95,8	France	100,0	Pologne	65,5
Autriche	90,9	Grèce	52,6	Portugal	93,4
Belgique	97,8	Hongrie	93,2	République tchèque	82,3
Bulgarie	79,5	Irlande	97,0	Roumanie	79,7
Chypre	72,0	Italie	96,3	Royaume-Uni	98,0
Croatie	58,1	Lettonie	87,1	Slovaquie	72,8
Danemark	97,8	Lituanie	75,0	Slovénie	89,4
Espagne	98,2	Luxembourg	97,9	Suède	94,2
Estonie	87,4	Malte	100,0	Union européenne	91,7
Finlande	59,3	Pays-Bas	99,6		

Note : nombre d'élèves âgés de 4 ans dans l'enseignement préprimaire ou primaire (CITE niveaux 1-2) en pourcentage de la population âgée de 4 ans.
Source : Eurostat.

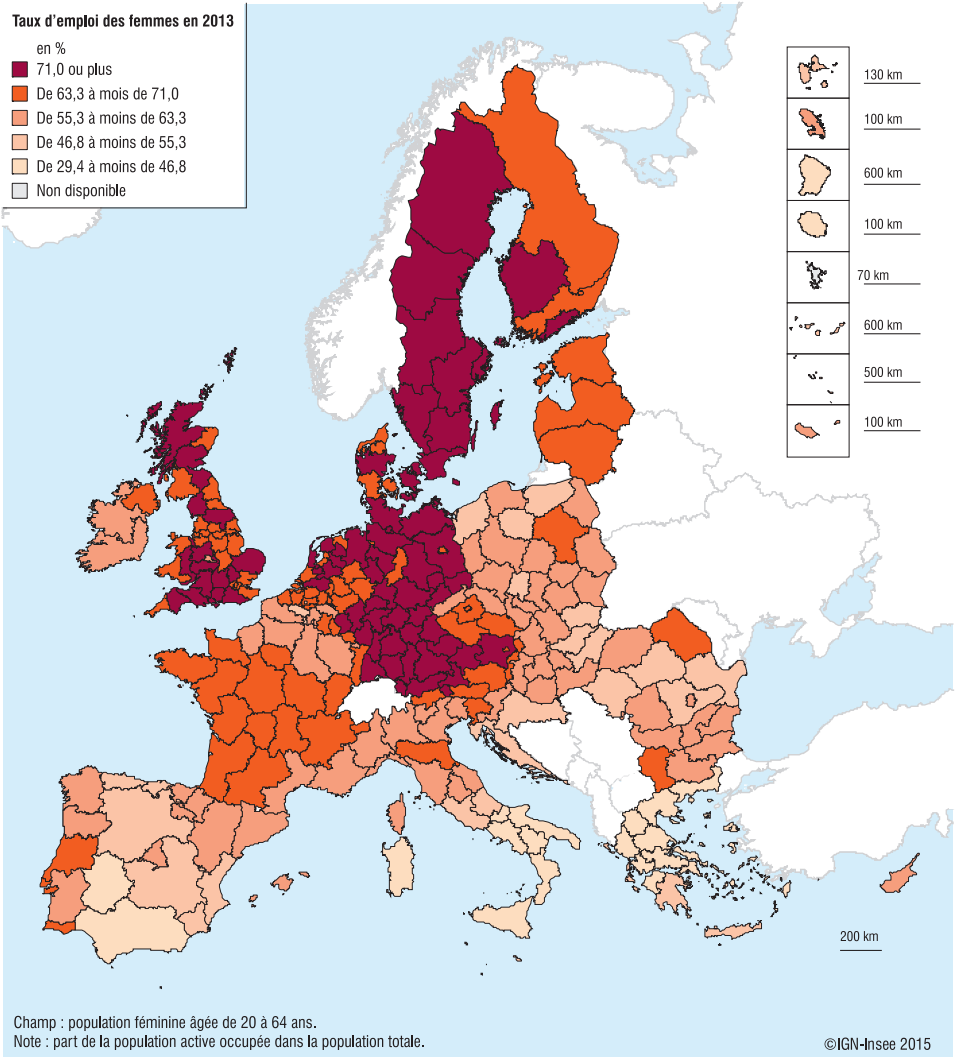


Taux d'emploi en 2013

part de la population active occupée de 20 à 64 ans dans la population de 20 à 64 ans, en %

Allemagne	77,1	France	69,1	Pologne	64,9
Autriche	75,5	Grèce	53,2	Portugal	65,6
Belgique	67,2	Hongrie	63,2	République tchèque	72,5
Bulgarie	63,5	Irlande	65,5	Roumanie	63,9
Chypre	67,2	Italie	59,8	Royaume-Uni	74,9
Croatie	57,2	Lettonie	69,7	Slovaquie	65,0
Danemark	75,6	Lituanie	69,9	Slovénie	67,2
Espagne	58,6	Luxembourg	71,1	Suède	79,8
Estonie	73,3	Malte	64,8	Union européenne	68,3
Finlande	73,3	Pays-Bas	76,5		

Source : Eurostat.

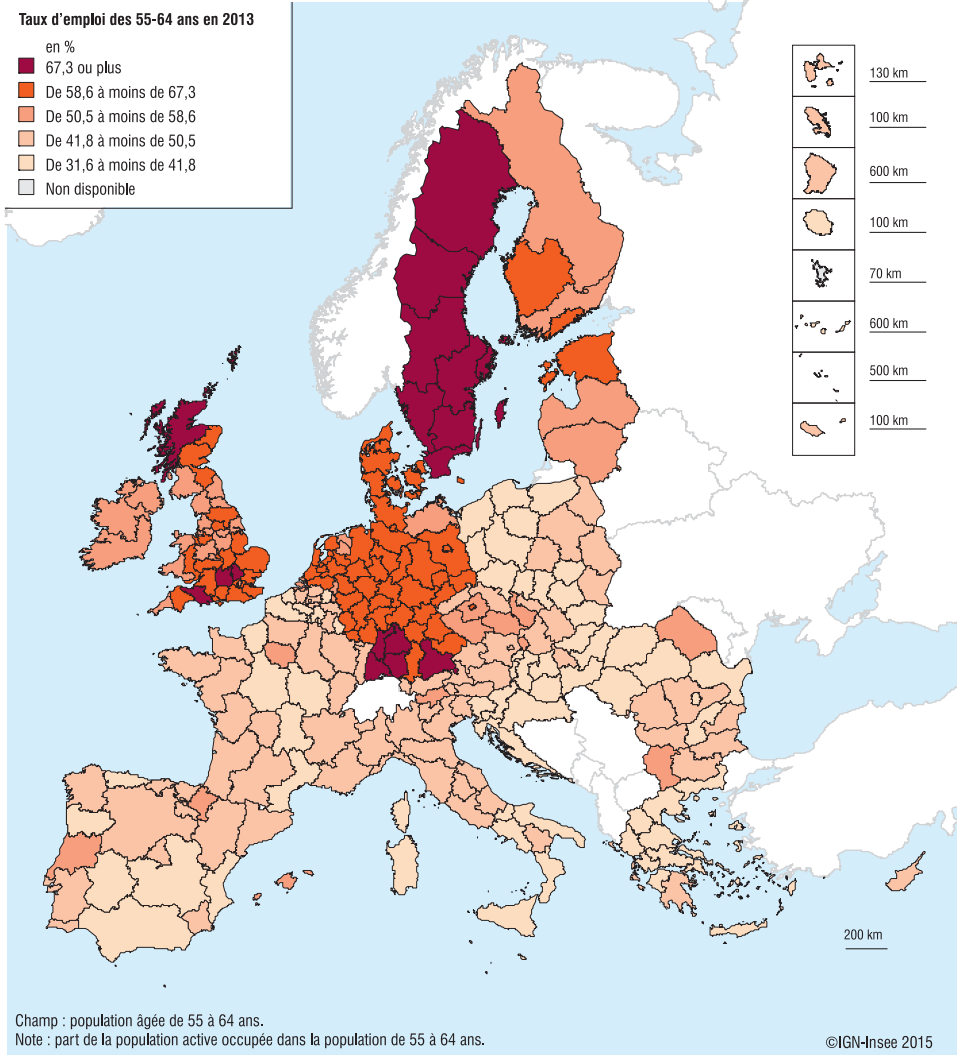


Taux d'emploi des femmes en 2013

part des femmes actives occupées de 20 à 64 ans dans la population des femmes de 20 à 64 ans, en %

Allemagne	72,3	France	65,0	Pologne	57,6
Autriche	70,8	Grèce	43,3	Portugal	62,4
Belgique	62,1	Hongrie	57,0	République tchèque	63,8
Bulgarie	60,7	Irlande	60,3	Roumanie	56,2
Chypre	62,2	Italie	49,9	Royaume-Uni	69,4
Croatie	52,8	Lettonie	67,7	Slovaquie	57,8
Danemark	72,4	Lituanie	68,6	Slovénie	63,0
Espagne	53,8	Luxembourg	63,9	Suède	77,2
Estonie	70,1	Malte	49,8	Union européenne	62,5
Finlande	71,9	Pays-Bas	71,6		

Source : Eurostat.

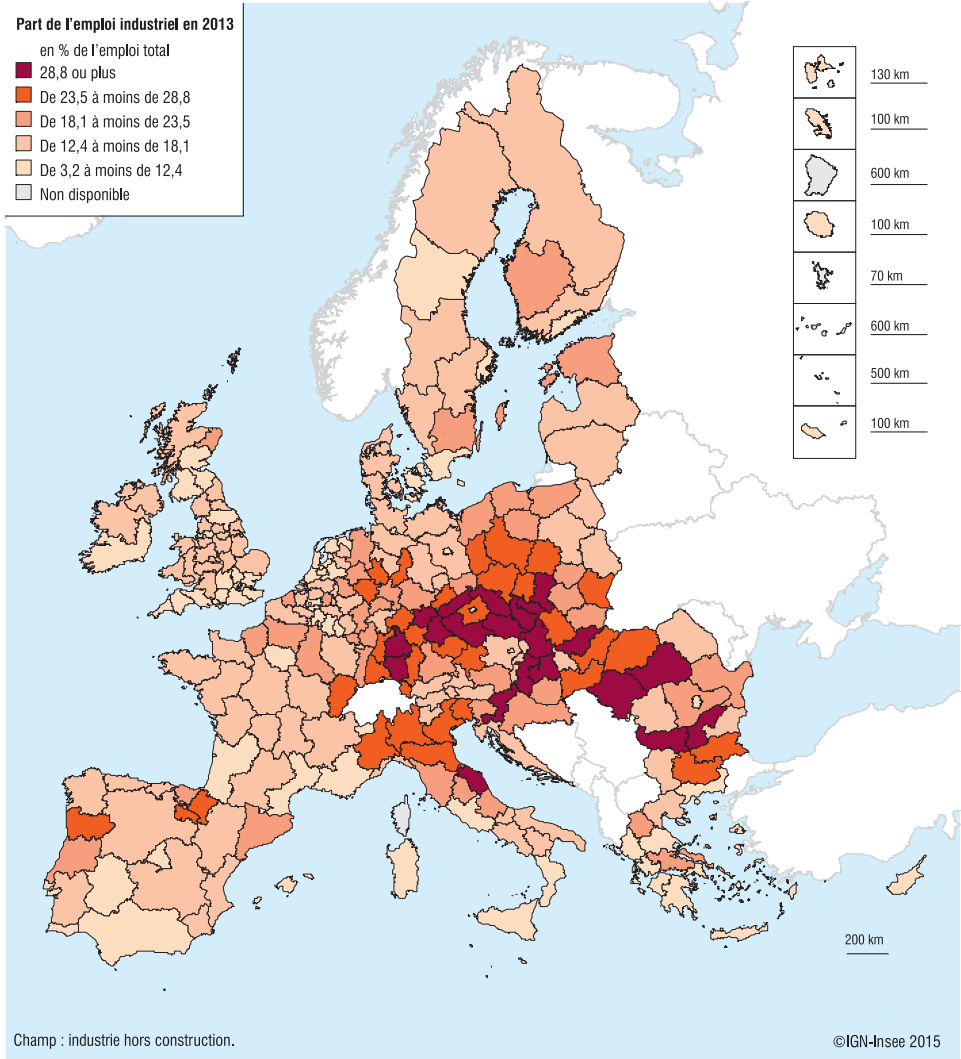


Taux d'emploi des 55-64 ans en 2013

part de la population active occupée de 55 à 64 ans dans la population de 55 à 64 ans, en %

Allemagne	63,5	France	45,6	Pologne	40,6
Autriche	44,9	Grèce	35,6	Portugal	46,7
Belgique	41,7	Hongrie	38,5	République tchèque	51,6
Bulgarie	47,4	Irlande	51,3	Roumanie	41,5
Chypre	49,6	Italie	42,7	Royaume-Uni	59,8
Croatie	36,5	Lettonie	54,8	Slovaquie	44,0
Danemark	61,7	Lituanie	53,4	Slovénie	33,5
Espagne	43,2	Luxembourg	40,5	Suède	73,6
Estonie	62,6	Malte	36,2	Union européenne	50,1
Finlande	58,5	Pays-Bas	60,1		

Source : Eurostat.

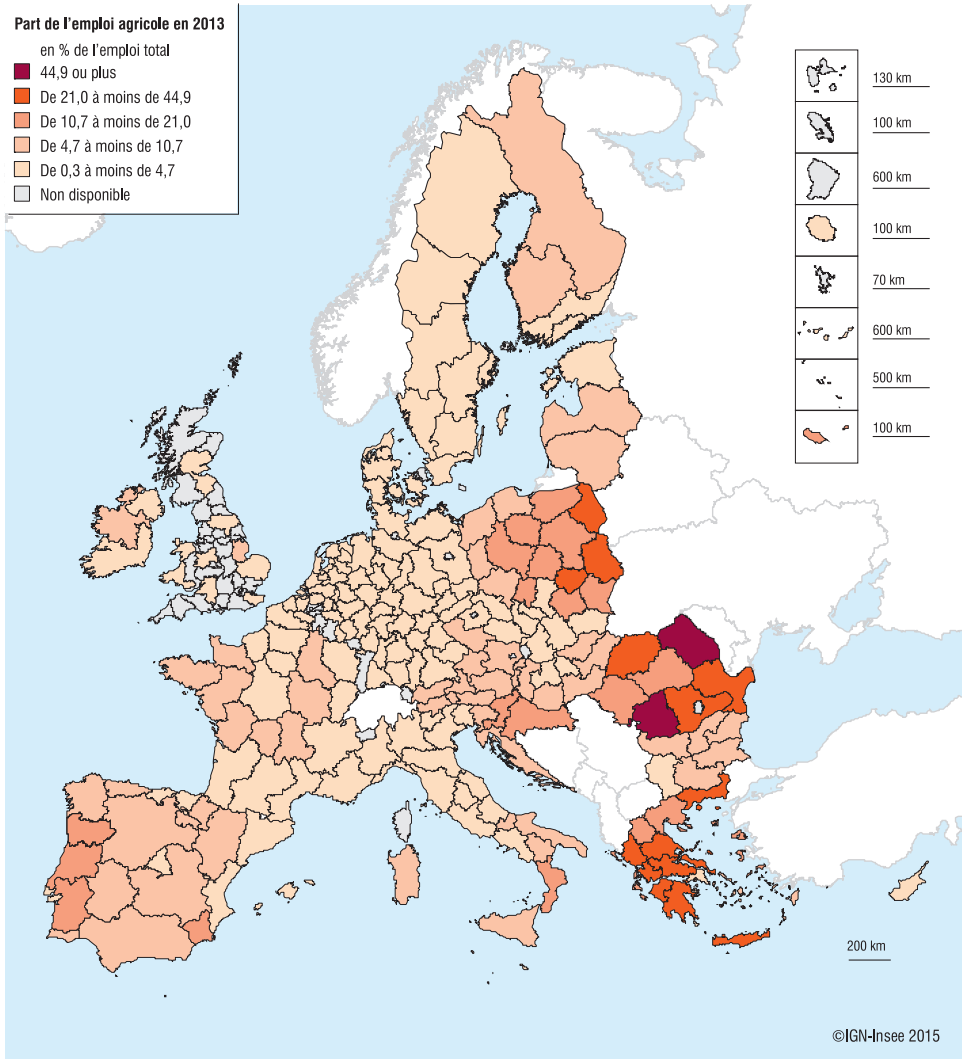


Part de l'emploi industriel en 2013

				en % de l'emploi total	
Allemagne	21,0	France	13,8	Pologne	22,9
Autriche	17,0	Grèce	11,0	Portugal	17,5
Belgique	14,4	Hongrie	23,5	République tchèque	29,0
Bulgarie	23,1	Irlande	12,8	Roumanie	21,2
Chypre	9,5	Italie	20,2	Royaume-Uni	11,5
Croatie	20,1	Lettonie	16,4	Slovaquie	25,8
Danemark	13,5	Lituanie	17,8	Slovénie	24,9
Espagne	13,7	Luxembourg	5,9	Suède	12,3
Estonie	21,1	Malte	15,3	Union européenne	17,3
Finlande	15,6	Pays-Bas	10,1		

Champ : industrie hors construction.

Source : Eurostat.

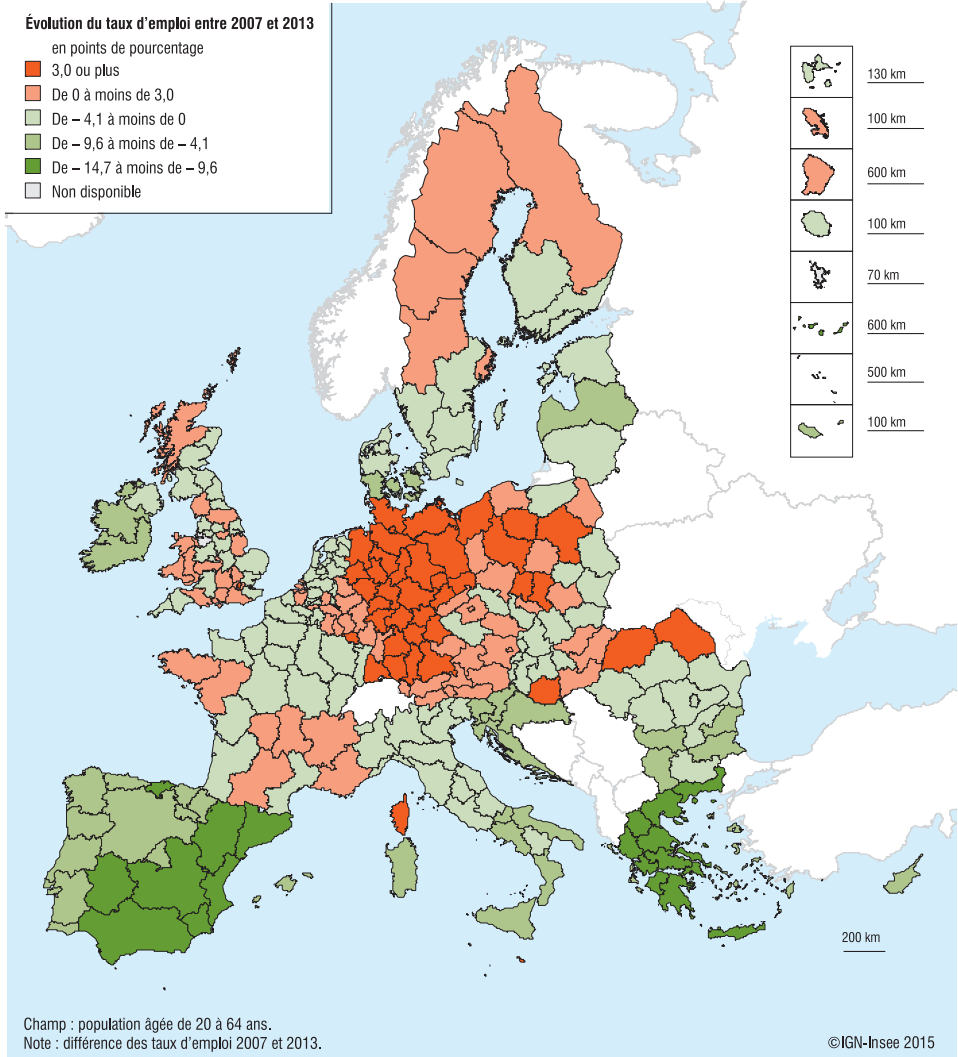


Part de l'emploi agricole en 2013

en % de l'emploi total

Allemagne	1,4	France	3,1	Pologne	12,0
Autriche	4,7	Grèce	13,7	Portugal	9,9
Belgique	1,4	Hongrie	4,9	République tchèque	3,0
Bulgarie	6,7	Irlande	5,7	Roumanie	28,5
Chypre	3,1	Italie	3,6	Royaume-Uni	1,1
Croatie	12,3	Lettonie	8,0	Slovaquie	3,3
Danemark	2,5	Lituanie	8,4	Slovénie	8,5
Espagne	4,3	Luxembourg	1,6	Suède	2,0
Estonie	4,3	Malte	1,3	Union européenne	4,9
Finlande	4,1	Pays-Bas	1,9		

Source : Eurostat.

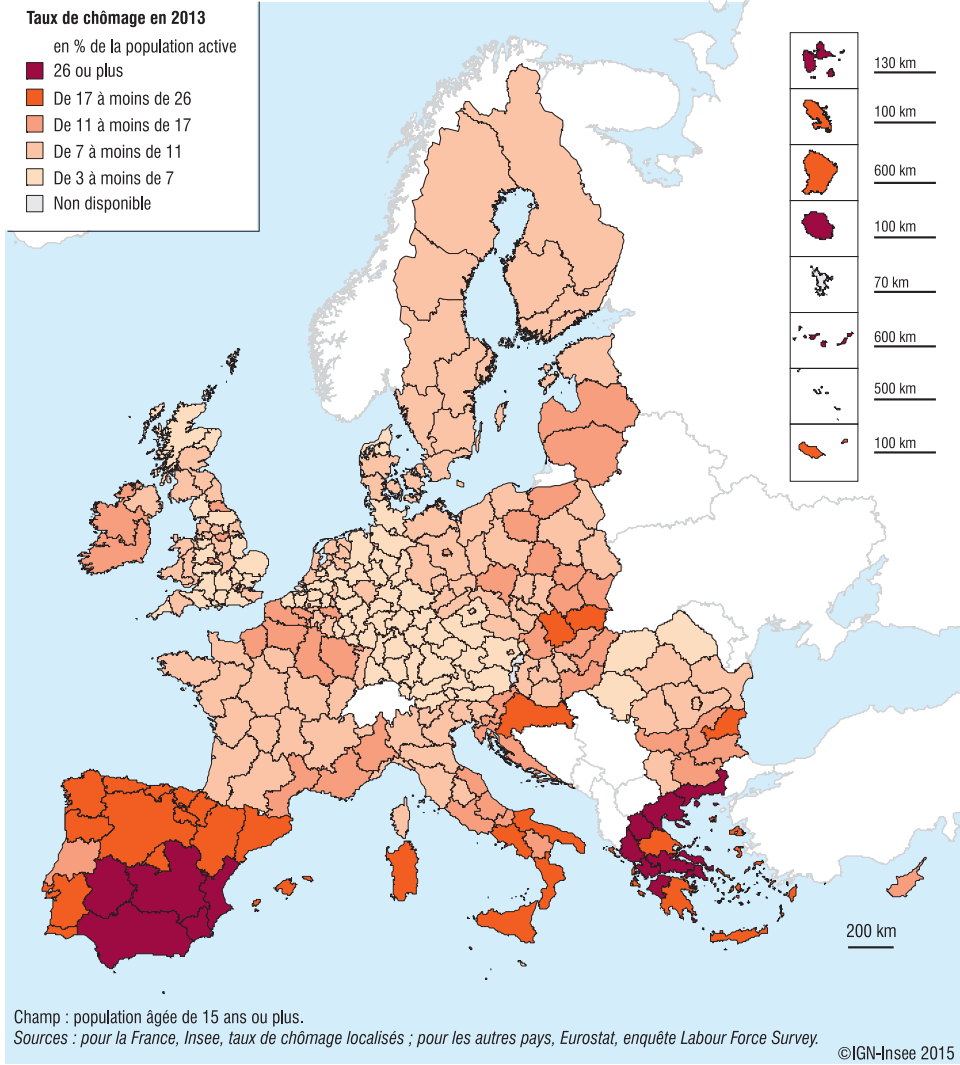


Évolution du taux d'emploi entre 2007 et 2013

en points de pourcentage

Allemagne	4,2	France	- 0,3	Pologne	2,2
Autriche	1,1	Grèce	- 12,8	Portugal	- 7,0
Belgique	- 0,5	Hongrie	0,6	République tchèque	0,5
Bulgarie	- 4,9	Irlande	- 8,3	Roumanie	- 0,5
Chypre	- 9,6	Italie	- 3,0	Royaume-Uni	- 0,3
Croatie	- 5,1	Lettonie	- 5,5	Slovaquie	- 2,2
Danemark	- 3,4	Lituanie	- 2,8	Slovénie	- 5,2
Espagne	- 11,1	Luxembourg	1,5	Suède	- 0,3
Estonie	- 3,6	Malte	6,2	Union européenne	- 1,5
Finlande	- 1,5	Pays-Bas	- 1,3		

Champ : population âgée de 20 à 64 ans.
Note : différence des taux d'emploi 2007 et 2013.
Source : Eurostat.



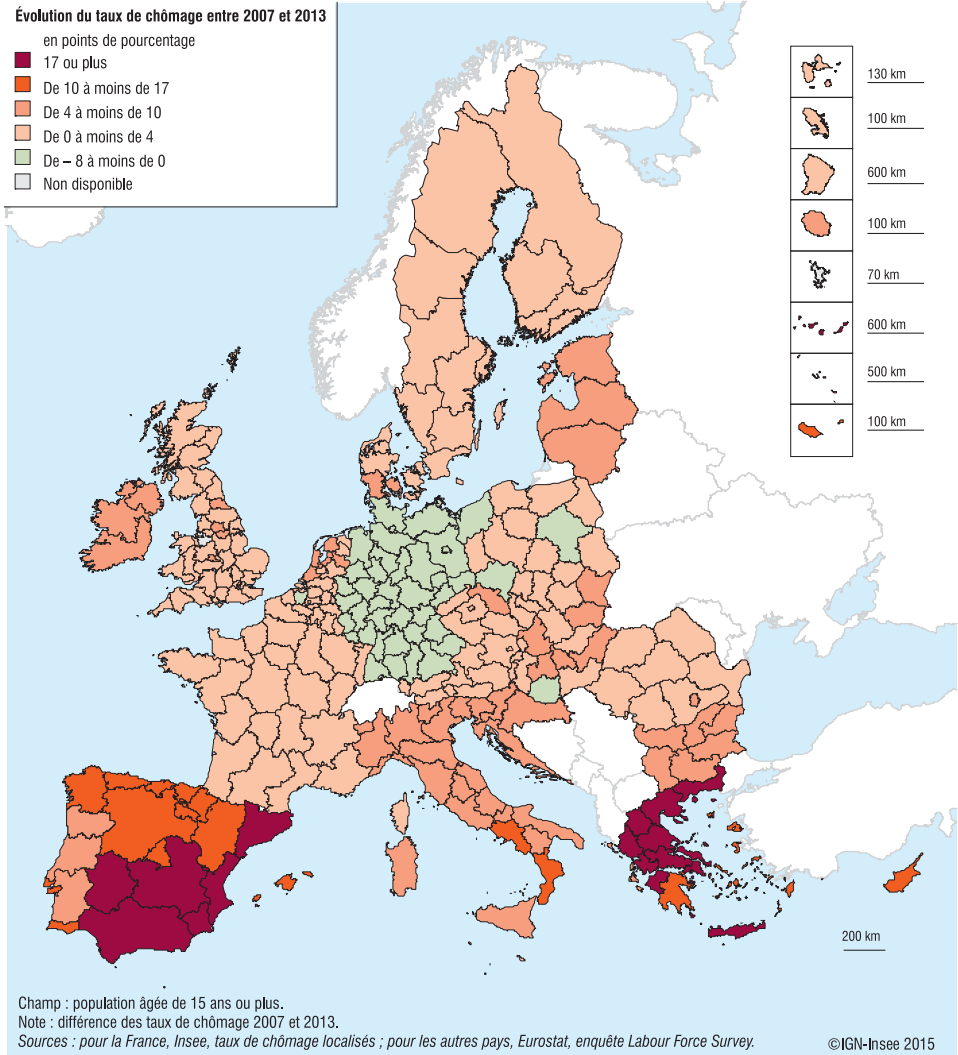
Taux de chômage en 2013

en % de la population active

Allemagne	5,3	France métropolitaine	9,9	Pologne	10,3
Autriche	4,9	Grèce	27,3	Portugal	16,3
Belgique	8,4	Hongrie	10,2	République tchèque	7,0
Bulgarie	12,9	Irlande	13,0	Roumanie	7,3
Chypre	15,9	Italie	12,2	Royaume-Uni	7,5
Croatie	17,1	Lettonie	11,9	Slovaquie	14,2
Danemark	7,0	Lituanie	11,8	Slovénie	10,1
Espagne	26,1	Luxembourg	5,8	Suède	8,1
Estonie	8,6	Malte	6,4	Union européenne	10,8
Finlande	8,2	Pays-Bas	6,7		

Champ : population âgée de 15 ans ou plus.

Sources : pour la France, Insee, taux de chômage localisés ; pour les autres pays, Eurostat, enquête Labour Force Survey.



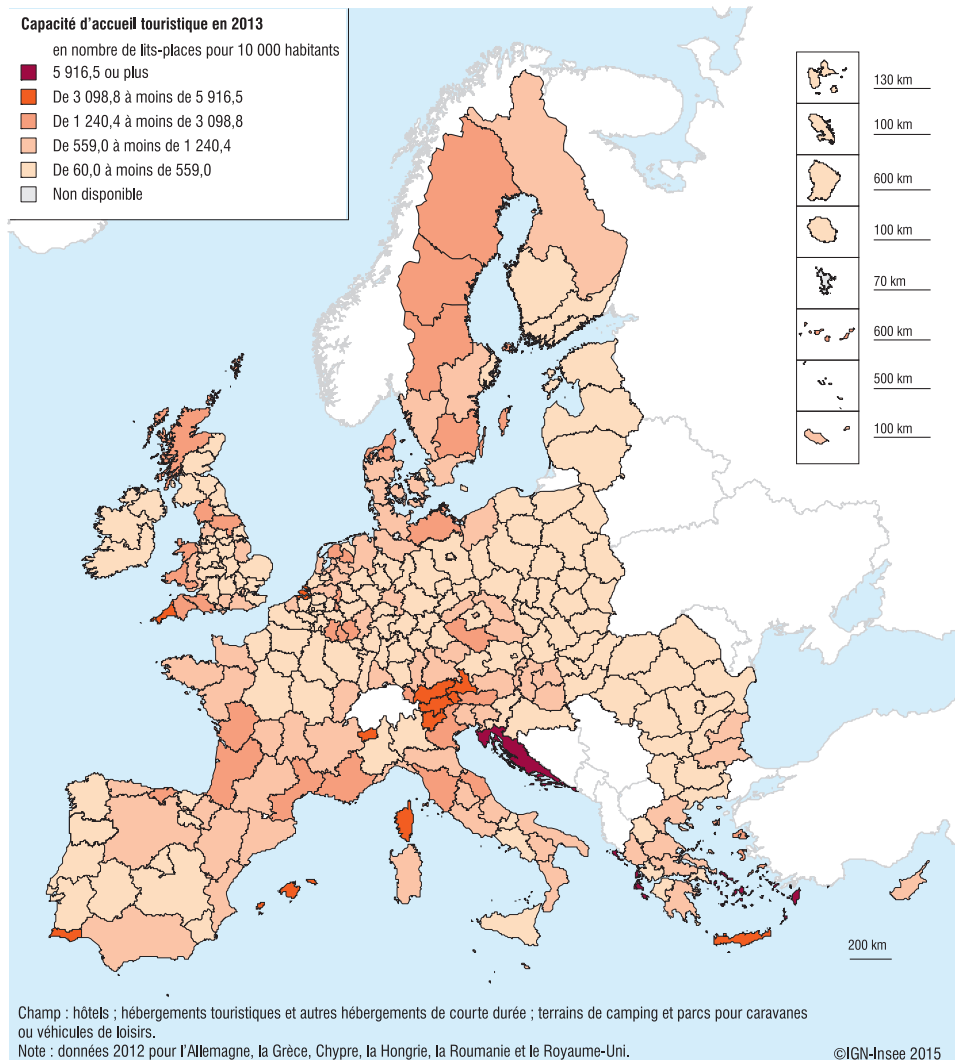
Évolution du taux de chômage entre 2007 et 2013

en points de pourcentage

Allemagne	-3,4	France métropolitaine	2,2	Pologne	0,7
Autriche	0,5	Grèce	19,0	Portugal	8,3
Belgique	0,9	Hongrie	2,8	République tchèque	1,7
Bulgarie	6,0	Irlande	8,4	Roumanie	0,9
Chypre	12,0	Italie	6,1	Royaume-Uni	2,2
Croatie	7,7	Lettonie	5,8	Slovaquie	3,1
Danemark	3,2	Lituanie	7,6	Slovénie	5,3
Espagne	17,9	Luxembourg	1,7	Suède	1,9
Estonie	4,0	Malte	-0,1	Union européenne	3,6
Finlande	1,3	Pays-Bas	3,5		

Champ : population âgée de 15 ans ou plus.

Sources : pour la France, Insee, taux de chômage localisés ; pour les autres pays, Eurostat, enquête Labour Force Survey.



Capacité d'accueil touristique en 2013

en nombre de lits-places pour 10 000 habitants

Allemagne	430,3	France	766,8	Pologne	176,5
Autriche	1 153,1	Grèce	1 011,2	Portugal	471,0
Belgique	332,8	Hongrie	386,3	République tchèque	709,6
Bulgarie	417,4	Irlande	467,6	Roumanie	142,6
Chypre	1 000,7	Italie	777,9	Royaume-Uni	542,1
Croatie	2 041,8	Lettonie	191,9	Slovaquie	351,4
Danemark	742,1	Lituanie	235,4	Slovénie	512,2
Espagne	739,1	Luxembourg	1 214,3	Suède	834,7
Estonie	421,7	Malte	1 019,3	Union européenne	589,9
Finlande	466,2	Pays-Bas	834,8		

Champ : hôtels ; hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée ; terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs.

Note : données 2012 pour l'Allemagne, la Grèce, Chypre, la Hongrie, la Roumanie et le Royaume-Uni.

Source : Eurostat.

Annexe

Agriculture

Au sens le plus large, ce secteur de l'économie comprend les cultures, l'élevage, la chasse, la pêche et la sylviculture.

La nomenclature d'activités française établit une distinction entre l'activité agricole (exploitation des ressources naturelles en vue de la production des divers produits de la culture et de l'élevage) et l'activité de pêche (exploitation professionnelle des ressources halieutiques en milieu marin ou en eau douce).

Auberge de jeunesse

Établissement régi par une association à but non lucratif, une auberge de jeunesse offre aux usagers un hébergement et un service de restauration limité et/ou une cuisine individuelle de même que d'autres prestations, programmes et activités. Ces derniers sont principalement destinés aux jeunes dans un objectif éducatif et récréatif.

Auto-entreprise

Le régime de l'« auto-entrepreneur » s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la microentreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA.

Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'auto-entrepreneur bénéficie d'un régime microsociale simplifié, d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans (toutefois, l'auto-entrepreneur qui crée une activité

artisanale à titre principal doit s'inscrire au RM), une exonération de TVA et, sur option, d'un régime microfiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de la cotisation foncière des entreprises pendant trois ans à compter de la date de création.

Les professions libérales relevant de la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (CIPAV) et les créateurs d'activité à compter du 1^{er} janvier 2009 peuvent également bénéficier du statut d'auto-entrepreneur. Depuis janvier 2011, l'auto-entrepreneur peut bénéficier du statut de l'EIRL (entrepreneur individuel à responsabilité limitée) en affectant à son activité professionnelle un patrimoine spécifique séparé de son patrimoine personnel. Il conserve toutefois le régime fiscal et social forfaitaire lié au régime de l'auto-entreprise.

Ce régime a été remplacé par celui de micro-entrepreneur à compter du 19 décembre 2014.

Baccalauréat

Le baccalauréat général sanctionne une formation générale à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L) organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale. Le baccalauréat technologique associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble. Le baccalauréat professionnel, créé en 1985, sanctionne une formation plus concrète débouchant sur un métier permettant l'entrée dans la vie active, même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures.

Bureau international du travail (BIT)

Organisme rattaché à l'ONU et chargé des questions générales liées au travail dans le monde, il réside à Genève. Il harmonise les concepts et définitions relatives au travail et

à l'emploi, en particulier celles relatives à la population active occupée et aux chômeurs.

Catégories socioprofessionnelles

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles, dite PCS, a remplacé la CSP en 1982. Elle classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés :

- les groupes socioprofessionnels (8 postes) ;
- les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes) ;
- les professions (486 postes).

Cette version (PCS 2003) est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2003. Les premier et deuxième niveaux sont restés inchangés par rapport à la version en vigueur de 1982 à 2003.

La rénovation de 2003 a donc porté uniquement sur le troisième niveau qui comprenait 455 postes dans la version 1982. Elle a permis de regrouper des professions dont la distinction était devenue obsolète, et d'en éclater d'autres afin de tenir compte de l'apparition de nouveaux métiers ou de nouvelles fonctions transversales aux différentes activités industrielles.

Il existe une version de la nomenclature des professions plus détaillée à l'usage des entreprises, dite PCS-ESE-2003.

Chirurgie

Concerne des soins impliquant le plus souvent un acte opératoire.

Chômeurs au sens du BIT

En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence ;

– être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;

- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Commune

Il s'agit de la plus petite subdivision administrative française mais aussi la plus ancienne. Elle a succédé aux villes et paroisses du Moyen Âge. Elle a été instituée en 1789 avant de connaître un début d'autonomie avec la loi du 5 avril 1884, véritable charte communale. Le maire est l'exécutif de la commune qu'il représente et dont il gère le budget. Il est l'employeur du personnel communal et exerce les compétences de proximité (écoles, urbanisme, action sociale, voirie, transports scolaires, ramassage des ordures ménagères, assainissement, etc.). Il est également agent de l'État pour les fonctions d'état civil, d'ordre public, d'organisation des élections et de délivrance de titres réglementaires.

Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)

Système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand. Le référentiel d'entreprises et d'établissements est constitué à partir du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation des déclarations annuelles de données sociales (DADS), des bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'Union pour le recouvrement de sécurité sociale et des allocations familiales (Urssaf), des données de la Mutualité sociale agricole (MSA) en complément des données des Urssaf pour les secteurs d'activité en lien avec l'agriculture (à compter des données relatives à l'exercice 2007) ainsi que du système d'information sur les agents de l'État.

Construction

L'activité de construction est essentiellement une activité de mise en œuvre ou d'installation sur le chantier du client et qui concerne aussi bien les travaux neufs que la rénovation, la réparation ou la maintenance. Ces industries correspondent à la section F de la NAF rév. 2.

Couple

Cette définition est utilisée dans certaines exploitations statistiques du recensement pour étudier la composition des familles au sein d'un logement, et notamment des familles avec enfant(s). Elle correspond aux seuls couples formés d'un homme et d'une femme âgés de 14 ans ou plus, qui partagent la même résidence principale et qui répondent, sauf exception, à au moins l'un des deux critères suivants : ils déclarent tous les deux être mariés ou ils déclarent tous les deux vivre en couple. Les couples ainsi constitués à partir des réponses au questionnaire du recensement sont des couples de fait, les conjoints pouvant être mariés ou non. Cette définition du couple permet notamment des comparaisons avec les recensements généraux passés.

Création d'entreprise

La statistique des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

- les créations d'entreprises correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;

- les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren) ;

- les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes d'immatriculation avec le statut d'auto-entrepreneur enregistrées dans Sirene. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1^{er} janvier 2009 qui demandent, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime microsocial et du versement fiscal libérateur en 2009. La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Déciles

Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires, etc., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires : le premier décile (noté généralement D1) est le salaire en dessous duquel se situent les 10 % de personnes ayant les plus bas salaires ; le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessus duquel se situent les 10 % de personnes ayant les plus hauts salaires.

Déclaration annuelle des données sociales (DADS)

Formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en

application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code général des impôts. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues. Le champ des DADS couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des agents des ministères, titulaires ou non, des services domestiques (division 97-98 de la NAF rév. 2) et des activités extraterritoriales (division 99 de la NAF rév. 2).

Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)

Personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Demandeurs d'emploi de longue durée

Personnes inscrites à Pôle emploi depuis un an ou plus.

Emploi

Les personnes employées au sens du BIT sont celles ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine dite de référence. Cette notion est différente de celle de l'emploi au sens du recensement de la population qui elle, concerne les personnes ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement.

La notion d'emploi au sens du BIT est donc plus extensive que celle au sens du recensement de la population. Certaines personnes peuvent, en effet, ne pas considérer que des emplois occasionnels méritent déclaration

au recensement. La mesure de l'emploi au sens du BIT ne peut être faite que par des questions précises, telles celles de l'enquête Emploi, dont un des objectifs principaux est précisément cette mesure.

Emploi salarié, emploi non salarié

Par salarié, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

Emploi total

Comprend l'emploi salarié et l'emploi non salarié.

Enfant d'une famille

Est comptée comme enfant d'une famille toute personne vivant au sein du même ménage (au sens du recensement) que son (ses) parent(s) avec le(s)quel(s) elle forme une famille, quel que soit son âge, si elle est célibataire et n'a pas de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage (avec lesquels elle constituerait alors une famille en tant qu'adulte). L'enfant d'une famille peut être l'enfant des deux parents, de l'un ou de l'autre, un enfant adopté ou un enfant en tutelle de l'un ou l'autre parent. Aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant d'une famille. Un petit-fils ou une petite-fille n'est pas considéré comme « enfant d'une famille ». Un couple dont tous les enfants ont quitté le foyer parental est compté parmi les couples sans enfant.

Enquête Emploi

Réalisée par l'Insee, depuis 1950, l'enquête Emploi est la source statistique qui permet de mesurer le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle fournit aussi des données sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, la durée du travail, les

emplois précaires. Elle permet de mieux cerner la situation des chômeurs et les changements de situation vis-à-vis du travail. Depuis 2003, l'enquête Emploi est trimestrielle et sa collecte auprès d'un échantillon de ménages est réalisée en continu sur toutes les semaines de chaque trimestre.

Enseignement du premier degré

Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

Enseignement du second degré

Enseignement dispensé dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels du ministère de l'Éducation nationale ou d'autres ministères (principalement le ministère de l'Agriculture).

Enseignement privé

Les écoles privées sont soit sous contrat simple (personnel rémunéré par l'État) ou sous contrat d'association (prise en charge par l'État des dépenses de personnel et de fonctionnement de l'externat), soit hors contrat.

Enseignement supérieur

Enseignement dispensé dans les universités, les instituts universitaires de technologie (IUT), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les sections de techniciens supérieurs (STS), les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, les écoles paramédicales et sociales, etc.

Entreprise

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine

autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Estimations d'emploi

Les estimations d'emploi désignent une synthèse de sources permettant une couverture exhaustive de l'emploi total (salarié et non salarié), exprimé en nombre de personnes physiques (et non en nombre de postes de travail), et une ventilation à un niveau sectoriel et géographique assez fin. Elles ont pour objectif la couverture de l'emploi total et la cohérence entre les différents niveaux d'agrégation.

Les estimations d'emploi comportent des estimations annuelles, portant sur l'emploi total au 31 décembre, et des estimations infra-annuelles (trimestrielles), portant sur un champ plus restreint (emploi salarié des secteurs marchands et emploi salarié privé des secteurs non marchands en France métropolitaine). Les estimations produites avant septembre 2009 se fondaient sur les niveaux d'emploi dans le recensement général de la population de 1999, auxquels sont appliqués des indices d'évolution de l'emploi issus de sources variées, notamment l'enquête Acemo de la Dares et les données des Urssaf (exploitées *via* les fichiers Epure) et de l'Unédic.

À partir de 2009, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (estimations d'emploi localisées), qui se fonde sur l'utilisation des sources administratives en niveau. Pour les salariés, il s'agit des déclarations annuelles de données sociales (DADS « grand format ») contenant, en plus des DADS *stricto sensu*, les données du fichier de paye des agents de l'État et celles des particuliers employeurs. Pour les non-salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité sociale agricole (MSA) et pour les non-salariés non agricoles, les fichiers de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) qui est la caisse nationale des unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf).

Le passage à Estel permet d'améliorer les estimations d'emploi annuelles : meilleure qualité des données (prise en compte explicite de la multiactivité, amélioration de la qualité des sources en amont, restriction du nombre de sources utilisées), double localisation au lieu de résidence et au lieu de travail, ventilation plus fine (au niveau géographique et au niveau des catégories de travailleurs), concept d'emploi « répertorié BIT » précis et stable dans le temps, homogénéisation des méthodes et traitements, délais plus courts.

Le concept central d'Estel – le nombre de personnes en emploi – est proche de celui du BIT. Sa mesure est datée au 31 décembre de chaque année.

À la différence du recensement, l'emploi d'Estel n'est pas déclaratif car appréhendé à partir des sources administratives afin de compter en emploi toute personne dès lors qu'elle a effectué un travail déclaré d'au moins une heure pendant la dernière semaine de l'année ou qu'elle a un lien formel avec son emploi (pour les salariés, il s'agit *grosso modo* de repérer les contrats de travail « actifs » fin décembre).

Établissement

Unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique, etc.

L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Exploitation agricole

Dans le recensement agricole, l'exploitation agricole est définie comme une unité de production remplissant les trois critères suivants :

– produire des produits agricoles ;

– avoir une gestion courante indépendante ;
– atteindre un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

Ce seuil a été défini de la façon suivante :

– une superficie agricole utilisée au moins égale à un hectare ;

– ou une superficie en cultures spécialisées au moins égale à 20 ares ;

– ou une activité suffisante de production agricole, estimée en cheptel, surface cultivée ou volume de production.

Famille

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

– soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son (ou ses) enfant(s) appartenant au même ménage ;

– soit d'un adulte avec son (ou ses) enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Famille monoparentale

Famille comprenant un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Généraliste, médecin généraliste

La médecine générale est la branche de la médecine prenant en charge le suivi durable et les soins médicaux généraux de la population, sans se limiter à des groupes de maladies relevant d'un organe, d'un âge, ou d'un sexe particulier. Le médecin généraliste est donc le spécialiste de la santé assurant le suivi, la prévention, les soins et le traitement des malades, dans une vision à long terme de la santé et du bien-être de ceux qui le consultent.

Hébergement touristique

Installation qui, régulièrement ou occasionnellement, pourvoit à l'hébergement de touristes comme les hôtels, campings, hébergement en meublés de courte durée, résidences de tourisme, centres de villégiatures, centres de vacances pour enfants et adolescents, auberges de jeunesse et refuges.

Hospitalisation à domicile (HAD)

Permet d'assurer, au domicile du malade, des soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés qui se différencient des autres soins à domicile par la complexité et la fréquence des actes.

Elle concerne des malades de tous âges – enfants, adolescents, adultes – atteints de pathologies graves, aiguës ou chroniques, souvent multiples, évolutives et/ou instables qui, en l'absence de prise en charge en structure d'hospitalisation à domicile, relèveraient d'une hospitalisation complète. L'HAD permet donc aux patients d'éviter, de retarder ou de raccourcir une hospitalisation avec hébergement.

Prescrite par le médecin traitant du patient ou le médecin hospitalier, l'HAD permet d'associer de manière coordonnée tous les professionnels paramédicaux et sociaux, de statut libéral ou salarié : le médecin traitant, mais aussi notamment les infirmiers, les kinésithérapeutes, les ergothérapeutes, les aides-soignants, les psychologues et les assistants sociaux. Elle assure ainsi une prise en charge globale du patient et intègre également, ce qui est une de ses spécificités, l'évaluation sociale au domicile.

De ce fait, les établissements d'HAD ont généralement une vocation polyvalente, c'est-à-dire qu'ils peuvent répondre à l'ensemble des besoins de la population couverte relevant de ce mode de prise en charge.

Le plus souvent, une seule structure d'HAD est autorisée par l'Agence régionale de santé (ARS) pour un territoire donné. Ainsi, l'HAD compétente pour un patient sera déterminée par son domicile.

Les établissements d'hospitalisation à domicile sont des établissements de santé, soumis aux mêmes obligations que les hôpitaux ou les cliniques : ils sont tenus d'assurer la continuité de soins 24h/24 et 7j/7, sont certifiés par la Haute autorité de santé et sont soumis à des indicateurs de qualité tels que la lutte contre les infections nosocomiales, la prise en charge de la douleur ou la traçabilité des actes et des prescriptions dans le dossier du patient.

Depuis 2007, les établissements d'HAD peuvent intervenir au sein des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes et, depuis 2012, des établissements sociaux ou médico-sociaux avec hébergement (maisons d'accueil spécialisées, instituts médico-éducatifs, etc.).

Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées.

Hôtellerie de tourisme

Pour être qualifié d'« hôtel de tourisme », un établissement hôtelier doit comporter au moins cinq chambres et recevoir une clientèle de passage. Les hôtels classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés en cinq catégories, de 1 à 5 étoiles, en fonction de leur confort, de leur équipement et de leurs services.

Industrie

En première approximation, relèvent de l'industrie les activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels destinés au marché. Une distinction est

généralement établie entre l'industrie manufacturière et les industries d'extraction mais le contour précis de l'industrie dans chaque opération statistique est donné par la liste des *items* retenus de la nomenclature économique à laquelle cette opération se réfère (NAF, NES, NA, etc.).

Logement

Local utilisé pour l'habitation qui est :

- séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule, etc.) ;
- indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local.

Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants.

Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'Insee : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, *mobile home*, etc.).

Logement collectif

Logement dans un immeuble collectif (appartement).

Logement individuel

Construction qui ne comprend qu'un logement (maison).

Logement occasionnel

Logement ou pièce indépendante utilisée occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille).

Logement vacant

Logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants : proposé à la vente, à la location ; déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; en attente de règlement de succession ; conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (par exemple, un logement très vétuste).

Médiane

Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, ou de chiffre d'affaires, la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales. Pour une distribution de salaires par exemple, la médiane est le salaire en dessous duquel se situent les 50 % de personnes ayant les salaires les moins élevés.

Ménage

Désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales. Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marinières, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, etc.) sont considérées comme vivant hors ménage.

Ménage fiscal

Il s'agit d'un ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus (dite déclaration n° 2042) et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH). Sont exclus des ménages fiscaux :

- les ménages constitués de personnes qui ne sont pas fiscalement indépendantes (le plus souvent des étudiants). Ces personnes sont en fait comptabilisées dans le ménage où elles sont déclarées à charge (ménages de leur(s) parent(s) dans le cas des étudiants) ;
- les contribuables vivant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, maisons de détention, etc.) ;
- les sans-abri.

Parc locatif social

Les logements du parc locatif social (au sens du ministère en charge du logement) sont : les logements appartenant à des organismes de HLM (habitation à loyer modéré), qu'ils soient ou non soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer ; les logements des autres bailleurs de logements sociaux non HLM (sociétés immobilières d'économie mixte, État, collectivités locales et établissements publics) et non soumis à la loi de 1948.

Les logements-foyers, les résidences pour personnes âgées ou handicapées ne font pas partie des logements du secteur social.

Pôle emploi

Opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

Population

La population d'une commune comprend :
 – la population des résidences principales ;
 – la population des communautés de la commune ;
 – les personnes sans abri ou vivant dans des habitations mobiles.

Population active

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Population active au sens du Bureau international du travail (BIT)

La population active dite « au sens du BIT » regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs (ces deux concepts étant entendus selon les définitions BIT).

Population par âge au 1^{er} janvier

Estimations localisées de population (ELP), effectuées chaque année par l'Insee. L'âge s'entend comme âge révolu atteint au 1^{er} janvier de l'année considérée.

Praticien libéral

Tout praticien (y compris remplaçant) exerçant au moins une activité libérale, même s'il ne s'agit pas de son activité principale, à l'exception des médecins hospitaliers assurant des consultations privées à l'hôpital.

Praticien salarié

Tout praticien exerçant exclusivement en établissement d'hospitalisation, en établissement médico-social, en centre de soins ou en centre de recherche ou d'enseignement.

Produit intérieur brut (PIB)

Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes.

Il peut se définir de trois manières :

- la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ;

- la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ;
- la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels (rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte).

Recensement de la population

Il a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France, ainsi que la connaissance de leurs principales caractéristiques (sexe, âge, activité, professions exercées, taille et composition des ménages, conditions de logement, modes de transport, déplacements quotidiens). Institué en 1801, le recensement s'est déroulé tous les 5 ans jusqu'en 1936. De 1946 à 1999, les intervalles intercensitaires ont varié de 6 à 9 ans.

Les informations recueillies intéressent les collectivités territoriales, les services de l'État, mais aussi les entreprises, sociologues, urbanistes, etc. Elles sont une aide pour définir, au niveau national, les politiques sociales et les infrastructures à mettre en place et, au niveau local, les politiques urbaines, les politiques de transport, de logement, d'équipements culturels et sportifs, les infrastructures scolaires et la mise en place de structures d'accueil pour les jeunes enfants et les personnes âgées. Pour les acteurs privés, le recensement sert aux projets d'implantation d'entreprises, de commerces et de services.

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Les communes de moins de 10 000 habitants continuent d'être recensées exhaustivement, comme lors des précédents recensements, mais elles le sont une fois tous les 5 ans au lieu de tous les 8 ou 9 ans. Les communes de 10 000 habitants ou plus font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la

population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué.

À la fin de l'année 2008, à l'issue des cinq premières enquêtes de recensement, l'Insee a publié, pour la première fois selon la nouvelle méthode, la population légale de chaque commune, datée au 1^{er} janvier 2006, puis à partir de 2009, les résultats statistiques complets sur les habitants et leurs logements.

Résidence de tourisme

Établissement commercial d'hébergement classé, faisant l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière. Elle est constituée d'un ensemble homogène de chambres ou d'appartements meublés, disposés en unités collectives ou pavillonnaires, offerts en location pour une occupation à la journée, à la semaine ou au mois à une clientèle touristique qui n'y élit pas domicile. Elle est dotée d'un minimum d'équipements et de services communs. Elle est gérée dans tous les cas par une seule personne physique ou morale.

Les résidences de tourisme classées le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Elles sont classées de 1 à 5 étoiles.

Une résidence de tourisme peut être composée de natures d'hébergement variées : appartement, chambre, *mobile home* (type camping).

Résidence principale

Logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Depuis 2005, une résidence principale peut comporter plusieurs ménages si ceux-ci ont des budgets séparés.

Résidence secondaire

Logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements

meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont aussi classés en résidences secondaires. La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

Revenu fiscal

Il correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible. Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage, hors revenu de solidarité active (RSA).

Le revenu fiscal est ventilé en quatre grandes catégories :

- les revenus salariaux ;
- les revenus des professions non salariées (bénéfices) ;
- les pensions, retraites et rentes ;
- les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine).

Le revenu fiscal est exprimé suivant trois niveaux d'observation : l'unité de consommation (UC), le ménage et la personne.

Revenu salarial

Il correspond à la somme de tous les salaires perçus par une personne au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Plus précisément, on passe du salaire horaire au salaire journalier en prenant en compte la quotité de temps de travail, puis au revenu salarial annuel en multipliant ce salaire journalier par le nombre de jours rémunérés dans l'année.

Par définition, le revenu salarial n'intègre pas les revenus des activités non salariées, dont un salarié peut éventuellement bénéficier (par exemple le cas d'un médecin exerçant à la fois comme salarié à l'hôpital et dans un cabinet privé), ni les revenus de transfert, même ceux déterminés par l'activité (comme la prime pour l'emploi) ou assurantiels (comme les allocations de chômage).

Pour passer du revenu salarial d'un individu au revenu disponible d'un ménage, il faut agréger l'ensemble des revenus des différents membres du ménage (y compris les revenus d'une éventuelle activité non salariée, et les revenus du patrimoine) et prendre en compte l'ensemble des transferts sociaux (minima sociaux, prestations familiales, aides au logement) nets des prélèvements (comme l'impôt sur le revenu).

Salaire en équivalent temps plein (EQTP)

Le salaire en équivalent temps plein est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Les postes à temps complet qui ne couvrent pas toute l'année sont annualisés et les postes à temps partiel sont pris en compte au *pro rata* de leur volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet.

Secteur d'activité

Regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres *items* de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.

Secteur privé

Établissements dépendant d'une entité de statut juridique à caractère commercial ou à

but non lucratif (organisme mutualiste, association, etc.).

Secteur public

Établissements dépendant d'une entité de statut juridique public (État, collectivité territoriale, organisme public à caractère administratif).

Solde migratoire (solde apparent des entrées et des sorties)

Calculé par la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de population et celle due au solde naturel.

Solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population)

Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, le solde naturel est alors négatif.

Superficie agricole utilisée (SAU)

Notion normalisée dans la statistique agricole européenne, elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux, etc.), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers, etc.).

Taux d'équipement des ménages en voiture

Part des ménages disposant au moins d'une voiture.

Taux de chômage

Pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs en emploi + chômeurs).

On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par catégorie socioprofessionnelle, par région, par nationalité, par niveau de diplôme, etc.

Taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)

Proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

Taux de chômage localisé

Il s'agit du taux de chômage par région, département ou zone d'emploi obtenu par une synthèse entre l'enquête Emploi en continu et la source Pôle emploi (demandeurs d'emploi en fin de mois).

Il s'agit du taux de chômage (nombre de chômeurs divisé par la population active) par région, département ou zone d'emploi obtenu par la synthèse des informations de l'enquête Emploi (chômage au sens du BIT) et de Pôle emploi (demandeurs d'emploi en fin de mois - DEFM). Le chômage régional est obtenu par ventilation du chômage (France métropolitaine) à l'aide de la structure géographique observée dans les DEFM à chaque trimestre. Chaque série régionale ainsi obtenue est ensuite désaisonnalisée (corrigée des variations saisonnières).

Taux de création d'entreprises

Rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1^{er} janvier de cette même année.

Taux de réussite à un examen

Rapport entre le nombre d'admis à un examen à l'effectif des candidats présents.

Taux de pauvreté

Proportion de ménages (ou de personnes) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Tertiaire

Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités, du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

Unité de consommation (UC)

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la

consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes du ménage pour garder le même niveau de vie. Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Valeur ajoutée

Solde du compte de production de la comptabilité nationale. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Village de vacances

Est considéré comme village de vacances tout ensemble d'hébergement faisant l'objet d'une exploitation globale à caractère commercial ou non, destiné à assurer des séjours de vacances et de loisirs, selon un prix forfaitaire comportant la fourniture de repas ou de moyens individuels pour les préparer et l'usage d'équipements collectifs permettant des activités de loisirs sportifs et culturelles.

Dans la même collection

Parus

Les entreprises en France, édition 2014
France, portrait social, édition 2014
Emploi et revenus des indépendants, édition 2015
Tableaux de l'économie française, édition 2015

À paraître

L'économie française - Comptes et dossiers, édition 2015
Les entreprises en France, édition 2015
France, portrait social, édition 2015
Couples et familles

Imprimerie JOUVE – 1, rue du Docteur Sauvé, 53100 Mayenne

Dépôt légal : avril 2015